This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

6245.56

Harvard College Library

BOUGHT WITH INCOME

FROM THE BEQUEST OF

HENRY LILLIE PIERCE,

OF BOSTON.

Under a vote of the President and Fellows,
October 24, 1898.

UNIVERSITÉ DE PARIS

BIBLIOTHÈQUE

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

XIV

MÉLANGES D'ÉTYMOLOGIE FRANÇAISE

PAR

ANTOINE THOMAS

Professeur de littérature du moyen âge et philologie romane à la Faculté.

PARIS

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1902

Tous droits réservés.

UNIVERSITÉ DE PARIS

BIBLIOTHÈQUE

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

XIV

MÉLANGES D'ÉTYMOLOGIE FRANÇAISE

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN, 108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS, 6e

BIBLIOTHÈQUE
DE LA
FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

I. — **De l'authenticité des Épigrammes de Simonide,** par AMÉDÉE HAUVETTE, professeur adjoint de langue et de littérature grecques à la Faculté. 1 vol. in-8°. . . . . 5 fr.

II. — **Antinomies linguistiques,** par VICTOR HENRY, professeur de sanscrit et de grammaire comparée des langues indo-européennes à la Faculté. 1 vol. in-8°. . . . . 2 fr.

III. — **Mélanges d'histoire du moyen âge,** publiés sous la direction de M. le Professeur LUCHAIRE, par MM. LUCHAIRE, DUPONT-FERRIER et POUPARDIN. 1 vol. in-8°. . . . . 3 fr. 50

IV. — **Études linguistiques sur la Basse-Auvergne. Phonétique historique du patois de Vinzelles,** par A. DAUZAT, licencié ès-lettres. Préface de A. THOMAS, chargé du cours de philologie romane à la Faculté. 1 vol. in-8°. . . . . 6 fr.

V. — **La Flexion dans Lucrèce,** par A. CARTAULT, professeur de poésie latine à la Faculté. 1 vol. in-8°. . . . . 4 fr.

VI. — **Le Treize Vendémiaire an IV,** par HENRY ZIVY, étudiant à la Faculté. 1 vol. in-8°. . . . . 4 fr.

VII. — **Essai de reconstitution des plus anciens mémoriaux de la Chambre des Comptes de Paris** (*Pater, Noster*[1], *Noster*[2], *Qui es in cœlis, Croix, A*[1]), par MM. JOSEPH PETIT, archiviste aux Archives nationales, GAVRILOVITCH, MAURY et TEODORU, avec une préface de Ch.-V. LANGLOIS, chargé de cours à la Faculté. 1 vol. in-8°, avec une planche hors texte. . . . . 9 fr.

VIII. — **Études sur quelques manuscrits de Rome et de Paris,** par ACHILLE LUCHAIRE, professeur d'histoire du moyen âge à la Faculté. 1 vol. in-8°. . . . . 6 fr.

IX. — **Étude sur les Satires d'Horace,** par A. CARTAULT, professeur de poésie latine à la Faculté. 1 vol. in-8°. . . . . 11 fr.

X. — **L'Imagination et les Mathématiques selon Descartes,** par Pierre BOUTROUX, licencié ès-lettres. 1 vol. in-8°. . . . . 2 fr.

XI. — **Étude sur le dialecte alaman de Colmar (Haute-Alsace),** par VICTOR HENRY, professeur de sanscrit et de grammaire comparée des langues indo-européennes à la Faculté. 1 vol. in-8°. . . . . 7 fr.

XII. — **La main-d'œuvre industrielle en Grèce,** par P. GUIRAUD, professeur adjoint à la Faculté. 1 vol. in-8°. . . . . 6 fr.

XIII. — **Mélanges d'histoire du moyen âge,** publiées sous la direction de M. le professeur LUCHAIRE, par MM. LUCHAIRE, HALPHEN, HUCKEL, 1 vol. in-8°. . . . . 6 fr.

XIV. — **Mélanges d'Étymologie française,** par ANTOINE THOMAS, professeur de littérature du moyen âge et philologie romane à la Faculté. 1 vol. in-8°. . . . . 7 fr.

XV. — **La Rivière Vincent Pinzon.** *Étude sur la cartographie de la Guyane,* par P. VIDAL DE LA BLACHE, professeur de géographie à la Faculté. 1 vol. in-8°. . . . . 6 fr.

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.

UNIVERSITÉ DE PARIS

BIBLIOTHÈQUE

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

XIV

MÉLANGES D'ÉTYMOLOGIE FRANÇAISE

PAR

ANTOINE THOMAS

Professeur de littérature du moyen âge et philologie romane à la Faculté.

PARIS

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1902

Tous droits réservés.

6265.56
4

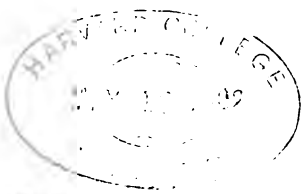

Pierce fund.
(XIV, XV.)

PRÉFACE

On trouvera dans les pages qui suivent 259 notices étymologiques. C'est peu, sans doute, en comparaison de ce que nous ignorons encore ; c'est quelque chose cependant, surtout si l'on songe à la somme de recherches que suppose la moindre de ces notices, aux précautions de toute sorte que doit prendre l'étymologiste pour éclairer sa marche et pour déjouer les surprises de l'ennemi.

L'ennemi, c'est-à-dire l'erreur, nous presse de toutes parts. Pour lui échapper, nous avons deux guides très précieux, qui sont comme les yeux de l'étymologie : la phonétique et la sémantique.

J'attache un prix particulier au concours de la phonétique et je crois qu'on ne le paie jamais trop cher. Je me suis appliqué à vivre en bon accord avec elle, et j'ai pris soin de dissiper les moindres malentendus. Je la vénère et j'observe ses lois religieusement ; j'espère cependant ne pas tomber dans la superstition. Comme l'a dit un maître, M. Schuchardt, « les lois phonétiques ne nous sont pas révélées au milieu du tonnerre et des éclairs » [1]. C'est par la comparaison et par la méthode empirique que nous arrivons peu à peu à les connaître. C'est à la sueur de notre front que nous nous forgeons nous-mêmes des chaînes, véritables chaînes de sûreté qui doivent nous préserver des écarts de notre imagination, et qui sont l'auxiliaire le plus précieux de notre jugement. Les lois ne trompent pas, mais nous pouvons nous tromper sur leur compte. La méthode scientifique a précisément pour but de nous donner la pleine intelligence des lois qui régis-

(1) *Zeitschr. für rom. Phil.*, XXV, 244.

sent la phonétique, c'est-à-dire de nous faire saisir les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses dans un domaine soigneusement limité ; c'est en ce sens qu'on peut dire qu'elle élabore des lois. Les lois une fois élaborées ont un caractère absolu. Personne n'en doute. Mais il se peut que sur un point ou sur un autre la période d'élaboration ne soit jamais close.

La sémantique est inséparable, elle aussi, de la recherche étymologique ; on peut même dire qu'elle en résume toute la dignité, toute la beauté, et qu'elle en est comme la fleur. Je ne crois pas cependant qu'elle puisse jouer un rôle aussi actif, aussi décisif que la phonétique, à cause de l'extrême fluidité des éléments sur lesquels portent ses spéculations. Il est prudent de la tenir en réserve pour ne la laisser donner qu'au bon moment, quand la phonétique a conquis les positions importantes du champ de bataille et lorsqu'on voit déjà la victoire se dessiner. C'est pour avoir cru à la toute-puissance de la sémantique que tant d'étymologistes des siècles passés se sont irrémédiablement perdus. Ménage tire *haricot* de **faba** avec un grand appareil phonétique ; mais on découvre facilement ce qui se cache sous ces apparences trompeuses : en réalité, c'est la sémantique qui est la maîtresse de Ménage et la phonétique n'est que le souffre-douleur. De pareils excès soulèveraient aujourd'hui la réprobation générale, et le retour n'en paraît pas à craindre. Mais la fascination sémantique peut toujours faire des victimes. Quand on ne considère que la parfaite convenance de sens qui existe entre le latin **ambulare** et le français *aller*, on se laisse facilement persuader que *aller* vient de **ambulare**. La sémantique est appelée à rendre de grands services à l'étymologiste ; mais il faut qu'il sache la discipliner et lui inspirer l'esprit de subordination vis-à-vis de la phonétique.

Aucun dessein prémédité ne se cache dans la réunion des notices qui forment le présent recueil ; le hasard seul a tout fait. Ce sont bien des *Mélanges* que j'offre au public, mélanges dont les éléments viennent des quatre coins de la France. Les mots français n'y sont pas en majorité. Quand j'aurai cité *acheter, ancien, bourgeon, chènevis, copeau, lumignon, nuitamment, rémoulade, revendiquer, rosser, tréteau, tringle* et *vareuse*, je crois que j'aurai épuisé la liste des mots que chacun connaît. Il y en a bien quelques autres encore que l'on tient pour français : mais il est inutile que je les cite ici ; les philologues les reconnaîtront dans le tas ; quant aux gens du monde, ils ne me croiraient pas si je leur disais que tel ou tel figure dans le Dictionnaire de l'Académie.

En somme, c'est surtout à l'ancien français, à l'ancien provençal et au fonds si riche de nos parlers provinciaux actuels que j'ai été demander les matériaux de ces notices étymologiques. Je ne me fais pas d'illusion sur le nombre des lecteurs qui peuvent y prendre intérêt; mais je n'éprouve pas le besoin de m'excuser. Les choses qui ont le plus de lustre ne sont pas toujours celles dont l'histoire est la plus féconde en enseignements.

Un certain nombre des mots que je passe ici en revue ont déjà été étudiés par moi dans la *Romania,* au cours des années 1899 et 1900. Chaque fois que le cas se présente, je donne un renvoi précis. Mais il est bon d'avertir le lecteur que les notices que je leur consacre aujourd'hui ne sont pas une reproduction pure et simple de celles qui ont déjà paru ; elles doivent être considérées comme une seconde édition, revue et corrigée. Les notices nouvelles sont exactement au nombre de 161. La dernière, celle qui forme l'appendice, a fait l'objet d'une communication à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, dans la séance du 5 juillet 1901.

A. T.

Paris, 28 juillet 1901.

MÉLANGES

D'ÉTYMOLOGIE FRANÇAISE

AACIER

L'ancien français *aacier*, en picard *aachier*, est un verbe transitif qui a toujours pour complément direct le substantif *dent*, et qui s'applique à la sensation désagréable que nous cause le contact des substances acides avec les dents. Lefèvre d'Etaples emploie encore la forme picarde contractée *achier* au commencement du XVI^e^ siècle, et Cotgrave donne *acher* dans le même sens. Mais déjà, dans l'usage général, *aacier*, *aacer* s'était confondu avec *agacier*, *agacer*, dérivé de *agace* « pie », et l'on appelait *agacement de dens* ce qui s'était dit d'abord *aacement de dens*. Il est bien certain que *aacier* est un mot sans rapport étymologique avec *agacier*; mais d'où vient-il? On a fait justice depuis longtemps — par le silence — de *acaciare, tiré de acacia « jus de prunelle », proposé par Pierre de Saint-Julien, de *agriaciare (du grec ἄγριος « sauvage »), proposé par le Père Labbe, et de *alligatiare (de alligare « paralyser »), proposé par Ménage. Plus récemment, M. G. Paris a montré que le radical germanique hwat « aigu », mis en avant par Wedgwood, n'était pas acceptable[1]. On ne peut pas accepter davantage le germanique hazjan « acharner », auquel a songé Diez. M. Mackel, reprenant une autre idée de Diez, croit que le haut-allemand *azjan, factitif de ëzzan, allemand moderne *ätzen* « mordre, ronger », est la base de l'ancien français *aacier*[2]; mais si l'on remarque que les verbes factitifs en jan sont régulièrement re-

1. *Romania*, VIII, 436.
2. *Germ. Element*, p. 67.

présentés en français par des verbes en *ir*, on est obligé d'écarter cette hypothèse.

Je crois qu'il faut résolument partir du latin **acies**, « tranchant[1] ». Lancelot, qui a mis en avant le latin **acere**, et Le Duchat, qui a supposé un type ***exaciare**, n'ont pas été, en somme, trop mal avisés. *Aacier* vient tout uniment de ***adaciare**. A l'appui de cette étymologie, j'invoquerai l'analogie du provençal moderne *asima*, qui a exactement le sens de l'ancien français *aacier* : le verbe provençal repose manifestement sur un ancien substantif **azim*, correspondant à un type ***acīmen** du latin vulgaire[2]. Enfin je ferai remarquer que si l'étymologie mise en avant par Wedgwood est fausse, cet auteur a justement signalé le sens de « émousser » qu'a possédé au XVI^e^ siècle le français *agacer*, substitut de l'ancien *aacier*. Or, dans l'expression anglaise *to set the teeth on edge* « agacer les dents », le mot *edge* signifie proprement « tranchant » et il a la même origine indo-européenne que le latin **acies**.

(*Romania*, XXVIII, 169.)

ACEJA

Cotgrave termine son article *siege* par cette mention que l'on ne trouve dans aucun autre dictionnaire : « also the fish *gardon* ». Ce sens vient de la traduction française du livre de Rondelet sur les Poissons, où on lit effectivement que le gardon s'appelle en Languedoc *siege*, et où l'on trouve en outre un chapitre intitulé *Du Siege ẽ du Fritou*[3]. Rondelet lui-même n'identifie ce poisson ni avec le gardon ni avec la vandoise, puisqu'il lui consacre un chapitre spécial[4]; on semble pourtant d'accord aujourd'hui pour y voir une vandoise, comme on le faisait déjà au moyen âge[5]. C'est

1. *Districta dentium acie stridere* signifie « grincer des dents » dans Ammien Marcellin; mais *acies* est pris au sens de « rangée ».

2. Le gascon dit *aseta*, de l'adjectif *aset*, qui paraît être le diminutif d'un ancien **ase*, **aze*, correspondant phonétique du latin **acidus**.

3. *Hist. des poissons* (1558), 2^e^ part., p. 138 et 139.

4. Ex his (Leuciscis) est is qui a Gallis *gardon* vocatur, ab Italis *Lascha*, a nostris fortasse *Siege*, non nihil enim diversus esse videtur... Frequentissimus est piscis in rivulis et fluviis labentibus ex montibus Cemenois qui a vulgo *Siego* vocatur... In Erari et in aliis etiam aquis etiam cubitalis est... Rostro est acutiore (*Univ. Aquatilium Hist. pars altera*, éd. 1555, p. 193).

5. *Asigas*, gallice *vandaises*, dans Du Cange, v^o^ *asiga*. Ce nom méridional de poisson manque dans la *Faune populaire* de M. Rolland.

par erreur que le traducteur de Rondelet fait *siege* du masculin ; le mot est féminin en provençal. Mistral donne comme formes usitées actuellement *assiège, siège, siègi, sièjo* et *sejo*. Au moyen âge on écrit *assegia* (Toulouse, 1181), *assieiga* (1296) et *asiga* (1318) : toutes ces graphies se trouvent dans Du Cange. Il est clair que les formes qui ont *s* initiale ont subi une aphérèse et que l'étymologie ne peut être ni le latin **sagitta**, proposé par Mistral, ni le français *scie*, invoqué par l'abbé Vayssier. Un passage du roman provençal de *Flamenca* me paraît s'appliquer à merveille à notre poisson méridional et donner son nom sous une forme qui laisse transparaître l'étymologie. Dans la description d'un déjeuner maigre on lit :

De mantas guisas an peisso
E tot zo que tain a dejun,
Am fruche ques hom trob' en jun,
Aquo som peras e cereias.
Un presen de doas *aceias*
Le reis a Flamenca tramés :
Ben l'en saup rendre las mercés
Après manjar [1].

M. Emile Levy a justement fait remarquer que la forme *cereiras* pour « cerises », que donne le manuscrit, était le fait du scribe, et que l'auteur de *Flamenca* devait prononcer *cereias* ou *cerejas*, ce qui rime exactement avec *aceias* ou *acejas* [2]. Il est impossible de méconnaître ici le latin vulgaire **acceia** « bécasse », d'où viennent l'italien *acceggia*, l'espagnol dialectal *arcea* et le français dialectal *acée*. On sait qu'actuellement le nom de « bécasse » est porté par plusieurs poissons de mer, à cause du prolongement de leur museau en forme de bec. Il n'y a rien d'étonnant à ce que **acceia** se soit appliqué dans le Midi de la France à la vandoise, puisque ce poisson est dit aussi en français dialectal *dard* et en provençal *pounchudo*, c'est-à-dire « pointue » [3].

(*Romania*, XXVIII, 169.)

1. Édition P. Meyer, v. 460 et s.

2. La prononciation *j* est la plus probable.

3. Dans la deuxième édition de *Flamenca*, qui vient de paraître, M. P. Meyer tient ferme pour « bécasse » et il fait remarquer que « l'envoi de deux petits poissons eût été bien mesquin ». Je ne dis pas non, quoique Rondelet connaisse des *sièges* d'une coudée. En tout cas, je crois avoir montré que le nom méridional de la vandoise est le même, linguistiquement parlant, que celui de la bécasse.

ACHETER

On accepte couramment aujourd'hui l'étymologie *acheter* < ***accaptare**, soit que l'on considère **accaptare** comme une forme refaite de **acceptare**, soit qu'on y voie une composition de **ad** et de captare. On a tort. Il faut en revenir à l'opinion de Du Cange et de Caseneuve, acceptée, mais mal défendue par Littré, d'après laquelle *acheter* se rattache à **caput**. L'ancien français *acheder*, qui se trouve dans le fragment de Valenciennes, le provençal *acaptar* et l'espagnol archaïque *acabdar* montrent clairement qu'il faut partir de ***accapitare**. Cela saute aux yeux pour *acheder* et pour *acabdar*. Le provençal *acaptar* ne peut pas être ***accaptare**, parce que le **p** suivi *immédiatement* d'un *t* disparaît, comme dans *at*, de **aptum**[1], *crota*, de **crupta**[2], *eisset*, de **exceptum**[3], *rota*, de rupta, *set*, de **septem**, ou se vocalise, comme dans *aceut*, de **acceptum**, *azautar*, de **adaptare**, *escriut*, de **scriptum**, *receut*, de **receptum**[4].

Acheter quelque chose, c'est proprement l'ajouter à son fonds, à son capital, **caput**. De **caput** on a formé non seulement ***accapitare** et le substantif verbal ***accapitum** (d'où le terme de droit provençal si fréquent *acapte*[5]), mais, dans un sens tout contraire, ***discapitare**, lequel a donné naissance au provençal *descaptar*, qui ne se trouve que dans *Boèce*, à l'ancien espagnol *descabdar* et à l'ancien français *deschater*, qui ne se trouve que dans l'*Estoire de la guerre sainte*, et ***excapitare**, représenté par l'italien *scapitare*.

ACOUSANDER

Jaubert donne le verbe *acousander* « découdre », qui fait

1. Voyez l'article *at*, ci-dessous, p. 22.

2. *Cropta* dans *Girart de Roussillon* est une graphie étymologique.

3. Dans l'adverbe *eissetz*, sorti probablement du pluriel **exceptis**, qui manque dans Raynouard, mais dont plusieurs exemples, qu'il serait facile d'augmenter, sont cités par M. Emile Levy.

4. *Receut* apparaît latinisé en *receutum* dans un acte de 1144 cité par Du Cange, v° *receptum*, et gasconisé en *arceut*, ibid., v° *arcetum*. Le manuscrit de *Girart de Roussillon* écrit *rezieut*, graphie qui a masqué l'étymologie à Raynouard, *Lex. rom.* V, 222. On trouve le dérivé *receutal* dans le cartulaire du Bugue, Bibl. nat. franç. 11638.

5. Caseneuve a fort judicieusement expliqué ce que c'est que l'*acapte*; voyez ce qu'il en dit dans la dernière édition du *Dict. étymol.* de Ménage, au mot *acheter*.

acousandu au participe passé, forme où, d'après le même auteur, « se trouvent combinés d'une manière bizarre le *s* des participes français *cousu, décousu* et le *d* des participes berrichons *coudu, découdu* ». Le participe en *u* témoigne que l'infinitif *acousander* est une forme refaite pour *acousandre*. Nous avons affaire au mot qui se présente sous les formes *esconcendre, escoissendre* en ancien français, *escoissendre* en provençal, *scoscendere* en italien, et qui signifie partout « fendre, déchirer ». Mistral y voit le latin scindere ou **exscindere**, ce qui n'est qu'approximatif : le type étymologique exact est * **exconscindere**, indiqué depuis longtemps par M. Gaston Paris [1]. Donc, entre *acousander* et *coudre*, qui est le latin consuere, il n'y a rien de commun, à l'origine, si ce n'est le préfixe cum : le remplacement du son sourd de l'*s* par le son sonore, dans le premier de ces mots, est dû à une confusion récente.

AFFIER

Affier « planter ou provigner des arbres de bouture » est considéré par Littré comme un composé de *à* et de *fier*, signifiant proprement « confier » et ayant pris par métaphore un sens spécial. Belle métaphore, en effet, toute imprégnée de poésie virgilienne, et qui semble sortir du cœur de nos bons paysans,

quibus ipsa procul discordibus armis
Fundit humo facilem victum justissima tellus.

Il me peine vraiment de venir détruire cette touchante étymologie ; mais la philologie est sans pitié. Bien que Rabelais et Cotgrave connaissent déjà le verbe *affier* dans le sens de « planter, greffer », et que nos patois de l'Ouest et du Centre emploient cette forme même [2], l'existence du berrichon *atfier*,

1. *Romania*, V, 378, à propos d'un passage de *La mort du roi Gormond*, où il faut vraisemblablement corriger *desconcendre* en *esconcendre*. En dehors de ce passage, le mot ne se trouve que dans des textes provençaux ou franco-provençaux. N. du Puitspelu donne *couessindre*, qu'il tire de * **conscindere**, et *escoissendre*, qu'il explique comme un composé de **coxa** et de **scindere**, en rétractant ce qu'il avait dit à l'article *couessindre*. Voilà une fâcheuse palinodie. Remarquons d'ailleurs que le lyonnais dit *cossou* de * **excussorium** et que *couessindre* peut remonter comme ses congénères à * **exconscindere**, qu'on s'étonne de ne pas trouver dans Körting.

2. Furetière donne sans aucune remarque « *affier*, terme d'agriculture, planter, provigner des arbres en sions ou boutures dans un jardin » (1690). Trévoux reproduit cette remarque de Liger, auteur de la *Nouvelle Maison rustique* (1700) : « Ce mot est vieux ; on dit à présent *planter de bouture*, et non *affier*. »

adfier, *atifier*, du morvandeau *aitefier*, du lyonnais *atofayi*, du provençal moderne *atefia* et *atufega*, etc. — tous mots qui veulent dire soit « cultiver, amender » (la terre), soit « faire pousser » (des plantes), soit « greffer » (des arbustes), soit enfin « élever » (des animaux), — montre bien que *affier* est une contraction d'une plus ancienne forme *atefier*[1]. A N. du Puitspelu revient, si je ne me trompe, l'honneur d'avoir trouvé l'étymologie dans le latin de la décadence **aptificare**[2] : le mot doit être inséré dans le *Lat.-rom. Wœrterbuch* de Körting, mais avec la remarque que **aptificare** > *atefier* appartient à la formation demi-savante, au même titre que **certificare** > *certefier* et tant d'autres verbes de ce genre[3].

(*Romania*, XXVIII, 161.)

AGRASSOL

Littré enregistre *agrassole*, substantif masculin, comme un « nom vulgaire du groseillier à maquereau », sans donner d'étymologie. Les botanistes écrivent *agrassol*, et ils ont raison[4]. Le *Nouveau Larousse illustré* remarque justement que ce nom appartient au Midi de la France. C'est un terme languedocien, qui, à Montpellier, s'applique, non au groseillier à maquereau (*Ribes uva crispa* L), mais au fruit du groseillier ordinaire (*Ribes album* ou *rubrum*), l'arbuste qui le produit étant dit, d'un mot dérivé, *agrassoulié*[5]. Mistral pense que *agrassol* n'a rien à voir étymologiquement avec *grouselo* « groseille », et il le rattache avec quelque hésitation à *agras* « verjus ». Je crois qu'on peut hardiment restituer

1. Cf. Godefroy, aux articles *actefier* (simple graphie pour *attefier*) et *atufier*.

2. Ménage, à la suite de Ch. Estienne, tire *affier* d'un type ***adficare**, où ***ficare** serait pour **figere**. On a aussi proposé ***artificare** (Chambure) et **ædificare** (Jaubert). Il est certain qu'une confusion paraît s'être produite en ancien français entre *edefier*, de **ædificare**, et *atefier*, de **aptificare** ; cf. l'art. *edefier* de Godefroy et l'expression « planteir et *redifier* bone vigne », *ibid.* v° *aille* 2. Dans le Bas-Maine, on a *adefier* et *afier* (Dottin) ; à Montmorillon, *affigeai* (Lalanne).

3. C'est ce dont N. du Puitspelu ne s'est pas rendu compte ; il croit que *atfier* est une forme régulière qui a été transformée plus récemment en *atefier* par insertion d'une voyelle euphonique.

4. Duchesne, *Répertoire des plantes*, p. 234, donne *agrassol* et *agrassou*.

5. Abbé de Sauvages, *Dict. langued.-franç.* Le groseillier à maquereau s'appelle à Montpellier *agrimoulié* et son fruit *agrimoulio*. Toutefois, dans la région de Toulouse, *agrassolié* désigne le groseillier à maquereau (A. Duboul, *Las Plantos as camps*, 2e éd. Toulouse, 1890).

en latin vulgaire un type ***acraciolus**, diminutif de *acracius, tiré lui-même de **acrus** (latin classique **acer, acris**) « aigre », à l'aide du suffixe **acius, aceus**[1]. Le type ***acracius** a survécu non seulement dans le domaine de la langue d'oc, mais dans la partie méridionale et occidentale de la langue d'oïl : Godefroy a relevé *esgraz* dans le Maine au commencement du XV^e^ siècle[2], et le dérivé *aigrasseau* est encore vivant dans le Berry, le Blaisois, le Bas-Maine, et sans doute ailleurs, où il désigne soit le pommier ou le poirier sauvages, soit l'églantier.

AIGER

Aiger ou *aizer* signifie « rouir » le chanvre, en Bourgogne, en Morvan et en Berry. Ni Jaubert, ni Chambure n'ont le moindre scrupule à voir le latin **aqua** à la base de ce mot; mais nous ne pouvons être d'aussi bonne composition. A côté de *aiger, aizer,* on trouve *naiger, naizer*, formes dans lesquelles Chambure déclare que « la prosthèse de l'*n* est remarquable ». En réalité, il faut voir, non une prothèse dans *naiger, naizer,* mais une aphérèse dans *aiger, aizer*[3], la forme primitive est *naisier*. M. Meyer-Lübke a étudié l'étymologie de ce mot[4]. Repoussant avec raison ***naxiare**, proposé par Nizier de Puitspelu, il propose un type ***natiare**, formé sur le germanique **natjan**, allemand moderne *netzen* « humecter »[5]. Je crois, avec M. l'abbé Devaux[6], que l'ensemble des formes romanes postule ***nasiare**; mais mon Credo s'arrête là[7].

(*Romania*, XXIX, 162.)

1. Le groseillier se dit en espagnol *agrazon*, de *** acracionem**; le même type étymologique se retrouve en France, car dans les Landes et le Gers, la groseille s'appelle *agrassoun*. Dans les Hautes-Pyrénées et la Haute-Garonne, on trouve *grassérolo* pour le fruit et *grasséroulè* pour la plante (communication de M. Gilliéron) : on y reconnaît facilement les types étymologiques *** acraciariola**, *** acraciariolarius.**

2. A l'article *aigret* 1.

3. Voyez quelques exemples analogues d'aphérèse cités par M. Behrens, *Zeitschr. für rom. Phil.*, XIII, 323 et XIV, 366. On peut y ajouter *ivière* pour *nivière*, qui sera étudié ci-dessous, p. 93.

4. *Zeitschr. für rom. Phil.*, XV, 244.

5. Aux articles *naigeou* et *nâyou* « rouissoir », oubliant tout à fait ce qu'il avait dit aux articles *aiger, aizu* et *zue*, Chambure part du latin necare, ce qui ne l'empêche pas de faire un renvoi à l'allemand *nass* « humide », *nasseln* « mouiller ».

6. *Essai sur la langue du Dauphiné*, p. 125, note.

7. M. Meyer-Lübke s'étonne que je repousse le germanique natjan (*Zeitschr.*, XXV, 125); mais le provençal *is* ne peut provenir du germanique tj.

AIMAILLANTER

Je n'hésite pas à considérer le morvandeau *aimaillanter* « meurtrir, écraser », que Chambure tire de **malleus**, comme un composé de *a* + *maillenter*. Il faut admettre cependant que le sens s'est modifié sous l'influence de *maillet*, car l'ancien français *maillenter* signifie proprement « souiller ». Godefroy en donne une dizaine d'exemples, parmi lesquels un du Renclus de Moiliens. M. Van Hamel, éditeur de ce poète, formule ainsi l'étymologie de notre mot : **macul***a* + **ent***um* + **are**. En réalité, il faut inscrire directement dans le lexique du latin vulgaire de la Gaule ***maculentare**, qui est à l'adjectif **maculentus** (attesté par les notes Tironiennes) comme **cruentare** est à **cruentus**. Il est singulier de voir M. Meyer-Lübke déclarer, à propos de la dérivation du type **entus**[1], que le latin ne présente pas de modèle immédiat : Diez a pourtant cité **cruentus** et l'archaïque **silentus**. On peut y joindre non seulement **maculentus** (synonyme de **maculosus**), mais **febriculentus**, employé par Marcellus Empiricus à la place de **febriculosus**, et **fluentus**, qui est dans une inscription.

AISSADE

Aissade, que Littré définit par « sorte de pioche en fer pointue », se dénonce par sa désinence comme étant d'origine méridionale[2]. Il est facile d'y reconnaître, habillé à la française, le provençal *aissada*, frère de l'espagnol *azada* et du portugais *enxada*, mot qui désigne l'instrument agricole généralement connu en français sous le nom de « houe », et que les Romains nommaient **ascia**[3]. Le latin vulgaire a nécessairement possédé un type correspondant, ***asciata**, qui a supplanté **ascia** dans cet emploi spécial. **Ascia** ne semble s'être maintenu que dans le langage des ouvriers en bois[4].

1. *Gramm. des l. rom.* II, § 516.

2. Le mot n'a pas d'historique dans Littré, mais il figure dans le *Complément* de Godefroy avec deux exemples du XV^e^ siècle qui viennent de Carpentier.

3. Raynouard traduit *aissada* par « bèche, sarcloir », ce qui n'est pas absolument exact (*Lex. rom.*, VI, 3); il confond d'ailleurs *aissa*, qui est le latin *ascia*, avec *apcha*, qui représente un type germanique ***happja**.

4. L'ancien français a fait *aisse* de **ascia** ; le mot a disparu de bonne heure devant *hache*, mais ses diminutifs *aissette* et *aisseau* sont encore usités.

***Asciâta** est représenté actuellement dans le domaine de la langue d'oïl par le saintongeois *aissée* : c'est un mot de conformation très régulière, qui donne au français le droit de marcher de pair avec le provençal, l'espagnol et le portugais comme héritier du latin vulgaire.

AISSON

Nos marins appellent *aisson* une petite ancre à quatre bras. Littré, qui enregistre le mot comme terme de marine, ne dit rien de son étymologie. C'est un mot provençal, diminutif de *aissa*, dont nous avons parlé à l'article *aissade*. Mistral donne concurremment le sens de « pic pour piocher la terre » et celui de « petite ancre à quatre bras »[1] : c'est une certaine analogie de forme qui a fait d'un terme d'agriculture un terme de marine.

AJOUX

Le mot *ajoux* s'emploie, ou s'est employé, dans l'industrie des tireurs d'or, comme substantif masculin pluriel, pour désigner les deux lames de fer qui servent à retenir la filière. Aucun des nombreux dictionnaires qui l'enregistrent[2] n'en donne l'étymologie. Je crois qu'il faut voir dans *ajoux* une graphie erronée pour *ajoues*, c'est-à-dire le substantif *joue* de la langue commune devenu *ajoue* dans la langue des ouvriers par fausse perception : *l'ajoue* au lieu de *la joue*[3]. Il y a plus d'un mot français où l'*a* de l'article féminin s'est notoirement agglutiné à l'initiale du nom. A côté de *abajoue*, *abée*, *alèze*[4], *alumelle* et *avelanède*, qui sont dans le Dictionnaire de l'Académie française, la langue populaire fournit beaucoup d'autres exemples de ce phénomène : *abourde* pour

1. A l'article *eissoun*. Il donne en outre le sens de « hachette, hachereau », sens qui paraît appartenir non à *eissoun*, mais aux diminutifs de *apcha* qu'il enregistre pêle-mêle dans le même article.

2. Il est mentionné pour la première fois dans l'*Encyclopédie* de Diderot, en 1755.

3. C'est de propos délibéré que je refuse d'y voir un substantif verbal tiré de *ajouter*, comme *ajust* de *ajuster* : ce substantif existe effectivement, mais il n'est pas de mise ici.

4. Voir l'article *alèze*, ci-dessous, p. 11.

bourde (bâton), en Poitou ; *achaintre* pour *chaintre* « lisière d'un champ », dans le Bas-Maine ; *achaux* pour *chaux,* en Berry ; *achenau* pour *chenau* « chenal », en Saintonge, en Poitou et dans le Maine ; *agland* pour *gland,* en Berry, en Poitou, en Morvan, dans le Bas-Maine ; *aglu* pour *glu,* en Morvan ; *agrole* pour *grole* « corneille », en Berry et en Poitou ; *ahaie* pour *haie,* en Morvan ; *alunette* pour *lunette,* en Morvan ; *améchée* pour *méchée* « repos pendant qu'on prépare la mèche des lampes », en Berry ; *amouscate* pour *muscade* et *anau* pour *noue,* à Valenciennes ; *anielle* pour *nielle,* dans le Bas-Maine ; *aramberge* pour *ramberge* « mercuriale », en Berry ; *aronce* pour *ronce,* en Berry, en Blaisois, en Champagne, etc.[1]. Que les deux lames de fer qui retiennent la filière aient été considérées comme des « joues », c'est là une métaphore très naturelle. Il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler qu'on appelle aussi « joues » les deux côtés de la caisse d'une poulie, les deux petites plaques qui terminent les broches d'un peson, les parois latérales des coussinets qui maintiennent les rails, etc.

ALANDIER

Le *Dictionnaire général* ne propose pas d'étymologie pour *alandier* « foyer à la base d'un four ». M. Salvioni croit pouvoir expliquer ce mot par ***limitarium**[2] ; mais l'*i* long de **limes**, conservé fidèlement par le français *linteau* et par le provençal *lindau,* ne permet pas d'accepter cette étymologie qui ne rend pas compte, d'ailleurs, de l'*a* initial du mot *alandier*. On peut songer au provençal *alanda* « donner du champ » et, par analogie, « faire brûler le feu » ; mais comme Mistral ne connaît pas de substantif *alandié,* je ne donne cette idée que comme une hypothèse.

1. On peut citer encore *amoise* pour *moise,* donné par Littré, et *alignole* « filet à simple nappe pour prendre les petits poissons », pour *lignole,* d'un type latin **lineola**, mais en faisant remarquer que ce dernier mot, bien qu'il figure dans les grands dictionnaires français, n'est usité que sur les côtes de la Méditerranée, c'est-à-dire qu'il est provençal. Le phénomène de l'agglutination est encore plus fréquent en provençal qu'en français ; voyez, dans la *Zeitschr. für rom. Phil.*, XIII, 412, un article de M. Behrens, et nos *Essais de philologie française,* p. 205.

2. *Zeitschr. für rom. Phil.*, XXIII, 514.

ALERON

L'*Encyclopédie* de Diderot nous apprend qu'on appelle *aleron* (à Paris) et *aleiron* (à Lyon) le liteau qui fait jouer les lisses du métier à tisser. *Aleron* est l'ancienne forme de *aileron,* conservée par la langue technique ; la forme lyonnaise *aleiron* confirme l'étymologie. En effet, le type latin de *aileron* est ***alarionem**, comme le montre le provençal moderne *alairou* ou *aleiroun.*

ALÈZE

Le Dictionnaire de l'Académie ne donne au substantif féminin *alèze* qu'un seul sens, qu'il définit ainsi : « Drap ou lé de toile plié en plusieurs doubles dont on se sert pour soulever les malades et les tenir propres. » Littré y ajoute deux autres sens : « planche étroite qu'on ajoute à une autre pour l'élargir » et « allonge d'osier pour fixer une branche », mais il ne tient aucun compte de ces deux sens quand il donne comme étymologie : « *à, l'* et *aise,* parce que ce drap ainsi placé met les malades à l'aise[1]. » Le *Dictionnaire général* tire *alèze*[2] de l'ancien verbe *alaisier,* élargir ; mais cette fois c'est le sens du mot dans la langue commune qui ne s'accorde pas avec l'étymologie. Il convient, il me semble, de distinguer deux mots *alèze* : l'un, qui est le substantif verbal de l'ancien verbe *alaisier,* et qui s'emploie dans les deux sens techniques que ne connaît pas le Dictionnaire de l'Académie ; l'autre, dont l'origine est en cause, et qui a le sens enregistré par l'Académie. Furetière écrit *alese* et définit : « Drap qui sert à envelopper ou à chauffer un malade, qui n'est fait ordinairement que d'un lé de toile, d'où il y a apparence qu'il a pris son nom. » L'idée me paraît bonne ; mais ce n'est pas précisément *lé* qui est l'origine directe de *alèze,* c'est son synonyme *laize,* qui signifie proprement « largeur » et qui vient d'un substantif ***latia**, formé en latin populaire avec l'adjectif **latus**, large, et le suffixe **ia**[3]. L'*a*

1. Scheler reproduit la même étymologie, mais avec quelque réserve, au mot *aise.* Brachet ne donne pas *alèze.*

2. C'est l'orthographe de l'Académie.

3. *Alèze* a conservé dans le patois du Bas-Maine son sens abstrait primitif ; Dottin le définit par « grandeur, étendue ».

initial de *alèze* appartient à l'article féminin *la*: nous avons cité d'autres exemples d'une pareille agglutination[1].

ALLIER

L'*allier*[2] est un filet dont on se sert surtout pour prendre des perdrix et des cailles. Le bon Nicot écrit *ailler,* ce qui lui permet de pousser sans rire cette pointe étymologique : « Pourroit estre que nous disons *ailler* pour *cailler*. » On pense bien que Ménage ne prend pas cette boutade au sérieux : pour lui, *allier* vient de ales, itis, par *alitarium. Cela ne vaut rien, remarque Littré. Pourquoi ne s'en est-il pas tenu à cette sage critique? C'est bien lui-même, hélas! qui ajoute : « Le valaque a le mot *haleu,* filet; il serait possible que le mot *allier* eût le même radical, et que ce radical fût le grec ἁλιεύς, pêcheur. » Une étymologie excellente était pourtant en germe dans l'idée de Ménage: si *alitarium ne vaut rien, alarium est excellent. On sait que les côtés d'un filet s'appellent les « ailes »: or, l'allier, au témoignage même de Nicot, « est une espece de filet qui a deux panneaux de grosse et large maille et entre iceux un panneau de mesme maille ». Si j'ajoute que l'allier s'appelle en espagnol *alar,* qui est clairement le latin alare, tout doute disparaîtra[3].

AMBERSAC

On lit dans le *Supplément* de Jaubert : « *Ambersac,* s. m. Bissac, généralement d'une assez grande capacité ; du latin *ambo,* deux, comme *bissac,* de *bis*. » Il ne faut pas hésiter à voir dans *ambersac* le même mot que le français *havresac,* dont on sait l'étymologie ; c'est l'allemand **habersack** « sac à avoine », qui s'est introduit chez nous pendant la guerre de Trente Ans. D'ailleurs

1. Voir l'article *ajoux*, ci-dessus, p. 9.

2. On écrit aussi *ailler* et *hallier*. L'Académie française ne donne que *allier*, et elle a raison : si elle faisait l'économie d'une *l*, où serait le mal?

3. L'espagnol a aussi le mot *alero,* correspondant exact du français *allier*, dans un sens un peu différent, mais relatif aussi à la chasse aux perdrix : ce mot s'applique aux levées ou aux sentiers faits de chaque côté du filet pour que les perdrix y tombent plus facilement.

Jaubert lui-même a un article ainsi conçu : « *Aubersac,* s. m. Havresac. » Le *b* se retrouve dans d'autres patois : Champagne, *habersac* ; Poitou, *haubressac* et *rabressac*.

AMÈGUE

M. Joret enregistre, dans son glossaire du patois du Bessin, le mot *amègue* « cerise aigre », sans en indiquer l'étymologie. E. et A. du Méril donnent *amèche* comme usité dans l'Orne au sens de « cerise acide » et remarquent que l'on dit à Caen *amègue,* ce qui leur fait croire que le mot vient de *mègue* « petit-lait ». La forme *dumèche,* qu'ils signalent eux-mêmes à Rennes, aurait pu les mettre sur la voie d'une étymologie toute différente. Si *amèche, amègue* comportent réellement une idée d'aigreur, d'acidité [1], ils ne l'ont contractée que récemment, depuis qu'ils se sont rapprochés du mot *amer* en perdant leur *d* initial [2]. Il est tout à fait évident, en effet, que *amèche, amègue* remontent au latin **domesticum**, d'où *domesche,* si fréquemment employé en ancien français pour qualifier les plantes cultivées aussi bien que les animaux domestiques. Godefroy a un exemple de la forme *damesche*, d'où procède directement *amèche.* Quant à *amègue,* il remonte à **damesgue*, *domesgue*. De cette dernière forme Godefroy a aussi un exemple, mais cet exemple est provençal et non français [3]. La coexistence de *domesche* et de *domesgue* dans un rayon peu étendu est intéressante, Le jeu phonétique complet comporte deux autres formes [4] (**domesque* et **domesge*) dont toute trace n'est peut-être pas perdue. *Domesche* est devenu *doumiche* dans le patois lorrain actuel, où il signifie « doux » [5]. Dans le Bas-Maine, le mot s'applique exclusivement à la cerise, comme en Normandie, mais il

1. On remarquera que L. Dubois ne fait pas intervenir cette idée dans sa définition. Voici ce qu'il dit, en 1807 : « *Amèches*. On appelle ainsi les cerises proprement dites et on confond sous le nom de cerises, les cerises, les guignes, les griottes et les bigarreaux. » (*Mém. de l'Acad. celtique*, V, 40.)

2. Aux exemples de la chute de *d* initial cités dans mes *Essais*, p. 281, ajoutez : anc. franç. *anemarche*, bois de Danemark, *Omignon*, nom de la rivière qui arrose Vermand, en latin **Dalminionem**. Cf. les exemples de la prothèse du *d* réunis par M. Horning, *Zeitschr. für rom. Phil.*, XXI, 454.

3. Il vient du registre JJ 46 du Trésor des chartes, f° 55 r°, et est extrait d'un acte provençal passé par un notaire de Lauzerte (Tarn-et-Garonne).

4. Sans parler des formes du Nord-Est, comme *domeste*, où c'est la voyelle posttonique qui se maintient. Cf. Horning, dans *Zeitschr. für rom. Phil.*, XV, 494.

5. Godefroy, v° *domesche*.

a conservé ordinairement sa valeur propre d'adjectif : des cerises *domèches* ou *demèches*[1]. Cependant il finit, là aussi, par subir l'aphérèse ; il devient *mèche* et on le prend pour un substantif, comme dans ce Noël du comté de Laval, cité par M. Dottin :

Les escoureurs d'Olivet
Donront des cerises
De mèche ou de bigarreau.

AMÉLANCHE

Littré a inséré dans son supplément les mots *amélanche* « fruit de l'amélanchier » et *amélanchier* « espèce de néflier ». Ces mots sont bien connus des botanistes qui disent volontiers *mespilus amelanchier, pirus amelanchier* et *amelanchier vulgaris* dans leur jargon hybride. Si les dictionnaires français du XVII^e^ siècle ne donnent ni *amélanche* ni *amélanchier*, le *Dictionnaire de Trévoux* les enregistre, d'après Tournefort, dans ses dernières éditions. Ces mots nous viennent du midi de la France, comme la plante elle-même, et l'on peut voir dans Mistral les nombreuses variantes qu'offrent les patois méridionaux[2]. Mistral considère *amelenco* comme le nom le plus correct du fruit de l'amélanchier, et il voit dans ce nom l'adjectif *amelenc*, dérivé de *amelo* « amande ». Pour être plus raisonnable que d'autres[3], cette étymologie n'est pas acceptable. Non seulement l'assimilation d'une baie qui n'est guère plus grosse que celle de l'aubépine à une amande n'est pas naturelle, mais, en outre, il est facile de se rendre compte que dans mainte région le prétendu dérivé ne concorde pas phonétiquement avec le simple : à Montpellier, d'après l'abbé de Sauvages, l'amélanche se dit *aberlenco* et l'amande *amelo* ou *amenlo* ; à Rodez, l'amélanche se dit *omelonco* et l'amande *omello*, etc., etc. L'étymologie définitive reste à trouver[4].

1. Dottin dit « cerises aigres », p. 135, et « espèce de cerise », p. 159.

2. *Amelenco, amalenco, malenco, aberlenco, amelanco, abelanco, ablanco, amelancho, ameranchо*, pour le fruit ; *amelenquié, amalenquié, aberlenquié*, etc., pour la plante.

3. On a proposé, par exemple, le grec ἀμελής « négligé », ou une combinaison de μῆλον « pomme », et de ἄγχειν « étrangler ». Un auteur, qu'il est inutile de nommer, croyant que les botanistes parlent toujours latin, déclare que le languedocien *amalenquié* vient du latin *amelanchier*.

4. L'amélanche étant un fruit « sucré » (Mistral) ou du moins « doux et agréable »

AMIAU

Godefroy cite deux exemples seulement de *aime* « mesure de vin »; on en peut lire un troisième dans Ducange, au mot *ama* 3 : c'est une addition de Carpentier qui a été relevée par Diez et qui lui a permis de formuler l'étymologie : *aime* < **(h)ama**[1] (Körting, 4468). Le mot *aime* paraît restreint à la région française limitrophe des idiomes germaniques, si bien que l'on pourrait se demander si le liégeois remonte directement au latin populaire **(h)ama** ou s'il est emprunté au germanique *ame* (aujourd'hui *ahm, ohm* en allemand, *aam* en hollandais, etc.) qui vient lui-même du latin. Le berrichon nous fournit un mot de même famille qui montre que le sens de **(h)ama**, dont témoignent seuls aujourd'hui les idiomes du Nord-Est, devait être assez courant dans le latin populaire de la Gaule. Jaubert enregistre *amiau, aimiau* ou *émiau* « cuvier de vendange »[2] : il me paraît évident que *amiau* remonte à un diminutif ***(h)amellum**[3].

(*Romania,* XXIX, 163.)

ANAR

Je renonce décidément, pour ma part, à rattacher à une étymologie commune le français *aller,* le provençal *anar,* l'italien *andare,* etc. Ceux qui s'acharnent à cette tâche ferment l'oreille aux leçons de la phonétique qui nous crie : Chacun pour soi !

Le provençal *anar* remonte certainement à un type qui avait deux *n*. Pour l'affirmer, je ne me fonde pas seulement sur la graphie *annar,* que présentent parfois les très anciens textes (*Passion,* 125, 172; *Boèce,* 4), mais sur un témoignage plus sûr encore, la rime du subjonctif *an* avec les mots à *n* fixe chez Bernard de Ventadour (*Non es meravelha*), dans *Flamenca,* etc.

(Trévoux), on pourrait supposer que *amelenco* est pour *melenco*, dérivé de *mel*, miel. Pour l'initiale, voir l'article *ajoux* ci-dessus, p. 9.

1. En grec ἅμη ; l'orthographe latine **hama**, quoique usuelle, est donc erronée.

2. Jaubert donne même deux exemples anciens du mot sous la forme *esmeau* (1462 et 1611) ; ils ont échappé à Godefroy.

3. Le diminutif **(h)amula**, a donné en provençal et en italien *amola*.

Annare est une base parfaite au point de vue phonétique. On sait que ce verbe figure dans une ancienne formule de prière à Anna Perenna, que nous a transmise Macrobe : *ut* **annare** *perennareque commode liceret*. Il paraît signifier « durer, vivre pendant l'année ». Il n'y a rien d'étonnant à ce que le mouvement dans l'espace ait fini par être assimilé à la progression dans le temps. Quand l'auteur de Boèce dit : « tan quan per terra *annam* », il entend *annar* dans un sens qui n'est pas très éloigné de celui où **annare** est employé dans la formule de Macrobe. Il faut d'ailleurs remarquer l'existence en provençal du verbe *desanar* « cesser de vivre », qui établit clairement que *anar* a possédé lui-même, comme **annare**, le sens de « vivre »[1].

ANCIEN

En imaginant la série **ante**, ***antius**, ***antianus** pour expliquer le français *ancien* et ses congénères romans, le subtil Ménage n'a pas été trop mal inspiré — relativement. Tout le monde admet l'existence en latin vulgaire de ***propianus**, d'où l'ancien français *prochien*, remplacé depuis par *prochain*. Si ***antianus** était un mot populaire comme ***propianus**, il aurait donné *ancien* disyllabique. Or *ancien* est toujours trisyllabique en ancien français. M. Meyer-Lübke admet un type primitif ***antidianus**, modelé sur **quotidianus**, qui aurait dû aboutir à **antiien*; le changement du *t* en *c* serait dû à l'influence de *ains*[2]. Il me semble qu'on fait fausse route en cherchant à expliquer *ancien* par la phonétique populaire. M. Gröber voit dans *ancien* un dérivé français tiré de *ains* à l'aide du suffixe savant *ien* (disyllabique), comme *terrien*, qui apparaît dès le XII^e^ siècle est tiré de *terre*[3] : c'est beaucoup plus raisonnable. A. Darmesteter a dit depuis longtemps que l'adjectif français a été tiré, « à l'aide du suffixe **ianus**, de l'adverbe **anteis** à l'époque où il devenait **antjs, ainz*[4] ». Mais n'est-il pas plus simple encore de supposer l'existence de ***antianus** en bas-latin, dans la langue des « clercs », et d'admettre entre *ancien* et ***an-**

1. Godefroy a un exemple de *desaler* dans le même sens, mais il vient du roman de *Florimont*, écrit dans la région lyonnaise, et qui renferme plus d'un trait méridional.

2. *Gramm. des langues rom.*, II, § 449.

3. Dans Körting, 1^re^ édition, n° 608, Nachtrag.

4. *Romania*, V, 163.

tianus le même rapport qu'entre *chrétien* et **christianus**? Cet *antianus suppose-t-il un adjectif ***antius**, comme le veut M. Schuchardt[1], je ne sais, mais cela me paraît peu probable. L'adjectif et l'adverbe francais *proche* sont si récents dans les textes qu'ils font bien plutôt l'effet de formations régressives d'après *prochain* que de représentants traditionnels de types latins ***propius** et ***propium**.

J'ai indiqué récemment[2] les noms de pays *Mulcien* et *Rencien* comme pouvant porter à croire que *ancien* a été tiré de *anz* dans la période française. Il me semble que j'ai eu tort. Etant donné qu'on trouve les graphies *Melcianus*[3] vers 751 et *Remtianus*[4] en 853, il est impossible de partir des formes françaises *Melz*, *Rems*. Je crois que *Rencien* et *Multien* reposent sur des formes qui ont dû être en bas-latin ***Remicianus** et ***Meldicianus**[5]. Mais je n'en conclurai pas que *ancien* doit son existence à ***anticianus**.

(*Romania*, XXVIII, 170.)

ANTILLE

On appelle *antille* en patois wallon un « birloir », c'est-à-dire un tourniquet servant à maintenir une porte, un châssis de fenêtre, etc.[6]. Le même objet s'appelle en provençal *anadilla*, mot qui s'explique d'une façon très satisfaisante par le latin **anaticula** « canard » et qui correspond au français *anille*, *nille*, primitivement *aneïlle*[7]. Il est vraisemblable que *antille* a le même radical. En effet, il suffit de partir de **aniticula**, d'après la forme oblique **anitis**, au lieu de **anatis**, qui se trouve dans Plaute, pour avoir un

1. *Zeitschr. für rom. Phil.*, XV, 240.
2. *Romania*, XXVIII, 171.
3. Longnon, *Atlas hist.*, p. 112.
4. Id., *Dict. top. de la Marne*, p. 226.
5. La combinaison de **icus** et de **ianus** est fréquente dans les noms ethniques dès l'époque romaine. Comparez : *Asiaticianus*, *Britannicianus*, *Germanicianus*, *Illyricianus*, *Italicianus*, et, par analogie, *castricianus* et *urbanicianus*.
6. Grandgagnage, I, 23 et II, p. IX. — Godefroy ne donne que le dérivé *antillette*.
7. Le français signifie (selon les lieux ou les temps) « béquille, crochet, fer de meule, manchon de manivelle, piton de clavette, vrille de la vigne » ; il est probable que le sens de « birloir » doit lui être attribué quelque part. L'italien lui-même a un représentant de **anaticula** dans un sens analogue : *naticchia*, loquet, d'après Oudin.

accord parfait entre le wallon et le latin : **aniticula** donne aussi régulièrement *antille* que **anaticula** donne *aneïlle, anille*.

ANTOIT

Les charpentiers de marine appellent *antoit* une sorte de levier coudé. Cet instrument sert, d'après les meilleurs auteurs, « à approcher les bordages près des membres et les uns près des autres ». Aucun dictionnaire ne propose d'étymologie. On peut considérer *antoit* comme une graphie erronée pour **entois*, substantif verbal de l'ancien verbe *enteser* « tendre ». L'*antoit* sert effectivement à exercer et à maintenir une tension sur les bordages, jusqu'à ce qu'ils aient été cloués à la place qu'ils doivent occuper définitivement.

ARANCHIER

M. Joret n'a pas indiqué l'étymologie du verbe *s'aranchier* employé dans le patois du Bessin au sens de « se renverser, s'appuyer le dos contre quelque chose ». Le mot remonte clairement à un type du latin vulgaire ***arrenicare**, composé parasynthétique de **reni**, reins. Il correspond comme formation à l'espagnol *derrengar* « briser les reins, éreinter », qui représente le latin vulgaire ***disrenicare**.

ARGELAS

Carpentier a relevé dans une charte méridionale de 1308 le mot *argilax* qu'il a glosé par « dumeta, vepres ». *Argilax* est le pluriel de *argilac*, qui est encore usité aujourd'hui à Nice pour désigner l'ajonc. On peut voir dans Mistral, à l'article *argelas*, de nombreuses variantes : l'éminent lexicographe rapproche avec raison les formes provençales du catalan *argelaga*, mais il ne donne pas d'étymologie. Il est tout à fait certain que nous avons là un représentant de l'arabe *al-djaulac*, qui a le même sens. L'article *al* s'est changé en *ar* par dissimilation, à cause de la présence d'une *l* dans le substantif *djaulac* [1].

1. Voyez l'article *aliaga* de Dozy et Engelmann, p. 371.

ARMON

On appelle *armon* ou *érémont*, chacune des deux pièces de bois un peu courbes qui, dans l'avant-train d'un carrosse, prennent sur l'essieu et aboutissent de chaque côté du timon en soutenant une cheville sur laquelle le timon est mobile. Furetière voit dans *armon* un dérivé du latin **armus**, « à cause que les *armons* sont comme les flancs du timon »; Littré suggère le latin *artemon*; Scheler ne se prononce pas entre les deux étymologies; le *Dictionnaire général* se rallie à l'idée de Littré. Le latin *armus* a donné en ancien français **arm*, qui ne se trouve qu'au pluriel *(ars)* et qui s'applique surtout aux flancs du cheval[1]. Or le patois messin connaît le substantif *armon* au sens de « poitrail du cheval »[2]. L'existence de ce sens semblerait devoir trancher la question en faveur de **armus**. Toutefois il faut tenir compte de ce fait qu'on trouve au xv^e^ siècle *aremon*, *airemon*[3], d'où probablement la forme actuelle *érémont*, et que le provençal a *aramoun* et *alamoun* « armon de carrosse » et « sep de charrue »[4], formes qui ne s'expliquent ni par ***armonem** ni par **artemonem**. La lumière n'est pas encore faite.

ARROUMERA

Mistral tire le béarnais *arroumera* « pelotonner » de **agglomerare**; mais il y a beaucoup à dire. La désinence doit remonter à un type latin en **-ellare**, ou plutôt, le verbe a dû être tiré d'un substantif en **-ellum**, aujourd'hui disparu, qui correspondait au latin vulgaire ***glomellum** et que l'on trouve encore vivant dans le parler cantalien de la vallée de l'Alagnon où *groumer*, autrefois **glomel*, signifie « peloton ». On a dû avoir de bonne heure dans la

1. Terme conservé dans la langue technique actuelle; voyez le *Dict. général* aux articles *ars* et *ers* 2.
2. Rolland, dans *Romania*, V, 196.
3. Voyez le *Complément* de Godefroy.
4. Cf. l'art. *alamon* (avec le Supplément) de N. du Puitspelu.

région gasconne ***lomellum** pour ***glomellum**[1], d'où ***romellum** par dissimilation. *Arroumera* n'implique donc pas la présence du préfixe **ad** ; le groupe *arr* représente le renforcement bien connu que le gascon fait subir à l'*r* initial. En fin de compte, *arroumera* remonte simplement à ***glomellare**[2].

ART

Littré a un article *art* 2 ainsi conçu : « subst. masc. Terme de pêche. Sorte de filet, dit ordinairement boulier. » Pas d'étymologie. Comme le « boulier » n'est en usage que sur la Méditerranée, c'est Mistral qu'il faut interroger. D'après lui, *art* n'est pas le nom d'un filet spécial, mais il s'emploie au pluriel pour désigner l'ensemble des rets, des filets de pêche : c'est évidemment le même mot que le latin **ars, artis**, qui a passé du sens abstrait au sens concret. Remarquez que quand nous disons en bon français de France « les *engins* de pêche », nous en agissons avec notre mot *engin*, qui est le latin **ingenium**, comme les pêcheurs méditerranéens avec leur mot *art*. Ni Raynouard ni son continuateur, M. Emil Levy, n'ont relevé d'exemple de cet emploi du mot *art* en ancien provençal : mais il doit y en avoir, à preuve un texte latin de Nîmes où les engins de chasse sont appelés **artes**, en 1352[3]. L'espagnol *arte* s'applique aussi à l'attirail de chaque genre de pêche, et spécialement aux filets.

ASSADO

N. du Puitspelu distingue avec raison deux verbes *assado* dans le patois lyonnais. Le premier veut dire « goûter » : comme l'a dit M. Horning et comme N. du Puitspelu lui-même l'a reconnu dans son errata, il vient de **ad** et de **sapidus** et représente un type du latin vulgaire ***assapidare**[4]. Le second ne s'emploie que sous la forme réfléchie et signifie : « boire de manière à satisfaire complè-

1. Cf. la forme **lobellum** pour **globellum**, dans certains manuscrits d'Isidore de Séville, que j'ai signalée, d'après M. Cornu, dans mes *Essais*, p. 330, note 3.
2. Cf. l'article *gusmet*, ci-dessous, p. 91.
3. Dans Du Cange, sous *ars* 3.
4. Cf. le dauphinois *sadeja*, *sadeia* « savourer » qui représente ***sapidiare**.

tement sa soif. » N. du Puitspelu l'explique par **ad** + **satum** + le suffixe verbal **are**. Par l'énigmatique **satum**, il entend, sans doute l'adverbe **satis**; l'étymologie n'en est pas moins fausse. *Assado* est pour *assedo* et correspond, comme formation, au provençal *assedar* et à l'italien *assetare*; mais tandis qu'en provençal et en italien le verbe ainsi formé veut dire « altérer » ou « être altéré », *s'assado* veut dire « éteindre sa soif ». On ne peut méconnaître l'étymologie **ad** + **sitim** + **are.**

ASSURE

Les tapissiers de haute lisse appellent *assure* le fil (d'or, d'argent, de soie ou de laine) dont ils recouvrent la chaîne; cette *assure* de la tapisserie correspond à la trame de l'étoffe et de la toile. Les dictionnaires regardent *assure* comme un substantif verbal tiré de *assurer* ; mais on ne voit pas comment le sens peut s'accorder avec l'étymologie. Je considère plutôt *assure* comme une altération de *laçure,* dérivé du verbe *lacer* qui est très fréquent en ancien français (sous la forme *laceure*) et qui figure dans Littré au sens général de « action de lacer ». La chute de l'*l* initiale, par confusion avec l'article, n'est pas sans exemple[1]; tout le monde sait que *azur* remonte au persan *ladjourd* et qu'on retrouve la consonne disparue dans la locution *lapis-lazuli.* Voici quelques cas analogues moins connus : *ambrisser* pour *lambrisser* (Godefroy, III, 40), *amproie* pour *lamproie* (Liège), *angeul* pour *langeul* « lange » (Bas-Maine), *angouste* pour *langouste* (Cotgrave), *angrote* pour *langrote* « lézard gris » (Saintonge), *anspessade,* de l'italien *lancia spezzata* (Académie), *availlon* pour **lavaillon* (Bernard Palissy)[2], *availles* pour *lavailles* (Berry), *azert* pour *lazert* « lézard » (Saintonge), *éard* pour *léard* « peuplier noir » (P. Belon), *écrelet* pour *lécrelet* (Littré), *embrunche* pour *lambrunche* « lambruche » (Berry), *émichon* pour *lémichon* « limaçon » (Picardie), *ignolet* pour *lignolet* « chiendent » (Blaisois), *istel* pour *listel*[3], *once* (lynx) pour **lonce, osange* pour *losange* (Berry, Saintonge).

1. C'est la contre-partie du phénomène qui a fait agglutiner l'article avec certains noms commençant par une voyelle, comme *lierre* (pour *l'ierre*), *lendemain* (pour *l'endemain*), etc.

2. Cf. *Essais*, p. 324.

3. Écrit *istelle* dans Gastellier, *Manuel du peintre en équipages* (Paris, 1858), p. 49, 108, etc.

AT

L'ancien provençal possède un substantif masculin *at* que Raynouard traduit par « besoin, profit, avantage »[1]. Ce mot est sans famille dans le *Lexique roman* et les patois modernes ne semblent en avoir conservé aucune trace. Le rapprochement proposé par Raynouard avec l'ancien teutonique *at, az* « aliment, nourriture »[2], n'a aucune vraisemblance. Je vois dans *at* le latin **aptum** employé substantivement. **Aptus**, qui signifie proprement « attaché »[3], a au figuré le sens de « convenable », ce qui est l'idée même qui est à la base du provençal *at*[4]. Quant à la phonétique, si le *p* se vocalise quelquefois dans le groupe latin **pt**, il peut aussi disparaître sans laisser de trace. On ne récusera pas comme exemple *set* de **septem**, ou mieux encore *At*, nom roman de la cité que les Gallo-Romains appelaient **Apta Julia**[5].

AUVELLE

L'*auvelle* est mentionnée dans le roman de *Fauvel* en compagnie de « poissonnez menus ». Godefroy traduit prudemment *auvelle* par « nom de petit poisson ». Il s'agit incontestablement du poisson dit en bon français *able* et *ablette*. Littré enregistre, sans étymologie, *avelle* comme un des noms de l'ablette. Valenciennes, qui mérite toute confiance, dit que ce poisson est appelé dans la basse Seine *ovelle*[6], et avant lui Cotgrave a signalé *ovelle* comme employé à Rouen. *Able* venant très sûrement de ***albula**[7], il faut bien que *auvelle* vienne de ***albella**. Mais ici surgit une petite dif-

1. Aux quatre exemples cités par Raynouard, il est facile d'en joindre d'autres, par exemple : *Flamenca*, vers 442 et 3769 ; *Coutumes de Montferrand*, 15 et 52 (*Annales du Midi*, III, 299 et 301).

2. Aujourd'hui *aas* « mangeaille, charogne », apparenté à *essen* « manger ».

3. C'est proprement le participe d'un ancien verbe **apere**.

4. L'idée de « profit » apparaît déjà en latin. Tite-Live dit : *sibi leges aptas facere* « plier les lois à son intérêt ». Il ne faut donc pas faire appel à **aptus**, participe de **apisci** « obtenir ».

5. Voyez ci-dessus l'article *acheter*, p. 4.

6. *Hist. des poissons*, XVII, 212.

7. Il vaut mieux supposer * **albula** que * **albulum**, parce que *able* est féminin en ancien français, d'après Cotgrave.

ficulté : on attendrait **aubelle*[1]. C'est le cas de rappeler l'étymologie de l'ancien français *arvoire, auvoire,* que l'on ne peut raisonnablement tirer que de **arbitrium**[2]. Le mot *auvelle* fournira à M. Parodi un nouvel exemple de substitution de **v** à **b** après consonne dans le latin vulgaire[3]. On pourra y joindre *auvette,* que Godefroy traduit par « nom de poisson ».

AUVERÈCHE

Godefroy a relevé dans un texte artésien la mention de « set ais *auvereches* » pour la roue d'un moulin, et il n'a pu expliquer l'adjectif qui dans cette phrase qualifie le substantif féminin *ais*[4], et dont il ne cite pas d'autre exemple. Il s'agit manifestement d'ais à faire les *auves,* ou comme nous disons aujourd'hui, les *aubes* de la roue. *Auverech, auvereche,* formes picardes, seraient en français propre **auverez, *auverece.* Ce suffice *erez* a été étudié par M. A. Tobler[5] à propos du mot *banneret,* autrefois *bannerez*; il est beaucoup plus fréquent en français ancien et moderne que l'on ne l'a dit jusqu'ici, et j'aurai l'occasion d'étudier par la suite quelques mots où il figure[6]. Je me contenterai de signaler ici un fait que je n'ai vu indiqué nulle part, c'est que *erez* plonge très profondément dans le latin vulgaire, bien qu'il soit formé par l'agglutination de deux suffixes, **aris** ou **arius** + **icius.** On trouve en effet **capsaricius** dans le scholiaste de Juvénal, **sigillaricius** dans Flavius Vopiscus, **porcaricius, ursaricius, vaccaricia** dans la *Lex Alamannorum,* et **Rotaricias,** nom de lieu, aujourd'hui *Roudersas,* commune de Royère (Creuse), en 632, pour ne pas citer d'autres exemples.

AUVERNIÈRE

Jaubert donne, sans étymologie, le mot *auvernière* qu'il définit

1. De là le rouchi *auplète,* pour *aubelète* (Hécart).
2. Cf. *Romania,* V, 382.
3. Cf. *Romania,* XXVII, 176 et s., et notamment p. 189.
4. *Ais* est des deux genres en ancien français, comme **assis,** ou plutôt **axis,** d'où il vient, en latin.
5. *Sitzungsberichte* de l'Acad. de Berlin, 19 janvier 1893.
6. Voir notamment l'article *lampresse,* ci-dessous, p. 98.

ainsi : « espace entre les chevrons et le mur ». On ne peut hésiter, il me semble, à identifier le berrichon *auvernière* avec le blaisois *auvennière* : ce dernier désigne soit la partie du toit qui dépasse le mur, soit l'espace intérieur compris entre le toit et le mur à l'endroit où les chevrons reposent sur celui-ci. M. Thibault, à qui j'emprunte la définition de *auvennière*, émet l'idée d'un rapprochement avec le français *auvent*. Cette idée me paraît bonne. Comme dans *auvent* le *t* n'est pas primitif[1], un dérivé *auvennière* est naturel. D'autre part, on peut faire remarquer que dans les patois méridionaux *envans* signifie non seulement « auvent », mais « avant-toit ».

AVAIR

Avair, à Saint-Martin *avar*, signifie en lyonnais « essaim ». N. du Puitspelu croit que *avair* représente un type latin ***aparium**, dérivé de ***apem**, abeille. Mais, d'une part, il n'est pas admissible que le suffixe latin **arium** soit devenu *air* dans ce mot quand partout ailleurs il est représenté aujourd'hui en lyonnais par la désinence *ê* ; d'autre part, comme on dit en lyonnais *un avair d'avilles*, il n'est pas probable que *avair* renferme la même racine que *aville*. Je crois qu'il faut voir dans *avair* l'ancien infinitif *aveir* employé substantivement dans un sens spécial. On sait qu'en provençal moderne *avé* veut dire « bétail » et s'applique spécialement à la race ovine ; dans le Bessin *aver* désigne plus particulièrement la race porcine. L'application du même mot à un essaim d'abeilles ne me paraît pas invraisemblable. La composition de l'*r* de l'ancien infinitif *aveir*, quoique surprenante, s'explique peut-être par ce fait que l'infinitif s'est employé substantivement à une époque où l'*r* n'était pas encore tombée.

AVALIES

On lit l'article suivant dans Littré :

AVALIES, s. f. pl. Laines qui proviennent de peaux de moutons livrés à la boucherie et qui sont vendues aux mégissiers. ÉTYM. *Avaler*, mettre bas, parce que les laines proviennent de l'abatis des bouchers.

1. *Auvent* paraît être pour *anvan*, forme conservée par l'ancien provençal, de ***antevannum**, mot composé qui a dû exister en latin vulgaire.

Il faut écrire *avalis* et considérer le mot comme foncièrement masculin. *Avalis* est tiré de *avaler*, comme *abatis* de *abattre*, comme *pelis* de *peler*, comme *semis* de *semer*, etc. Le *Dictionnaire du Commerce* de Savary des Bruslons enregistre l'expression *laine avalie*, avec un simple renvoi à *pelade*. Sous ce dernier article, il nous apprend qu'on appelle *pelade*, *pelure*, *pelis* ou *avalis* « la laine que les mégissiers et chamoiseurs font tomber par le moyen de la chaux de dessus les peaux de moutons et brebis provenantes des abbatis des bouchers ». Il n'y a donc pas, dans l'expression *avalis*, une allusion aux bêtes abattues, comme l'a cru Littré, mais à l'action d'abattre, c'est-à-dire de faire tomber la laine avec la chaux. On a dit, en termes de commerce, *laine avalis*, par abréviation, comme l'on disait *laine cuisse* (laine d'entre les cuisses), *laine ventre* (laine de sous le ventre); puis l'on a fini par croire que *avalis* était un participe en *i* et qu'il fallait le faire accorder avec *laine*[1]. Savary des Bruslons donne *laine avalie*, à côté de *laine pelis*, à l'article *laine*; mais à l'article *pelade*, il ne connaît plus que *pelie*, auquel il consacre une vedette spéciale[2].

(*Romania*, XX, 469.)

AVELANÈDE

L'Académie française a admis en 1798 le mot *avelanède*. Ce mot n'est pas, comme on pourrait le croire, le provençal *avelanedo* «coudraie», car il signifie tout autre chose. Le Dictionnaire de l'Académie le définit ainsi : « Sorte de cupule, de godet, qui entoure la base de certaines espèces de glands. » Littré dit, à la lettre A : « *Avelanède* ou *velanède*, s. f., nom que porte dans le commerce la cupule des glands du chêne velani. » Il dit encore, à la lettre V : « *Vélanède*, s. m. *(sic)*, espèce de chêne, dite aussi *vélani*, dont le gland est employé par les teinturiers comme la noix de galle. » — « *Vallonée* ou *velonnée*, s. f., capsule qui enveloppe le gland du plus grand et du plus fort des chênes, *quercus ægilops*, et qui sert à divers usages de l'industrie. » Enfin, dans son supplément,

1. C'est le même cas que dans *un ceuf couvi*, primitivement *un uef coveis* ; comparez l'article *renformir*, ci-dessous, p. 126.

2. L'hypothèse d'une coquille typographique, qui aurait transformé en *avalies* la forme ancienne *avaleïs*, ne vaut rien.

à l'article *vallonée,* il signale la variante *valonie,* et il s'explique en ces termes sur l'étymologie qu'il n'avait pas abordée dans le corps du dictionnaire. « Bas-latin *vallania, valania,* châtaigne, que l'on dit dérivé du latin *balanus,* gland. Mais c'est de l'allemand *wallnuss,* noix, qu'il faut le rapprocher. *Wallnuss* est composé de *nuss,* noix, et de *wall,* qui représente *wälsch, welche* : la noix du pays welche. Au reste ce *val* ou *wal* se trouve dans *gauge,* qui signifie « noix » en certaines provinces. » L'éminent lexicographe a rarement été aussi mal inspiré que quand il a écrit cette note. La *noix gauge* est la **nux gallica** des Romains [1] et le bas latin *valania,* pas plus que le français *velanède,* n'a aucun rapport réel, ni de sens ni de forme, avec l'allemand *wallnuss.* Il est bien probable que *valania* ou *vallania,* qui n'est connu que par deux textes d'Italie, dont l'un de 1228, désigne l'avelanède (je parle comme l'Académie); je ne m'en porte pas garant. Mais ce qui est clair, et ce que je ne suis sans doute pas le premier à voir et à dire, c'est que *avelanède* et toutes ses variantes viennent du bas grec et représentent soit βαλάνι ou βαλανίδι « gland », soit βαλανιδία « chêne ». Voici trois passages du célèbre naturaliste Pierre Belon qui ne laisseront aucun doute à cet égard :

« Du lac Genesareth et mer Tiberiadis... Il y croist de l'arbre de Coccus et d'Esculus, que les Grecs nommoyent anciennement Platyphyllon et maintenant *Velagnida* [2].

Lemnos... Il y a une forest d'Esculus, lesquels on ne couppe point pour brusler, d'autant qu'ils rendent une drogue que les Grecs et les Italiens appellent de la *Velonie.* Des calices et gland d'Esculus ... ils se servent pour accoustrer et conroyer les cuirs : laquelle *Velonie* ils ne transportent point hors de l'isle [3].

Les arbres qui portent la Casse, et les Palmes, le Sené, Esculus et Serrus, autrement nommé *Valagnida* [4]. »

Le *Dictionnaire du Commerce* de Savary des Bruslons, paru en 1723, donne *Avelanede* ou *Valanede,* et il nous apprend que les Français faisaient un assez grand négoce de cette substance dans le Levant, surtout à Smyrne. C'est dans un *Estat général de toutes*

1. Voir G. Paris, dans *Romania*, XV, 631.
2. *Observations de plusieurs singularitez*, II, 90, édit. de Paris, 1555, p. 149. Le texte porte *Velaguida*, faute typographique manifeste.
3. *Ibid.*, I, 30.
4. *Ibid.*, I, 44.

les marchandises dont on fait commerce à Marseille[1], rédigé en 1688, que se trouve pour la première fois la forme *avelanède*: c'est une altération de **valanide* (telle serait la transcription exacte du bon grec βαλανίδι), que nos marins provençaux ont confondu avec leur mot *avelanedo* « coudraie », et qu'ils ont fait recevoir sous ce travestissement à l'Académie française.

(*Romania*, XXIX, 207.)

BAILLARD

Baillard, subst. masculin, et *baillarge*, subst. féminin[2], sont les noms vulgaires de la variété d'orge que les botanistes appellent *hordeum distichon*, orge à deux rangs. Littré voit dans cette appellation un dérivé du verbe *bailler*: le *baillard* serait l'orge « qui baille, qui donne beaucoup ». Mais les exemples du moyen âge montrent que *baillard* est une graphie récente pour *baillarc*, comme le féminin *baillarge* en fait encore foi. On trouvera plusieurs exemples de *baillarc* dans Godefroy, à l'appui desquels vient l'expression du bas-latin *carrata de baliarcho*, qu'emploie le polyptyque de Saint-Omer[3]. *Baillarc* se trouve à la fois dans le Nord-Est (Ponthieu), dans le Centre (Bas-Limousin) et dans le Sud-Ouest (Gascogne); *baillarge* est spécial au Poitou, à la Saintonge et à l'Angoumois[4].

Le rapprochement avec l'anglais *barley* « orge », indiqué dans le *Dictionnaire général*, ne vaut rien, car l'anglais se décompose en *bar* (anglo-saxon *bere*) « orge » et *ley* (pour *leek*) « plante »[5]. Je propose comme étymologie **balearicum**, **balearica**, proprement « des îles Baléares ». L'affaiblissement du *c* en *g* spirant dans la forme féminine ne fait pas difficulté pour la région du Poitou. Je n'ai d'autre garant de la réputation et de la nature de l'orge des

1. Savary des Bruslons, *Dict. du Comm.*, t. III, p. 333.

2. C'est par erreur que le *Dictionnaire général* fait *baillarge* du masculin. Une coquille typographique amusante a transformé *baillarge* en *baillerage* dans Nemnich, *Allg. polygl. Lexikon der Naturgeschichte* (1793-1798), III, 175.

3. Du Cange, v° *bailhargia*.

4. La forme *bolliardze*, donnée par Béronie comme subst. masculin, doit être un emprunt au français provincial, car elle coexiste avec la forme autochtone *boiar*.

5. Le *Dictionnaire général* s'est fâcheusement rencontré avec Jônain, *Patois saintongeais*, p. 58; mais Jônain va plus loin et tire l'anglais et le saintongeais du grec *blastos agrios* « blé sauvage ».

Baléares que le témoignage écrasant de la phonétique; mais l'hypothèse est si satisfaisante que je la crois légitime[1].

(*Romania*, XXVIII, 171.)

BALZIN

Le substantif *balzin* désigne en wallon le tremblement des vieillards, des fiévreux, de ceux qui sont sous le coup d'une émotion violente. On a tiré du substantif le verbe *balziner* « marcher nonchalamment en se laissant aller d'une jambe sur l'autre, lambiner »[2]. Grandgagnage compare le mot wallon à l'italien *balzare* « bondir », mais ce rapprochement ne repose que sur une ressemblance fortuite. *Balzin* est une altération de l'ancien français *palesin, palasin* « paralysie »[3], qui est lui-même une transcription approximative de l'accusatif latin **paralysin**. Ce qui rend cette étymologie tout à fait sûre, c'est que l'anglais *palsy*, emprunté du français, signifie à la fois « paralysie » et « tremblement sénile », et que l'espagnol *perlesia* « paralysie » désigne aussi une affection analogue à la danse de saint Guy[4].

BARBANOISE

On lit dans le supplément de Grandgagnage, II, 500 : « *Barbanoise*, tarte aux pommes avec des raisins de Corinthe et recouverte d'une feuille de pâte. » Il est impossible de ne pas penser à l'ancienne expression française *tarte bourbonoise*, connue depuis le XVI^e^ siècle, qui désigne un bourbier. Littré croit que cette expression figurée est due au fait que les bourbiers de ce genre « sont assez communs en Bourbonnais ». En réalité, ce qui est réellement du Bourbonnais ce sont les tartes, au sens propre : le sens figuré n'est qu'un jeu de mots sur *bourbe* et *Bourbonnais*.

1. Notons seulement que Pline fait l'éloge de l'orge de Cartagena (XVIII, 18) et qu'il mentionne un *modius balearicus* en usage pour le froment (XVIII, 12).

2. Voyez Hécart et Grandgagnage ; le verbe ne se trouve que dans ce dernier.

3. Voyez l'article *palasin* 1 de Godefroy.

4. Par exemple dans ce passage de Mesonero Romanos, *Escenas matritenses*, *El Barbero de Madrid* : « Me colgaba de las cuerdas de la campana y con pies y manos las hacia moverse, ni mas ni menos que se fuesen atacadas de *perlesia*. »

BARDIN

On désigne dans le Bas-Maine sous le nom de *bardin* (masc.) et dans le Haut-Maine sous celui de *berdine* (fém.) l'insecte dit communément « pou du mouton », que ce soit une tique ou une hippobosque, peu importe. Dans le Midi, cet insecte porte des noms qui dérivent clairement du nom même de la brebis : *barbesi(n)* ou *berbesi(n)*, de ***berbicinum**, d'une part, et *berbial*, dans la Creuse et en Berry *barjau*, de ***berbicalem**. Il n'est pas douteux pour moi que les formes actuelles du patois manceau représentent respectivement ***berbicinum** et ***berbicina**, et ont remplacé d'anciennes formes * *berzin*, * *berzine*[1]. On constate plus d'une fois la substitution du son *d* au son *z*, surtout après *r* : *mardelle* est fréquent au sens de « margelle » et remonte probablement à un ancien * *marzelle*, de ***margella**, comme *bordois* (dans Péan Gastineau) est pour *borzois*, de **burgensis**, et *Verdelai* pour *Verzelai* « Vézelay », de **Vergiliacum**. La ville de *Lavardin* (Sarthe) s'est appelée antérieurement *Laverzin*, pour *Lavrezin*, de **Labrocinum**. La rivière de *Vandelogne* (Deux-Sèvres) paraît avoir eu primitivement le même nom que la *Vilaine*, c'est-à-dire **Vicinonia**, devenu * *Vezelogne*, * *Venzelogne*. En Berry, on a *éclairdir* pour *éclairzir*, de même étymologie que le français *éclaircir* ; en Berry et en Poitou, *enchardir* pour *encharzir* « enchérir »[2].

BASTERESSE

L'expression *aguille basteresse* se lit dans le livre de *Sidrac*, où Godefroy l'a dénichée pour constituer son article *basteresse* ; mais il ne sait comment il faut l'entendre. Si nous ouvrons Mistral, nous serons tout de suite renseignés : l'*aguio bastaresso*, c'est le carrelet, l'aiguille à coudre les bâts. Que l'ancien français

1. Cf. l'anc. franç. *berzil* (à côté de *bercil*), de ***berbicile** au sens de « bercail ». De là, comme on sait, le nom de lieu *Bercy*, devenu un quartier de Paris, qui est le pendant septentrional de *Barbezieux* dans la Charente. — En Berry, dans le Morvan et dans le Lyonnais, la tique du mouton et celle du chien s'appellent *berlin*, *brelin*, *breulin* ; l'étymologie est-elle la même que celle du manceau *bardin* ?

2. Cf. l'article *bedoche*, ci-dessous, p. 30.

ait pu tirer de *bast* un adjectif *basterez, basterece,* il n'y a rien là que de normal [1]. Toutefois je crois qu'il faut considérer *aguille basteresse* dans *Sidrac* comme un provençalisme. M. Gaston Paris a présenté d'intéressantes conjectures sur l'origine de cette singulière encyclopédie : il pense qu'elle a été composée à Lyon au milieu du XIII[e] siècle, et que la rédaction primitive a pu être écrite en provençal. Des citations éparses dans le dictionnaire de Godefroy, il me semble résulter que la rédaction française qui nous est parvenue a pour auteur un provençal. La langue de *Sidrac* est émaillée de provençalismes, parmi lesquels je citerai à la volée *flachesse, lampement, ponant,* et peut-être *passade,* si ce mot figure bien dans les anciens manuscrits [2].

BAVÉOLE

Littré enregistre *bavéole* et *baveule* comme « un des noms locaux de la centaurée-bluet », sans étymologie. Il suffit de remarquer que le bluet se dit aussi *blavéole* [3], pour reconnaître dans *bavéole* et *baveule* des dérivés de *bleu* qui ont perdu l'*l* du radical par suite d'une dissimilation due à la présence d'une seconde *l* dans leur désinence [4].

BEDOCHE

Littré donne dans son *Supplément,* d'après le *Glossaire aunisien,* le substantif *bedochon* « serfouette » et le verbe *bedocher* « sarcler avec le bedochon ». Ces deux mots ont passé dans le *Nouveau Larousse illustré. Bedochon* est manifestement un diminutif de *bedoche* : ce dernier mot existe effectivement dans le patois du Poitou et de la Saintonge [5]. Je crois qu'on ne peut pas séparer *bedoche* de *besoche,* dont jadis j'ai longuement étudié l'histoire [6].

1. Voir sur le suffixe *erez* l'article *auvereche,* ci-dessus, p. 23.

2. Voyez la citation du *Dictionnaire général.*

3. *Blavéole* est donné par Littré sous *blavelle,* mais sans renvoi à *bavéole.*

4. Cet exemple est à ajouter à ceux que j'ai donnés à l'appui de mon explication de *prunelaie,* primitivement *pruneraie* (*Essais,* p. 365-366). L'*l* a de même disparu dans *Péaule,* nom d'une commune du Morbihan, autrefois *Pléaule.*

5. Voir Jônain, qui traduit *bedoche* et son diminutif *bedochon* par « petites bèches, ou plutôt petites marres et marrochons à deux houes », et Lalanne.

6. *Essais,* p. 251-6. J'ai montré qu'on avait à tort rattaché le français *besoche*

Il faut sans doute rapprocher la substitution de *bedoche* à *besoche* des cas étudiés à l'article *bardin*.

BELLICANT

Bellicant est, d'après Littré, le « nom vulgaire d'un poisson des côtes de France ». Le *Nouveau Larousse illustré* est plus précis : « Nom vulgaire du trigle gurnau ou grondin gris, *trigla gurnardus*. » Il faut reconnaître dans ce mot le provençal moderne *belugan* que Mistral définit ainsi : « Trigle adriatique, poisson de mer qui dans la nuit paraît scintiller. » *Belugan* est le participe présent du verbe *beluga* « briller », dérivé de *belugo* « étincelle » : on sait que *belugo* correspond à l'ancien français *belue*, d'où le diminutif *beluette*, devenu dans le français actuel *bluette*[1].

BENEVIS

Godefroy n'a pas d'article *benevis*. Pourtant le verbe *abeneviser*, dont il donne un exemple, et le substantif verbal *abenevis* « action d'*abeneviser* », supposent nécessairement l'existence de *benevis*. D'ailleurs on lit dans la charte de franchises de Montbrison en 1223 : « Si *benevisers* obligaverit benevisum suum alicui[2]. » Là nous avons la preuve de l'existence dans la langue vulgaire du Forez non seulement de *benevis*, mais de son dérivé *beneviser*, qui manque aussi dans Godefroy. On a reconnu depuis longtemps que l'on avait affaire au latin **beneficium** passé en roman sous une forme demi-savante[3]. *Benevis* et ses dérivés sont particuliers à la région du Forez ; je montrerai plus loin, p. 104, qu'on a de même formé *malevis* de **maleficium** dans une région toute différente (Ile-de-France ou Normandie).

au provençal *vezouch*, *bezouch* « vouge », et j'ai supposé que *besoche* remontait à un type ***bisocca**, du latin vulgaire. On trouvera ci-dessous, p. 33, à l'article *besougneto*, de nouveaux détails sur la famille de *bezouch*.

1. Sur les côtes du Bessin on donne le nom de *baligan* à une espèce de poulpe (Joret, p. 52). Serait-ce le même mot ?

2. Dans Du Cange, *benevisum*.

3. « *Abenevisare*, quasi *adbeneficiare*, id est dare ad beneficium », addition des Bénédictins à Du Cange. (Cf. les citations faites par Godefroy à l'article *abenevis*.)

BERLIN

M. Joret tire *berlin,* nom normand du coquillage dit « patelle » ou « lépas » de l'ancien haut-allemand *berlin* « petite perle » ou « petite baie » [1]. Mais il faut tenir compte des formes divergentes : *benin, berdin*, que M. Rolland mentionne d'après Duez, *béni* et *bénicle* à Granville, *bernie* à Noirmoutier [2]. Elles se rattachent plus naturellement au breton *bernic* ou *brinic,* qui a aussi pénétré dans le pays gallot sous les formes *berni, bernic, bernin* [3], et que j'ai même entendu employer dans l'île d'Oléron. C'est aussi au breton que remontent *bernicle* et *bernacle,* que l'on trouve dans Littré, en tant qu'ils désignent la patelle [4]. Le breton représente une forme celtique primitive *barennika,* de *barenn* « rocher » [5].

La nasalisation en pays roman de la finale de *bernic* n'est pas plus étonnante que celle du scandinave *fisk* « poisson » rendu par *fin* dans *aigrefin* et *orfin*. De **bernin* on a, par dissimilation régulière, *berlin,* et par altération *berdin*.

Il est possible que *brelin, vrelin* ou *verlin,* qui désigne le limaçon de mur dans le Bessin [6], et une variété de littorine à Cherbourg [7], ait la même étymologie. Le nom breton de la sèche *morgat,* proprement « lièvre de mer » a débordé bien en dehors de l'Armorique, sous les formes *morgate, margade, margane, margonde* [8].

(*Romania,* XXVIII, 172.)

1. *Patois du Bessin*, p. 54 ; *Flore pop. de la Norm.*, p. LXVII.

2. *Faune pop.*, III, 192. *Berdin* et *berlin* sont dans Cotgrave, qui les a certainement pris à Rondelet. Ce dernier nous dit, en effet, que le lépas est appelé « à Gallis *œil-de-bouc*, à Normanis *berdin et berlin* » (*Univ. Aquatilium Histor. pars altera* (1555), p. 3.

3. Ernault, *Gloss. moyen-breton*, I, 81.

4. Le rapport du nom de l'oie *bernache* à celui de la patelle n'est pas clair ; voyez ce qu'en dit Max Müller, *Nouvelles leçons sur la science du langage*, trad. Harris et Perrot, II, 289. Pour ma part, je repousse l'étymologie *bernacle* < * **pernacula**, aussi bien que l'étymologie *bernicle* < * **hibernicula.**

5. Stokes et Bezzenberger, *Celtisches Wortschatz*, dans Fick, *Vergl. Wœrterb. der indogerm. Sprachen*, 4e édit.

6. Joret, *Mélanges de phonétique norm.*, p. 53.

7. Rolland, *Faune pop.*, III, 191.

8. Rolland, *Faune pop.*, III, 186, et Littré, vo *morgate*.

BEZOUGNETO

J'ai longuement parlé ailleurs du provençal moderne *bezouch* qui, comme le français *vouge*, vient du latin de Gaule **vidubium** [1]. Son habitat est limité aujourd'hui au Sud-Ouest (Aragon, Gascogne et partie de l'Aquitaine), mais assez étendu pour donner lieu à une diversification notable de forme. Mistral groupe *besouch*, *besoui*, *bedouch*, *bedoui*, et s'en tient là. J'ai indiqué déjà le béarnais *bedoulh*. La même modification de la désinence s'est produite dans l'aragonais (*bodollo*) et dans le patois de la vallée de la Save (Gers) (*bousoulh*), qui ont en outre tous les deux assimilé la voyelle protonique à la voyelle accentuée. Même assimilation, mais nouvelle substitution d'un suffixe à la désinence normale, dans *bousoun*, forme que Cénac-Moncaut donne pour le Gers, en concurrence avec *bousoulh* [2]. Enfin, et c'est le plus curieux, un petit vouge se dit dans le sud du Gers *bezougneto*. Nous avons de quoi affirmer que si ce diminutif concorde avec celui de *besougno* « besogne », c'est par une contamination récente sans valeur étymologique ; il a dû être autrefois **bouzoulheto*, **bezoulheto*.

BIGNON

Littré enregistre le subst. *bignon* comme un terme de pêche synonyme de *truble*. C'est un mot dialectal qui doit être assez répandu en langue d'oïl, car je le trouve à la fois en Champagne (Tarbé) et dans le Bas-Maine (Dottin). On a un exemple du moyen âge (1458), déniché par Carpentier dans les registres du Trésor des Chartes et reproduit par Littré et par Godefroy (dans le *Complément*, avec la lecture *bignou*, au lieu de *bignon*, ce qui est fort contestable). Godefroy rapproche fort justement de *bignon* le pro-

1. *Essais*, p. 251 ; cf. l'article *bedoche*, ci-dessus, p. 30.

2. Cénac-Moncaut traduit par « haut-volant » ; sur quoi Mistral écrit : « Cette définition, que nous ne comprenons guères, désigne peut-être le *besouch*, croissant ou faucille à long manche. » C'est bien cela. Cénac-Moncaut aurait mieux fait de se servir de *croissant* ou de *vouge* que de *volant*, qui sent la province et que l'Académie ne donne pas.

vençal *begnoun*, car l'acte de 1458 est relatif au Limousin[1]. Je n'hésite pas à me rallier à l'opinion de Mistral qui rattache *begnoun* au celtique **benna**, prototype du français *banne*, le mot provençal désignant concurremment le filet dit *verveux* (qui est une nasse en osier), un panier, une auge, etc. La naissance d'un mot *bennione en latin vulgaire à côté de **benna**[2] n'est pas plus surprenante que celle de ***falcione**, à côté de **falce**, d'où l'anc. franç. *faucon*, ou de *catenione à côté de **catena**, d'où *chignon*. Quant à l'affaiblissement de l'*e* protonique en *i*, on sait qu'il est fréquent devant *n* et *l* mouillées : *carillon* (autrefois *carregnon, carrignon*), *chignon, tilleul, Avignon, Châtillon, Solignac, Polignac*, etc.

(*Romania*, XXIX, 163.)

BOISSEZA

Le provençal *boisseza* « boîte », signalé au moyen âge par M. Emile Levy[3], est encore vivant dans le patois languedocien. Mistral enregistre, d'après l'abbé de Sauvages, *bouisseso* « boîtillon, morceau de bois enchâssé dans l'œillet d'une meule ». C'est un mot extrêmement intéressant. Il remonte directement au latin vulgaire *buxida, transcription du grec πυξίς, ίδος, en latin classique **pyxis, idis**, et il a dû être proparixyton à l'origine.

BOUCAN

Un article du *Livre des Mestiers* d'Étienne Boileau défend aux teinturiers de se servir d'alun « de bouquauz »[4]. Dans le glossaire-index de MM. de Lespinasse et Bonnardot, il est dit qu'il s'agit

1. « Pescher en une riviere appelee Brumes passant auprès du lieu de Solignac avec aucuns engins ou habillemens nommez *bignons* ou venuges. » Il s'agit de *Solignac* dans la Haute-Vienne ; la rivière dont le nom est altéré en *Brumes* est la *Briance*. Quant à *venuge*, qui est donné comme synonyme de *bignon*, je ne sais qu'en dire.

2. **Benna** a eu une forme parallèle ***bennia** (d'où le prov. mod. *begno*) qui a donné naissance au diminutif ***benniola** (d'où le prov. mod. *begnolo*).

3. *Prov. Suppl.-Wœrterb.*, I, 153. M. Levy n'a relevé que deux exemples ; un troisième se trouve dans l'introduction du *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, p. v : « De barrals, de *boicesas*, de cercles, 11 deniers ».

4. LIV, 3. L'édition de Lespinasse et Bonnardot porte *bouquam*, mais, dans le glossaire-index, les éditeurs déclarent que c'est une erreur de lecture.

d'alun gâté « demeuré au fond du tonneau ou *boucaut* ». Littré et Godefroy citent effectivement ce passage du *Livre des Mestiers* comme renfermant le plus ancien exemple du mot actuel *boucaut*. C'est une étrange méprise. Il faut lire *bouquanz* et voir dans l'expression française la traduction de l'expression provençale *alun de volcan, de bolcan, de bolca,* qui figure dans plusieurs anciens tarifs de péage méridionaux[1] : l'alun *volcanique,* dit aussi *lave alunifère,* est bien connu des minéralogistes. Dans le coutumier de la Vicomté de l'Eau de Rouen, rédigé à la fin du XIII[e] siècle, on lit : « Alun de glace et de *boucan* ne doit rien[2] ».

BOURGEON

Paulin Paris tirait *bourgeon* du latin **botryonem**. M. Gaston Paris vient de reprendre pour son compte cette étymologie[3]. Elle lui paraît si évidente qu'il se déclare surpris que personne ne l'ait encore proposée. Mais la phonétique proteste là contre. Il suffit de se rappeler que **repatriare** donne *repairier*[4] et * **materiamen** *mairien*[5], pour être convaincu que **botryonem, botrionem** aurait donné **boiron*, non *bourgeon*[6], et pour se dispenser d'examiner le côté sémantique de la question. **Botryonem** survit probablement dans le provençal moderne *bouiroun* « vermille, masse de vers enfilés pour la pêche aux anguilles », cette masse pouvant être comparée à une grappe[7] ; mais c'est tout.

Diez rattache *bourgeon* au verbe germanique **burjan** « lever, soulever, exciter ». Improuvée par M. Mackel, passée sous silence

1. *Péages de Tarascon*, art. 69, dans les *Mém. de l'Acad. de Nimes*, 1890 ; *Droits de courtage de Narbonne*, dans Fagniez, *Doc. rel. à l'hist. de l'industrie et du commerce en France*, I, 331 ; *Péages du comté de Provence*, dans *Cart. de Saint-Victor de Marseille*, I, introd., p. LXXVI, LXXVIII, LXXIX, LXXX, XCI, XCV et XCVI.

2. Ch. de Beaurepaire, *La Vicomté de l'Eau de Rouen*, p. 305.

3. *Romania*, XXIV, 612.

4. De là le substantif aujourd'hui écrit *repaire* et *repère*.

5. Forme primitive de *merrain*.

6. L'*i* en hiatus avant l'accent passe dans la syllabe précédente même s'il en est séparé par une consonne double ou par un groupe de consonnes : * **gutt(u)rionem**, * **impast(u)riare** et * **post(e)rionem** donnent *goitron* (goitre), *empaistrier* (empêtrer) et *poistron* (derrière du corps).

7. En latin classique, on appliquait **botryo** aux conserves d'œufs de poisson dont l'aspect rappelle effectivement celui d'une grappe.

par M. Körting, cette étymologie vient d'être reprise par M. Braune[1]. Elle ne me séduit pas. Je crois qu'il faut reconnaître le germanique **burjan** dans l'ancien wallon *burir* « s'élancer impétueusement » et dans le terme de chasse *bourrir* « faire bruire ses ailes en prenant son vol » ; mais nous voilà bien loin du sens de « bourgeon ». En provençal moderne, le bourgeon naissant porte les noms de *bourro, bourroun, bourroulh,* etc. Le premier terme est manifestement identique au français *bourre,* du latin **burra,** et les deux autres s'expliquent par les dérivés ***burronem** et ***burruculum**. Donc *bourgeon* est ***burrionem**, comme *porgeon,* que connaissent tant de patois français[2], est ***porrionem**. Inclinons-nous devant Ménage qui a écrit : « *Bourgeon,* de **burrio**, qui a été fait de **burra** : les bourgeons des arbres ont quelque chose de velu et qui approche de la bourre[3]. »

(*Romania,* XXVIII, 174.)

BRENÈCHE

Littré a un article *brenèche* « poiré nouveau et encore doux », sans étymologie ni rapprochement d'aucune sorte. Le mot paraît surtout usité dans le bassin de la Loire. Jaubert donne *bernâche* et *brenache* « vin blanc doux, capiteux, point encore éclairci, vin bourru » ; Thibault, *bernâche* « vin blanc nouveau encore trouble » ; Dottin, *bernache* « vin blanc nouveau ». Jaubert rapproche notre mot de l'italien *vernaccia,* ce qui est méritoire. Il faut ajouter que le correspondant français est *grenache,* au XIII^e^ siècle *garnache*[4], plus récemment *vernage* (dans un texte anglo-français) et *creneche* (chez Marguerite de Navarre). D'après Littré, *grenache* est proprement le nom d'un cépage (blanc ou noir) des Pyrénées-Orientales, d'origine espagnole. Mistral est muet. L'espagnol a *garnacha,* qui désigne soit un vin aromatisé, soit un cépage noir très connu en Aragon. Dans l'emploi que lui attribue actuellement l'usage commun, le français *grenache* peut être considéré comme un emprunt

1. *Zeitschr. für rom. Phil.*, XIX, 355.
2. Voyez l'art. *porion* de Godefroy.
3. *Origines*, p. 136.
4. L'exemple le plus ancien, que ne citent ni Littré ni Godefroy, se trouve dans un fabliau, *Rec. général,* III, p. 148. Aucun de nos vieux dictionnaires ne donne *grenache* ; l'Académie et le *Dictionnaire général* le laissent de côté. Le mot est sorti de l'usage après le XVI^e^ siècle ; il nous est revenu au XIX^e^ par l'espagnol.

à l'espagnol *garnacha*, mais l'espagnol est lui-même tributaire de l'ancien français, et celui-ci probablement de l'italien[1]. Le *b* initial des formes patoises *brenèche, bernache*, etc., doit remonter à une forme **vernache*, calquée plus fidèlement sur l'italien que *grenache*[2].

(*Romania*, XXVIII, 175.)

BROINE

Mistral ne connaît que *aurouno* comme nom de l'aurone : c'est un gallicisme. Ni Raynouard, ni Levy n'ont de forme provençale ancienne correspondant au latin **abrotonum**, qui est comme on sait le type étymologique de *aurone*. Je relève dans A. Duboul, p. 19 : « *Broine*, armoise champêtre, aurone des champs. » Cette forme *broine* a évidemment subi une aphérèse ; la langue du moyen âge a dû connaître **abroine*. Nous pouvons conclure de l'existence de *broine* dans la région toulousaine que le latin **abrotonum** s'est conservé dans la langue populaire de la Gaule aussi bien au Midi qu'au Nord[3].

BROUFOUNIÉ

Mistral enregistre un curieux mot, qu'il traduit par « bruit de la tempête, mugissement de la mer agitée, gros temps », et qui affecte les formes suivantes : *broufounié, bréfounié, brafounié, boufounié, boufanié, grifounié*. Il le rapproche du grec βαρυφωνία « voix forte », ce qui n'est pas mal trouvé. Le mot vient effectivement du grec, et la désinence actuelle en *-nié* représente une ancienne désinence en *-nia* ; mais βαρύς et φωνή n'y sont pour rien. Le mot méridional est tout simplement le frère du français *Épiphanie*, autrement dit la fête des Rois. La forme *Brefania* est dûment attestée en ancien provençal au sens religieux[4] ; on trou-

1. *Vernaccia* est dans Dante. Antoine Oudin le traduit par « sorte de raisin et de vin blanc ».

2. Antoine Le Maçon emploie *vernace* dans sa traduction du *Décaméron*.

3. A côté de *aurone*, les botanistes français mentionnent *vrogne*, forme qui a subi l'aphérèse, comme la forme méridionale *broine* ; en wallon on dit *ivrogne*, par étymologie populaire.

4. Emile Levy, I, 163.

vera ci-dessous, à l'article *Bruvenie*, les considérations phonétiques afférentes. Toute idée religieuse s'est évanouie aujourd'hui dans le Midi et il n'a surnagé que le souvenir du « charivari » qui accompagnait autrefois la célébration de cette fête. Sur ce dernier point, on peut voir des détails dans Du Cange, aux articles *epiphania* et *montina*. J'ajouterai seulement que le charivari est encore à la mode à Rome; j'y ai assisté par deux fois à la *Befana*, et j'ai pu constater personnellement que le divertissement principal consiste à se faire sonner réciproquement dans les oreilles et le plus fort possible des cloches, des trompes et en général tous les instruments les plus bruyants qu'on peut se procurer.

BRUVENIE

Une charte du cartulaire de Saint-Vincent de Metz est ainsi datée : « L'endemayn de la *Bruvenye* m.cc.xliiij. » Godefroy enregistre *Bruvenye* d'après ce seul exemple et traduit prudemment par « fête particulière au pays messin ». J'ai parcouru tout le cartulaire de Saint-Vincent; je n'y ai relevé que trois autres mentions de cette fête : « La vigile de la *Bruvenye* m.cc.xliiij (f° 44 r°); as octaves de la *Bruvenie* m.cc.xliij *(ibid.)*; a la *Bruvenie* m.cc.xliiij (f° 46 r°) ». Il est probable que le dépouillement des chartes lorraines fournirait d'autres exemples de ce mot. Je n'hésite pas à y voir le latin **Epiphania**, grec Επιφάνια « Épiphanie ». L'italien dit *Befana* et *Befania*, les patois de l'Engadine *Bavania* et *Boagna*, etc.[1]. Nous avons donc, comme en lorrain, l'aphérèse de la voyelle initiale[2] et le changement du **p** en *b*; l'engadin nous montre en outre dans *Bavania* le changement de **ph** en *v* et dans *Boagna* la labialisation de l'*e* issu primitivement de l'i bref de **Epiphania**; il n'y a donc de propre au lorrain *Bruvenie* que le changement de l'**a** médial en *e*, qui est normal, car l'épenthèse d'une *r*, phénomène dont les exemples ne manquent pas après *b* initial, se trouve aussi dans l'ancien provençal *Brefania*[3].

1. J'emprunte les exemples engadins à M. Salvioni, *Nuove Postille romanze*.

2. On trouve quelquefois *Piphaine* en ancien français, comme en provençal *Piphania*; Godefroy en donne trois exemples sous *Tifaigne*, autre nom de l'Épiphanie, qui vient, comme chacun sait, de **Theophania**, Θεοφάνια. Les théologiens du moyen âge connaissent aussi **Bethphania**, mot hybride (hébreu et grec), francisé en *Bethphanie* par l'ancien traducteur de Jean Belet, Bibl. nat. lat. 995, f° 36, r°. Malgré les apparences, il ne faut pas voir dans **Bethphania** l'étymologie des mots romans commençant par *b* que nous avons cités.

3. Voyez l'article *broufounié*, ci-dessus, p. 37.

BURGALÈSE

Carpentier a relevé dans les registres du Trésor des Chartes deux mentions d'une arme appelée *burgalese* en 1386 et *burgalaise* en 1410. Il a créé dans Du Cange un article factice *burgalaisia* pour y insérer sa trouvaille, et depuis lors on vit là-dessus. Qu'était-ce qu'une *burgalèse*? Une sorte de lance, dit Carpentier; une sorte de javelot, de lance ou de pique, dit Godefroy. Le mot n'a pas échappé à Victor Gay; on lit dans le *Glossaire archéologique du moyen âge et de la Renaissance* : « *Burgalaise*, lance ou dague bordelaise ». S'il est permis à la philologie d'intervenir dans l'affaire, elle ne décidera pas ex professo si c'est d'une lance, d'une pique, d'un javelot ou d'une dague qu'il s'agit, mais elle peut garantir qu'il s'agit d'une arme de *Burgos* et non de *Bordeaux*. C'est déjà quelque chose [1]. *Burgalèse* correspond manifestement à l'adjectif espagnol *burgales*, ethnique de *Burgos*.

BUS

Mistral m'apprend que la haie de la charrue s'appelle *bus* dans le Var. Il croit reconnaître dans *bus* le latin **buris**; mais, pour ne rien dire de la phonétique, **buris** est synonyme de **stiva** et désigne le « manche » et non la « haie » de la charrue. *Bus* est l'ancien provençal *bust* « tronc, buste ». La haie étant la partie essentielle, le corps même de la charrue, les parties qui y sont fixées, manche, soc, coutre, etc., en sont considérées comme les membres.

CADARZ

L'ancien tarif de courtage de Narbonne a un article ainsi conçu : « *Cadarz*, la carga XII den. narb. [2]. » Le mot manque

1. Cf. l'ancien esp. *alabesa*, catal. et prov. *alavesa*, lance qui tire son nom de la province d'Alava.

2. Ce tarif a été republié en dernier lieu par M. Fagniez, *Doc. rel. à l'hist. de l'industrie*, I, 331. L'article *cadarz* du glossaire de M. Fagniez a été rédigé d'après mes indications.

dans Raynouard et dans Levy. Comme l'article en question est immédiatement suivi d'un autre où figure la soie *(ceda)*, je crois qu'il ne faut pas hésiter à voir dans *cadarz* le même mot que l'espagnol *cadarzo*, qui désigne la soie de qualité inférieure. Cotgrave a un article *cadarce* avec le même sens, et Godefroy reproduit Cotgrave. L'origine de l'espagnol *cadarzo* reste à trouver.

CADOLA

Le lyonnais *cadola*, francisé en *cadole*[1], désigne une petite hutte, un petit cabinet et, par analogie, la partie pontée à l'arrière des grands bateaux du Rhône. N. du Puitspelu rapproche avec raison ce mot du latin de la basse époque **catabulum**, écurie; mais il est impossible de lui accorder que **catabulum** dérive de **caput**. L'étymologie doit être cherchée dans le grec καταβολή, qui a pu être latinisé en ***catabola** et aboutir régulièrement en provençal à *cadaula* comme παραβολή, latinisé en **parabola**, a abouti à *paraula*. La conservation du **c** explosif montre que *cadola* est emprunté du provençal, et non traditionnel[2]. Καταβολή se rattache à καταβάλλειν et signifie proprement « action de jeter » : c'est le terme consacré pour désigner les fondements d'un édifice. Il n'y a rien d'extraordinaire à ce que ce mot ait été appliqué à une simple cabane, à une hutte. Le bas latin **catabulum** repose peut-être sur κατὰβολος que le grec classique applique au fond où est mouillé un vaisseau et même à un parc à huîtres. Le sens spécial qu'il a pris et sa forme neutre semblent indiquer qu'il a subi l'influence de **stabulum**.

CAGOUILLE

Nos marins ont donné le nom de *cagouille* à une volute servant d'ornement au haut de l'éperon d'un navire. J'ai cru que ce terme de marine était un emprunt à l'espagnol *cogollo* et je l'ai dit dans le *Dictionnaire général*; je n'hésite pas aujourd'hui à faire amende honorable pour cette opinion irréfléchie. Je me rallie à Littré, suivi sagement par Arsène Darmesteter, et je crois que le terme

1. Sur le sens de « loquet » que possède aussi *cadole* en français, voyez le *Dictionnaire général*; le type étymologique est le même.

2. Il est curieux que Mistral ne donne pas de sens correspondant, v° *cadaulo*.

de marine n'est qu'un sens figuré de *cagouille* «colimaçon», escargot. Mais d'où vient ce mot, très répandu en son sens propre, non seulement dans l'Angoumois et la Saintonge, comme le dit Littré, mais en Berry[1], en Périgord et en Gascogne ? Littré, en son *Supplément,* le rapproche du provençal *cacalauso* et du languedocien *cagaraulo,* sans plus. Mistral va tout droit au latin **cochlea**, mais comme il veut aussi tirer de **cochlea** *cacalauso, cagaraulo* et *escaragol,* tout en admirant là sa bravoure habituelle, on hésite à marcher derrière lui[2]. Et pourtant il se pourrait que Mistral eût raison, au moins approximativement. En gascon, la forme ancienne du mot est *cogolha* : elle se lit dans un texte latin de Bordeaux, où il est question d'argent payé « ad mundandum vineas *de las cogolhas* que destruebant ipsas vineas[3] ». Voilà donc *cagouille* qui fait un premier pas vers **cochlea**. Ce dernier me semble en avoir fait un autre de son côté — et décisif — dès les temps les plus reculés de la langue latine. On sait qu'il n'est pas rare de voir une voyelle épenthétique s'introduire entre deux consonnes dans l'adaptation latine de certains mots grecs faite à l'époque archaïque : on trouve **dracuma, cicinus, trichilinium, psalteria**, de δραχμή, κύκνος, τριχλίνιον, ψάλτρια[4]. On pourrait imaginer que κοχλίας a été rendu par ***coculea**. Or Fleckeisen[5] a proposé de lire **coculea** au lieu de **cochlea** dans deux passages de Plaute, *Capt.* 80 et *Pœn.* 3, 1, 29, et Ritschl[6] incline à lui donner raison, au moins pour le premier de ces passages. L'hypothèse de Fleckeisen vaut ce qu'elle vaut, mais il est difficile de nier que le gascon *cogolha* postule ***coculea**[7].

(*Romania,* XXIX, 165.)

1. Berrichon *cocoille* « limaçon » (Jaubert).

2. Non moins brave que Mistral, M. Fourès explique par *excocliolum le gourdonnais *escargol* et beaucoup d'autres formes, parmi lesquelles on est étonné de ne pas trouver *cagouille*. (Voyez *Bull. de la Soc. des parlers de Fr.*, I, 318.)

3. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XXII, p. 184. J'emprunte la citation au supplément à Du Cange qui se lit dans l'édition Favre (supplément perdu dans le tome VIII, où je viens seulement de le dénicher), p. 445, v° *cogolha*. M. Levy n'a pas relevé le mot dans son *Provenz. Suppl.-Wœrterb.*

4. Cf. Schuchardt, *Vokal. des Vulgärl.*, II, 394 et s.

5. *Krit. Miscell.*, p. 39, remarque.

6. *Opusc.* II, 509.

7. De ce ***coculea** qui n'est qu'un postulatum, il faut peut-être rapprocher **nuculeus**, fréquemment attesté à côté de **nucleus** (Schuchardt, *Vokal.*, II, 417). M. Schuchardt, dans le fascicule II de ses *Rom. Etymologieen*, p. 31 (Vienne, 1899), tire *cagouille* de ***coculia**, forme résultant d'après lui d'une confusion entre **cochlea** et **conchylium**.

CAGOUILLON

Godefroy donne trois exemples poitevins du mot *cagouillon* qui désigne, d'après lui, « le blé que l'on ramasse avec le balai quand il a été passé au van ». En réalité, les *cagouillons* sont les vannures et criblures, c'est-à-dire la balle du blé. Le mot *cagouillon* représente clairement le latin **cucullionem**, proprement « capuchon ». On comprend sans peine comment l'enveloppe du grain de blé a pu être comparée à un capuchon. La forme primitive a dû être **cogoillon*, comme celle de *cagouille* est *cogoille*.

CARQUERON

Carqueron est un terme de tisserand qui désigne une sorte de levier. Le *Dictionnaire général* se demande s'il ne faut pas rattacher le mot au latin **calcare** « presser ». Il vaut mieux, il me semble, considérer *carqueron* comme dérivé de *carquer*, forme picarde de *charger*.

CARTAYER

Le *Dictionnaire général* propose dubitativement de voir dans le verbe *cartayer* « éviter les ornières en dirigeant les roues dans l'intervalle qui les sépare » un dérivé de la forme picarde *carrette* pour *charrette*. Or le wallon dit dans le même sens *quateler*, comme l'a fait remarquer Littré, et *cartayer* existe aussi en saintongeais, ce qui écarte tout type étymologique commençant par un **c** latin. Littré tire *cartayer* de *quatre*; il faut le tirer de *quart*, comme le fait Jônain, qui écrit *quartéyer* pour mieux appuyer son étymologie.

CASCANE

Littré n'indique pas l'étymologie de l'ancien terme militaire *cascane* « puits de mine ». Le mot est donné dès 1640 par Antoine Oudin qui explique que « c'est un lieu en forme de degré

d'où les gens qui travaillent se donnent la terre l'un à l'autre ». C'est l'italien *cascana*, de *cascare* « tomber ».

CERCE

J'emprunte à Littré les quatre articles suivants :

Cerce, s. f. Feuille de bois large et mince pour monter les cribles et les tamis. || Menuiserie qui entoure les meules d'un moulin. || Ustensile d'encastage pour les poteries. — Étym. Autre forme de *cercle*.

Cerche, s. f. Le même que *cerce*. — Étym. Autre forme de *cercle*.

Sarche, s. f. Cercle de bois auquel on attache une étoffe pour faire un tamis. — Étym. Forme ancienne et altérée de *cercle*.

Cherche, s. f. Terme de construction. Nom de tout ce qu'un seul trait de compas ne peut représenter et qui demande divers points pour être décrit... — Étym. Voy. *chercher*.

Le *Dictionnaire général* a groupé ces différents sens et formes[1] sous un article unique *cerce* ; il considère *cerce* comme la forme primitive et la fait venir de *cerceau*. Cette opinion ne me paraît plus soutenable aujourd'hui. Pour arriver à l'étymologie définitive, il n'est pas inutile de parcourir tout le domaine phonétique et sémantique de ce mot dans le passé et dans le présent.

Godefroy n'a pas d'article *cerce*, mais il distingue trois mots *cerche*. Dans le premier article, il met *cerche*, subst. verbal de *cerchier* (aujourd'hui *chercher*), dont l'origine ne fait pas question. Dans le second, il réunit sous la signification « abside » un passage du *Roman du Mont Saint-Michel*, où on lit *cherche*, un texte de 1415 relatif à Rennes, où il y a *cerche*, et une citation de l'*Architecture* de Ph. Delorme où il est question de la « cherche r'alongée » : il est clair que dans ce dernier cas il s'agit du terme de construction que Littré donne exclusivement sous la forme *cherche*, et non d'une abside. Enfin dans le troisième, sont cités trois passages du *Livre des Mestiers*, portant tous les trois *cerche*, avec cette définition : « garniture du bord d'un chapeau, d'un écrin, d'une gaîne[2]. »

1. La mention de la forme *sarche* a été omise.

2. Il faut rattacher à *cerche* un verbe *encercher* qui manque dans Godefroy et qui se trouve écrit *encharger* ou *encharcher* dans les statuts des gaîniers de 1560, art. 11, 17 et 18 (R. de Lespinasse, *Métiers de Paris*, III, p. 488 et 489).

Furetière (1690) ne connaît ni *cerce,* ni *cerche,* ni *sarche* ; il ne donne *cherche* que comme terme de construction, mais il a un article *serse* que les dictionnaires modernes ont eu le tort de négliger : « *Serse,* s. f. T. de marine. Modèle qu'on fait pour la construction d'un vaisseau ; voyez *gabarit,* c'est la mesme chose. »

Thomas Corneille (1731) donne *sarche* au sens de « cercle de tamis », et il ajoute : « On s'en sert aussi pour hausser les vaisseaux à faire la lessive. » Ces deux sens se trouvent réunis dans le *Glossaire du Bas-Maine* publié récemment par M. Dottin, et dans le *Glossaire du pays blaisois* de M. Thibault ; le deuxième est seul dans le *Vocabulaire du Haut-Maine* du comte de Montesson. M. Thibault y ajoute : « cercle cloué au sommet et à l'intérieur d'une cuve pour en consolider les douves. » Il remarque en outre que *sarche* est une prononciation locale de *serche,* « forme ancienne de *cercle* ».

Je n'hésite pas à rapporter ici l'article suivant du *Glossaire du Morvan* de M. de Chambure : « *Sasse,* s. f. Espèce de tamis dont on se sert pour faire égoutter les fromages frais. » L'auteur ajoute que dans les villes l'équivalent de *sasse* est *serce* ; mais cette constatation ne l'empêche pas de considérer *sasse* comme le féminin de *sas,* tamis, du latin ***setacium**. Il n'en est rien : *sasse* correspond à *serce,* comme *ace* à *herse*. De même le lorrain *saçotte* « moule à fromage » (Adam) est un diminutif de *serce* et non de *sas,* bien qu'une contamination ait pu se produire [1].

Pour terminer cette enquête, il faut franchir la Manche et prendre en considération l'anglais *searce* ou *sarce* « tamis », manifestement emprunté du français *cerce* (peut-être influencé par *saas,* la *cerce* d'un *saas* ayant fini par s'entendre du *saas* lui-même).

En fin de compte, je considère que la forme *cherche* du *Roman du Mont Saint-Michel* est pour *cerce,* que les formes *cerche, sarche* et *cherche* sont dues à l'étymologie populaire (influence du verbe *chercher,* primitivement *cerchier*), et que *cerce* doit remonter au latin **circitem**, synonyme de **circinum**, devenu de bonne heure par métathèse ***cirticem**.

CHAINTRE

Ce mot français dialectal, enregistré par Littré, a été récem-

1. Dans la Meuse, d'après Labourasse, on a : *sâssot, sâssâ* « tamis », *sâssotte, socé, sôcé, sâssie* « forme à fromage », et *sozé* « cercle de futaille ».

ment l'objet d'une étude de M. Horning[1]. Le savant professeur de Strasbourg a bien vu qu'on ne pouvait séparer le français *chaintre* du provençal *cance,* qui a exactement le même sens : il les rattache tous deux au radical de *jante,* expliquant le premier par ***camitem,** le second par une variante ***camicem.** Mais si en provençal on peut accepter *cance* < ***camicem,** en s'appuyant sur *ronce* < **rumicem** (bien que *ronze* soit plus normal que *ronce*), il est impossible d'être aussi tolérant pour ce qui concerne le français : de ***camitem** le français fait **chante,* qui peut, avec épenthèse d'une *r,* devenir **chantre,* mais non *chaintre.* A ce point de vue, la forme avec *m* simple, que M. Horning substitue au type ***cammita** ou ***cambita** imaginé par M. Thurneysen, ne sert de rien : voyez plutôt **amita** > *ante* (et non **ainte*), **semita** < *sente* (et non **seinte*), etc.

Je ne connais et je crois qu'il n'y a qu'un seul type étymologique qui puisse concilier le français et le provençal, c'est **cancerem.** En provençal, *cance* peut très bien avoir été autrefois **cancer,* comme *carce* a été *carcer,* de **carcerem**; en français, il n'y a qu'à rappeler **vincere** > *veintre* pour légitimer *chaintre* < **cancerem**[2].

Mistral a déjà rapproché *cance* du latin **cancelli**, et il ne me semble pas si mal inspiré. D'après Festus, au témoignage de Paul Diacre, **cancellus** est un diminutif de **cancer**, et le simple a eu autrefois le sens du dérivé : **Cancri** *dicebantur ab antiquis qui nunc per diminutionem* **cancelli**. La déclinaison **cancer, eris** parallèle à **cancer, cri** se trouve non seulement dans Caton et dans Lucrèce, mais dans un auteur chrétien de la décadence, dans Arnobe. Pourquoi ne pas admettre en latin vulgaire **cancer, eris** au sens de **cancellus**, quand le provençal et le français nous acculent à un type **cancerem** ? Le rapport sémantique, bien qu'un peu flottant, se laisse entrevoir. *Cance* et *chaintre* désignent presque partout « l'espace de terre qui reste à labourer aux deux bouts d'un champ où la charrue a tourné et qu'on ne peut labourer qu'à la maille ou au louchet »[3], ou les « sillons tracés sur les limites d'un champ dans le sens contraire du labourage général de la pièce de terre »[4]. C'est peut-être l'intersection des sillons à la lisière

1. *Zeitschr. für rom. Phil.*, XXI, 452.

2. Cf. le nom de lieu *Cainstra, Chainstra,* dans quatre chartes d'environ 1100, Mabille, *Cartul. de Marmoutiers pour le Dunois,* nos 82, 87, 90 et 91.

3. *Dict. languedocien-franç.* de l'abbé de Sauvages ; dans cette citation, on remarquera l'emploi de *maille* au sens du français dialectal *maigle* « hoyau ».

4. Lalanne, p. 78. Cf. le *Glossaire des parlers du Bas-Maine* de M. Dottin,

d'un champ labouré qui aura fait qualifier cette lisière elle-même de **cancelli** ou **cancerem**[1]. A moins qu'il ne faille voir dans l'emploi spécial de *cance* et de *chaintre* une simple application du sens figuré de « limite, borne » que **cancelli** a déjà en latin classique.

(*Romania*, XXIX, 167.)

CHAMBRULE

On lit dans Littré : « *Chambrule*, s. masc., charbon, maladie qui attaque les moissons. Étymologie : *champ* et *brûler* ».

Dans la première édition de son *Traité de la formation des noms composés*, A. Darmesteter admettait sans difficulté que *chambrûle* (c'est ainsi qu'il écrit) était pour *brûle-champ*[2]. Dans la seconde, il avoue que l'explication de *chambrule* est bien douteuse[3]. Le mot apparaît pour la première fois dans le *Dict. des Sciences naturelles*, tome VIII (1817), où on trouve *chambrule* et *chambuche*. En 1784, dans son *Cours d'agriculture*, t. V, p. 138, l'abbé Rozier ne connaît que *chambucle*. Il est certain que *chambuche* n'est qu'une coquille typographique pour *chambucle*, qui est devenu ailleurs, par une autre coquille *chambuele*, voire *chambuelle* et *chambruelle*[4]. Je crains que *chambrule* ne soit pas non plus de bon aloi, mais je n'en suis pas sûr. En tout cas, *chambucle* est un mot du Forez bien authentique[5]; dans le Lyonnais on dit *chambuclio* et *charbuclio*; dans le Var, *chabuscle*, *chabouscle* et *chambouscle*. Je suis d'accord avec N. du Puitspelu pour considérer *charbucle* ou *charbuclio* comme primitif, tandis que *chambuclio* a subi l'influence de *champ*. Mais je n'y saurais voir

p. 125 : « Haie très large plantée d'arbres et d'arbustes entrelacés ; espace non cultivé laissé dans un champ entre la haie et le dernier sillon et sur lequel on prenait jadis de la terre pour mêler aux engrais; feuilles amassées pour faire la litière ou du fumier ; les deux ou trois sillons perpendiculaires aux autres ; planche large, sillon plat. »

1. Un cas sémantique analogue est celui du franç. *claie*, à peu près synonyme du lat. **cancelli**, qui s'est appliqué à l'échine et au revers de la main. (Voyez des exemples dans Littré et dans Godefroy, s. v°.) Je m'aperçois au dernier moment que Grégoire de Tours emploie **cancer** et **cancellus** dans un sens inconnu au latin classique et qui paraît être celui de « croisée d'ogive » (Bonnet, *Le latin de Grégoire de Tours*, p. 249).

2. P. 193, n. 1.

3. P. 221, n. 1.

4. Notamment dans le Larousse et dans le *Nouveau Larousse illustré*.

5. Littré le donne, mais il en fait à tort un substantif féminin.

comme lui un composé de **carbo** et de **ustulat.** Il faut nécessairement supposer un type du latin populaire * **carbusculus**, à côté de **carbunculus**, que Pline emploie dans le même sens [1].

CHANCERA

Ce mot a été relevé par Raynouard dans la coutume provençale de Montferrand [2], avec le sens de « dot ». Raynouard cite à propos ce passage de Du Cange, à l'article *vercheria* : « Arverni superiores eadem notione *valcheire*, inferiores *chancere* dicunt. » Le même sens convient au français *chancelle*, que Godefroy a relevé dans la coutume d'Aigueperse et dans la rédaction du xv[e] siècle de la coutume de Montferrand, bien qu'il traduise par « chambre de l'épousée, ses meubles et habits » et qu'il le rapproche à l'aventure de *chainsil*. Le patois actuel de la Limagne connaît encore le verbe *tsancelai* « donner à une fille une part des biens paternels pour qu'elle n'ait ensuite plus rien à réclamer » [3]. Le patois du Bas-Limousin nous offre non seulement le même verbe *(tsonsela)* mais un substantif féminin *tsanse*, qui est ainsi expliqué dans le dictionnaire de Béronie et Vialle : « On appelle ainsi dans certains endroits les droits successifs qu'une personne a dans une maison ; on le dit aussi de la constitution qu'un père fait à son fils et de la dot qu'il constitue à sa fille. » L'existence de ce substantif féminin *tsanse* prouve que le mot *chancera* de la coutume de Montferrand doit être (ou avoir été à l'origine) un proparoxyton [4]. Il en résulte en outre que le type primitif a dû

1. Je rattache à la même étymologie le meusien *chabouclé*, *chaublonqué*, qui se dit du linge taché de moisissure (Labourasse). Quant au nom de plante *chambreule*, qu'un quidam a glosé par *brûle-champs* dans le *Nouveau Dict. d'hist. nat.*, t. VI (1816), il n'a rien à voir avec le charbon des blés ; c'est tout simplement un dérivé de *chambre*, pour *chanvre*.

2. *Lex. rom.*, II, 391. Cette coutume a été publiée dans les *Annales du Midi*, III, 298 et s. Le mot figure à l'art. 109 avec la graphie *chansera*, qui est aussi celle de la coutume de Chénérailles au passage correspondant, bien qu'on ait imprimé *chausera* dans l'édition du *Musée des Archives départementales*, p. 177.

3. C'est ainsi que j'interprète la définition bizarre du Dr Pommerol, qui vient de publier un *Essai d'un glossaire patois de la Limagne*, dans le *Bull. hist. et sc. de l'Auvergne*, 1898, p. 211 : « *Tsancelai* : fille à laquelle on donne une certaine part... »

4. La désinence ne peut être ramenée à un type latin *aria* ou *eria*, car, s'il en était ainsi, la coutume de Montferrand, qui écrit *charreira*, *feira*, *madeira*, *maneira*, *prumeirament*, aurait * *chanseira*, et non *chansera*. Remarquez aussi la désinence différente de *valcheire* et de *chancere* dans la citation de Du Cange.

être un féminin de la troisième déclinaison latine qui s'est fidèlement conservé en Limousin et qui a passé à la première en Auvergne : ce type ne peut guère être que le **cancerem** dont je me suis occupé à l'article *chaintre*. Comment la lisière d'un champ labouré est-elle devenue la dot d'une fille à marier ? Par le même jeu de sémantique qui a aussi attribué ce dernier sens au mot *verquiera*, proprement « jardin, terre cultivée attenante à l'habitation[1] ».

(*Romania*, XXIX, 168.)

CHANCIÈRE

M. Behrens vient d'étudier le mot normand *canchière*, qui désigne la partie labourée, aux deux bouts d'un champ, perpendiculairement au labour du reste du champ[2]. Tandis que M. Joret y voit un dérivé de *chant*, au sens de « côté », il croit que *canchière* est pour **canjière*, dérivé du verbe *canjier* « changer ». L'opinion de M. Behrens ne peut se soutenir en présence de ce fait, qui lui a échappé : la forme française correspondante au normand *canchière* est *chancière*, usitée notamment (avec un sens identique) dans le Bas-Maine[3]. Donc, il nous faut un type étymologique ayant **c** ou **ti** après la nasale. *Chant* ne peut donner comme dérivé que *chantière*[4]. Un type latin ***cantiaria** expliquerait fort bien la coexistence de *canchière* en normand et de *chancière* en français ; mais je ne crois pas légitime de le supposer tant qu'on n'aura pas la preuve de l'existence de ***cantius** au lieu de **cantus**. Ayant montré ci-dessus que le français *chaintre* et le provençal *cance*, synonymes de *chancière*, *canchière*, reposaient sur un type latin **cancerem**, je suis amené naturellement à croire à un dérivé adjectif ***cancereus**, ***cancerius**, pris substantivement sous la forme féminine ***canceria**[5].

(*Romania*, XXIX, 169.)

1. J'ignore l'étymologie de ce mot, dont la forme latine la plus ancienne, dans les textes du moyen âge, est **vircaria**, et qui ne peut se rattacher à **vervex**, comme on l'a dit.

2. *Festgabe für G. Gröber*, p. 150.

3. Dottin, p. 120.

4. Cette forme existe effectivement, avec une variante *chaintière* influencée par *chaintre* (Dottin, p. 121 et 125).

5. Ce type convient aussi au provençal mod. *canciero*, « billon, planche de labour, sole de terrain » (Mistral).

CHAROLESSE

Dans la plaine du Lyonnais, au-dessous de Riverie, on appelle *charolesse* un chemin suffisant au passage des chars. N. du Puitspelu voit dans ce mot un dérivé de *char* avec un premier suffixe, *ola*, auquel est venu s'en adjoindre un second, *esse*. Je ne connais pas d'autre exemple d'intercalation du suffixe *ol* et je crois qu'il faut faire appel ici au suffixe **arius**, qui très anciennement, dès la période du latin vulgaire, s'est combiné avec le suffixe **icius** pour former des adjectifs en **aricius** dont beaucoup se sont substantivés par la suite. Flavius Vopiscus emploie l'adjectif **sigillaricius** au sens de « qui sert à sceller » ; la *Lex Alamannorum* connaît **canis porcaricius** et **canis ursaricius** « chien pour chasser le sanglier et l'ours », et **vaccaricia** « étable à vaches »[1]. On a formé de même ***carraricia**, et en exprimant, puis en sous-entendant **via**, on s'est servi de ce mot pour désigner un chemin à charretier[2]. *Charolesse* est une forme dissimilée pour **charoresse*, **charraresse*.

CHEBICHE

Dans une partie du Berry on appelle *chebiches* (prononcé ordinairement *j'biches*) les fanes, c'est-à-dire, d'après Jaubert, « les tiges ou feuilles de légumes coupées, enlevées de leur racine ». Je crois qu'il faut voir dans *chebiche* une forme assimilée, dont l'état antérieur doit être **chebice*. L'assimilation de *ç* ou *s* avec *ch* est fréquente en Berry, souvent régressive (*chécher*, pour *sécher*), parfois progressive (*chachioux*, pour *chacioux*, chassieux). **Chebice* correspond à un type latin ***capĭcia**, comme le rouergat *cobis* correspond à la forme masculine ***capĭcium** : ce sont des dérivés de ***capus**, pour **caput** « tête ». En lyonnais on dit *chavassi*, c'est-à-dire ***capacia**[3] ; dans la Creuse *chabesso*[4], c'est-à-dire ***capĭcia** ; en Poitou *chabusse* et *chabuche*, c'est-à-dire ***capūcia**. Partout le sens est le même.

(*Romania*, XXVIII, 175.)

1. Cf. l'article *auvereche*, ci-dessus, p. 23.
2. L'italien *carrareccia* remonte au même type étymologique ; Oudin le traduit par « la trace du charroy ».
3. Cf. l'article *chevasson*, ci-dessous, p. 50.
4. C'est N. du Puitspelu qui cite *chabesso* comme usité dans la Creuse ; je n'ai pas eu occasion de constater directement son existence.

CHÈNEVIS

Littré suppose pour expliquer *chènevis* un type latin ***cannabisum** et Brachet un type ***cannabisium** : ni l'un ni l'autre ne semblent se douter que le latin ne possède pas de suffixe dérivatif **isum** ou **isium**. Scheler est plus avisé en mettant en avant ***cannabicium**, mais cette hypothèse ne peut pas rendre compte de la forme *chenevuis*, qui doit être considérée comme l'ancêtre de notre *chènevis* actuel[1]. La même terminaison se retrouve pour désigner la graine du lin : *linuis* et *linuise* sont très fréquents dans les textes du moyen âge et vivent encore de nos jours (au moins le dernier) en Picardie et en Artois. On ne peut guère hésiter à y reconnaître un type en **-ūtium, -ūtia** et à inscrire ***canapūtium**[2], ***linūtium** et ***linūtia** dans le vocabulaire du latin populaire de la Gaule[3]. Il faut noter d'autre part que l'italien appelle le chènevis *canapuccia*, et qu'à Isbergues, près de Saint-Pol, on dit *canebuche*, ce qui nous reporte clairement à ***canapūcia**[4].

CHEVASSON

Le chevène[5] s'appelle dans le Jura *chevasson*, dans le Doubs

1. Il faut lire *chanevuis* (et non *chaneuvis*, comme l'ont fait les éditeurs, MM. Bonnardot et R. de Lespinasse) dans le péage du Petit-Pont de Paris, *Livre des Mestiers*, p. 233. *Chenevuis* se trouve au sens actuel dans le *Registre criminel du Châtelet*, à la date du 9 février 1391 (Godefroy, *Compl.*). Il est employé au sens de « chènevière » dans des lettres de rémission de 1390 citées par Carpentier (Du Cange, v° *cheneverium*, et Godefroy, v° *chenewis*). Un texte de Lille (1440) donne *kennebuye* à côté de *lynuis* (Godefroy, v° *chennebuie*, où le mot est traduit à tort par « chanvre »).

2. Je me suis déjà expliqué (*Essais de phil. fr.*, p. 409) sur le **p** du latin vulgaire, postulé par le *p* italien et le *b* provençal. J'ajoute que la graphie avec un **p** domine dans les glossaires : voyez Goetz, *Thes. glossar. emendat.* I, 174.

3. A côté de ***canapatum, *canapetum, *canaponem, *canaposum** et ***canaposa**, qui sont postulés par d'autres noms français ou provençaux du chènevis.

4. Mot oublié par M. Salvioni, dans ses *Postille* et *Nuove Postille italiane al voc. lat. rom.*

5. C'est ainsi que s'appelle en bon français le poisson que les naturalistes désignent par le terme de *Squalius Cephalus*. Sur l'étymologie de *chevène*, voir nos *Essais*, p. 261. Souhaitons que l'Académie française admette le mot dans la nouvelle édition

tchaivaisson, dans le Rhône *chavasson.* Nizier du Puitspelu dit que *chavasson* remonte à **caput** « tête », et il y voit « le suffixe *asson,* diminutif du suffixe péjoratif *asse,* le *chavasson* étant un poisson peu estimé ». Je me représente un peu différemment la formation de ce mot. Nous sommes assurés par le témoignage des formes romanes que le latin vulgaire a désigné ce poisson par les dérivés ***capĭcius**[1] et ***capŏcius**[2]. Il est plus naturel encore d'admettre ***capacius** « le poisson à grosse tête », tout à fait analogue à ***beccacia** « l'oiseau à grand bec », la bécasse. ***Capacio** a bientôt pris place à côté de ***capacius** comme **gobio** à côté de **gobius** : il est représenté aussi par le provençal moderne *cabassoun,* nom d'un poisson méditerranéen *(Atherina Boyeri)* que l'on francise en *cabasson.* Il n'y a aucune idée péjorative dans tout cela.

(*Romania,* XXVIII, 177.)

CHEVOISTRE

A côté de *chevestre,* qui correspond normalement au latin **capĭstrum** « chevêtre », l'ancien français offre une forme *cheveistre, chevoistre.* Dans une note sur le vers 3512 de l'*Erec,* M. Förster rappelle que *chevoistre* et *espois* constituent les deux seuls cas de diphtongaison de l'ĭ latin dans une syllabe fermée, et que ces deux cas sont inexpliqués. *Espois* n'est pas primitif; il s'est substitué à *espes* sous l'influence de *espoisse* (***spissia**) « épaisseur », et de *espoissier* (***spissiare**) « épaissir »[3]. Au contraire *chevoistre* a sa racine dans le latin vulgaire, tout comme l'engadin *chavaister* : il remonte à ***capistrium,** au lieu de **capistrum,** comme *cloître* remonte à ***claustrium** pour **claustrum**[4].

de son dictionnaire et qu'elle ne l'écrive ni *schwène,* comme Armand Silvestre dans ses *Contes irrévérencieux,* ni *juène,* comme les pêcheurs des environs de Paris.

1. Provençal moderne *cabés* ; ancien français *chavessot,* que Godefroy ne sait comment traduire.

2. Provençal ancien *cabotz,* que M. Emil Levy prend à tort pour un mot en *ot.* Cf. ce texte latin de Toulouse, de l'année 1181, cité dans Du Cange, v° *cabos* : « Non vendant troitam..., neque lampridam..., neque assegiam..., neque *cabos* nisi .II. denarios ad plus. » Le français *chabot* a dû être primitivement *chaboz.*

3. Cf. Meyer-Lübke, *Gramm.,* I, § 111.

4. L'idée développée par M. Horning (*Zeitschr. für rom. Phil.,* XXIII, 414), d'après laquelle l'*i* sortirait directement de l'**s**, ne me paraît pas acceptable. Notons

CHIAULER

Littré a remarqué dans le *Glossaire* de Jaubert le substantif *chiaule* « rejeton » et le verbe *chiauler* « pousser des rejetons » et il a voulu expliquer *chiaule* par **capitulum** « petite tête » [1], opinion que les lois phonétiques condamnent absolument. En réalité, *chiaule,* substantif féminin, est tiré de *chiauler,* et *chiauler* dérive d'un ancien substantif masculin *chiau,* conservé par le patois du Maine au double sens de « chien qui vient de naître » et de « rejeton qui pousse sur la racine des végétaux » [2]. *Chiau* est l'ancien français *chael* « petit du chien » [3], qui vient du latin **catellus**, diminutif de **catulus**. Le provençal *cadel,* qui signifie à la fois « petit chien » et « rejeton » ne laisse aucun doute sur l'étymologie de *chiauler*. Il est intéressant de voir se reproduire dans nos patois le même procédé sémantique qui en latin classique avait donné à **pullus** « petit d'un animal » le sens de « rejeton d'une plante ».

CHINQUÊME

Godefroy a relevé le substantif féminin *chinqueme* dans un registre des archives communales de Saint-Omer, où on lit : « de le *chinqueme* duskes a la feste de Toussains. » Il a compris que le mot devait désigner une fête, mais c'est tout. Évidemment, *chinqueme* correspond au latin **quinquagesima** comme notre mot actuel *carême* à **quadragesima** [4]; mais que faut-il entendre par **quinquagesima** ? De nos jours la *quinquagésime,* c'est le dimanche qui précède le premier dimanche de carême, c'est-à-dire le 50e jour avant Pâques. Au moyen âge, le latin *quinquagesima* s'explique aussi

que *chevoistre*, employé par Chrétien de Troyes, est représenté aujourd'hui par *choître* dans l'Aube (Baudouin, *Patois de la forêt de Clairvaux*, p. 113).

1. *Hist. de la langue franç.*, 6e éd., II, 122.

2. Par une extension du sens de rejeton, *chiau* s'explique aussi, en certains endroits, aux déchirures de la peau près des ongles, ce qu'on nomme en français des *envies* (Dottin) Il n'a rien à faire avec *scion*, ci-dessous, p. 137.

3. Littré enregistre dans son *Dictionnaire* le substantif masculin pluriel *cheaus*, terme de chasse qui s'applique aux petits du chien, du loup et du renard.

4. Le latin classique **quinquagesima** a dû devenir de bonne heure * **cinquesima**, comme **quadragesima** s'est contracté en * **quaresima.**

bien au 50e jour après Pâques qu'au 50e jour avant Pâques et il fait très heureusement concurrence à son synonyme *pentecoste,* simple transcription du grec πεντηκοστή. La *Chinquéme* des gens de Saint-Omer est sans aucun doute ce que la grande majorité des Français appelle la *Pentecôte.* L'expression s'est conservée dans le patois wallon[1] et le néerlandais l'a empruntée au wallon : *cinkesme* est en effet l'étymologie de *sinksen,* nom de la Pentecôte en néerlandais. L'espagnol archaïque dit aussi *cincuesma* et *cincuaesma* dans le même sens. Rappelons enfin, dans le même ordre d'idées, qu'en ancien wallon l'Épiphanie est appelée *treisme,* de **tredecima**[2].

CLIMPER

Climper signifie « gauchir » en patois wallon. Grandgagnage enregistre le mot et ses dérivés sans donner d'étymologie. Le sens nous pousse à voir dans *climper* le radical germanique qui se trouve dans le moyen haut allemand **slimp** « oblique » ; *climper* doit être issu d'un ancien verbe wallon **sclimper*[3].

CLIN

Le *Dictionnaire général,* suivant l'opinion de Littré, a fondu en un seul article le terme de marine *clin* « bordage où les madriers se recouvrent » et le terme de tonnellerie *clain* « biseau ménagé sur le bord par lequel s'assemblent les douves. » Voilà qui est bien; mais faut-il rattacher ce mot *clin* à l'ancien français *clin* « inclinaison » ? Je ne le crois pas, malgré la convenance sémantique. Le précieux dictionnaire français-allemand de Mozin (1811) remarque au mot *clin* que l'usage de border à clin appartient à la Hollande et à l'Angleterre, et il traduit par « die Planken klinkerweise anlegen ». En allemand et en néerlandais, le bordage à

1. Grandgagnage, *Dict. étym.*, II, 364 ; *Zeitschr. für rom. Phil.*, IX, 484 et XXI, 111. Au dernier moment, je trouve dans le *Complément* de Godefroy un exemple de *ciunkesme*, substantif masculin, au sens manifeste de « pentecôte » ; il provient de Tournai. Godefroy l'a noyé dans l'article *cinquiesme*, IX, 95.

2. Cf. l'art. *treisme*, ci-dessous, p. 155.

3. Cf. l'article *esclem*, ci-dessous, p. 68. Pour la chute récente de l'*s*, comparer *clinche* (à côté de *klinche*) « gauche » du germanique **slink.**

clin s'appelle *klinkwerk*[1]. Le dictionnaire de Trévoux ne connaît pas le mot *clin,* ou du moins ne le donne pas à l'ordre alphabétique ; mais à l'article *border,* il donne l'indication suivante : « *Border une* (corriger *en*) *carvelle,* c'est border en sorte que les bordages ne se touchent point ; *border à quien,* c'est border en sorte que l'extrémité d'un bordage passe sur l'autre. » *Border à quien* est la prononciation patoise de *border à clin* et cette expression correspond aussi sûrement à *klinkwerk* que *border en carvelle* correspond à l'allemand et au hollandais *karvielwerk.* Le verbe *klinken,* commun au bas allemand et au néerlandais, et qui existe aussi en anglais (*cling*) et en danois (*clynge*) signifie « fixer » : il paraît devoir être distingué de *klinken* ou *klingen* « résonner ». M. Vercoullie pense que c'est au premier de ces deux verbes qu'il faut rattacher le néerlandais *klink,* allemand *klinke* « loquet », d'où le français *clenche.*

(*Romania,* XXIX, 170.)

CONSÎRE

Le substantif wallon *consire* ne s'emploie que dans l'expression *consîre di nivaie* « amas de neige formé par le vent »[2]. Grandgagnage n'a pas donné l'étymologie de ce mot. Si l'on remarque que les patois du Midi de la France disent exactement dans le même sens *coungiero* ou *cougniero,* on n'hésitera pas à y voir le latin *congeria, forme populaire de congeries[3].

COPEAU

Il est certain que notre mot actuel *copeau,* autrefois *coipel, coispel,* n'a rien à voir à l'origine avec le verbe *couper,* autrefois *colper,* en dépit de Ménage, de Scheler et du *Dictionnaire général.* Diez, qui propose pourtant en première ligne le verbe *couper,* s'est demandé si *copeau* n'était pas plutôt le même mot

1. Cf. l'art. *clin* du *Gloss. nautique* de Jal ; dans son supplément, Jal donne un exemple de *clinquer* « border à clin » au XVe siècle.

2. Grandgagnage, II, p. XVII.

3. Mistral a justement rapproché *coungiero* de congeries ; mais il voit dans *cougniero* un dérivé de cuneus, coin. Il n'y a pas lieu de séparer les deux formes divergentes : *cougniero* remonte à * congeria aussi bien que *coungiero.*

que l'ancien français *coispel* « pointe »[1]. Cette identification me paraît aller de soi. Quelle est l'étymologie de *coispel*? Le latin **cuspis** se présente naturellement à l'esprit. Körting suppose un type ***cuspellum**; mais l'*i* de *coispel* reste inexpliqué. Peut-être faut-il admettre en ancien français un substantif féminin **coispe*, dont *coispel* serait le diminutif. **Coispe* représenterait ***cuspia**[2]. Quoique le latin classique ne connaisse que la déclinaison **cuspis, cuspidis**, il n'est pas impossible que le latin vulgaire ait décliné **cuspis**, ***cuspis**: la formation de ***cuspia** serait alors identique à celle de * **neptia** « nièce » ou de ***apia** « abeille[3] ».

CORONDA

Le provençal *couroundo*, autrefois *coronda*, signifie « colonne, poteau, solive »[4]. Il existe aussi en catalan sous la forme *coronda* et en asturien sous la forme *colondra*. Mistral et Raynouard le rattachent sans hésiter à **columna**; M. Menéndez Pidal imagine un type monstrueux ***columita** pour expliquer *colondra*[5]. Il est bon de protester là contre, même si l'on ne peut donner une étymologie définitive. J'ai longtemps songé au grec κορωνίς, ίδος, qui a pu être latinisé en ***coronida**, comme tant de mots de même désinence[6]. Κορωνίς signifie « corneille » et s'applique par analogie à différents objets de forme recourbée (comme le bec de la corneille), même à une couronne; mais une couronne n'est pas une colonne.

1. Cf. l'article *coispel* de Godefroy.

2. Un auteur italien du XIVe siècle, Gui de Vigevano, emploie *cuspia*; mais ce mot paraît signifier chez lui la rainure du manche et non ce que nos anciens textes français appellent le *coispel* d'un couteau. (Voy. Du Cange au mot *cuspia*.)

3. ***Apia** est appuyé sur le lombard *avia* et sur le lyonnais *avi*; je ne saurais voir dans ces deux dialectes une formation régressive comme le fait M. Meyer-Lübke, *Gramm. des l. rom.*, t. II, p. 441.

4. Raynouard n'a qu'un exemple; M. Emil Levy en cite plusieurs autres. Il y en a un, que ne connaît pas M. Levy, dans les homélies de Tortosa (*Ann. du Midi*, IX, 410); cf. le bas-latin *corondatus* «colonne d'un livre», dans *Revue de Gascogne*, année 1900, p. 102.

5. *Romania*, XXIX, 343. L'asturien a dû avoir à l'origine la même forme que le catalan, puis l'intercalation d'une *r* à la finale a fait sortir *colondra*, par dissimilation, de **corondra*. Cf. l'article *coulindrou*, ci-dessous, p. 57.

6. **Coronis** est dans Martial: il désigne la ligne recourbée qu'on traçait à la fin d'un livre, et, au figuré, la fin du livre elle-même. Sur le passage des mots grecs en ίς, ίδος à la première déclinaison latine, cf. ci-dessous l'article *promoistre*, p. 120.

D'autre part, on trouve *coronna* dans *Flamenca* en rime avec *donna,* c'est-à-dire avec un *o* ouvert[1]. Comment expliquer cette forme ? En Bas Limousin on dit *courouno,* peut-être par confusion avec le mot *courouno,* qui vient de **corōna.** Mais le marseillais a *courouendo,* qui atteste *corònda* avec un *o* ouvert, tandis que *couroundo,* forme plus répandue aujourd'hui, suppose *corónda* avec un *o* fermé. Enfin, il faut tenir compte de l'espagnol *cureña,* autrefois *curueña* « affût de canon », qu'il paraît difficile de séparer du provençal *coronda* et non moins difficile de mettre d'accord avec lui[2].

ÇOULE

On lit dans le Roman de *Renart,* édition Martin, br. II, 381 :

« Harou! » escrie a pleine gole
Li vilein qui sont *a la coule,*
Quant il oent que cele bret,
Trestuit se sont cele part tret.

Dans l'édition Méon il y a *en la coule,* leçon que donnent trois manuscrits. L'éditeur pense que *coule* veut dire « bâtiment, ferme », et Godefroy est de son avis. M. L. Constans a exercé sa sagacité sur ce passage, qu'il a réimprimé dans sa *Chrestomathie de l'ancien français.* Il voit dans *coule* un substantif verbal de *couler,* et du coup voilà la locution familière actuelle *être à la coule* « être prompt à agir, avisé » datée du XIII^e^ siècle. M. Constans s'appuie sur un passage de la continuation de Guillaume de Tyr où il est question d'une embarcation « qui estoit a la cole », ce qu'il interprète de son chef par « qui était plus agile ou mieux conduite ». Mais dans la continuation de Guillaume de Tyr, *cole* est le vénitien *colla* « vent » et *estre a la cole* veut dire « estre en partance »[3]. M. Constans n'a pas eu le vent en poupe.

Dans le Roman de *Renart* le mot *coule* doit être prononcé avec un ç. Il s'agit du jeu encore populaire dans quelques-unes de nos provinces, le jeu de la *choule,* comme on dit en Picardie et dans le ressort, le jeu de la *soule,* comme on dit en Bretagne. L'ancienne

1. Cf. *Journal des Savants,* 1901, p. 371.
2. Quant à l'espagnol *corondel,* qui désigne la réglette avec laquelle le typographe sépare les colonnes d'une page, c'est évidemment un mot catalan, dérivé de *coronda.*
3. *Hist. occid. des Croisades,* tome II, *Eracle,* XXXIII, 19.

graphie *coule* (prononcez *çoule*) concorde avec la forme picarde *choule* et oppose une barrière infranchissable à l'étymologie par **solea** mise en avant avec une belle assurance par Siméon Luce[1] et par d'autres[2]. Il nous faut un type primitif commençant par **ce** ou **ci**, sans doute quelque chose comme ***ciulla**, dont nos successeurs en philologie française nous révèleront quelque jour le mystère.

(*Romania*, XXVIII, 178).

COULINDROU

La groseille se dit dans la région toulousaine *coulindrou* et le groseillier, *coulindrounè*[3]. Dans le Rouergue, à côté de *coulindrou*, on emploie aussi *coulintou*, *goulintou* et *courintou* : la plante s'appelle *coulintiè*, *goulintiè*, *courintiè*, *courentiè*[4]. Mistral, à l'article *courintou*, indique comme étymologie à la fois *Courinto*, « Corinthe », nom de ville bien connu, et *couriandre* « coriandre », sans commentaire. Je crois que *couriandre*, même sous la forme dissimilée *couliandre*, doit être écarté : la groseille a été ainsi appelée à cause de sa ressemblance avec le raisin de Corinthe, dont le grain est très petit. Mon collègue M. Gillieron me communique quelques résultats de son enquête sur les patois pour la préparation de l'*Atlas linguistique de la France*, et j'y vois que la groseille s'appelle *razim de Coulindre* (Aude), *arazim de Couringlo* (Hautes-Pyrénées). L'anglais lui aussi entend par *currant*, autrefois *corant*, *corantes*, non seulement le raisin de Corinthe, mais la groseille. Il est curieux de constater l'accord de l'anglais et du provençal moderne, indépendamment du français, à ce qu'il semble ; mais qui sait si le français n'a pas possédé autrefois un terme analogue ? Je remarque d'ailleurs que la groseille s'est appelée au XVI^e^ siècle « raisin d'outre-mer ». A. de Candolle se demande[5] si dans cette expression il n'y a pas un souvenir du fait que le groseillier aurait été importé en France par les Danois et les Normands, *venus par mer* ; il n'en

1. *La France pendant la guerre de Cent Ans* (1890), p. 117.

2. Notamment par M. Alexandre Sorel, *Le jeu de la choule, recherches sur son origine, sa signification et la façon dont il se pratiquait*, dans le *Bulletin historique et philologique* du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1894, p. 390 et s.

3. A. Duboul, p. 30.

4. Vayssier, p. 121, 133.

5. *Origine des plantes cultivées*, 4^e^ éd., p. 221.

faut rien croire. Nous avons simplement affaire à une figure de rhétorique bien connue en sémantique et qui consiste à appliquer à la groseille le nom même du raisin d'outre-mer, c'est-à-dire du raisin de Corinthe.

La forme *Coulindre*, par laquelle est rendu en provençal le nom de Corinthe, est remarquable. Notez qu'on ne la trouve pas seulement dans la locution composée *razim de Coulindre* et dans le dérivé *coulindrou* : dans une partie des Basses-Pyrénées, la groseille s'appelle absolument *coulindro*. Nous avons un écho de la prononciation grecque byzantine dans le changement en *nd* du groupe *nt*; l'*r* de la dernière syllabe est épenthétique, et c'est à sa présence qu'est dû le changement en *l* de l'*r* médiale.

COUMÈRE

En Berry, on donne le nom de *coumére* à des champignons de la famille des agarics ou des clavaires. Le comte Jaubert voit dans cette désignation un emploi figuré du mot *coumére* « commère », et le justifie en disant que ces champignons croissent en compagnie. C'est fort ingénieux. On voit d'ici les groupes de champignons, perdus au fond des bois ou des brandes, qui charment leurs loisirs en se livrant à d'innocents commérages. Malheureusement c'est de la poésie, et ce n'est que cela. Comme Jaubert donne aussi les variantes *couméle* et *coméle,* avec le dérivé *comelon*, il est clair que *coumere* n'est qu'une altération de *coumele*, altération qui s'explique par une étymologie populaire. Il n'est pas possible de séparer *comele, coumele* de *coulemelle,* mot que j'ai étudié naguère[1]. Les *coumères* du Berry ne sont pas des « commères », mais des « colonnettes » : la poésie n'y perd rien[2].

(*Romania*, XXIX, 171.)

CRAVENTER

A côté de *cravanter* (d'où le composé *acravanter*), qui s'explique

1. *Essais de philologie franç.*, p. 275. Il est bon de noter que dans l'Aube *coulemelle* se prononce *caimmerolle* (Baudouin, *Patois de la forêt de Clairvaux*, p. 100).

2. Dans le Blaisois, ces champignons sont appelés *coimelle* par les paysans ; les citadins croient franciser le nom en disant *commère* (Thibault, *Gloss. du pays blaisois*, p. 97).

tout naturellement, comme le provençal *crebantar* et l'espagnol *quebrantar*, par un type du latin vulgaire **crepantare*, tiré de **crepans**, participe de **crepare**, l'ancien français dit aussi et plus fréquemment *craventer* (d'où le composé *acraventer*) : cette dernière forme est constante dans la *Chanson de Roland* et elle s'est conservée jusqu'à nos jours dans les patois français et franco-provençaux qui distinguent encore les sons *en* et *an*[1]. Il faut évidemment supposer l'existence d'un type étymologique **crepentare*, employé en latin vulgaire concurremment avec **crepantare*[2]. Par suite, le témoignage du grammairien Eutyches, qui donne le type latin **crepo, crepere**, à côté de **crepo, crepare**, trouve dans les langues romanes une éclatante confirmation que l'on ne paraît pas avoir remarquée jusqu'ici et qu'il m'a paru bon de signaler. Le dictionnaire de Quicherat-Chatelain qualifie **crepere** d'archaïsme : peut-être faut-il y voir un néologisme sorti du prétérit crepui et du supin **crepitum**. Toutefois, comme Ennius emploie **sonere** pour **sonare**, il est fort possible que **crepere** ait existé très anciennement à côté de **crepare**, et que le latin vulgaire ***crepentare** se rattache au latin archaïque : le flot roman charrie plus d'une paillette du fumier d'Ennius.

CREULE

Dans le Bessin, on désigne par le substantif féminin *creule* « la réunion de plusieurs grondins suspendus à une corde pour faire un lot. » M. Joret, à qui j'emprunte le mot et la définition, n'indique pas d'étymologie. *Creule* est clairement le latin **corolla**[3].

CURLE

Curle « rouet qui sert à tordre le fil de caret » est enregistré dans le *Dictionnaire général* avec la mention « origine inconnue ». C'est un emprunt bien clair de l'italien *curlo*, qu'Antoine Oudin

1. Voyez les articles *acravanter* et *cravanter* de Godefroy.

2. Dans le *Glossaire* de la *Chanson de Roland*, L. Gautier donne effectivement ***crepentare*** à l'article *craventer*, mais à l'article *acraventer*, il part de ***accrapentare**, qui paraît être une faute d'impression pour ***accrepantare**.

3. Cf. l'art. 2525 de Körting ; sur l'usage d'enfiler le poisson, voy. *Essais*, p. 379.

traduit par « tournette » ; on trouve aussi chez lui *corlo*. M. Meyer-Lübke a proposé justement le type latin * **currulus** comme étymologie[1]. Le vrai genre de *curle* est le masculin, bien que les dictionnaires français le donnent tous comme un mot féminin.

CUSCHEMENT

On ne connaît qu'un exemple de l'adverbe *cuschement* en ancien français : il se trouve dans la *Passion* de Clermont-Ferrand. Diez rattache l'adjectif que suppose cet adverbe à l'ancien haut allemand **chûski**, allemand moderne *keusch*, et il en rapproche l'ancien provençal et l'ancien catalan *cusc*. Comme cette étymologie inspire de la défiance à quelques philologues[2] et que Godefroy qualifie l'adverbe *cuschement* de « mot douteux », il n'est pas inutile d'affirmer que Diez a tout à fait raison et de montrer que la famille romane de *cuschement* n'est pas encore éteinte. Le provençal moderne possède les verbes *cusca* « parer, arranger, soigner (un enfant), servir (un malade) et *descusca* « défigurer, rendre méconnaissable » qui remontent certainement à cet ancien adjectif[3]. Le patois du Bas-Limousin a l'adjectif *cuschous* « délicat, difficile, réservé », la locution verbale *fa cusche* « répugner », et le verbe *decuscha, descucha* « mépriser, déprécier »[4], auxquels il ne faut pas non plus chercher d'autre étymologie. M. Kluge pense que le sens primitif de l'adjectif germanique est « propre » : le sens de « parer » que possède le verbe provençal *cusca* dérive tout naturellement de ce sens primitif. En ancien et en moyen haut allemand *chûski, kiusche* signifie « abstinent, modéré, tranquille, sage, pudique » : le patois du Bas-Limousin et le catalan se rattachent au même ordre d'idées. Quant à l'ancien provencal *cusc*, on ne le trouve que dans un vers de Marcabrun dont le texte critique n'est pas encore établi, et il faut attendre pour se prononcer. Dans la *Passion*, l'adverbe *cuschement* est employé pour qualifier la manière dont Joseph d'Arimathie et Nicodème aromatisent le cadavre du Christ : Bartsch le traduit par « proprement » ; peut-être faut-il entendre « révéremment ».

1. *Gramm. des l. rom.*, t. II, p. 517 (§ 430).
2. Mackel, p. 20; Körting, n° 5341; Levy, I, 431.
3. Mistral rattache *cusca* au roman *cusco*, « valet » ; voyez sur ce prétendu mot provençal, Levy, p. 431.
4. L. Laborde, *Lex. limousin*.

DACRE

Godefroy donne *dacre, dakere* « sorte de mesure », d'après les archives de Saint-Omer. L'article *dacre* doit être fondu avec l'article *tacre* « bloc, certaine quantité, en particulier lot de cuirs au nombre de dix. » Sont à joindre au dossier les articles *dacra, tacha* 2 (en partie), *tachia* 3, *tachra, tacra* et *traca* de Du Cange. De cet ensemble de textes, il résulte que l'expression *tacre de cuirs* était consacrée au moyen âge, non seulement au Nord et au Nord-Est, mais à Paris, en Berry, en Anjou et jusqu'en Bretagne[1]. En outre, M. P. Boissonnade m'apprend qu'il l'a rencontrée à Poitiers et à Niort[2]. Les textes cités ne dépassent pas le xv[e] siècle ; pourtant le mot a vécu beaucoup plus tard, et peut-être est-il encore vivant aujourd'hui. J'en trouve la preuve dans l'article suivant du *Dictionnaire du Commerce* de Savary des Bruslons (supplément, 1731), reproduit par les dernières éditions de Trévoux : « Tracque. On nomme ainsi au Croisic en Bretagne un certain nombre de cuirs à poil, sur le pied duquel se payent les droits de la prévôté de Nantes. Il faut dix cuirs pour un tracque ; le droit de chaque tracque est de deux sols monnoye. »

Mistral rattache à l'ancien français le provençal moderne *traco* « pile de planches, de bois de charpente » et il a probablement raison. Le catalan connaît *trachà* ; les textes bordelais du xvi[e] siècle emploient *tràcque* comme les textes de la France du Nord[3] ; en Béarn, *traque* désigne encore aujourd'hui un lot de cercles.

Le néerlandais *daker,* l'allemand *decher* et l'anglais *dicker* ont exactement le sens de l'ancien français *dacre, tacre*; les germanistes les tirent du latin **decuria**. Il n'est pas douteux que le français soit d'origine germanique, mais je ne vois pas d'où vient l'*a*, qu'il possède en commun avec le néerlandais, ni quelle est la cause du changement du *d* initial en *t,* changement que nous offrent tous nos textes français, sauf ceux de Saint-Omer.

(*Romania,* XXIX, 197.)

1. On trouve quelquefois (en Angleterre et en Normandie) le mot appliqué à une certaine quantité de fer. Godefroy fait *tacre* du masculin ; mais ce genre n'apparaît que dans les textes les plus récents, les plus anciens employant le mot au féminin.

2. Voy. Gouget, *Le commerce de Niort,* pièces justif., n° 2, où il faut corriger *tatra* en *tacra*.

3. F. Michel, *Hist. du comm. de Bordeaux*, I, 257.

DAGAGNE

Godefroy a relevé *dagagne,* variante *degagne,* « sorte de filet » dans l'ancienne traduction française du traité latin de Pietro de' Crescenzi intitulé *Ruralia Commoda*. C'est un italianisme: je trouve *degagna* dans les dictionnaires italiens courants et *dagagna* dans Oudin. L'étymologie du mot est manifestement dans le type latin **decania** qui se rattache à **decem** « dix » mais je ne saurais dire exactement pourquoi ce filet a été appelé en latin vulgaire **decania.** On a déjà rattaché au même type latin l'espagnol *degaña* « ferme », et le lombard *degagna* « partie d'un village »[1].

DEGEIT

Le latin **dejectus** « abject, vil » ne figure ni dans Du Cange ni dans la première édition de Körting. C'est pourtant l'étymologie bien claire de l'ancien provençal *degeit* et de l'ancien français *degiet* « lépreux »[2].

Godefroy traduit *degiet* par « infirme, malade, faible »; mais il n'y a pas un exemple où le sens de « lépreux » ne convienne. Aux textes qu'il indique on peut joindre: *Ami et Amile,* vers 2120, 2238, etc., Chrétien de Troyes, *Guillaume*, vers 179, et enfin cet article de la coutume de Charroux (Vienne): « Si aucun home ou aucune fame appelloit autre larron provat, et diget de quei, o *deget* provat, o putnais, o cuvert[3]. »

M. Levy a cité cinq exemples provençaux[4]. Il est facile d'en trouver d'autres. M. P. Meyer m'a obligeamment signalé dans

1. Meyer-Lübke, *Gramm. d. l. rom.*, II, § 405.

2. Le lépreux a été appelé **dejectus** par un euphémisme analogue à celui qui lui a fait appliquer le qualificatif **misellus,** ancien provençal et ancien français *mesel.*

3. La Fontenelle de Vaudoré, *Coutumes de Charroux* (Poitiers, 1843), p. 44. L'éditeur imprime « ... larron, puat et diget de quei o deget pvat o putuais, o cuvert » et traduit imperturbablement: « Si un homme ou une femme appellent quelqu'un voleur, et disent de celle-ci qu'elle est une p..., une c..., ou une injure pareille. » La lecture *provat* est évidente. Godefroy cite ce texte à l'article *punais*, où il corrige sans le dire *putuais* en *putnais*, en quoi il a raison, et *pvat* en *puant*, en quoi il a tort. Cette coutume marchoise est d'une langue indécise, très voisine du provençal.

4. *Provenz. Suppl.-Wœrterb.*, II, p. 50, 239 et XI.

Girart de Roussillon, texte provençalisé du manuscrit de Paris, le vers suivant, p. 211 de l'édition F. Michel :

Ab tan veus un *digiet* que a lui venc[1].

Dans le registre CC 42 des archives communales de Périgueux, relatif à l'année 1320-1321, il est souvent question de *digietz* et de *digietas* que l'on enfume, que l'on brûle et que l'on rebrûle comme on le fit alors, hélas! dans presque toute la France[2]. A Limoges on se sert du même mot. M. Levy a cité l'acte par lequel Pierre Audoi avait laissé une rente au XIII^e^ siècle « a l'ops de las chamizas aus malaptes *degietz* au jorn deu divenres sainht a donar chasque an durablamen[3] ». Dans une chronique de Limoges en langue vulgaire on lit : « En l'an mil CCC XXI furent ars *lous degiets* per lous cas que lour furent soubre meys[4]. » L'ancienne enceinte du château de Limoges avait, près de la Porte Pissevache, une tour dite *deu Degiet* en 1497[5], *du Diget* en 1559[6], *du Digiet* en 1563[7] : il faut vraisemblablement entendre par là « Tour du Lépreux », quoique M. Ducourtieux prétende que cette tour tirait son nom des amoncellements de décombres qui étaient près de cette partie de la muraille[8].

(*Romania*, XXVIII, 179.)

DESPAISENTER

Godefroy enregistre le verbe *se despaiseter* « se fâcher » avec un seul exemple emprunté à la chronique de Jean de Stavelot, et où *despaiseteis* est une variante du texte, lequel porte *despasenteis*. Grandgagnage, II, 582, a relevé *despasenteir*, variante *depaisetier*, dans une ordonnance liégeoise de 1424 : il tire le verbe d'un ancien participe *despaisant*, non attesté. Il faut probablement

1. Sur le passage correspondant des manuscrits d'Oxford et de Londres, voyez l'article *gahel*, ci-dessous, p. 78.
2. Communication de M. R. de Villepelet.
3. *Mémorial du Consulat*, art. 52.
4. Duplès-Agier, *Chron. de Saint-Martial*, p. 152.
5. Terrier de Saint-Pierre du Queyroix, communication de M. L. Guibert.
6. *Reg. consulaires*, II, 175.
7. *Ibid.*, II, 258.
8. *Bull. de la Soc. archéol. et hist. du Limousin*, XXXI, 181.

admettre l'existence dès la période du latin vulgaire de verbes parasynthétiques tirés de **patiens** : d'une part ***dispatientare**, d'où régulièrement *despaisenter*, de l'autre ***appatientare**, d'où régulièrement *apaisenter* et son composé *rapaisenter*, qui figurent dans Godefroy et dont on a des exemples dès le commencement du XII[e] siècle [1]. Il faut remarquer cependant que la phonétique laisse le champ libre à une autre hypothèse : un adjectif ***pacentus**, tiré de **pax**, comme **maculentus** de **macula** ou **cruentus** du radical de **cruor**, d'où ***pacentare** [2]. Le sens s'accommoderait même mieux de cette dernière étymologie.

ECHIFE

A Lyon, on appelle *échife* ou *échifre* une « écharde », c'est-à-dire un très petit éclat de bois qui pénètre accidentellement dans la peau. C'est un mot féminin, et dans le patois des environs de la ville, il a la terminaison en *a*. Mistral donne le dauphinois *echifo*, *eichifo* avec le même sens et l'incorpore, bien à tort, dans son article *esclembo* [3]. N. du Puitspelu se demande si *échife* a quelque chose à voir avec l'anglais *chip*, qui a à peu près le même sens ; on peut hardiment répondre que non. Il est tout indiqué de rattacher *échife* à la racine germanique **skif**, qui se trouve notamment dans l'allemand *schiefer*, l'anglais *shiver*, autrefois *shive*, « écharde ».

ÉCOUCHER

Ecoucher le lin, le chanvre, c'est frapper la filasse avec une baguette, dite *écouche*, pour en faire tomber les fragments de la tige qui y sont restés adhérents. Le mot est dans la *Violette* de Girbert de Montreuil, vers 2119 :

> En un lit l'ont souef couchié
> De lin tout novel *escouchié* [4].

1. Aux exemples cités par Godefroy de *apaisanter*, il faut ajouter Jean de Condé, *Dit du Levrier*, 1325, où Scheler a eu tort de lire *apaisance* et de croire à l'existence d'un verbe *apaisancier*.
2. Voyez l'art. *aimaillanter*, ci-dessus, p. 8.
3. Pour l'étymologie de ce mot, voyez l'article qui lui est consacré ci-dessous, p. 69.
4. Dans Godefroy, v° *escouchier*, avec cette glose absurde : « *Escouchié* s'est dit pour couvert, garni, en parlant d'un lit. »

Il faut faire table rase de ce que dit le *Dictionnaire général* de l'étymologie de ce mot. *Ecoucher* est très clairement ***excuticare**, de **ex** et de ***cutica**, forme allongée de **cutis** « peau, écorce » [1]. Le patois du Bas-Maine dit *écoche, écocher,* sous l'influence de *écot,* qui désigne les fragments de tige restés adhérents à la filasse du lin ou du chanvre, et d'où dérive *écoter,* synonyme de *écoucher.*

ENCHOISTRE

On trouvera dans Godefroy de nombreux exemples du mot *enchoistre,* qui vont jusqu'au XIV^e^ siècle [2]. C'est un adjectif de sens péjoratif, que l'auteur rend par « grossier, laid, mauvais ». Si l'on remarque que *enchoistre* a une forme picarde *encoistre,* on en conclura que la diphtongue **oi** ne peut provenir que d'une ancienne diphtongue **au** combinée avec un élément palatal, et l'on sera amené nécessairement à proposer l'étymologie **encausticum.** La régression de l'élément palatal du suffixe **icum** et l'épenthèse d'une *r* se produisent exactement de même dans l'ancien français *ruistre,* aujourd'hui *rustre,* de **rusticum.** J'aime à me figurer que l'ancien français *enchoistre* est un témoin qui a survécu aux querelles esthétiques des artistes galló-romains et qu'une coterie de peintres ou de sculpteurs, pour qui « peint à l'encaustique » était synonyme de « laid », a fini par imposer au public sa manière de voir et son argot d'atelier.

(*Romania,* XXVIII, 180.)

ENDEIGNER

Le *Glossaire des patois du Bas-Maine* de M. Dottin enregistre un verbe neutre *endeigner,* qui signifie « s'envenimer ». Voilà un très beau représentant populaire du latin **indignari,** dans la langue vulgaire ***indignare** [3]. Godefroy donne un exemple de *s'endaignier* « s'indigner » et un autre de *endaignement* « indignation ». Ils

1. De ***cutica** vient l'italien *codega* « couenne »; cf. Körting, 2724.

2. Il me semble retrouver cet ancien mot dans le picard actuel. Cf. ces deux articles de Corblet: « *Enchoite,* embarrassé, qui s'embarrasse facilement. *Inchoat,* se dit du mauvais temps à Boulogne-sur-Mer. *Inchoète,* qui ne sait pas se servir de ses mains. »

3. Le mot manque dans Körting.

viennent tous les deux de la *Bible française* du XIII^e^ siècle, et l'on pourrait se demander si l'on n'a pas affaire avec eux à une création individuelle, pour traduire le latin **indignari**, d'après l'analogie de *desdaignier*, aujourd'hui *dédaigner*. Le sens qu'a conservé le verbe *endeigner* dans le Bas-Maine ne comporte pas de pareil doute[1]. Les médecins et les vétérinaires romains employaient déjà **indignari** et **indignatio** avec ce sens spécial[2]; les auteurs du moyen âge ont fait comme eux. Il est fâcheux que Godefroy n'ait pas recueilli l'exemple de la traduction de Lanfranc qui est cité par Littré à l'historique du mot *indigner* : « le panicle *s'endaigna* ».

ENUBLE

Enuble, ennuble, anuble est un adjectif qui en ancien français signifie « sombre », et qui est plus fréquent que son synonyme *nuble*. A côté de *enuble* on trouve le verbe *enubler* « assombrir », du latin **innubilare**[3]. Faut-il considérer *enuble* comme un adjectif postverbal tiré de *enubler*? Les formations de ce genre sont si rares que je préfère voir dans le français *enuble* le latin **innubilus** qui existe, comme on sait, avec le sens contraire de « sans nuage ». La valeur négative du préfixe **in** ayant de bonne heure cessé d'être sentie, on a établi entre **innubilus** et **innubilare** le même rapport qu'entre **nubilus** et **nubilare**. A ce point de vue, *enuble*, par son existence même, donne plus de vraisemblance à mon explication de *enrievre* par * **inreprobus**[4].

EPRAULT

Littré enregistre *éprault* comme « un des noms vulgaires du céleri », sans indication étymologique[5]. Le latin **apium**, qui a

1. Cf. *end'gni*, *end'gneu*, dans le patois des Fourgs (Doubs); Tissot, p. 173, les rattache à tort à l'anc. frainçais *engrigner*.

2. **Indignatio** est dans Publius Vegetius, *Ars Veter.*, I, 63, II, 13, 16, III, 15, etc., et **indignari** dans Caelius Aurelianus, *Acut.*, III, 3 : « potum dabimus paulatim, ne tumentia *indignentur* ».

3. Körting, 5005; aux formes romanes citées on peut ajouter le prov. mod. *ennivoula*.

4. *Essais de phil. fr.*, p. 289.

5. Ce nom figure dans Duchesne, *Rép. des plantes*, p. 160.

donné *ache* en français propre, est représenté dans la région du Nord par *ape*[1]. Il est certain qu'il a existé dans l'Est une variante * *aipe*, qui survit dans *leppe*, nom actuel de l'ache à Wissembach[2]. De * *aipe* on a tiré * *aiperel*, comme de *seü* on a tiré * *seürel*, aujourd'hui *sureau*. Il est clair que *éprault* est une orthographe arbitraire d'un ancien * *aipereau* pour * *aiperel*.

(*Romania*, XXVIII, 182.)

ÉRRURE

M. Joret rattache au latin **area** « aire », le mot du patois du Bessin *ereure*, qui désigne le premier labour donné à un champ. C'est clairement le latin **aratura**, de **arare**, labourer. On peut voir dans Godefroy que *areure*, substantif féminin, est fréquent au moyen âge, en particulier dans les textes normands, et qu'il s'est conservé dans divers patois. A côté de *areure*, de **aratura**, Godefroy enregistre un adjectif féminin *areure*, particulier aux textes lorrains, qui vient de **aratoria** et forme un doublet avec notre mot actuel *aratoire*.

ERTURON

Jaubert a enregistré dans son *Supplément* au *Glossaire du Centre* les noms de *erturon* et *turon* donnés au vers qui se loge dans le bois et au trou qu'il y fait. Il y voit un diminutif de *turc* (prononcé *tur*), nom de la larve du hanneton. Je n'hésite pas à reconnaître dans *erturon* le français *artison*, autrefois *artuison*[3], modifié par un phénomène de rhotacisme qui n'est pas rare en Berry[4].

(*Romania*, XXIX, 171.)

ESCABIL

Le patois de l'Aveyron a un substantif *escabil* qui signifie,

1. Godefroy, *Compl.*, v° *ache*.
2. Haillant, *Flore pop. des Vosges*, p. 93.
3. Sur l'étymologie de *artison*, que le *Dictionnaire général* déclare prudemment d'origine inconnue, voyez ce qu'a dit M. Bugge, *Rom.*, IV, 350.
4. Cf. dans Jaubert, *chemiron* (pour *chemison*), *chenorir* (à côté de *chenosir*), *mureler*, *murelière* (pour *museler*, *muselière*), *gerente*, *girande* « femme en couche » (pour *gisante*).

d'après l'abbé Vayssier, « trognon de chou, trognon de fruit, épluchures », et un verbe *escabilha* « couper les racines d'un pied de chou pour utiliser le trognon ». L'étymologie **esca vilis** donnée par l'abbé Vayssier est plaisante. Mistral croit que *escabil* est tiré de *escabilha,* et il confond ce dernier avec le verbe *escabelha* « écheveler » ou « décapiter ». Le sens de « trognon de chou » me paraît primitif et je rattache *escabil* au latin **scapus** par un diminutif * **scapĭculus.** L'abbé Vayssier nous apprend lui-même que le trognon du chou s'appelle indifféremment *trous* ou *escabil* : or *trous* est le latin **thyrsus**[1], synonyme de **scapus.**

(*Romania,* XXVIII, 182.)

ESCAUT

Escaut veut dire « peloton de fil » dans nos patois méridionaux[2]. Mistral y voit un dérivé du latin **caput,** ce qui n'est pas possible. La phonétique nous reporte clairement à un type * **excaptum.** On peut très bien admettre que le latin s'est servi de l'expression **excipere filum** pour dire « mettre le fil en peloton » et que, dans la langue vulgaire, on a transformé **excipere** en * **excapere,** d'où le participe * **excaptus,** qui s'est ensuite employé substantivement[3]. Sur la vocalisation du **p** en *u* dans le groupe **pt,** je renvoie à ce que j'ai dit à l'article *acheter.*

(*Romania,* XXVIII, 183.)

ESCLEM

Le mot *esclem* ne se trouve que dans le *Comput* de Philippe de Thaon. Godefroy traduit par « ascendant » ; c'est inexact. Le premier passage qu'il cite montre clairement le vrai sens :

Içо fait sa chariere
Ki nen est dreituriere,
Anceis veit en *esclem.*

1. Conservé en français dans la locution vieillie *trou* (trognon) *de chou.*

2. On dit aussi au féminin *escauto,* et avec un suffixe diminutif *escautou(n),* et le mot signifie parfois « écheveau ».

3. Remarquons que le participe passé **tractus** s'emploie substantivement au pluriel neutre, en latin classique, pour désigner la laine enroulée sur la quenouille.

Esclem, s'opposant à *dreiturier,* doit signifier « oblique » ; il vient manifestement de l'ancien haut-allemand **slimb** (allemand moderne *schlimm*) qui a le même sens [1].

ESCLEMBO

Mistral tire le provençal moderne *esclembo, esclimbo* « écharde, petit éclat de bois » du latin **scindula**, ce qui n'est pas possible phonétiquement. *Esclembo* correspond très exactement à l'ancien haut allemand **slimb** (allemand moderne *schlimm*), qui signifie « oblique ». On comprend facilement le rapport sémantique : un éclat de bois est presque toujours le résultat d'une section oblique [2].

ESCOFIER

Godefroy a relevé *escofer* dans un tarif du cartulaire municipal de Lyon et l'a traduit par « sorte de monnaie ». C'est une lourde méprise. L'ancien lyonnais *escofier* est bien connu ; Godefroy lui-même l'a cité, à l'article *escohier,* comme désignant « un marchand de cuirs, un tanneur, un mégissier [3] ». Il est impossible de le séparer de l'ancien français *escohier,* qui a un sens analogue. Quelle est l'étymologie ? N. du Puitspelu a fait preuve de peu de critique en voulant le rattacher au latin **corium** et en écartant le rapprochement avec le néerlandais **schoen** « soulier » proposé par Carpentier. L'étymologie germanique, gothique **skohs**, me paraît s'imposer. En français, **skoh** + **arius** donne très régulièrement *escohier, escoier.* L'*f* du franco-provençal est embarrassante ; on la retrouve, il me semble, dans le lombard *scofone* « chaussure, guêtre » [4]. Il y a d'autres exemples de l'**h** germanique devenant *f* en roman, mais pas en fin de syllabe. Les germanistes ramènent le gothique **skohs** à une racine primitive * **skohw-** ; on

1. Voyez ci-dessus l'article *climper*, p. 53, et ci-dessous l'article *esclembo*, p. 69.

2. Voyez ci-dessus les articles *climper* et *esclem*. Le patois wallon a le mot *esclemb* « morceau de bois en forme de cognée pour ajuster les bèles et fausses bèles » (Grandgagnage, II, 348).

3. Cochard attribue à l'ancien lyonnais le sens de « cordonnier » et il a probablement raison, car M. Mongin m'apprend que dans le Jura *écoufi* a encore aujourd'hui ce sens.

4. Voy. Du Cange, *scoffones* et *scafones*, et surtout Muratori, *Antiq. ital.*, II, 432.

peut supposer que * **skohw-** a abouti à * *escof* comme * **eihw-** à *if*, et que l'*f* issu du **w** germanique appuyé, en fin de syllabe, a passé dans le dérivé *escofier*.

ESGLOUA

Le provençal moderne *esgloua* signifie « égruger », c'est-à-dire détacher le chènevis de son enveloppe. Comme, à côté du verbe, il existe un substantif verbal *glouo*[1] « outil pour égruger le chanvre », on est porté à croire qu'on a dit autrefois * *gloua* au sens du moderne *esgloua*. Il est difficile de ne pas songer au latin **glubere**, dans les gloses **glubare**, « écorcer » et « écorcher ». Il est vrai que **glubere** a un u long en latin classique, mais les graphies **deglobere**, *Corp. Gloss. lat.* V, 405, 56, **globuere**, *ibid.* V, 459, 1 et V, 502, 40, **glouere**, *ibid.* V, 569, 46, autorisent à admettre en latin vulgaire * **glŭbare** et * **exglŭbare**. Le bas limousin *deglooubа* « écorcer » paraît indiquer * **deglobuare** ; pourtant j'ai des scrupules phonétiques.

ESNOILLIE

Chambure définit le morvandeau *esnoillie* par « ondée de soleil entre deux averses ». Il le tire du latin **ex** + **nubecula**, ce qui n'est pas admissible. Il faut reconnaître dans *esnoillie* un très bel exemple de dissimilation pour * *esloillie*, * *esseloillie*, c'est-à-dire * *essoleillée*, « coup de soleil ». Mistral ne connaît que *soulelhado*, *sourelhado* ; mais le patois de la Creuse emploie *eissourlhado* < * **exsoliculata** dans un sens identique à celui que possède *esnoillie* en Morvan.

(*Romania*, XXIX, 172.)

ESPAELER

Godefroy a recueilli trois exemples de l'ancien verbe *espaeler* « étalonner » et il le rapproche avec raison du picard moderne

1. Mistral rapproche *glouo* du latin du moyen âge *gloa* et de l'ancien français *gloe*, qui signifient tous deux « bûche », mais le rapprochement ne nous paraît pas fondé, bien que l'étymologie de *gloe* nous échappe.

épaler « mesurer (une pièce de terre) ». Le type étymologique est manifestement *expagellare, et l'élément essentiel se retrouve dans le provençal *pagelo,* gascon *pagero* « mesure de vin, de bois, etc.; patron, etc.[1] » et dans le wallon *paiele*[2]. Le latin pagella est extrêmement fréquent dans les textes du moyen âge avec un sens analogue. M. Vercoullie considère le mot latin comme venant du néerlandais *pegel* « étalon » et il tire ce dernier de peg « cheville »[3]. D'autre part, M. Kluge rattache le bas-allemand *pegel* et l'anglo-saxon *paegel* « étalon » à un radical germanique pag-. On trouve trop souvent dans les textes du haut moyen âge pagina et paginula au sens même de pagella, pour ne pas considérer ce dernier mot comme le diminutif foncièrement latin de pagina. Il me paraît bien vraisemblable que l'anglo-saxon *paegel* et le néerlandais ou bas-allemand *pegel* sont d'anciens emprunts faits par les langues germaniques au latin pagella.

ESPANIR

En Gascogne et en Quercy on dit *espani* pour « sevrer »[4]. Mistral voit dans ce verbe un composé formé avec le préfixe *es* et le substantif *pan* « pain ». Mais un composé de ce genre ne pourrait signifier que « priver de pain » et non « mettre au pain »[5]. Le provençal moderne *espani* se retrouve en ancien français, où l'on dit *espanir* dans le même sens. Ce verbe *espanir* s'est conservé dans les pays wallons et jusqu'en Artois sous les formes *épanir*, *épénir*, *spani*[6]. Grandgagnage a fort bien vu qu'il venait du verbe germanique *spanjan, ancien haut-allemand *spennan,* qui a le même sens et qui est tiré d'un substantif signifiant « poitrine, lait »[7]. Il est curieux de voir le gascon et le wallon se donner la

1. Voyez Mistral au mot *pagelo* ; il n'y a rien dans Raynouard.
2. Grandgagnage, II, 183.
3. *Peg* et *pegel* sont certainement sans rapport étymologique direct.
4. Le provençal ne paraît pas connaître l'emploi de *sebrar* dans le sens spécial du français *sevrer*. Les parlers du Midi ont beaucoup de verbes très expressifs pour rendre cette idée : *desbesa* (déshabituer) ; *deslacha* (priver du lait); *desmama* (ôter de la mamelle), *desmeira* (séparer de la mère), *despoupa* (ôter du sein), *desteta* (id.), *esclaure* (exclure).
5. Il propose aussi en seconde ligne *pan*, de pannus.
6. Cf. l'article *espanir* 2 de Godefroy.
7. *Gloss. du patois wallon*, II, 381 ; cf. Mackel, p. 46, qui ne connaît pas le mot gascon et quercinois.

main par-dessus le français et le provençal propres, lesquels ne connaissent pas de mot de ce genre.

ESSAIDIER

L'ancien français *essaidier,* dont les exemples ne sont pas fréquents, signifie « presser » et « faire sortir en pressant ». Il est difficile, au point de vue de la forme, de refuser de reconnaître dans *essaidier* le latin **exagitare**. Les Romains disaient **exagitare leporem** « faire lever, poursuivre un lièvre » et **exagitare silvam** « battre un bois pour en faire sortir le gibier ». La déviation que le sens a subie depuis l'antiquité n'est pas assez considérable pour faire échec à la phonétique et inspirer des doutes sur l'étymologie.

ESSIEF

On lit dans le *Dictionnaire de Trévoux* : « *Essief,* s. m. Vieux mot, qui signifie patron, modèle. » Godefroy a recueilli quelques exemples de ce vieux mot *essief*[1], et du verbe correspondant *essiever, essiaver,* qui signifier « vérifier » les mesures. *Essief* est un substantif verbal de *essever,* latin **exæquare**[2]. *Essever* est devenu *essiever* d'après les formes où l'accent était sur le radical (comme c'est le cas pour le substantif *essief*), et *essiaver* par confusion avec les formes correspondantes du verbe *essaiver,* qui veut dire « arroser » et qui vient de ***exaquare**[3]. L'expression **exæquare mensuras** se trouve sur une inscription de Pompéi. Ce n'est pas d'ailleurs le seul emploi de **exæquare** qui se soit maintenu au moyen âge. On trouve, dans des régions très différentes de la France, des représentants de ce verbe au sens de « partager le

1. Parmi eux s'est malencontreusement glissé un texte relatif aux filandières de Chauny et à « leurs *eschies* » : il est clair qu'il faut reconnaître là le primitif du français actuel *écheveau* et le joindre à l'article *eschief* 2 de Godefroy.

2. En ancien limousin on a aussi le substantif verbal *eissec,* de *eissegar* ; voir l'article *eisec* dans Emile Levy. Scheler a très judicieusement expliqué le wallon *risaiwer* par ***reexæquare** (Grandgagnage, II, 313).

3. Cf. l'article *essever* 1 de Godefroy, *essaver* de Littré, *eissaga* 1 de Mistral, etc. Par une contamination inverse, « rouir » se dit *eissega* à Saint-Yrieix-la-Montagne, et l'on trouve *eissigar,* pour *eissagar,* dans le *Mémorial du Consulat* de Limoges (E. Levy, v° *eisigar*).

bétail mis à cheptel » ; voir Godefroy aux articles *essever* 2 et *exiguer*, Mistral à l'article *eissaga* 2 et Emile Levy à l'article *eisegar*[1].

(*Romania*, XXVIII, 183.)

ESTOBER

Carpentier a institué un article *escober* dans Du Cange pour y insérer deux exemples de 1303 et de 1328, empruntés à des chartes du Limousin. Dans l'un on lit : « Ad quatuor causas sive *escobers* », et dans l'autre : « in quolibet casu consueto quatuor *escobers*. » Il s'agit de l'aide féodale bien connue sous le nom d'aide aux quatre cas. Il faut lire *estober*, forme méridionale qui correspond au français *estovoir*. L'existence de *estober* en plein Limousin porte un coup mortel à l'ingénieuse explication qu'a proposée M. Tobler pour le verbe français *estovoir*. D'après lui, il serait tiré de la locution *est ues*, **est opus** ; mais comment le provençal aurait-il *estober*, lui qui dit *es ops*, ou plutôt *ops es* ? M. Suchier a proposé **stupere**, et il vient de développer cette étymologie[2] ; on en pourrait souhaiter une meilleure, mais je n'en connais pas.

ESTOINC

Estoinc, d'après l'orthographe anglo-normande *estuinc*, est un ancien terme de marine qui se lit dans le *Brut* de Wace, dans la *Vie de saint Gilles* et dans la chronique de Jean d'Authon. Godefroy définit : « Espèce de bonnette appelée aujourd'hui bonnette en étui. » C'est ce qu'avaient dit les éditeurs de la *Vie de saint Gilles*, MM. G. Paris et A. Bos, d'après Jal, *Archéol. navale*, II, 155, ce dernier n'ayant en vue, au passage indiqué, que le texte de Jean d'Authon. Mais voilà qu'un jeune auteur, en qui nous retrouvons l'érudition spéciale de Jal, avec un joli brin de plume au bout, M. Charles de La Roncière, se pose en contradicteur[3] : pour lui l'*estoinc* est un cordage, l'étai, qui soutient le mât d'avant en

1. La contamination de **exaequare** par **exaquare** ne s'est pas produite partout dans le Midi : le limousin actuel dit régulièrement *eissega*. — Notons en passant que le provençal *eiga*, au moyen âge *egar*, ne vient pas de **exæquare**, comme le croit M. Joret (*Romania*, VIII, 440), mais du simple **æquare**.

2. Dans *Miscellanea linguistica in onore di G. Ascoli*.

3. *Histoire de la marine française*, I, p. 117, n. 7. M. de La Roncière cite, outre le *Brut* et la *Vie de S. Gilles*, un texte normand de 1369 où on lit *estuins*.

arrière[1]. Une étude attentive de la *Vie de saint Gilles* ne favorise pas cette opinion : l'étai (*estai*, du norois **stag**) figurant au vers 890 à côté du hauban (*hobent*), on ne peut guère songer à le voir déjà dans l'*estuinc* du vers 886, tandis qu'il est assez naturel que l'auteur de *Saint Gilles*, après avoir mentionné le lof au vers 885, parle de la bonnette immédiatement après. D'ailleurs, ce qui me paraît sans réplique, c'est que la bonnette en étui s'appelait encore *étouine* au siècle dernier[2], et que le rapport formel de *étouine* avec l'ancien français *estoinc* n'est pas niable. Il y a plus : on est fondé à considérer *étui* dans la locution nautique « bonnette en étui » comme une altération par étymologie populaire de **étoin*, qui serait la forme normale de l'ancien français *estoinc*, car dans cette locution le mot *étui* n'a pas de sens[3].

D'où vient l'ancien français *estoinc*? M. de La Roncière le rapproche de l'islandais **stæðingr**, qui désigne effectivement dans les anciens textes un article de grément sur lequel les lexicographes ne sont pas d'accord[4]. C'est un rapprochement bien fait pour séduire, et je m'y suis d'abord laissé prendre. Mais mon collègue M. Duvau m'apprend que **stæðingr**, écrit aussi **stœðingr**, repose sur un élément **sta**, **stō**, dont l'**ō** radical s'est infléchi sous l'influence de l'**i** du suffixe **ingr** : nous ne trouvons donc pas là l'explication de l'*o* de l'ancien français *estoinc*, de l'*u* de l'anglo-normand *estuinc*. L'étymologie de *estoinc*, *estuinc*, doit être cherchée dans la racine qu'offrent l'islandais **stoð** « support », **stoða** ou **styðia** « étayer », l'anglais **stud** et **to stud**, de même sens, et dans la combinaison **stud** ou **stod** + **ing(r)**, combinaison dont l'ancien islandais n'offre pas d'exemple connu, mais qui se trouve effectivement réalisée

1. Jal, à propos du passage du *Brut* reproduit par F. Michel avec la leçon *estroins*, semble avoir une opinion analogue, *Arch. nav.*, I, 175 ; cf. ci-dessous notre article *estrenc*, p. 75.

2. Jal, *Gloss. naut.*, v° *estouine*.

3. Jal pense tout le contraire, car dans son *Glossaire nautique*, article *estouine*, il considère *estoin* comme une corruption de *estui*, ancienne forme de *étui*. Dans son *Archéologie navale*, II, 155, il rapporte d'après Aubin que la bonnette en étui aurait pris son nom de sa forme, mais il fait remarquer justement qu'un étui n'a pas de forme déterminée, et il en est réduit à conclure avec résignation qu'il faut « admettre un nom consacré même quand on se rend difficilement compte de la raison qui l'a fait adopter ».

4. G. Vigfusson, *Icel.-engl. Dict.*, y voit le cordage dit « bras » qui sert à manœuvrer la vergue, et J. Fritzner, *Ordbog over det g. norske Sprog*, la vergue elle-même.

dans l'anglais *studding-sail,* lequel veut précisément dire « bonnette en étui [1] ».

(*Romania,* XXIX, 172.)

ESTRENC

On lit dans le *Brut* de Wace, en un passage où sont accumulés les termes nautiques :

> Donc veïssiés ancres lever,
> *Estrans* trere, hobans fermer.

Au lieu de *estrans,* un manuscrit donne la variante *estrens* [2] ; un autre *estrems* [3]. Godefroy, à l'article *estran,* traduit laconiquement par « étai ». Dans la langue de la marine l'étai est le cordage qui soutient le mât contre les efforts qui pourraient le faire tomber d'avant en arrière, comme le hauban le soutient en sens inverse. Jal, dans son commentaire de ce passage, rapproche *estrems* de *estroins* qui se lit plus loin, au vers 11508, d'après la leçon de F. Michel. Considérant l'un et l'autre comme des altérations d'un hypothétique *estrive,* il veut les tirer de l'espagnol *estribo* « étrier », que C. Oudin traduit par « estay » [4]. Est-ce dans ce commentaire de Jal que Godefroy a puisé sa traduction ? En tout cas, s'il est douteux que par *estrens* Wace ait voulu désigner précisément les étais, il paraît bien certain qu'il avait en vue des cordages ; c'est ce que montre l'emploi du verbe *traire.* Je considère *estrens* comme le pluriel de *estrenc,* forme française correspondant régulièrement à celle du mot qui veut dire « corde » dans tous les idiomes scandinaves et germaniques : isl. *strengr,* angl. *string,* allem. *strang,* etc. [5].

(*Romania,* XXIX, 174.)

1. Le breton dit *misan a studincq* pour « bonnette », locution où *studincq* paraît bien emprunté de l'anglais *studding,* comme le dit M. Ernault. *Revue celtiq.,* XIX, 325.

2. Édit. Leroux de Lincy, v. 11486, variante.

3. C'est la leçon adoptée par F. Michel qui a imprimé ce passage en appendice de son édition de *Tristan.*

4. *Arch. navale,* I, 175. *Estroins,* pour *estoins,* est tout à fait distinct de *estrens* ; cf. notre article *estoinc,* ci-dessus, p. 73.

5. A l'article *estrem* de son *Gloss. nautique,* Jal, tout en déclarant que l'origine du mot est inconnue, propose timidement d'y voir « une francisation de l'espagnol *estrenque,* gros câble de jonc ». Il va de soi que l'espagnol est, comme le français, d'origine scandinave ou germanique ; cf. Kœrting, 9111.

ESTRICHIER

Godefroy a cru devoir fondre dans l'article *estrecier* < lat. *strictiare deux exemples de l'ancien verbe *estrichier*:

Ke tout li pont ki sont seur le riviere, que on ne les puist abaissier ne *estrichier*. (1282, S.-Omer, Arch. JJ 61, f° 93 v°.)

Ne lur estut pas *estricher*
Ne tendre tref ne helenger.
(*Vie de saint Gilles*, 891)[1].

Il est difficile de méconnaître l'origine germanique (ou noroise) du verbe *estrichier* comme terme de marine : l'anglais dit *to strike sail*, l'allemand *das Segel streichen*, le néerlandais *'t Zeil stryken* pour « abaisser, amener la voile » : le mieux n'est-il pas d'admettre ce sens dans la *Vie de saint Gilles* ? Dans le texte de Saint-Omer, le couple *abaissier ne estrichier* doit probablement être considéré comme une locution pléonastique[2].

(*Romania*, XXIX, 175.)

FANÈTE

On trouve dans le supplément de Grandgagnage le mot *fanète* « trident » que l'auteur rattache dubitativement au verbe *faner*. Il faut y voir un diminutif de *foine*, *foisne*, mot français qui a le même sens et qui vient du latin **fuscina**[3].

FARGETTE

N. du Puitspelu donne *fargette* « poche » et *fargina* « besace, gibecière ». Mistral mentionne *fargino* « besace » comme un terme du Dauphiné. Le premier veut rattacher ces deux termes à

1. Les éditeurs de la *Vie de saint Gilles*, MM. G. Paris et A. Bos, traduisent dubitativement *estricher* par « carguer les voiles » et Godefroy a fait sienne cette traduction en supprimant le « peut-être » des éditeurs.

2. Sous *estriquier* 1 Godefroy traduit *estrikier le drap* par « mesurer, auner » : c'est une erreur manifeste. Il faut entendre « aplaigner » : le provençal dit *baissar* dans le même sens.

3. Cf. l'art. *foinete* de Godefroy.

l'arabe **farda** « ballot » ; le second assimile *fargino* à *flausino* « taie d'oreiller ». Peut-être vaut-il mieux s'adresser à l'espagnol *alforja* « besace », d'origine arabe. Il est tout à fait sûr que le mot espagnol a franchi les Pyrénées, puisqu'il est représenté en béarnais par deux mots qui ont échappé à Mistral, mais qui sont dans Lespy et Raymond : *auforge* et *forje*, qui signifient « besace ».

FLAINE

Diez suppose que *flanelle* est dérivé de l'ancien mot *flaine* et que *flaine* a pour étymologie le latin **velamen**. M. Koerting se demande si *flaine* ne serait pas une contraction de *fil-laine*, ou plutôt de **filaine*, venu d'un type latin * **fīlana**. Nizier du Puitspelu croit que *flaine* est sorti très régulièrement, en langue d'oïl, de **flamineum**, qui se trouve en bas-latin pour **flammeum** « voile nuptial »[1]. Toutes ses rêveries ne se discutent pas. *Flaine* signifie « taie d'oreiller ». C'est un terme de la région lyonnaise, et dans cette région même on trouve à côté de *flaina* la forme *fluina*. Un texte de Cluny porte : *flumas, hoc est opertoria pulvinariorum*. Carpentier a été bien inspiré en proposant de corriger *flumas* en *fluinas*. On lit effectivement *fluyna* dans la charte de coutumes de Riom, texte latin. Les chartes de Montferrand et de Chénérailles, en provençal, portent, au passage correspondant, *floissina*, celle de Besse, *floissena*[2]. Il me paraît certain que *floenne*, qui figure dans un inventaire franc-comtois de 1348, et que Godefroy ne sait comment traduire, a le même sens. Je crois donc que *flaine* a été primitivement **floisne*. Pour mettre d'accord les formes provençales et les formes françaises un type ***fluxĭna** est excellent : on conçoit que la taie d'oreiller ait été populairement désignée par un dérivé de l'adjectif **fluxus** « lâche ». * **Flŭxĭna** donne régulièrement en français **floisne*, et la graphie *floenne* est à rapprocher de *foene*, correspondant à **fŭscĭna** « fouine, trident »[3]. En provençal *floissena* est un ancien proparoxyton et *floissina* présente le même changement de suffixe que l'on trouve dans *fouissina*, de * **fŭscĭna** pour * **fŭscĭna**. Il faut noter pourtant la discordance du gascon *floyno*, qui semble postuler un **ŏ** et non un **ŭ** ;

1. En réalité, **flamineum** est une faute de lecture pour **stamineum** « étamine », comme Du Cange l'a conjecturé.

2. *Annales du Midi*, III, 302, note 2.

3. Cf. l'article *fanète*, ci-dessus, p. 76.

peut-être faut-il aussi admettre l'existence de *fūxĭna pour expliquer l'*u* de certaines des formes mentionnées ci-dessus. Enfin, nous signalerons le néerlandais *fluwijn* « taie d'oreiller » comme étant vraisemblablement un emprunt fait au français.

(*Romania*, XXVIII, 184.)

FUISSEL

L'ancien français *fusel*, ancêtre du mot actuel *fuseau*, est relativement rare. On trouve ordinairement *fuisel*, *fuissel*, que l'on ne peut expliquer ni par *fūsellum, ni par *fūsicellum. Pour rendre raison de *fuissel*, il faut partir de *fūscellum : si *fuisel* n'est pas une simple graphie de *fuissel*, il représente sans doute un compromis entre *fusel* et *fuissel*. On sait que le suffixe **culum** et son succédané en latin vulgaire, **cellum**, s'ajoutent directement à la forme nominative des imparisyllabiques de la troisième déclinaison : **flos, flosculus, floscellus ; vas, vasculum, vascellum**, etc. Or **vas** a une forme concurrente **vasum** et à côté de **fusus**, masculin, existe un **fusum** neutre. Le rapport apparent de **vasum** à **vascellum** peut avoir entraîné la création de *fūscellum, tiré de **fūsum**.

(*Romania*, XXVIII, 186.)

GAHEL

Le substantif *gahel* n'est employé qu'une fois en ancien provençal, par l'auteur de la chanson de geste de *Girart de Roussillon* :

Atant l'es un *gahel* qui a le vent[1].

M. Paul Meyer identifie *gahel* avec l'ancien français *jaal*, qui désigne, dit-il, « une personne qui sert pour de l'argent, par suite une personne de bas étage ». Aussi traduit-il par « valet »[2]. Mais l'ancien français *jaal* veut dire « prostituée », ni plus ni moins, et c'est un mot féminin. *Gahel* est tout autre chose. Le remanieur

1. Ms. d'Oxford, vers 7622 de l'édition Fœrster. Le ms. de Londres a *migahel* et M. P. Meyer avait d'abord cru que c'était la bonne leçon et que l'auteur avait voulu parler de l'archange saint Michel (*Recueil de textes*, p. 64).

2. *Girart de Roussillon*, p. 242.

provençal l'a fort bien entendu, et il a rendu *gahel* par *digiet* « lépreux »[1]. *Gahel* est manifestement identique au gascon *gahet*, qui a le même sens, et que les coutumes de Condom écrivent *gafed*, forme enregistrée par Raynouard. Mistral a tort de réunir dans le même article le gascon *gahet* et le provençal *gafet* « crochet ». La désinence du mot gascon est en *e* ouvert et correspond au diminutif latin **ellum**, tandis que celle du mot provençal a un *e* fermé et correspond au latin vulgaire **ittum**. Mais le radical est le même : à côté de *gafa*, *gafete* « crochet », l'espagnol a *gafo* « lépreux ». Le terme s'est appliqué à l'origine à ceux à qui la lèpre rendait les mains croches. Ce qui est très remarquable dans la forme *gahel* de *Girart de Roussillon* c'est la notation par *h* du son primitif *f*. On sait que les textes écrits dans la Gascogne propre n'emploient couramment cette notation qu'à partir du commencement du XVI^e^ siècle. Les *Leys d'Amors*, rédigées au milieu du XIV^e^ siècle, nous attestent que déjà les Gascons prononçaient *h* au lieu de *f*. Voici maintenant qu'un auteur du XII^e^ siècle, qui composait entre Bordeaux et Poitiers, comme l'a fort justement conjecturé M. Paul Meyer, écrit *gahel* et non *gafel* : c'est certainement là un écho de la prononciation gasconne. Je n'hésite pas à en conclure que dès cette époque, bien que la tradition orthographique ait longtemps dissimulé le fait, les parlers gascons possédaient le son *h* dans les cas où ils le possèdent aujourd'hui. Les partisans de l'origine ibérique de ce son *h* salueront sans doute avec joie cet important témoignage, l'un des plus anciens qu'on puisse invoquer en faveur de leur théorie[2].

(*Annales du Midi*, XI, 197.)

GARMOS

Garmos ne se trouve au propre que dans le poème de *Guillaume d'Angleterre*, de Chrétien de Troyes, v. 637, où M. Fœrster le traduit

1. Sur *digiet*, voyez l'article *degeit*, ci-dessus, p. 62.

2. Des exemples de transcription par *f* de noms géographiques qui ont un *h* en basque cités par M. Julien Vinson et après lui par M. Luchaire (*Idiomes pyrénéens*, p. 207), et dont deux ou trois remontent au commencement du XII^e^ siècle, conduisent à une conclusion analogue. Mais les leçons *haissos*, *hiera*, *he*, que M. Paul Meyer a admises dans la partie gasconne du célèbre *descort* de Raimbaut de Vaqueiras, ne sont pas appuyées par les plus anciens manuscrits qui écrivent *faissos*, *fiera*, *fe*.

par « fard » : au figuré il signifie « tromperie ». On en a tiré les verbes *garmoser* et *engarmoser*. Ce dernier est employé au sens propre dans le *Livre des Mestiers,* LXXVI, 6 : on défend aux fripiers de « nule chause lange *engarmouser,* ce est a savoir de fesil de charbon et de huile. » Il y a un si grand rapport de forme entre *garmos* et le néerlandais **warmoes**, autrefois **waermmoes**, ou le haut allemand **warmmuos**, qu'il est difficile de ne pas s'y arrêter. Le **warmoes** est un potage aux herbes, une julienne ; à l'origine **moes** s'applique à tout mets en forme de bouillie ou de marmelade, et **warm** ne fait qu'y ajouter l'idée de « cuisson ». Il m'apparaît comme très vraisemblable que le mot a pu être appliqué dans la langue des ouvriers à une préparation faite de charbon pilé et d'huile et à toute autre drogue analogue. Je m'appuie sur l'existence dans les langues germaniques du mot **lakmoes**, qui a passé en wallon sous la forme *lakmouse,* et qui désigne la teinture de tournesol.

GENEVELLE

Godefroy enregistre sans définition le mot *genenelle* dont il a relevé un exemple unique dans un texte berrichon de 1386 : « Deux coros et quatorze *genenelles* et quatre gons. » Il est bien vraisemblable qu'il faut lire *genevelle,* et qu'il s'agit de ce que nous appelons en bon français une « penture »[1]. La penture porte encore aujourd'hui dans le patois saintongeais le nom de *ghenevèle,* et Jônain, qui donne ce mot, remarque que la penture « est effectivement un genou ». Voyons si l'on peut tirer *genevelle* du latin **genu**. Le latin possède **manibula** à côté de **manicula**, et le français *manivelle* remonte à une forme populaire ***manabella**[2]. Je suppose un doublet ***genibulum** à côté de **geniculum**, d'où ***genabulum** ***genabula** et finalement ***genabella**, type postulé par *genevelle.* On peut se demander si **janua**, porte, ne serait pas pour quelque chose dans l'origine de *genevelle* : phonétiquement, ***januabella** aurait abouti au même résultat que ***genabella**, mais l'hypothèse d'un dérivé ***januabulum** n'est pas très vraisemblable.

(*Romania*, XXIX, 175.)

1. Sur l'origine du mot *penture,* voyez mes *Essais de phil. franç.*, p. 350.
2. *Ibid.*, p 340.

GIERNOTE

On lit dans le *Dit du Besant* de Guillaume le Clerc, au sujet de l'Enfant prodigue :

> Volentiers e a gré menjast,
> Se aucun fust qui li donast,
> Ausi come ses pors feseient
> Qui de racinettes viveient
> E des *giernotes* de la terre[1].

Godefroy a vu dans *giernote* un diminutif de *graine* et l'a enregistré sous la forme *grenote* : c'est une grosse erreur. Guillaume le Clerc était Normand, comme on sait, et le patois normand connaît encore aujourd'hui le mot dont s'est servi cet auteur. *Gernote, jarnote, génote, janote, guénote, ganote,* etc., s'applique aux tubercules de différentes plantes dont les cochons sont très friands : *Bunium bulbocastanum* (alias *Conopodium denudatum*), *Œnanthe pimpinelloides* ou *Campanula rapunculus*[2]. Le chirurgien Henri de Mondeville, Normand lui aussi, a identifié le *malum terræ,* vulgairement « pain de pourceau », avec la *gesnote* de ses compatriotes[3]. Littré donne *gernotte* et *jarnotte* dans son supplément comme synonymes de « terre-noix ». Dans le corps même de son dictionnaire, il a l'article suivant : « *Erneute* ou *ernotte,* nom vulgaire du *carum bulbocastanum* et, en Normandie, de la raiponse, *phyteuma spicatum.* » Il indique, d'après Legoarant, l'anglais *earthnut* « noix de terre », comme étymologie du mot[4]. Je ne vois pas trop comment les Anglais auraient implanté en Normandie leur *earthnut,* qui se trouve dès le IX^e^ siècle sous la forme *eortnu-*

1. Vers 3387 et s. de l'éd. Martin.
2. Voy. Joret, *Flore pop. de la Normandie.*
3. Voyez l'article *gesnote* du glossaire mis par M. le D^r^ Bos à la fin de l'édition de la traduction française de Mondeville qu'il vient de publier pour la *Société des anciens Textes français.*
4. M. Fleury voit dans notre mot une combinaison du verbe latin germinare avec l'anglais *nut,* tandis que M. Joret considère la désinence *ote* comme identique à notre suffixe diminutif *ot, ote* (*Romania,* XVI, 144). L'ancienne forme *giernote* écarte définitivement tout rapport avec **germinare.** Schœtensack voit dans le premier élément de *giernote* le grec χάρυον (*Beiträge,* p. 142, note 3).

tena. N'est-il pas préférable de s'adresser aux Scandinaves[1] ? Bien que je ne trouve pas de composé tout fait avec *jörd* « terre » et *hnot* « noix », dans le dictionnaire islandais-anglais de Vigfusson, il n'y a pas là de quoi nous arrêter, car le suédois a *jordnöt* dans un sens analogue. Le *j* initial du mot scandinave qui veut dire « terre » explique fort bien le *g* continu du normand *giernote*. Ce changement en semi-explosive dans les formes *guénote, ganote* n'est pas un obstacle à l'étymologie proposée. Dans le Bas-Maine nous voyons *lierre, lièvre, liure* et *violiers,* devenus d'abord *yerre, yèvre, yure, yolier,* aboutir à un son initial analogue que M. Dottin note par *g*[2].

Je reviens à l'article *grenote* de Godefroy. On y trouve à la suite de l'exemple du *Dit du Besant* un autre exemple emprunté au fableau de la *Dame escolliee*, que Godefroy cite d'après les manuscrits, bien qu'il soit imprimé dans le Recueil de Montaiglon et Raynaud, VI, 94 et s. Les éditeurs lisent, au vers 573 :

> Que ce sachiez, par ces *grenotes*
> Sont les femes fieres et sotes.

Au glossaire ils commentent : « *Grenote*, graine ; par extension testicule. » Comme le manuscrit de l'Arsenal porte *guernotes* (le silence des éditeurs ne peut prévaloir contre le témoignage formel de Godefroy), je pense que la bonne leçon est *giernote* : la comparaison de ce dont il s'agit avec un tubercule de terre-noix est fort naturelle, tandis que de penser à une petite graine, cela ne se comprendrait guère qu'à Liliput.

(*Romania,* XXIX, 177.)

1. M. Behrens vient d'examiner un autre mot normand, *tierre* « lien pour attacher les animaux au pâturage ». Il lui donne pour base l'anglais médiéval *tedir*, aujourd'hui *tether*, dont il rapproche le néerlandais *tudder* et finalement les formes scandinaves *tjoder, tjor, tjör*. Il me semble plus naturel, pour *tierre* comme pour *giernote*, de faire venir le normand du norois que de l'anglais.

2. Dans le Bas-Maine on dit *janote, jénote* et même *janette* (par substitution du suffixe *ette* a la désinence confondue avec le suffixe *ote*), ailleurs *jagnerote* (probablement métathèse de **jargnote*) que certains dictionnaires altèrent comiquement en *jacquerote* : toutes ces formes se rattachent vraisemblablement au normand. Le wallon (rouchi) a *ernote* que Grandgagnage rattache directement au flamand *eerdnot*, ce qui est vraisemblable ; mais d'où le berrichon a-t-il reçu ses formes *arnoute, anote, anete* ?

GINOUSCLO

L'euphorbe ou épurge porte le nom vulgaire de *ginousclo* à Montpellier et aux environs[1]. Ce nom, francisé en *ginouscle*, est devenu par suite d'une coquille typographique, *ginousèle*, parfois même *ginousète*, dans les grands dictionnaires de la langue française et dans mainte compilation de botanique[2]. Il ne saute pas aux yeux que *ginousclo* se rattache au latin **lac, lactis** : pourtant il n'en faut point douter. Mistral l'a parfaitement senti, et il a groupé *ginousclo* avec *lachusclo*. De même que *lachusclo* a perdu sa syllabe initiale (confondue avec l'article féminin) et est devenu *chusclo* puis *jusclo* dans certaines régions[3], de même nous pouvons remonter de *ginousclo* à * *chinousclo*, puis à **lachinousclo*, c'est-à-dire, en fin de compte, à un type du latin vulgaire * **lactīnuscula**. Je reviendrai plus loin, à l'article *lachusclo*, sur le suffixe **uscus, usculus**.

(*Romania*, XXIX, 176.)

GIRANDE

En Berry *girande* signifie « femme en couche ». On dit aussi *gerante*, que Jaubert écrit *gerente* et qu'il rattache au latin **gerens, entis**, participe de **gerere** « porter ». Je pense que *gerante* est pour *gesante*, participe de *gésir* « être en *gésine* », employé substantivement[4], et que *girande* en est une altération. Le changement de *s* médial en *r* n'est pas inconnu au berrichon[5].

1. L. Planchon, *Plantes médic. et toxiq. de l'Hérault*, dans *Mém. de l'Acad. des Sc. et lettres de Montpellier*, section de médecine, 2e série, t. I (1899), p. 256.

2. *Ginousèle* fait son apparition dans le t. XVIII (publié en 1820) du *Dict. des Sc. nat.* où on lit : « *Ginousèle* (Bot.) suivant M. Gouan l'épurge, *euphorbia lathyris*, est ainsi nommée aux environs de Montpellier. »

3. Même aphérèse dans *chugueto*, pour **lachugueto*, proprement « petite laitue », nom vulgaire de la mâche, mot qui a été francisé en *chuguette*. Littré a enregistré *chuguette* sans en donner l'étymologie ; d'autres lexicographes l'ont altéré en *chuquette*.

4. Cf. Godefroy, IV, 268, col. 2.

5. Cf. l'article *erturon*, ci-dessus, p. 67.

GLOUTRENIE

A côté de *gloutonie, gloutenie,* qui dérivent normalement de *glouton*, l'ancien français présente plus souvent une forme *gloutornie, glouternie, gloutrenie* dont la raison d'être n'apparaît pas au premier abord. M. Van Hamel[1] considère *gloutrenie* comme une métathèse de *glouternie,* forme issue elle-même par une autre métathèse de **gloutenerie*. Mais, outre que *gloutenerie* ne paraît pas exister et que *gloutonerie* est extrêmement rare en ancien français, on ne voit pas pourquoi *gloutonerie, gloutenerie* auraient abouti à *gloutornie, glouternie* alors que les futurs *donerai, menerai* deviennent *donrai, menrai, dorrai, merrai,* mais jamais **mernai,* **dornai*. L'italien possède également *ghiottornía* à côté de *ghiottonería* et de *ghiottonía,* et *lecornía* : on voit dans les formes en *ornía* une métathèse des formes normales en *onería*[2].

Je propose de faire remonter le français et l'italien à une forme du latin vulgaire ***glutturnía**, de * **glutturnus** « glouton ». Les adjectifs italiens *musorno* « musard », *piorno* « pluvieux », montrent que le suffixe latin **urnus** n'est pas absolument inconnu de la langue populaire[3]. Si l'on tient compte de ce fait que **gluttus** signifie « gosier »[4], la formation de ***glutturnus** au sens de « glouton » n'est pas extraordinaire : cf. **taciturnus, somnurnus**, etc. Il est possible d'ailleurs qu'elle ait été provoquée par une influence analogique. * **Gluttus** a pour synonyme **guttur**. Or, d'après l'ancienne glose « **gutturnia, gutturis inflatio** »[5], on ne peut douter de l'existence de ***gutturnus,** à côté de **gutturosus**, au sens de « goîtreux »[6] : ***glutturnus** ne se serait-il pas moulé sur **gutturnus** comme, en italien, *lecornia* sur *ghiottornia* ? Au point de vue de la phonétique française, on peut comparer à ***glutturnía** > *glouternie, gloutrenie,* ***nocturnalem** > *nuiternel, nuitrenel*[7].

(*Romania*, XXIX, 178.)

1. Édition du Renclus de Moiliens, I, p. CXLIV et glossaire.
2. Canello, *Arch. glottol.*, III, 397 ; Meyer-Lübke, *Ital. Gramm.*, § 290.
3. Diez, *Gramm. des l. rom.*, II, 357.
4. Glutus, βρόγχος, *Corpus Gloss.* II, 34, 36.
5. *Ibid.* V, 601, 5.
6. Dans **gutturnus**, comme dans **eburnus**, le suffixe dérivatif est **nus**, et non **urnus** puisque l'**u** et l'**r** font partie du thème.
7. **Cadurcinum** > *Querci* et **Saturninum** > *Sernin* relèvent du provençal, **tiburtinum** > *tévertin, travertin*, de l'italien, mais le rapprochement est instructif.

GOBETER

Gobeter est un terme de maçonnerie qui veut dire « jeter à petits coups ». Littré le tire de l'ancien mot *gobet* « morceau qu'on avale », de même radical que notre verbe actuel *gober*. Une autre étymologie me paraît plus probable. Je vois dans *gobeter* un doublet de *copter*, autrefois *copeter* « sonner (une cloche) à petits coups ». On trouve en effet *gobeter* pour *copter*, au moyen âge[1]. A côté de *coup*, le français connaît une forme dialectale *coube, cobe*, qui repose sur ***colapum**, tandis que *coup* vient de ***colpum**[2]. De *cobe*[3] vient *cobeter*, altéré postérieurement en *gobeter*.

GODEMETIN

Une ordonnance de police promulguée en 1307 par le sénéchal de Poitou et de Limousin, Pierre de Villeblevin, pour taxer les denrées les plus diverses pendant le séjour à Poitiers de la Cour pontificale, contient l'article suivant, qui porte le n° 47 dans l'édition donnée récemment par M. Levillain[4] : « Selle a escuier garnie de *godemetin*, d'estriex et de poytrax, xxvi s. » L'éditeur ne s'explique pas sur le sens du mot *godemetin*. Godefroy a deux exemples de *godemetin, godmetin* ; le contexte du premier est ainsi conçu : « les cuirs fres et tannés, le *godemetin*, le pain apporté par eau. » Le voisinage du pain a suggéré la traduction aventurée de « gâteau »[5] ; en réalité c'est de cuir qu'il s'agit. J'estime qu'il

1. Voyez les articles *copet* et *copeteis* de Godefroy, et ajoutez-y l'article *nacohet*, qui provient vraisemblablement d'une faute de lecture pour *n'a cobet*, dans l'ancienne traduction de J. Belet que contient le ms. latin 995 de la Bibliothèque nationale. Il sera question plus bas de ce manuscrit, à l'article *servone*, p. 140.

2. Cf. Mussafia, *Zur Kritik und Interpretation romanischer Texte*, IV, p. 56.

3. *Cobe* se trouve, à côté de *coube*, dans les coutumes de Charroux, bien que Godefroy n'y ait relevé que *coube*, et au vers 7638 de la *Vie de saint Martin* de Péan Gastineau ; il est encore usité en Berry (Jaubert) et en Touraine (Brachet, dans *Romania*, I, 90).

4. *Le Moyen âge*, 1897, p. 84. Cf. *Annales du Midi*, 1898, p. 121-122. J'appelle le sénéchal Pierre de *Villeblevin*, et non *Villeblouain*, comme M. Levillain et d'autres auteurs, pour mettre le nom de ce fonctionnaire en harmonie avec son lieu d'origine, qui doit être *Villeblevin* (Yonne).

5. Le contexte et la traduction figurent dans les *errata*, VIII, 360.

faut voir dans *godemetin* une déformation soit de l'espagnol *guadamací* ou *guadamacil*, soit du portugais *guadamecin*, proprement « cuir de Gadamès[1] ». *Godemetin* est un pendant curieux de *cordouan*, mais il n'a pas fait une si brillante ni si respectable fortune[2].

GOURCE

Carpentier[3] et Godefroy ont relevé dans une lettre de rémission de l'année 1469 le substantif féminin *gource*, dont il n'y a pas d'autre exemple : « Iceulx poulscerent le suppliant a force de bastons dedans une *gource* ou fort buisson. » Cette lettre de rémission est relative à des faits qui se sont passés dans la paroisse de Royère (Haute-Vienne). Il est donc certain que *gource* est une forme francisée du limousin *gorço* ou *gorso*, enregistré dans Mistral avec le sens de « haie vive » ou de « lieu rempli de buissons, de mauvaises herbes, de décombres ». D'après Jaubert, *gorce* est usité au sens de « châtaigneraie » dans le sud de l'Indre et le nord de la Creuse. Je ne connais pas ce sens dans la Creuse, mais le mot y est très répandu aux sens de « haie, haie vive, buisson »[4]. Les noms de lieux et de familles *Gorse, Gorce, la Gorse, les Gorses, Gorses, Gorsas*, etc., se trouvent à foison dans

1. Dozy et Engelman, p. 280. Devic a rattaché à la même étymologie le français *gamache* « guêtre », ce qui n'est guère probable.

2. Veri simile mihi videtur et aliam vocem, nunc usque apud meretrices (pace pudici lectoris dixerim) vigentem ab eadem origine manavisse. Illam Richeletius suo *Dictionnaire françois* (1680) inserere non dubitavit his verbis explicatam : « *Godemichi*, s. m. Mentula vitrea, quâ, ut perhibent, utuntur malè sanæ virgines, quum circa ipsarum pectus ulcerosum sævit amor. » Apud Cotgravium (1611) habes *godemiche*, s. f. ; sed erravisse Cotgravium de genere nec non de accentu vocis manifestum est, quum sæculo decimo sexto Cholieres scripserit : « Je m'en rapporte aux *godemichi* de velours et d'yvoire qui sont enfournez en la grotesque. » (*Matinees*, 4 ; ed. Tricotel, I, 158.) *Godemichi* hinc cum *gadamecí*, illinc cum *godemetin* miro modo congruit. A coriaceo indumento rem nomen traxisse arbitrandum est, nec mirandum cur *gadamecí* potissimum in usu fuerit, quum scriptor quidam Arabicus corium Cidami confectum ad lenitatem serici textilis accedere prædicet. (Devic, *Dict. des mots français d'origine orientale*, v° *gamache*.)

3. Dans Du Cange, v° *gorga* 2.

4. « Haie » en général à Saint-Silvain-Montaigut ; « haie vive » à Saint-Priest-la-Feuille, à Saint-Yrieix-la-Montagne, etc. ; « haie artificielle » à Saint-Laurent, où la « haie vive » s'appelle *buisson* ; « buisson isolé » à Anzème, etc. (Communication de M. Valadeau, instituteur à Saint-Priest-la-Feuille).

l'Aveyron, la Charente, la Charente-Inférieure, la Corrèze, la Creuse, la Dordogne, la Gironde, l'Indre, la Haute-Loire, le Lot, le Lot-et-Garonne, le Puy-de-Dôme et la Vienne (partie sud). Dans la Dordogne on a *Goursoulas*, dans la Charente et la Corrèze, *les Goursolles*, etc. Le rapprochement indiqué par Mistral entre notre mot et le bas-breton *garz* « haie, jardin » me paraît fondé. Le celtique possède en effet concurremment **gorto** et **garta**[1]. Les mots romans cités ci-dessus remontent clairement à ***gortia**, ***gortiola**[2].

GRAULO

M. Meyer-Lubke fait appel à une contamination qui se serait produite en latin entre le substantif **gracula** et l'adjectif **ravus** et qui aurait donné naissance à ***gravula**, pour expliquer le provençal *graulo* et le français dialectal *grole* « corneille, freux, choucas »[3]. Il suffit de partir du latin vulgaire ***gragula**. On a signalé plus d'une fois en latin la graphie **gragulus** pour **graculus**, et l'on sait qu'un personnage romain appelé Antistius Gragulus avait un geai sur son coin monétaire[4]. La disparition du **g** est normale en français et en provençal, et la prononciation ***graula** peut remonter très haut[5]. Il faut noter cependant que **gracula** n'a pas disparu pour cela : il est représenté par *gralha*, *grailhe* en mainte région. Il semble même qu'il se soit produit un croisement et qu'on ait prononcé parfois quelque chose comme ***graugla** : c'est du moins la seule hypothèse qui explique le rouergat *graulho* et le lyonnais de Craponne *grolhi*.

GRAULOUN

Mistral a parfaitement reconnu la parenté du provençal moderne *garabroun* « guêpe, frelon » avec l'italien *calabrone*, qui

1. V. Henry, *Lex. étymol. du breton moderne*, v° *garz* 2. Cf. *Rév. celt.*, XVIII, 93.
2. Cf. *Rev. celt.* XXII, 222.
3. *Gramm. des lang. rom.*, I, § 282 ; Körting, n° 4310.
4. Babelon, *Discours au Congrès des Sociétés savantes*, 24 avril 1897.
5. Une prononciation analogue explique *caula*, de **coagulare**, à Toulouse et à Pamiers.

remonte au latin **crabronem**, devenu ***carabronem**, ***garabronem**. Mais le domaine de *garabroun* est peu étendu. Un mot beaucoup plus répandu, pour désigner le frelon, dans le Midi de la France est *graulou(n)* et, à Montpellier, *graule*. Mistral le rapproche du latin **gracilis**, du messin *graouli* « dragon » et de l'allemand *grœulich* « horrible » ; mais c'est en pure perte. *Grauloun* vient indubitablement du latin **crabronem** [1] et *graule* d'une forme ***crabrus** qu'il est légitime de supposer, comme l'on a **pavus** à côté de **pavonem**.

Je considère *graule* et *graulou(n)* comme sortis par dissimilation de formes antérieures **graure* et **graurou(n)*, produites normalement par ***crabrus** et ***crabronem**. A propos du mot *prunelaie*, j'ai étudié la dissimilation qui se produit en français entre une consonne intervocalique et une consonne combinée [2]. *Graulou(n)* et *graule* me fournissent l'occasion de poursuivre la même étude en provençal. Je constate, là aussi, l'existence de deux courants inverses, comme je vais le montrer par de nombreux exemples : je n'indique pas les références quand je puise dans Raynouard ou dans Mistral.

I. — Combinée dissimile intervocalique

1° R *intervocalique.*

Argelabre, *alesabre* (métathèse pour **aselabre*), *avasabre* (métathèse pour *asavabre*, où *v* est pour *l*) « érable », de **acerarborem**.

Belitralio « coquinerie », pour *belitrario*, ancien français *belitrerie* [3].

blaveirouna « couvrir d'ecchymoses », dérivé de *blaveirol* « ecchymose ».

brugelho « bruyère », en Limousin, de ***brucaria**.

Cabroulasse, nom de lieu (Hérault), en 1157 *Cabraresza*, de **Capraricia** [4].

1. **Crabronem** est représenté dans le domaine de la langue d'oil par des formes très variées : *grav'lon*, *grov'lon*, *grôlon*, *gorlon* (et par métathèse *goleron*), *gravalon*, *graivelon*, *granvolon*, *granvalon*, etc. (cf. Rolland, *Faune pop.*, III, 270). Toutes ces formes reposent sur * **crablonem**, pour **crabronem**. Le verbe berrichon *gravouner* « bourdonner », à côté de *grolouner*, semble témoigner d'une forme disparue **gravon*, de * **crabonem**.

2. *Essais*, p. 362.

3. De Sauvages, *Dict. languedocien.*

4. Cf. le français *Equiverlesse*, cité dans mes *Essais*, p. 363, qui a la même étymologie.

calamantran « carême entrant », en Dauphiné[1].

countrali « contraire », en Limousin, de **contrarium**.

fregelu, frechelu, fredelu « frileux », à côté de *fregeruc*, etc., dérivés de *freg, frech, fred* « froid ».

frejoulut, frejouluc, frejoulet, fredoulic, reidoulit, frejoulous « frileux », *frejoulado* « froidure », *frejoulas, frejoulun* « frisson », *afrejouli* « refroidir », dérivés de *frejour* « froidure ».

frescoulet, frescoulen « frais », *afrescouli* « rafraîchir », dérivés de *frescour* « fraîcheur ».

greule « loir » pour *greure*[2].

pelitre « pirèthre » de **pyrithrum**, variante de **pyrethrum**.

prali « prairie », en Dauphiné[3].

pregalho « prière », anciennement *pregaria*, en Languedoc, de **precaria**.

pruzir « démanger » et ses dérivés, de **prurire**.

trespila, trespiala « transpirer », de **transpirare**.

Troni, nom d'une porte de Grenoble au moyen âge, de **Trivoria**[4].

2° L *intervocalique*.

fleira, à côté de *fleila* « flageller », à Marseille, de **flagellare**.

loumbrilh, oumpril « nombril », en Gascogne, de * **umbiliculum**.

planoro « sittelle d'Europe », en Rouergue, oiseau dit ailleurs *plagnolo*, dérivé de **plangere** combiné avec le suffixe **iola**.

II. — Intervocalique dissimile combinée

1° R *combinée*.

Anterrieux, nom d'une commune et de cinq hameaux (Cantal), autrefois *Entrerieux*, composé de *entre* et *rieu*.

Antéroches et *Enteroches*, hameau et lieu dit (Cantal), autrefois *Entrerochas*, composé de *entre* et *rocha*.

arable, rable, iserablo « érable », auxquels il faut joindre les noms de lieux *Azerables* (prononcé *Adrable*) et *La Drable*, commune de Saint-Priest-la-Feuille (Creuse).

Fladeri « Frédéric », à Marseille.

plangeiro, plongieiro « sieste », de * **prandiaria**.

1. Devaux, *Essai sur la langue du Dauph.*, p. 331.
2. Voyez l'article *greule*, plus loin, p. 91.
3. *La Pradelie* (Cantal), en 1682 *La Pradalie*, est probablement un ancien *Pradaria* ; il y a dans le même département un village de *La Praderie*.
4. Devaux, p. 330.

renglavo « rhingrave », vêtement.

Sauteyrargues (Hérault) pour *Centeyrargues*, anciennement *Centreirargues* de **Centrarianicos.**

2° L *combinée.*

ambre (ana a l') « aller l'amble », en Dauphiné et à Marseille.

desguavelar pour *desclavelar* « déclouer », dans *Ferabras*, 1359.

feunial « taie d'oreiller » pour *fleunial*[1], en Limousin.

frevol « faible » et ses dérivés, de **flebilem.**

greure « loir », pour **gleure*, de ***glilurum**[2].

Grizolles (Tarn-et-Garonne), pour *Glisola*, de **Eclesiola.**

grouber (pour **groubel*) « meule de gerbes » et *groumer* (pour **groumel*) « peloton » sur les bords de l'Alagnon[3], de ***globellum**, ***glomellum.**

Guiole (La), anciennement *Gleiola* (Aveyron), de **Eclesiola.**

gumet, gusmet « peloton », en Gascogne, de ***glumellum**, ***glumuscellum**[4].

prebaluo « plus-value », en Languedoc.

(*Romania*, XXVIII, 187.)

GREMISSEL

Godefroy a un exemple de *gremissel* « peloton », tiré des archives de la Côte-d'Or. Il faut en rapprocher *grumisseau* « petit grumeau » qu'il a emprunté à une ancienne édition de Calepin. Les patois de l'Est ont conservé le mot au sens de « peloton » : *gremécé* à Sancey (Doubs), *gremecio* à Mesnay (Jura)[5], *ragremecilli* « pelotonner », en Franche-Comté, etc. J'ai déjà eu occasion de parler du provençal *grumiceu*[6] : les formes françaises remontent au même type du latin vulgaire, soit ***grumiscellus**, dérivé de **grumus** « grumeau » contaminé par **glomus** « peloton »[7].

1. Paraît se rattacher à *flaine* étudié ci-dessus, p. 77.
2. Cf l'article *greule* ci-dessous, p. 91.
3. Labouderie, dans *Mém. Soc. Antiq.*, XIII, 368.
4. Cf. l'article *gusmet* ci-dessous, p. 91. — Le limousin *guceu* « peloton » correspond probablement au français *luissel* ***globuscellum** ; mais la réduction de *glo* initial à *gu* doit être indépendante de la dissimilation : cf. *pura*, de **plorare**, à Saint-Yrieix-la-Montagne.
5. *Revue de phil. franç.*, XIV, 38.
6. *Essais*, p. 331.
7. Cf. l'article *gusmet*, ci-dessous, p. 91.

GREULE

Le provençal moderne *greule* (avec un *e* fermé) qui seul ou en composition avec *rat* ou *gàrri*, désigne le loir, se rattache évidemment, comme on l'a dit, au latin **glis, gliris**[1]. Mais comment ? Je crois qu'on peut admettre l'existence d'un diminutif latin ***glirulus**. De même que **corulus** « coudrier » est devenu ***colurus** par métathèse (de là le provençal *colre*, le français *coudre*, etc.), ***glirulus** est devenu ***glilurus**, puis ***grilurus** par dissimilation. ***Grilurus** prononcé avec un *i* bref, comme en témoigne le français *loir* et *lérot*, aboutit régulièrement à *greure*, forme usitée sporadiquement dans le Midi de la France et d'où est sortie, par une nouvelle dissimilation, la forme plus répandue *greule*. Le limousin *reule* présente la chute du *g* initial que l'on constate aussi dans le français *loir, lérot*. Mais les patois méridionaux ont d'autres formes dont je ne m'explique pas nettement l'origine ; il est inutile de les mentionner ici.

(*Romania*, XXVIII, 191.)

GUSMET

« Peloton » se dit en béarnais *gusmet* et « mettre en peloton » *gusmera*[2]. Mistral rattache *gusmet* au provençal *grumèu* ; mais d'où vient l'*s* ? Je suppose que *gusmet* est une métathèse de **gumset* et contient le même suffixe que *gremissel* étudié ci-dessus. Pour expliquer la disparition de la consonne qui suivait le *g* initial, le patois de l'Armagnac est précieux : il dit *gumet*, *gumera*[3], et nous permet de poser des types étymologiques ***glumellum**, ***glumellare**, qui ont donné primitivement **glumel*, **glumela*, puis **gumel*, **gumela*, par dissimilation, avant que *c* fût devenu en gascon *t* à la finale et *r* à la médiale. Nous pouvons donc expliquer *gusmet* par ***glūmuscellum**. Il y a plus d'un indice de l'altération par étymologie populaire de **glŏmus** en ***glūmus** : l'influence de ***grūmus** « grumeau » et peut-être de **glūma** « pellicule » doit en être la cause. On sait que **glomusculus** est attesté par les gloses de Placidus ; donc ***glomuscellus** va de soi.

(*Romania*, XXVIII, 191.)

1. Voyez Mistral et Rolland, *Faune pop.*, I, 38.
2. Sur *arroumera*, qui a un sens analogue, voir ci-dessus, p. 19.
3. Renseignements particuliers relatifs à Saint-Christie d'Armagnac.

HARDERIC

Le *Dictionnaire général* a indiqué que le mot *harderie* donné par les dictionnaires comme un substantif féminin s'appliquant au sulfate de fer était une faute typographique pour *harderic*, substantif masculin; mais il n'a pu retrouver l'histoire du mot avant 1694 ni en donner l'étymologie. Félibien enregistre *harderic* en 1675 comme synonyme de « ferrette d'Espagne ». Il faut vraisemblablement considérer *harderic* comme une altération de l'arabe *hadid* « fer ». Cette idée m'est suggérée par Devic qui a relevé dans les traités d'alchimie *edic, edich, adid* et *hadid* comme noms du fer[1].

HOTTEUX (A)

A hotteux signifie, dans les cantons d'Amboise et de Bléré, d'après Brachet[2] « en retard ». La graphie bizarre de Brachet prouve qu'il ne s'est pas rendu compte de l'étymologie de cette locution adverbiale. Elle est pourtant bien simple. Il faut entendre « à haute heure ». L'emploi de *haut* dans le sens de « avancé » est bien connu. Qu'il me suffise de renvoyer à l'article *heure* de Nicot, où notre vieux lexicographe explique fort bien pourquoi « *haute heure* se prend pour heure de jour avancée ».

HUREBEC

Littré ne s'est pas aperçu que ses trois articles *hubert, hurebec* et *urebec* devaient être fondus en un seul. Le mot, sous ses formes diverses, désigne un insecte qui ronge la vigne, le peuplier, le bouleau, etc. M. Rolland l'appelle *Rhynchites betuleti,* et il cite d'autres formes dialectales : *bèche, érubé, gueribé, garibet,* etc. On trouve *hurbec* dans Godefroy, et aussi *heurebeuf,* qui figure en 1470 dans un texte orléanais[3]. On ne semble pas avoir remarqué

1. *Dict. étym. des mots d'origine orientale*, p. 4, article *alchimie.*
2. *Romania*, I, 91.
3. Godefroy a joint à l'exemple orléanais deux textes fribourgeois où il s'agit pro-

que le mot apparaît au XII^e siècle dans Orderic Vital. A propos de pillards, il nous dit que « ab eisdem quibus impudenter nocuerunt *hilibecci* despective cognominati sunt. » Plus loin, il se sert à deux reprises de *guiribeccus* dans le même sens [1]. Je ne suis pas en mesure de donner l'étymologie définitive du mot; mais il m'a paru utile d'indiquer ce simple rapprochement.

INMENCE

Jaubert enregistre le substantif féminin *inmence* « intelligence », usité dans l'ouest du Berry. Il le rattache au latin **mens, mentis**, et y voit le contraire de *démence*. En réalité nous avons affaire à un dérivé de l'ancien verbe *esmer* ou *aesmer*, qui est le latin **æstimare** ou ***adæstimare** « estimer, juger ». On trouvera dans Godefroy plusieurs exemples de *esmance* et de *aesmance* [2]. De l'*inmence*, c'est comme nous disons familièrement de la « jugeotte »; mais les Berrichons ont oublié depuis longtemps le verbe qui a servi à former le substantif [3].

IVIÈRE

Grandgagnage tire le mot wallon *ivière* « neige » du latin **hiberna** [4]. Je crois qu'il faut voir dans *ivière* une aphérèse pour ***nivière*** [5], du latin **nivaria**, que possèdent presque toutes les langues romanes [6] : provençal *neviera* « nappe de neige «, espagnol *nevera* « glacière », italien *nevaio* « grande quantité de neige », etc. [7].

bablement de toute autre chose. Le D^r Dorveaux me signale *hurebec* dans Lisset Benancio, *Déclaration des abus...*, Tours, 1553, f° 13 r°.

1. Voyez l'article *guiribeccus* de Du Cange.

2. Un exemple se dissimule, par suite d'une fausse lecture, à l'article *aafinance*, où il faut lire *aasmance*.

3. C'est ainsi que dans tout le Midi (y compris le Limousin et le Forez) le substantif verbal *esme* est encore très vivant, bien que le verbe *esmar* ait disparu.

4. Littré reproduit et approuve cette étymologie, *Hist. de la langue franç.*, 6^e éd., II, 141.

5. Pour la chute de l'*n* initiale, voyez ci-dessus l'art. *aiger*.

6. Le mot n'est pourtant pas dans Körting.

7. Oudin donne aussi en italien *nevera* « lieu où l'on conserve la neige pour rafraischir le vin »; ce mot paraît emprunté à l'espagnol.

JABLE

Les tonneliers appellent *jable* à la fois la rainure pratiquée dans les douves pour recevoir le fond du tonneau, et le rebord formé par la partie des douves qui dépasse le fond. Les potiers appliquent, par analogie, le mot de *jable* à la jonction du corps d'un vase avec le fond. Dans des textes de Nevers, cités par Godefroy, *jable* est employé au sens de « chanlatte ». Le provençal moderne dit *gaule* et le limousin, *jaule* pour le « jable » d'un tonneau. On peut proposer l'allemand **gabel** « fourche », comme étymologie[1]. Dans ce cas, le *jable* serait primitivement l'angle formé par l'intersection des douves et du fond du tonneau.

Godefroy a réuni à l'article *jable* deux exemples de *gable* au sens de « fronton ». Ce sens appartient, comme on sait, à l'allemand **giebel**, auquel correspond le norois **gafl**. Faut-il supposer une confusion entre **gabel** et **giebel** ou admettre que **giebel** ait abouti à *gable*?

JADE

Une obligeante communication de M. le Dr Murray[2] me permet de compléter le *Dictionnaire général* qui, comme Littré, dit que l'origine de *jade* est inconnue. Les auteurs espagnols du XVIe siècle appellent cette pierre « piedra de la *ijada* », parce qu'elle passait pour guérir les coliques de la région iliaque (en espagnol *ijada*). Dans l'édition de 1655 des lettres de Voiture, on lit, p. 47 : « Pour ce coup, *l'Ejade* a eu pour vous un effet que vous n'attendiez pas d'elle. » On a donc dit d'abord *ejade* (pour *ijade*) et le mot a été féminin, conformément à l'espagnol *ijada*. Peu à peu on s'est mépris sur la forme et sur le genre du mot; au lieu de *l'ejade*, on a entendu *le jade*, et on a fait le mot du genre masculin. Richelet et Furetière ne connaissent que *jade*, substantif masculin. Ce dernier fait remarquer que quelques-uns disent *yade*.

1. Le celtique offre aussi la même racine avec le même sens; cf. Thurneysen, *Keltorom.*, p. 63.

2. Cf. l'*Athenaeum* de 1900, p. 513 et 549.

JAGONCE

L'ancien français *jagonce* désigne la pierre précieuse que nous appelons aujourd'hui « hyacinthe » ou « jacinthe »[1]. Ménage a le mérite d'avoir rattaché *jagonce,* qu'il avait lu dans le *Roman de la Rose,* au latin **hyacinthus**, grec ὑάκινθος. Il est clair que la désinence provient de l'emploi comme substantif de l'adjectif féminin ***hyacinthia**. Mais comment rendre compte du passage tout à fait insolite de l'i étymologique à l'*o* français ? On peut supposer une confusion entre **hyacinthus** et le nom de l'île de **Zacynthus**, Ζάκυνθος, aujourd'hui Zante[2].

JARCE

Godefroy a relevé le mot *jarse* dans ces vers de La Boderie :

Blanches toisons
De *jarses* et brebis.

Il traduit prudemment par « sorte d'animal ». La Boderie était Normand, comme on sait. Les patois normands ont conservé le mot jusqu'à nos jours sous les formes *gerse, gearse, gerche, gerque*; le sens flotte, selon les lieux, entre « jeune brebis, brebis pleine, vieille brebis »[3]. Dans le Bas-Maine *jarse* signifie « petite brebis »[4]. Dans le cartulaire de la Trinité de Caen, on trouve en latin *jercia* et en français *gerce,* au sens de « jeune brebis »[5]. Il faut évidemment rapprocher ce mot de *germia, germgia, jermgia, gergia,* qui se lit à plusieurs reprises dans le polyptique de l'abbé Irminou, et qui paraît désigner la brebis qui est mère pour la première fois. Les textes wallons du moyen âge nous offrent aussi *germe, germette* (dans Froissart) et *germelette*. Les rap-

1. Quoique Godefroy n'indique pour *jagonce* que le genre masculin, le mot est le plus souvent féminin en ancien français.

2. Cette hypothèse a été proposée à une de mes conférences de la Sorbonne, il y a quelques années, par un étudiant dont je regrette de ne pas avoir retenu le nom ; elle me paraît excellente.

3. Du Bois et Fleury.

4 Dottin.

5. Du Cange, aux mots *gercis* et *jercia*.

prochements tentés avec le latin **gerere** ou **vervex** ne valent certainement rien; le type étymologique paraît avoir flotté entre ***germica** et ***germicem**.

(*Romania*, XXIX, 180.)

JARSON

Chambure donne *jaiceron* « dard, aiguillon », qu'il rattache au latin **jaculus**, et *jaisson* « langue de serpent, dard de l'abeille, de la guêpe, etc., au figuré, mauvaise langue », qu'il tire de **gæsum**, javelot gaulois[1]. Il a tort de ne pas admettre la parenté de ces deux mots morvandeaux, mais il les rapproche avec raison du berrichon *gesson*, du franc-comtois *dzaiçon*, du champenois *jarson*, qui ont le même sens, et du franc-comtois *jâci* « piquer ». Le champenois laisse transparaître l'étymologie : nous avons affaire soit à des diminutifs de l'ancien français *jarse* « lancette à scarifier[2] », soit à des dérivés du verbe *jarser*, aujourd'hui *gercer*, dont l'étymologie définitive n'est pas encore établie[3].

(*Romania*, XXIX, 180.)

JAZERÈNE

Grandgagnage explique le mot wallon *jazerène* « bruant jaune » comme étant probablement un dérivé du verbe *jaser*. Il faut plutôt y voir un féminin récent de l'ancien mot *jazerenc*, conservé sous les formes *jaseran*, *jaseron* au sens de « collier d'or »[4]. C'est la couleur jaune d'or de l'oiseau qui lui a valu son nom. On sait que l'oronge, champignon jaune, est appelé *jaseran* dans certains cantons.

JÈ

Je relève l'article suivant dans le *Glossaire du Bas-Maine* publié

1. Étymologie donnée par Ribault de Laujardière et d'après lui par Jaubert, v° *gesson*.
2. Godefroy, v° *jarse*, traduit bizarrement par « sorte d'arme ».
3. Le *Dict. gén.* donne à tort *jarcier* comme étant la forme ancienne de *gercer*.
4. *Essais de phil. fr.*, p. 406 et 410.

par M. Dottin : « *Jè*, masc. Pierre argileuse peu compacte qui tombe en écailles. » Je n'hésite pas à reconnaître dans ce *jè* un ancien **ges* et à le rattacher au latin **gypsum** « pierre à plâtre, gypse », comme le provençal *geis*, l'italien *gesso*, l'espagnol *yeso*, etc. Godefroy donne plusieurs exemples de *gip*, *gif*, *gis*, *gist*, *gy* dans le même sens, mais ce sont là des mots à demi savants. Jusqu'ici nous n'avions pas de forme établissant sans conteste que **gypsum** eût continué à vivre dans le latin populaire du Nord de la Gaule, malgré la concurrence de *plâtre* ; le patois manceau vient heureusement combler cette lacune.

JOUCLIA

Le lyonnais *jouclia* « courroies qui lient le joug au front des bœufs » correspond au vivarais *dzouclia* et au dauphinois *joucle*. C'est ce qu'indique N. du Puitspelu lui-même ; mais il n'est pas possible de réunir ces formes (et les formes plus méridionales *jousclo*, *jusclo*, qui sont dans Mistral, à l'article *counjounglo*) à celles des patois qui ont un *l* mouillé pour les ramener toutes au même type étymologique ***jŭgula**. Je propose ***jŭxtula**, tiré de ***jŭxtare**, comme ailleurs ***jŭgula** l'a été de **jŭgare**. On sait que l'*x* de ***jŭxtare** s'est de bonne heure changé en **s** (d'où l'ancien français *joster* et non **joistier*) : par conséquent on a eu très anciennement en latin vulgaire ***jŭstula**, ***jŭscla** [1].

(*Romania*, XXIX, 181.)

LACHUSCLO

Le provençal moderne nous offre, pour la dénomination de l'euphorbe, une série de mots qui remonte manifestement à un type du latin vulgaire ***lactuscula** : *lachusclo*, *lachousclo*, *chusclo*, *chousclo*, *jusclo*, *jousclo* [2]. Je ne me hasarderai pas à décider si le type latin primitif est ***lactūscula** ou **lactŭscula** ; en tout cas, il me semble

1. Cf. l'article *jusclaine* de Littré.

2. Nous avons parlé plus haut, p. 83, du montpellierain *ginouscla* qui postule ***lactinuscula**. En Rouergue, on dit *lachuscle*, au masculin, et non *lachusclo*, comme ailleurs : faut-il admettre que dès l'époque antique on disait en Gaule ***lactusculum** à côté de **lactuscula** ? Mistral enregistre aussi *lachusco*, qui semble remonter au simple ***lactusca**.

qu'il faut admettre de très bonne heure l'existence simultanée de la forme avec un u long et de la forme avec un u bref. A ma connaissance, on n'a pas encore signalé dans les langues romanes l'existence d'un suffixe **uscus** ; il faut pourtant lui faire une petite place, au moins dans le règne végétal. Si le radical de **labrusca** n'est pas clair, il est difficile de ne pas rattacher **asinusca** à **asinus**, **atrusca** à **ater**, et **mollusca** à **mollis** : ces quatre mots datent de l'antiquité. A une époque un peu plus récente, nous voyons apparaître **amarusca**, de **amarus** [1]. Le provençal moderne désigne le raifort sauvage par le mot *rabuscle* : il est clair que *rabuscle* postule ***rapusculum**, dans le sens du latin classique **rapistrum**. Peut-être faut-il aussi reconnaître le suffixe **usca**, au moins à l'origine, dans le français dialectal *raveluche*, mot qui se présente avec beaucoup de variantes désinentielles [2].

(*Romania*, XXIX, 181.)

LAMBERGE

Le comte de Montesson enregistre le mot *lamberge* comme le nom porté dans le Haut-Maine par « une herbe sauvage puante ». Le mot n'est pas dans Dottin sous la même forme, mais il y est facile à reconnaître dans *ramberge* ou *rimberge*, nom local de la *Mercurialis annua* L. Littré donne *ramberge* comme nom de la même plante dans les Côtes-du-Nord et Nemnich *rimberge* [3]. J'ignore l'étymologie du mot : je voulais seulement signaler l'exemple intéressant de dissimilation que nous offre la forme *lamberge*.

LAMPRESSE

On appelle *lampresse* sur les bords de la Loire un filet du genre des demi-folles, qui sert à la pêche des lamproies [4]. Ce mot est évidemment un adjectif féminin employé substantivement : son emploi primitif s'est conservé sur les côtes de l'Océan dans l'expression *anguille lampresse*, qui désigne une variété d'anguille qui

1. Cf. l'article ***maroute***, ci-dessous, p. 105.
2. Voyez Rolland, *Flore pop.*, II, 72.
3. *Polygl. Lexicon*, III, 358 (1794).
4. Voyez Littré et les dictionnaires spéciaux.

ressemble à la lamproie[1]. C'est ainsi qu'on nommait autrefois *truite saumoneresse*[2] la truite qui rappelle le saumon et que nous qualifions aujourd'hui de « saumonée ». *Lampresse* doit être considéré comme une contraction d'une forme primitive **lampreeresse*, qui est à *lamproie* dans le même rapport que *saumoneresse* à *saumon*, et qui a dû passer par les étapes **lampreresse*, *lamperresse*, **lamperesse*, comme le fer à gaufres ou *fer waufrerez* nous apparaît dans les textes anciens sous les formes *wauferrès*, *wauferès*, *waufrès*[3]. On a tiré de même *anwillerech*, dans le dialecte picard, de *anwille* « anguille »[4]. Je suis porté à croire que le terme *ableret* — malgré la forme féminine *ablerette* — qui désigne le filet avec lequel on pêche les ables, doit son nom au même procédé de dérivation et n'est pas un diminutif de *ablier*, comme le dit M. Tobler[5]. Notre langue emploie fréquemment ce suffixe, soit avec les noms, soit avec les verbes. Bien que M. Meyer-Lübke déclare que le français en offre peu d'exemples[6], j'en connais pour ma part plus de cent. Il est inutile de les produire ici[7]. Mais il est bon de remarquer que la combinaison de **-arius** et de **-icius**, qui lui a donné naissance, s'est produite dès le temps de l'Empire : Flavius Vopiscus emploie déjà **sigillaricius** et le scholiaste de Juvénal, **capsaricius**. Plus tard on trouve **canis porcaricius**, **ursaricius** « chien à chasser le sanglier, l'ours » et **vaccaricia** « étable à vaches » dans la *Lex Alamannorum*; **Rotaricias**, nom propre de lieu, au moyen âge *Rodaressas*, aujourd'hui *Roudersas*, commune de Royère (Creuse), dans une charte de 632 ; **capraricia** « étable à chèvres » dans le capitulaire *De Villis*, etc.

(*Romania*, XXVIII, 195.)

LIOUBE

Certains charpentiers de marine appellent *lioube* « l'entaille

1. Lemarié, dans Rolland, *Faune pop.*, III, 97.
2. L'expression est dans le *Viandier* de Taillevent.
3. Voyez l'article *waufret* de Godefroy. J'ai étudié ce cas de dissimilation, pour le français dans mes *Essais*, p. 365, et pour le provençal ci-dessus, p. 88.
4. Godefroy, art. *anwillerech* et *villerec*.
5. *Sitzungsber.* de l'Académie de Berlin, 19 janv. 1893.
6. *Gramm. des lang. rom.*, II, § 417.
7. On a étudié ci-dessus plusieurs mots qui le présentent, *auvereche*, p. 23, *basteresse*, p. 29, *charolesse*, p. 49 ; cf. ci-dessous *portrait*, p. 119, et *salburosse*, p. 136.

qu'il faut faire pour enter un bout de mât sur la partie qui est debout lorsqu'un vaisseau a été démâté par un gros temps. » Enregistré en 1694 par Thomas Corneille, le mot *lioube* figure depuis dans tous nos grands dictionnaires, ainsi que ses dérivés les verbes *liouber* et *enliouber*[1]. Je crois que ce terme de charpente maritime est emprunté au patois saintongeais. D'après Jônain, qui écrit *lloube,* le mot désigne, en Saintonge, « un morceau de bois ou de fer fendu pour retenir quelque chose, la chandelle de résine, par exemple, le linge étendu, le nez du troupier qui a perdu au jeu de la drogue, etc.[2] » Il me paraît certain que le son initial du saintongeais ne peut remonter qu'à un type étymologique **gl**. *Lioube* doit venir de * **glŭpa**, comme *loube* « louve », vient de **lŭpa**. Je suppose que ***glŭpa** a existé en latin vulgaire et que c'est une transcription du grec γλυφη « entaille » : on a d'autres exemples de la correspondance de l'**ŭ** et du **p** latin à l'υ bref et au φ grecs[3].

LIST

Il n'y a pas d'article *list* dans Godefroy, bien que *list* figure dans un article du *Livre des Mestiers:* « Nus ne puet ne ne doit metre contresangles ne autre harnais a some qui ne soit boens et loiaus, c'est a savoir que il n'i ait un *list* de couane, c'est a savoir de cuir de truie, ou qu'il i ait au mains un *list* de cuir neuf qui autant vaille[4]. » Les éditeurs, il est vrai, considèrent *list* comme une mauvaise graphie pour *lit* et ils entendent « couche ». Cette explication ne me séduit pas. Ne pourrait-on admettre en ancien français une forme masculine *list,* synonyme de *liste,* aujourd'hui *litre* « bande »[5] ? Cette forme est encore vivante, semble-t-il, dans les patois et dans la langue technique. Dans le Maine, *li* signifie

1. On est surpris de ne trouver aucun de ces mots dans le *Gloss. nautique* de Jal.

2. Le mot existe aussi dans le sud du Poitou ; cf. l'article *gloube* de l'abbé Lalanne.

3. Il faut probablement rattacher au même radical le berrichon *égliober* (où *gli* n'est que la notation d'une *l* mouillée) qui veut dire « éclater » en parlant du déchirement longitudinal des fibres ligneuses (Jaubert) et le poitevin *egloubai* « détacher, en tirant, une petite branche d'une plus grosse » (Abbé Lalanne).

4. 1re partie, LXXVIII, 36.

5. L'italien a *listo* à côté de *lista*; mais le prov. *listre,* mentionné par Diez et par Littré, d'après le *Lexique roman,* n'existe pas. Raynouard lui-même s'est aperçu qu'il fallait lire *per listr'e per drap,* et non *per listre,* dans la tenson de Magret et de Rainol où figure ce mot : *listr'* est pour *listra.*

« lisière d'étoffe » et « jarretière ». Littré donne à la suite de l'article *lis* 1 (qui est la fleur bien connue) trois autres articles *lis*, à savoir : *lis* 2 « bord de la laize d'une toile à voile »; *lis* 3 « filet de soixante-dix rangs de mailles, dit aussi dreige » ; *lis* 4 « grosse dent de l'extrémité d'un peigne de tisserand[1]. » Je ne sais que penser de *lis* 3. *Lis* 2 est bien clairement identique au manceau *li* « lisière »; il en est de même de *lis* 4, terme qui n'est pas exactement défini par les dictionnaires. Savary des Brûlons l'a trouvé dans un règlement de 1700 sur la fabrication des toiles, où un article dit que les toiles « seront faites dans des lames également compassées, tant au *lis* qu'au milieu[2] » ; il en a conclu que *lis* « signifie à peu près ce qu'on entend par les gardes du rôt, c'est-à dire les grosses dents qui sont aux extrémitez du peigne. » Je me figure que *lis* veut simplement dire « bord » et s'oppose à « milieu ».

En finissant, il est bon de dire que dans les patois actuels *li* peut aussi bien représenter le primitif de *lisière*[3] que l'ancien français *list*.

LOUATEURE

Il n'est pas bien criminel de penser au latin **ligatura** pour expliquer le morvandeau *louâteure* « lien de paille qu'on emploie pour les petites gerbes » ; pourtant Chambure a eu la sagesse de dire « peut-être ». Un autre article du *Glossaire du Morvan* est ainsi conçu : « *Rouâteule,* lien qui sert d'attache aux gerbes pendant la moisson. Du l. *rotella,* petite roue. » Cette fois, adieu prudence ! Chambure n'a même pas songé à rapprocher *rouâteule* de *rouâter* qui le précède immédiatement et qui signifie « frapper avec une rouette ». *Rouâteule* et *louâteure* sont deux dissimilations divergentes d'un même original * *rouâteure,* plus anciennement * *reorteure,* qui représente un type schématique * **retortatura**.

(*Romania,* XXIX, 182.)

1. On peut ajouter à ces quatre subdivisions le terme de marine « *lit* du vent » qui est écrit *lis* par Nicot et que Jal rattache à *liste* ou à *lisière*.

2. *Dict. du commerce* (1723), art. *lis*.

3. Ce qui a été dit de plus vraisemblable sur l'étymologie de *lisière* est dans Mackel, p. 108 ; l'auteur le tire de la racine germanique *lis* qui se trouve par exemple dans l'allemand *gleise*, autrefois *leise* « ornière ».

LUBERNE

Les peaux de *luberne* figurent assez souvent dans les textes français du moyen âge. Le glossaire du *Livre des Mestiers* traduit *luberne* par « léopard femelle » et Godefroy a fait sienne cette traduction en y ajoutant « panthère ». Raynouard a relevé *loberna* dans le cartulaire de Montpellier et a traduit par « peau de loup ». Il s'agit effectivement de peaux de loup, mais d'un loup d'une espèce particulière, le loup-cervier. Brunetto Latino le dit en propres termes, et je ne sais pourquoi on ne l'a pas cru : « Une autre maniere de loups sont, que on apele cerviers ou *lubernes*[1]. » Aujourd'hui encore, le loup-cervier s'appelle *loberno* en gallicien[2]. Le mot *luberne* doit nous être venu d'Espagne, par le commerce des fourrures. D'après Savary des Bruslons, les peaux de loups-cerviers manufacturées en France venaient du Levant (par Marseille), de Moscovie et d'Espagne.

Loberno, loberna nous offre un exemple intéressant de l'emploi du suffixe latin **ernus**, car il suppose un type étymologique * **lupernus**, * **luperna**[3].

LUMIGNON

Scheler a justement contesté[4] l'étymologie courante de *lumignon* par * **luminionem**, de **lumen**, puisque l'ancien français dit *limegnon, limignon, lemignon,* formes inexplicables avec **lumen** comme point de départ. Il a été moins heureux en cherchant à rattacher ce mot à **ellychnium**, grec ἐλλύχνιον « mèche », de λύχνος « lampe », et il n'y a qu'à faire litière de tous les exemples du bas-latin qu'il a entassés. A titre d'hypothèse, je propose * **liminionem**, de **limen**

1. Exemple cité par Godefroy.

2. Une note de Mme Michaelis de Vasconcellos (*Zeitsch. für rom. Phil.*, XXV, 169) m'apprend que, parmi les peaux mentionnées dans les anciens textes portugais, figurent des peaux de *luberno*; le savant auteur déclare que ce mot lui est inconnu, et l'identifie à tort avec *lubezno* « jeune loup ». On voit que le gallicien n'est pas monnaie courante, même à Lisbonne.

3. Ce n'est qu'une coïncidence fortuite, probablement, que l'existence en breton d'un mot *louarn* « renard », au moyen âge *louvern*, d'un primitif * **luperno**.

4. *Romania*, IV, 460.

« seuil ». On peut supposer que ***liminionem** s'est appliqué à l'extrémité de la mèche qui dépasse le bec ou orifice de la lampe romaine, qui se tient pour ainsi dire sur le seuil[1].

(*Romania*, XXIX, 183.)

MAGUELET

On lit dans Rabelais, II, 34 : « Coquins de village qui fougent et escharbottent la merde des petiz enfans en la saison des cerises et guignes, pour trouver les noyaulx et iceulx vendre es drogueurs qui font l'huyle de *maguelet*. » Pierre Borel traduit *maguelet* par « senelle, fruit de l'aubépine » et la plupart des commentateurs de Rabelais se rangent à cet avis. Le Duchat pense que le mot « pourroit bien avoir esté fait de ***amygdaletum** ». On a rapproché aussi *maguelet* de l'italien *macalepo*, qui est traduit dans Oudin par « sorte de parfum fort doux ». Là est la bonne voie[2]. *Maguelet* n'est qu'un doublet de *mahaleb*, nom spécifique du prunier ou cerisier odorant (*Prunus Mahaleb*, L. ; *Cerasus Mahaleb*, Mill.), dont le bois, la fleur et surtout l'amande sont utilisés par les parfumeurs. On sait que *mahaleb* est l'arabe **mahlab**[3]. M. le Dr Dorveaux me communique un extrait de l'ancienne traduction latine de Mésué qui ne laisse aucun doute sur ce que Rabelais entend par l'*huile de maguelet*. Le voici : « Oleum de *almahaleb* fortius est in omni re quam oleum de cerasis, et ejus operatio sicut illius[4]. » On voit qu'il ne faut pas s'en laisser imposer par la déclaration qui se trouve dans quelques éditions : « Oleum de almahaleb non est in usu[5]. » Un commentateur ajoute : « Est *almahaleb*

1. M. Toutain, maître de conférences à la section des Sciences religieuses de l'École des Hautes Études, chargé de l'article *lampas* dans le *Dictionnaire des Antiquités* de Saglio et Daremberg, m'écrit : « Je ne connais aucun texte où figure le mot *limen* dans le sens de bec de lampe » ; mais il me signale un passage de Pline où *limen* est appliqué au détroit des colonnes d'Hercule (III, 1, 1) et il se demande si par analogie *limen* n'aurait pas pu être appliqué « au bec étroit des lampes antiques » (lettre du 11 juin 1899).

2. Cotgrave a bien vu l'identité, car il renvoie de *maguelet* à *macaleb* ; mais à ce dernier article, il traduit par « Bastard Corall, or Pomander, Privet ». Godefroy copie Cotgrave sans même citer le passage de Rabelais.

3. Voyez Devic dans le Suppl. de Littré, p. 47.

4. *Mesuæ Opera*, Venise, 1479, f° 55d. L'édition antérieure (1471, s. l. n. d.) porte « oleum de *almachareb* ».

5. Déjà dans l'édition de Venise, 1497, f° 83b.

granum cerasi sylvestris. » Un autre, parlant à la fois de l'huile de cerise et de l'huile de mahaleb: « Conficienda utraque ex nucleis[1]. » D'où Rabelais a-t-il tiré *maguelet*? Il est difficile de le dire avec certitude. Remarquons seulement que l'*h* arabe est aussi rendue par un *g* dans le languedocien *malaguet*[2], qui offre en outre la métathèse du *g* et de l'*l*. Il est possible que cette métathèse soit postérieure au XVI^e^ siècle, et que du temps de Rabelais on ait dit **magalet* à Montpellier, d'où la forme francisée *maguelet*.

MALEVIZ

Le vers 438 du *Voyage de Charlemagne à Jérusalem* se lit ainsi dans le seul manuscrit qui nous ait transmis cette très ancienne chanson de geste:

Sages fud e membrez plains de *male uiz*.

Dans sa deuxième édition, M. Koschwitz a corrigé la leçon du manuscrit de la façon suivante:

Sages fut et membrez et pleins de *mal et viz*.

L'éditeur admet que *viz* est le latin **vitium**, bien qu'il n'y ait aucun autre exemple de cette forme[3]; l'ancien français dit toujours *vice*, comme le français actuel. Il faut lire en un seul mot *maleviz*, du latin **maleficium**. Nous avons là une formation identique à celle de *beneviz*, **beneficium**, dont il a été question ci-dessus, p. 31.

MARCHEIL

Godefroy a trois exemples de *marcheil*, dont deux en vers qui

1. Édition de 1572, f° 171^b^.

2. L'abbé de Sauvages a l'article suivant: « *Malaghet*, le cerisier sauvage; son écorce est un fébrifuge; ses cerises sont amères; on les vend quelquefois aux apothicaires en marmelade pour le fruit du nerprun. » Duchesne donne *malague* (sic), comme un des noms vulgaires du mahaleb. Mistral donne *malaguet* comme un terme languedocien et le rapproche du français *mahaleb*, qu'il transforme, par distraction, en *malaheb*.

3. L'idée vient de M. Mussafia; mais l'éminent professeur de Vienne semble en être un peu revenu. Il a tenu en effet à rappeler (*Romania*, XVIII, 538) que ce n'était là qu'une conjecture « acceptée peut-être trop précipitamment ».

montrent que le mot est trisyllabique. Il traduit par « marais, marécage ». Je crois qu'il faut voir dans l'ancien français *marcheïl* le même mot que le provençal *mercadil* « place du marché », du latin **mercatum** allongé à l'aide du suffixe **ile**. *Mercadil* n'est pas dans Raynouard, mais son existence en ancien provençal est notoire[1]: il vit encore de nos jours. Mistral donne les formes *mercadil, mercadieu, marcadieu, mercadial.* Dans la Creuse le mot subsiste comme terme de topographie : un hameau d'Aubusson s'appelle *le Marchedieu,* et il y a eu à Guéret une place et un faubourg portant le même nom, où l'on s'est parfois avisé de voir, non le suffixe *il* devenu *ieu,* mais le nom du Seigneur[2]. A Herment (Puy-de-Dôme), le champ de foire s'appelait *marchedial,* et une des portes de la ville *Porte du Marchedial*[3].

MAROUTE

Littré enregistre le substantif féminin *maroute* comme « un des noms vulgaires de la *marute cotule* (sic), synanthérées, dite aussi *marouette* » sans indication étymologique. *Maroute* est certainement une aphérèse pour **amaroute*: il suffit, pour s'en convaincre, de comparer les noms provençaux donnés par Mistral: *amaroun* < ***amaronem**, *amarun* < ***amarūmen**, *marousso* < ***amarŭcia**[4]. Cette plante, l'*Anthemis cotula* des botanistes, est appelée en latin du moyen âge **amarusca**. Le glossaire de Tours publié par M. L. Delisle nous offre ce mot glosé par *amerele*[5]. Godefroy a

1. *Locus vocatus al Mercadilh*, texte de 1250 cité par le Vte de Gourgues, *Dict. top. de la Dordogne*, au mot *mercadil*. Voyez en outre dans Godefroy les articles *mercadil*, qui prouve pour Cahors en 1356, et *mercadin* (corrigez *mercadiu*), qui prouve pour Nogaro en 1480. L'ancien provençal a possédé aussi l'adjectif *mercadil* conservé dans le béarnais.

2. D'après M. Louis Duval, *Esquisses marchoises*, p. 217, un texte de 1499 écrit *Marchatdieu* ; M. L. Duval imprime pour son propre compte *Marché-Dieu*, au lieu de *Marchedieu*.

3. Tardieu, *Hist. de la ville d'Herment*, p. 23 et 112. Il y avait à Peyrat-le-Château (Haute-Vienne) une porte dite du *Marchedieu* (*Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, XLIX, 259). Un des faubourgs de Bergerac (Dordogne) s'appelait *Mercadil*. Dans le Cantal, on trouve comme noms de lieux *Le Marchadial, Le Marchedial* et *Le Mercadiel;* etc., etc.

4. Duchesne, *Rép. des plantes utiles*, p. 137, donne les noms vulgaires *amouroche, chamaran, maroune, maroute*.

5. *Bibl. de l'École des Chartes*, 1869, p. 331.

enregistré *ameruche, ameroke*; on peut y joindre deux formes où « amour » vient faire concurrence à « amer » : *amouroustre,* dans la traduction de Mondeville, édition Bos, § 1867, et *amourouque,* dans la traduction du *Circa Instans,* édition Camus, § 144. M. Horning a eu occasion de mentionner deux formes des patois actuels dont il explique la désinence par un type **occa**, le lorrain *aimairoche* et le normand *amoueroque*[1]. Je puis signaler, comme représentant très fidèlement le type latin **amarusca**, le blaisois *amaroûche, maroûche*[2]. Enfin je m'aperçois au dernier moment que l'*Herbarium* attribué à Apulée nous apprend que la plante dite communément *chamæmelon,* s'appelait en Campanie **amalocia** et en Dacie **amalusta**[3]. Il semble donc que l'*r* se soit introduite dans le nom de cette plante par étymologie populaire, sous l'influence du latin **amarus** « amer ». La désinence **usta**, si anciennement attestée, à côté de **usca**, rend très bien compte de celle de *maroute, amouroustre.*

(*Romania,* XXIX, 183.)

MARPRIME

« Dans quelques ports, dit l'amiral Willaumez dans son *Dictionnaire de marine,* les voiliers donnent le nom de *marprime* à une sorte de poinçon dont ils se servent pour percer les trous dans lesquels ils font passer le merlin employé sur quelques points d'une voile majeure à réunir la toile à la ralingue. » Littré enregistre *marprime* sans étymologie, et le *Dictionnaire général* se contente de la mention « origine inconnue »; Jal omet le mot dans son *Glossaire nautique.* C'est un emprunt assez récent au néerlandais *marlpriem,* que le dictionnaire de Halma (1717) traduit par « aiguille de tré[4] qui sert à coudre les voiles. » *Marlpriem* est clairement composé de *marlen* « coudre avec du merlin » et de *priem* « poinçon ».

(*Romania,* XXVIII, 197.)

1. *Zeitschr. für rom. Phil.*, XX, 346.
2. Thibault, *Gloss. du patois blaisois.*
3. Cité dans Forcellini-De Vit, v° *amalocia.*
4. Sur le mot *tré,* qui manque dans les dictionnaires français modernes, voyez l'article *tref,* ci-dessous, p. 154.

MARRASSAN

On lit dans Monluc, au livre cinquième des *Commentaires*, tome 2, page 363 de l'édition publiée par la *Société de l'Histoire de France :* « J'avois les deux bourreaulx dernier moy, bien equippés de leurs armes, et surtout d'ung *marassan* bien tranchant. » L'éditeur, le marquis de Ruble, n'a pas jugé à propos de gloser *marassan,* et c'est probablement pour cela que ce mot gascon a échappé à M. Lanusse, à qui nous devons un bon travail sur l'influence du gascon au XVI[e] siècle[1]. Notons d'abord que les anciennes éditions portent *marassau*[2]. D'autre part, comme on dit aujourd'hui en gascon *marrassan, marransan* ou *marsan,* selon les lieux, il y a gros à parier que le secrétaire de Monluc a écrit *marrassan* et non *marrassau.* Le mot veut dire « couperet ». Mistral donne aussi dans le même sens le simple *marras* et le dérivé *marrassal* : il rapproche ces mots du latin **machaera** et du grec μάχαιρα. Cherchons une autre étymologie, n'est-ce pas? Mistral nous apprend lui-même que dans certaines régions le provençal moderne *marro,* qui signifie ordinairement « houe, pioche, rabot de cantonnier » désigne une « hache étroite pour fendre du bois ». Le latin **marra** est bien connu, et beaucoup de patois français appellent *marre* la houe ou le hoyau. *Marrassan* a pour base le simple *marras,* qui est dérivé de **marra** avec le suffixe **acius** et qui se retrouve dans l'espagnol *marrazo,* ancien nom de la hache des sapeurs.

MEAISSE

M. Meyer-Lübke a déjà reconnu dans le mot *mâsse,* qui en patois franc-comtois désigne un paquet de chanvre formé de plu-

1. *De l'influence du dialecte gascon sur la langue française,* Grenoble, 1893.

2. Je n'ai sous les yeux que l'édition de 1661 ; mais on remarquera que Cotgrave ne donne que la forme *marrassau,* qu'il a certainement prise dans Monluc. La Curne a bien lu avec deux *r* puisqu'il définit « cimeterre, sabre à la mode des Marranes ou Sarrazins » ; mais ses éditeurs modernes, tout en ayant à la vedette *marrassau,* ont imprimé *marassau* dans le texte de Monluc. Godefroy les copie, mais en mettant *marassau,* bien que l'édition de 1661, à laquelle il renvoie expressément, porte *marrassau.* Le mot n'a pas été rencontré ailleurs que dans Monluc.

sieurs poignées, le latin **metaxa** ou **mataxa**, emprunté du grec μέταξα[1]. Depuis longtemps on a ramené à la même étymologie le provençal *madaissa* « écheveau, botte », francisé en *madaise* (corrigez *madaisse*) dans un document méridional de 1454, l'italien *matassa*, francisé en *matasse* dans la langue des fabricants de soieries, et l'ancien terme de tisserand *medasche*, signalé par Bourdelot, qui vient probablement du provençal[2]. Le silence de Godefroy pourrait faire croire qu'il n'y a aucun exemple de ce mot au moyen âge dans la langue d'oïl; ce serait une erreur. Carpentier a relevé, dans un acte de 1402, relatif à Châteauneuf-sur-Loire, l'expression *quatre meesses d'osier*, qu'il a insérée dans Du Cange sous *meisa* 1, confondant à tort *meesse* « botte » avec *maise* « baril ». On dit encore aujourd'hui *maisse* dans le Sancerrois, d'après le Supplément de Jaubert. Godefroy a suivi Carpentier et noyé cet exemple unique de *meesse* dans son article *maise* 2. Il a d'ailleurs mal exploité son propre fonds, car, à l'article *chenove*, il a deux textes de 1339 où on lit: *maaisses de chenove* et *maasses de cenove*[3]. Je crois que toute la division 9 de l'article *masse* 1 de Littré appartient à μέταξα: « quantité de marchandises semblables dont le nombre ou le poids est fixé par l'usage: une *masse* de plumes; des soies, des plumes, des pelleteries en *masse*. » Si l'on prend la peine de se reporter au *Dictionnaire du Commerce* de Savary des Bruslons, on verra que *soie en masses* est synonyme de *soie en matasses* et que les *masses* de plumes d'autruches, de zibelines ou d'hermines sont analogues aux paquets ou bottes de lin, de chanvre ou d'osier. Enfin, je remarque que Jaubert donne à *méche* (mèche) deux sens qui paraissent dus à la contamination de l'ancien *meaisse*: une *méche* de chanvre, une *méche* de mouches.

(*Romania*, XXVIII, 199.)

MENEVEL

Carpentier a relevé dans un acte latin de 1383 relatif à Thoisy, au diocèse d'Autun, l'expression *unum menevellum canapis*. Il est clair que la langue vulgaire disait *un menevel* pour « une poignée ».

1. *Zeitschr. für öster. Gymnasien*, 1891, p. 772.
2. Voyez l'article *medasche* de Ménage.
3. Le polyptyque de Fleury-sur-Loire mentionne des *madascias*, c'est-à-dire des bottes de lin; Guérard a cru à tort que là était l'étymologie du mot français actuel *mèche*.

Le mot s'est conservé jusqu'à nos jours dans cette région : patois de Bournois (Franche-Comté) *men'vé*, patois de Bourberain (Côte-d'Or) *mén'viâ* « petite gerbe de chanvre ». Le mot se rattache au latin **manipulus**, lequel est représenté phonétiquement par le gascon *meneble ;* mais pour expliquer la conservation d'une voyelle avant la syllabe tonique, il faut supposer que le latin vulgaire a dit ***manápellus** au lieu de ***manipellus**, comme il disait ***manabella** (d'où *manivelle*) au lieu de ***manibella**[1].

(*Romania,* XXVIII, 200.)

MESPESOL

J'ai relevé ce mot provençal, il y a quinze ans, dans un passage du cartulaire de Saint-Martial de Limoges[2], sans être en mesure de l'expliquer ni, à plus forte raison, d'en indiquer l'étymologie. Le cartulaire de l'Artige, que vient de publier M. de Senneville[3], en contient plusieurs exemples que voici : « Duos [sextarios] avene, unum calcatum, alterum *mespezol* (charte L, à deux reprises). — Duos sextarios avene *mespesols* (charte CXIII). — Duos sextarios avene *mespesols* (charte CLVII). » Le premier de ces exemples précise nettement le sens : le setier *mespesol* s'oppose au setier foulé (*calcatum*) ; il permet déjà d'entrevoir l'étymologie. Cette étymologie devient tout à fait claire grâce à un passage du cartulaire inédit de l'abbaye du Palais, conservé au British Museum et dont la Bibliothèque nationale possède une excellente copie[4]. On y lit au f° 95 v° : « Quatuor sextarios siliginis ad mensuram Nobiliacensem rasos, et duos de avena *minus pensos*. » L'adjectif *mespesol,* dont le féminin doit être *mespesola,* veut proprement dire « mal pesé » : il suppose un verbe provençal **mespesar*, peut-être déjà existant en latin vulgaire sous la forme ***minuspensare**, formé comme *mesprezar, mescontar,* et tant d'autres. *Mespesol* est particulièrement curieux par son suffixe, le même que celui qui se trouve dans *arestol, Montanhagol, Cevenol,* etc. C'est une extension

1. Cf. *Essais de phil. franç.*, p. 338.

2. Leroux, Molinier et Thomas, *Doc. hist. sur la Marche et le Limousin*, I, 48 ; cf. II, 312.

3. *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Limousin*, t. XLVIII (1900), p. 291 et suiv.

4. Nouv. acq. lat. 225.

romane de **iolus**, dégagé de l'i en hiatus qui le précède toujours en latin.

MITOINCHÉ

Chambure enregistre *mitoinché* « métayer » en remarquant que cette curieuse forme tend à disparaître de l'usage. Il faut, je crois, y voir un dérivé de l'ancien adjectif *moitaenc*, correspondant au provençal *meitadenc*, formé par la combinaison du suffixe *enc* avec le substantif latin **medietatem** « moitié ». J'ai déjà signalé l'existence de cet adjectif *moitaenc* en ancien français[1], mais j'ignorais alors qu'il eût fait souche en Morvan.

MOIS

L'ancien provençal *mois* (avec *o* fermé) est un adjectif qui s'emploie en bonne et en mauvaise part. Raynouard le traduit par « lâche, vil, sournois » ; M. P. Meyer par « dissimulé, discret »[2]. Il ne vient ni de ***muceus**, comme le veut Diez, ni de ***mucceus**, comme le veut M. Gröber. La phonétique postule ***mŭxus**, **mŭsteus** ou ***mŭsceus**. La sémantique me paraît recommander ***mŭsceus**, dérivé de **mŭsca**. On sait qu'en latin **musca** s'appliquait aux parasites et aux importuns : n'y a-t-il pas là une excellente base ?

MOISON

Il est singulier que Littré n'ait pas admis dans son dictionnaire le substantif féminin *moison*, que donnent Nicot, Oudin, Richelet, Furetière, Trévoux, etc., et que plus d'un patois a conservé. Ce mot a deux sens très distincts : le sens de « mesure » — alors il représente clairement le latin **mensionem**, ce dont il y a longtemps qu'on s'est aperçu[3] — et le sens de « part de grain que le fermier est obligé de payer à son maître », qui est le seul que connaissent Nicot, Oudin et Richelet. En ce dernier sens *moison* ne peut venir

1. Article *cormoran* de mes *Essais*, p. 273, note 4.
2. Glossaire de *Flamenca*, 2e éd.
3. L'étymologie est dans Diez ; elle a été proposée délibérément par Simon de Valhébert, éditeur du *Dict. étym.* de Ménage.

de **mensionem**, car il est trisyllable au moyen âge[1]. Le Renclus de Moiliens en paraît féru : il l'emploie au figuré, comme nous ferions aujourd'hui de *tribut* ou de *dette*, sous la forme *muïson*, dans son poème de *Carité*, LXXXIII, 9 ; LXXXV, 5 et 7 ; XC, 5 ; XCI, 3. M. Van Hamel croit que *muïson* vient du latin **mutationem** et il renvoie à un article de Du Cange où il est question de *mutationes presbyteri* ; mais il n'y a aucun rapport réel entre le droit de mutation, dont il est question dans Du Cange, et la *muïson* du poème de *Carité*. La coïncidence phonétique de ce mot *muison* et de **mutationem** n'est qu'un jeu du hasard[2]. *Muïson*, que le français a fini par confondre avec *moison*, représente le latin **modiationem**, qui est dans tous les dictionnaires de la langue latine tant haute, que basse[3].

(*Romania*, XXIX, 184.)

MOLEISSE

L'ordonnance de police promulguée en 1307 par le sénéchal de Poitou et Limousin, Pierre de Villeblevin[4], contient les deux articles suivants :

53. Un cent de *borre laneysse*, XXVI s.

54. Un cent de *borre moleisse*, XVI s. E sera deffendu que cil des molins a foler draps ni autres qui la facent, demorant en la chastelenie de Poyters, ne la vendent a home qui la porte hors de la chatelenie de Poyters[5].

La bourre *lanisse* et la bourre *tontisse* sont bien connues[6] ;

1. Godefroy a confondu les deux mots dans son article *moison* 1.

2. **Mutationem** a effectivement vécu dans la langue populaire et abouti en français à *mueison*, *muïson*. Cf. les art. *muison* 1 et *muoison* de Godefroy et le nom de lieu *Muizon* (Marne).

3. L'étymologie a été entrevue au XVI^e^ s. par J. Thierry (*Moison*, aucuns dient *muysson*, pource qu'on afferme à dix muys, à vingt muys, ou plus, ou moins) et par Carpentier (renvoi de l'art. *moiso* aux articles *modiatio*, *modiagium*). Nicot rattache *moison* à *moisson* et Furetière à *moitié*.

4. Sur ce document, cf. l'article *godemetin*, ci-dessus, p. 85.

5. *Le Moyen âge*, 1897, p. 73 et s. Cf. *Annales du Midi*, 1898, p. 121-122, et Godefroy, IV, 719, v° *lanisse*, où l'article 53 est cité d'après une édition du XVIII^e^ siècle.

6. « Bourre *lanisse* est la laine qui se tire des draps quand on les prépare avec le chardon du bonnetier ; bourre *tontisse* est celle qui se tire des draps quand ils passent par les mains du tondeur » (Furetière). Il est étonnant que l'éditeur d'une publication municipale luxueuse, *Les Métiers de Paris*, ayant trouvé cette dernière expression dans les statuts des courtepointiers, ait lu *condiche* au lieu de *tondiche*, et mis en cause le latin **condere**.

qu'est-ce que la bourre *moleisse* ? Le commentaire nous l'explique : c'est celle qui vient des *moulins* à foulon.

Moleisse, prononcez *moleïsse*, représente un type ***molaticia**, comme *lanisse*, primitivement *laneïsse*, représente ***lanaticia**.

NAVEGHER

Godefroy a relevé ce mot dans un inventaire de 1407, où on lit : « quatre tareres *naveghers*. » Il n'en donne pas la traduction. J'ai examiné la pièce citée, Archives nationales, MM 32, f° 2 v°. C'est un document rédigé en pays flamand. Dans le même registre, f° 49-50, on lit, à la date de 1460 : « quatre tareres *naveghis*. » Il faut corriger *naveghers*. Ce mot mystérieux n'est autre chose que le moyen néerlandais *navegeer*, aujourd'hui *navegaar* et *avegaar* « tarière ». On sait que Diez voulait tirer notre verbe *navrer* de l'ancien haut allemand *nabager*, qui correspond au néerlandais[1]. L'exemple cité par Godefroy est curieux, mais il ne prouve pas que le mot ait solidement pris racine sur le territoire roman ; c'est du français flamingant, voilà tout.

NOLLIÈRE

Brachet enregistre l'adjectif féminin *nollière* « stérile », appliqué spécialement à la vache, dans le patois d'Amboise et de Bléré[2]. Jaubert le signale aussi dans le Berry et l'abbé Lalanne dans le Bas-Poitou. Dans le Maine, on dit *anouillère*, *aneuillère*, que M. Dottin traduit par « stérile, qui n'a pas eu encore de veau dans l'année[3]. » On trouve aussi le mot en Franche-Comté, où il a subi une métathèse et est devenu *anl'nire*[4]. Il remonte indubitablement à un type du latin vulgaire ***annucularia**. J'ai déjà eu l'occasion de parler de **annuculus**[5]. A ce que j'ai dit, j'ajouterai que le provençal moderne *anoui* « jachère », que Mistral rapproche, au petit bonheur, de l'espagnol *añojal*, du latin **novalis** et du grec

1. Voyez l'article *navrer* de M. G. Paris, *Romania*, I, 216.
2. *Romania*, I, 91.
3. *Gloss. du Bas-Maine*, p. 22, 23.
4. Tissot, *Patois des Fourgs*, p. 223 : « *Anl'nire*, vache qui n'a pas repris de veau de l'année ».
5. *Essais*, p. 238.

νεῖος, vient de **annuculus** : le sens primitif est « terre qui n'a rien produit dans l'année ». L'espagnol *añojal*, de sens analogue, représente effectivement **annuculus**, plus le suffixe *al*.

NUITAMMENT

Littré, suivi par le *Dictionnaire général*, explique l'adverbe *nuitamment* comme formé « d'un adjectif fictif *nuitant* et du suffixe *ment* ». L'explication n'est pas très claire. Voici comment je me représente la genèse de *nuitamment*.

L'ancien français emploie ordinairement *nuitantre*, qui est le latin **noctanter**, dont se sert Cassiodore[1]. *Nuitamment* n'apparaît qu'au XIV^e^ siècle : on trouve *nuytamment*, en 1328, dans les registres de l'échevinage de Saint-Jean-d'Angely[2], et *neuctantement*, en 1354, dans une ordonnance royale[3]. On a allongé *nuitrante* en ajoutant le suffixe adverbial *ment* à la forme affaiblie *nuitante*, dont il y a des exemples, comme on a allongé *aussi* et *autressi* en *aussiment*, *autressiment*. La substitution de *nuitamment* à *nuitantement* est due à l'hésitation entre les doubles formes adverbiales *esciemment* et *escientement*, *instamment* et *instantement*, *prudemment* et *prudentement*, qui caractérise la langue du XIV^e^ et du XV^e^ siècle, et au triomphe définitif des premières.

OING

Littré, Scheler et Brachet tirent *oing* « graisse » du latin **unguen**, qui désigne toute espèce de corps gras. Arsène Darmesteter s'était rangé à la même étymologie dans le manuscrit du *Dictionnaire général* ; je me suis borné, dans la revision que j'ai faite du manuscrit, à substituer le type **ungen**, d'après **ungere**, au type

1. Cet adverbe paraît reposer sur un verbe ***noctare**, non attesté, comme **festinanter** sur **festinare**, à moins que ce ne soit une formation régressive d'après **pernoctanter**, qui est dans Arnobe. Il est probable d'ailleurs que le latin classique connaissait ***noctuare** « passer la nuit » puisque Cicéron emploie noctuabundus. M. Meyer-Lübke a suivi l'opinion erronée de Diez en ce qui concerne l'étymologie de *nuitantre* : il y voit un participe présent avec un *r* épenthétique. (*Gramm. des lang. rom.*, II, § 627.)

2. *Arch. hist. de la Saintonge*, XXIV, 42.

3. Godefroy, *Compl.*, v° *nuitamment*.

ordinaire **unguen** du latin classique. Mais nous avons tous été déçus par l'orthographe qu'à adoptée l'Académie française. Le *Livre des Mestiers* d'Étienne Boileau et les textes qui le complètent écrivent *oint* et même *oinst*; l'italien et l'espagnol disent *unto*. Il faut certainement considérer *oing* comme une mauvaise notation de *oint* et adopter l'étymologie **unctum** qui est celle de Ménage.

PASI

Le provençal moderne a un adjectif *pàsi* (à Nice *pais*), fém. *pàsio* « doux », que Mistral rapproche du latin **placidus** ou **pavidus**. Il faut nécessairement supposer l'existence en latin vulgaire d'un type ***pacidus**, dérivé de **pax** « paix », sur le modèle et probablement sous l'influence directe de **placidus**. L'existence de ce type est d'ailleurs confirmée par le dialecte de Pavie (Italie), lequel possède un adjectif *pas*, de sens analogue[1].

PAVE

Les patois français du Centre et de l'Ouest désignent l'iris et quelques autres plantes aquatiques ou paludéennes par des noms à désinence variable, mais qui commencent tous par *pav-*. Voici ces noms, répartis par région, avec les termes scientifiques correspondants:

Normandie: *pave*, s. f., iris pseudoacorus, scirpus lacustris, sparganium ramosum, sparganium simplex; *pavée*, s. f., iris pseudoacorus, sparganium ramosum, typha latifolia; *paveille*, s. f., sparganium ramosum; *paveux* et *pavots*, s. m. pl., iris pseudoacorus (Joret).

Guernesey: *pavie*, s. f., typha latifolia (Métivier).

Haut-Maine: *pavot*, s. m., feuille d'une variété d'iris (Montesson).

Bas-Maine: *pavè*, s. m., sparganium, iris pseudoacorus, glaieul; *pavo*, s. m., iris pseudoacorus (Dottin).

Berry: *pavais*, *paveis*, s. m., iris pseudoacorus, tiges et feuilles du typha latifolia (Jaubert).

Vendée: *pavas*, s. m., scirpus lacustris, typha latifolia (Jaubert, Lalanne).

1. Salvioni; *Postille*, v° *fracidus*.

J'ai eu occasion de m'occuper déjà de *paveille*[1]; mais je l'avais pris dans le Supplément de Littré et je ne connaissais pas alors toute la lignée marécageuse que je viens de présenter au lecteur. On a cherché à établir pour cette famille deux généalogies qui ne me satisfont ni l'une ni l'autre. Métivier remonte au latin **pappus**, grec πάππος « duvet » ; mais **pp** ne peut donner *v*. Jaubert explique que si le typha latifolia s'appelle *pavais* « c'est que l'on recherche ses longues feuilles pour les répandre sur le pavé des églises et sur le sol des rues dans les processions. » C'est ingénieux, mais sans fondement solide. Le rapport de *jonc* et de *joncher*, dont se prévaut Jaubert, est l'inverse de celui qu'il veut nous faire admettre entre *pavais* et *paver*. D'ailleurs, en acceptant sa manière de voir au point de vue sémantique, on trouve la route barrée par la phonétique : il est impossible de trouver un suffixe, convenable pour le sens, qui rende raison de l'*e* ouvert du berrichon et du bas manceau[2]. Je rattache tous ces mots à **papyrus**, dont l'accentuation et le vocalisme présentent dans les langues romanes beaucoup de fluctuations[3]. Le berrichon et le manceau représentent un ancien **paveir*, avec chute régulière de *r* final, de ***paperus** paroxyton : l'hésitation entre **cypirus** et **cyperus**[4] a donné naissance à ***paperus** à côté de **papyrus**, d'autant plus qu'il s'agit de plantes voisines[5]. Le guernesiais *pavie* doit son *e* à son genre féminin et remonte à **pavir*, de **papyrus** paroxyton, tandis que le normand *pave* est pour **pavre*, de **papyrus** proparoyton. Le genre féminin est celui qui appartient légitimement à **papyrus** : on sait que **corulus** a presque partout conservé le même genre. Quant aux autres désinences, *-as, ée, eux, ot*, elles sont dues à la confusion de la désinence étymologique avec différents suffixes.

Je tiens à dire que je ne donne tout cela que comme une série d'hypothèses que je livre à ceux qui s'occupent spécialement de dialectologie française. Qu'ils la vérifient ; quel que soit le résultat de leur travail, je m'applaudirai de l'avoir provoqué[6].

(*Romania*, XXVIII, 197.)

1. *Essais*, p. 348.

2. Phonétiquement, **-etum** conviendrait ; mais il ne s'ajoute jamais à un thème verbal.

3. Voyez Meyer-Lübke, *Gramm. des lang. rom.*, I, § 17 et Körting, n° 6852.

4. *Molle cyperon*, aux deux derniers pieds d'un hexamètre de Pétrone.

5. Les latinistes traduisent ordinairement **cyperus** par « souchet » et **cypirus** par « glaïeul » ; le grec offre κύπερος à côté de κύπειρος.

6. Mon confrère M. Couraye du Parc qui, dans un compte rendu de mes *Essais*

PERGAM

M. G. Paris a révoqué en doute l'existence réelle du provençal moderne *pergan, pargan* « parchemin[1] »; mais ce diable de mot existe bel et bien, et la meilleure preuve, c'est qu'il a engendré le pittoresque verbe *parganteja* « bruire comme le parchemin qu'on remue ». Mistral écrit archaïquement par un *m* final, et attribue *pergam, pargam* au Languedoc; le vieux dictionnaire de l'abbé de Sauvages donne effectivement *pargan* à côté de *pergami.* Dans le Rouergue, l'abbé Vayssier enregistre *pargan, porgan, porgon,* etc. Mistral mentionne le roman *pargam,* que je ne connais pas, mais qui est l'ancêtre nécessaire des formes actuellement vivantes. Il est impossible d'expliquer son existence sans supposer en latin vulgaire la création d'une déclinaison * **pergamen, inis,** à côté de **pergamenum.** On sait que le latin classique **cyclamīnos** ou **cyclamīnum,** grec κυκλάμινος, κυκλάμινον, nom de plante, est devenu **cyclamen, inis** chez les médecins du Bas-Empire, Marcellus Empiricus et Cassius Felix. Le caractère proparoxytonique de κυκλάμινος le préparait à ce changement de déclinaison; il est remarquable que περγαμηνός, oxyton, ait eu le même sort[2]. * **Pergamen** a entraîné la création d'une forme * **pergamentum,** attestée au moyen âge, et à laquelle se rattachent le provençal moderne *pergamentié,* doublet de *pergaminié,* et l'allemand *pergament.*

(*Romania,* XXIX, 185.)

PETRE

Nos anciens poèmes mentionnent parfois le *petre* à côté du gingembre, du galanga, de la cannelle, du poivre, du cumin, etc. Godefroy a relevé le mot dans *Mainet,* la *Prise d'Orange, Blancandin* et *Le Biau Desconeü*; il traduit par « sorte d'épice ».

publié dans le *Polybiblion* de décembre 1898, s'était inscrit en faux contre mon explication de *paveille* et avait soutenu que ce mot et sa famille se rattachaient au verbe *paver,* veut bien m'écrire qu'il se rallie à ma manière de voir.

1. *Romania,* XVIII, 151.

2. Il faut rapprocher ce fait de la transformation de συκωτόν en *sycoton,* mot proparoxytonique, que M. G. Paris vient de mettre en pleine lumière (*Miscellanea linguistica in honore di G. Ascoli.*)

Le mot se retrouve dans les *Remèdes populaires* publiés par M. Salmon: « Pour dens faire caïr, fai pourre de *petre* et de l'iermoise et un petit d'aisil[1]. » L'éditeur a commenté longuement ce mot : il y voit le primitif des noms vulgaires actuels *pétrelle* « scabieuse des champs », *pétrole* « bruyère cendrée », *pétrot* « gouet commun», et opine que, dans les *Remèdes*, il s'agit du gouet, tandis que, dans nos anciens poèmes, il s'agit de la scabieuse. J'en juge tout autrement. Les noms actuels *pétrelle, pétrole, pétrot* me paraissent être pour *péterelle*, etc., et dériver du verbe *péter*. Quant à l'ancien français *petre*, qui, en dehors des passages mentionnés ci-dessus, se trouve dans le ms. D de *La Mort Aymeri de Narbonne*, vers 2426, éd. Couraye du Parc, et dans le ms. C du même poème, vers 2427, je crois qu'il désigne le pyrèthre, *Anthemis pyrethrum* L, et qu'il vient du latin **pyrethrum**, tout comme les variantes *peletre* et *peritre* dont je me suis autrefois occupé[2]. L'emploi du pyrèthre comme épice remonte loin ; il est déjà connu d'Ovide, *Ars amat.*, II, 418 :

Tritaque in annoso flava *pyrethra* mero.

Quant à sa présence dans les *Remèdes populaires*, il suffit pour n'en être pas étonné de lire la première phrase de l'article *pirethre* du *Dictionnaire du Commerce* de Savary des Bruslons : « Racine médicinale qui vient du royaume de Tunis par la voye de Marseille, dont on se sert pour appaiser la douleur des dents. » D'ailleurs dans des *Hermeneumata* du x^e^ siècle on lit : « *Peretrus, id est herba dentaria*[3]. »

(*Romania*, XXIX, 186.)

PLAQUESIN

Littré définit ainsi *plaquesin* : « écuelle dans laquelle le vitrier détrempe du blanc. » Il enseigne qu'il faut prononcer le mot avec une *s* douce et ne donne pas d'étymologie. Je crois qu'il faut pro-

1. *Études romanes dédiées à G. Paris*, p. 262 ; le commentaire est p. 265.

2. Cf. mes *Essais de phil. franç.*, p. 363 et 410. Ne connaissant pas à ce moment là l'existence réelle de *petre*, j'ai supposé à tort que dans les mss. C et D de *La Mort Aymeri*, on pouvait considérer *petre* comme une faute de scribe pour * *peretre*.

3. Goetz, *Corpus glossar. lat.*, III, 585. Cf. les *Glossæ Cassinenses*, plus anciennes encore, *ibid.*, III, 542 : « *Piritru, id est erba dentaria.* »

noncer *s* dure et y voir un mot composé, quoique Darmesteter l'ait oublié dans sa magistrale étude sur la formation des mots composés. Savary des Bruslons écrit *plaque-sein* et définit ainsi : « espèce de petite écuelle de plomb un peu en ovale, dans laquelle les vitriers détrempent le blanc dont ils *signent* ou marquent les endroits des pièces de verre qu'ils veulent couper au diamant. » Il est clair que c'est un composé de *plaquer* et de *seing*.

(*Romania*, XXVIII, 203.)

PLIE

Il est infiniment probable que le poisson appelé **platessa** par Ausone est la plie, mais *plie* ne peut pas venir de **platessa**. L'ancien français dit *plaïz*, et l'anglais *plaice*, qui vient de l'ancien français, n'est pas en contradiction avec la désinence *iz*, puisque l'anglais du moyen âge rend par *emperice* notre mot *empereriz* « impératrice ». Il faut admettre la substitution de la désinence latine **īcem** à **essa** et partir d'un type du latin vulgaire ***platīcem** [1].

PORTE-CHAISE

On lit dans le *Traité de la formation des mots composés* de Darmesteter, 2e édition, p. 176 : « La chaise à porteurs s'est dite *porte-chaise* aussi bien que *chaise*. Ce mot n'est ni dans Bescherelle ni dans Littré ; je le trouve cité dans Clemm, *Compos. græc. cum verb.*, p. 93, qui, n'y reconnaissant pas un composé avec le vocatif, ne peut se rendre compte de sa composition. » Ce n'est pas *porte-chaise*, mais *porte-chaire* que cite Clemm. Peu importe du reste. Clemm a été victime d'une autosuggestion germanique et Darmesteter s'est trop pressé de le croire sur parole. On ne trouvera jamais dans un auteur français *porte-chaire* [2] ou *porte-chaise* [3] avec un autre sens que celui de « porteur de chaire ou de chaise » qu'a aussi l'italien *portaseggetta*. Il faut le rayer de la liste des

1. Cette note était imprimée quand j'ai lu ce qu'a écrit M. Schuchardt sur le même mot, *Zeitschr. für rom. Phil.*, XXV, 346.

2. *Porte-chaire* est dans Henri Estienne, où Darmesteter lui-même l'a signalé, *op. laud.*, p. 218, et dans Antoine Oudin, *Rech. ital. et franç.*

3. A l'exemple de Scarron cité dans le *Dictionnaire général*, on peut en joindre un autre qui est dans les *Tracas de Paris* de Colletet.

« composés qui ne peuvent s'expliquer que par un impératif suivi d'un vocatif »[1].

(*Romania*, XXVIII, 203.)

PORTRAIT

Dans un récent travail sur les noms d'outils en français, M. Heinrich Gade a signalé le terme *portrait* « marteau de paveur servant à ébarber et à tailler[2] », dont Littré a renoncé à trouver l'étymologie, et il a cherché ingénieusement à le rattacher à l'ancien verbe *portraire*. La tentative est infructueuse. *Portrait* est une altération, par étymologie populaire, de *partret*, mieux *parteret*, primitivement *parterez*[3], dérivé du verbe *partir* au sens de « partager, diviser ». *Parteret* est dans le supplément de Littré au sens de « couperet ». Montesson donne dans le même sens *partret* et *paltret*. Cette dernière forme est dans Cotgrave, qui la signale comme appartenant au dialecte de Blois. M. Thibault l'enregistre effectivement, avec l'orthographe *palletret*; mais il a la malheureuse idée d'y voir un composé de *palle* « pelle » et de *étret* « étroit ». En réalité *paltret* est une dissimilation régulière de *partret* : on prononce de même à Blois *poltrait* pour *portrait*, au sens du mot français[4]. Littré a bien vu que *parteret* dérivait de *partir*, mais il a tort de qualifier la dérivation d'irrégulière, Le suffixe s'ajoute à tout radical verbal, sans acception de conjugaison : l'ancien français tire *croisserece, retenterece* de *croissir, retentir*, et le français moderne *refenderet, rebatteret* de *refendre, rebattre*.

(*Romania*, XXVIII, 201.)

PRÉCIMIS

Montesson donne la locution adverbiale *à pressimi* « vitement » comme usitée à Tuffé ; Dottin, l'adjectif *pressimi* « précipité, pro-

1. L'occasion m'est bonne néanmoins pour signaler un exemple de cette composition plus ancien que le fameux *Tenegaudia* du testament d'Abbon. Il est dans les actes du concile de Lestines de 743 : *de lunæ defectione quod dicunt* VINCELUNA.

2. *Ursprung und Bedeutung der Handwerkzeugnamen*, Kiel, 1898, p. 55.

3. Sur le suffixe *erez*, voyez ci-dessus l'article *lampresse*.

4. C'est l'application de la loi 12 de M. Grammont.

chain »; Brachet, l'adjectif *précimis* « en hâte, précipité »[1]; Lalanne, l'adverbe *pressimi* « très prestement ». Il est utile de faire remarquer que c'est là un avatar de l'ancienne locution adverbiale *ci pris ci mis*, qui se trouve dans Villon, et qu'on écrivait en un seul mot au XVI^e^ siècle : *cipricimi*, ou, d'après la prononciation picarde, *chiprichimi*. Henri Estienne a le mérite de l'avoir fort bien analysée[2].

PROMOISTRE

Godefroy a relevé dans le *Trésor* de Brunetto Latino le nom de *promoistre* (variantes *promoste, premoiste*) appliqué à la trompe, ou, comme dit Brunetto, au « bec » de l'éléphant. Il est impossible de méconnaître l'étymologie : c'est le latin **promuscis**, variante de **proboscis**, soit sous la forme accusative **promuscidem**, soit plutôt sous la forme ramenée à la première déclinaison ***promuscida**[3]. L'épenthèse de l'*r* est fréquente dans les mots de ce genre[4], et le renforcement du *d* en *t* se retrouve dans *boîte* et *moite*. Il faut donc admettre, quelque surprise que nous en éprouvions, que ***promuscida** appartient à notre fond latin populaire : la science de Brunetto Latino n'allait pas sans doute jusqu'à deviner les lois phonétiques que les philologues modernes se flattent d'avoir trouvées, et nous ne saurions le soupçonner d'avoir fabriqué artificiellement *promoistre*.

(*Romania*, XXVIII, 204.)

QUIÉRAME

A côté de *quiérâme*, s. f. qui signifie « carême » et qui n'a rien de bien mystérieux, le morvandeau a un substantif masculin *quiérâme* « crémaillère », qui vaut la peine d'être désarticulé. Il ne remonte pas du tout, comme le croit Chambure, au radical germanique **kramm** « croc de fer ». *Quiérâme* est la prononciation patoisante de **clerâme*, métathèse pour **clemâre*, issu lui-même par

1. Vocabulaire tourangeau, dans *Romania*, I, 91.

2. Voyez la citation de Henri Estienne dans Godefroy, dont elle constitue tout l'article *cipricimi*.

3. On sait qu'on trouve souvent **chlamyda, lampada, magida**, etc., pour **chlamys, lampas, magis** (cf. l'article *boisseza*, ci-dessus, p. 34).

4. Cf. l'article *enchoistre*, ci-dessus, p. 65.

métathèse de **cremâle*, primitivement **cremasle*, forme française correspondant exactement au provençal *cremascle*, qui a le même sens. M. Horning a étudié récemment ce mot : je crois comme lui qu'il remonte à un type du latin vulgaire ***cremasclum** pour ***cremastulum**, accommodation du grec κρεμαστήρ [1]. Je puis citer une forme du moyen âge qui a échappé à M. Horning et qui enchaîne solidement mon explication de *quiérame* à son explication de *cremascle*. Godefroy donne *cromasle* d'après un inventaire de la mairie de Dijon de 1389, et un second exemple, de même provenance, appartenant à l'année 1394, se lit à l'article *treffouière* ; l'*o* n'est là que par un phénomène de labialisation secondaire auquel a échappé le morvandeau.

(*Romania*, XXIX, 187.)

RECINCIER

L'ancien français *recincier*, en picard *rechinchier*, qui a le même sens que le verbe actuel *rincer*, a depuis longtemps attiré l'attention des étymologistes [2]. Du Cange le rattache à l'ancien français *chainse* « peignoir » ; Ménage, au latin du moyen âge **resincerare**, tiré de **sincerus** ; Scheler et Flechia, au latin vulgaire ***recentiare**, tiré de **recens** ; M. Gaston Paris, à l'ancien français *cince* « haillon, chiffon » [3]. Je ne reviens pas sur les raisons qu'a données M. Gaston Paris contre ***recentiare** ; ce qui m'empêche d'admettre le rapprochement avec *cince*, dont l'étymologie est d'ailleurs inconnue, c'est que dès les plus anciens exemples *recincier* ne signifie pas « nettoyer avec un chiffon », mais « purifier par l'eau » [4].

Le grammairien Charisius nous a conservé un verbe latin **quinquare** [5], synonyme de **lustrare**. Ce verbe a tout l'air d'un mot

1. *Zeitschrift für rom. Phil.*, XXI, 453.

2. Littré enregistre le terme de métier *rechinser* « laver la laine dans l'eau claire » ; la forme parle pour une origine picarde et, en fait, Savary des Bruslons nous apprend que c'est « un terme de manufacture dont on se sert dans la sayetterie d'Amiens. »

3. Cf. Körting, 7836 ; d'autres hypothèses y sont indiquées.

4. *Or vueil me bouche recincier*, Gautier d'Arras, *Eracle*, 50.

5. M. Gaston Paris a fait remarquer (*Romania*, XXVIII, 206, note 3) que l'on avait déjà invoqué le **quinquare** de Charisius comme base étymologique du français *requinquer*, d'origine méridionale, mais que le sens du français *requinquer* et du provençal *requinquar* « redresser » ne convenait pas trop bien. J'ajoute une re-

de frappe populaire, tiré de **quinque**, la **lustratio** se faisant tous les lustres ou périodes de cinq ans. L'existence d'une forme ***quinquiare**, à côté de **quinquare**, n'a rien d'invraisemblable, car de **quintus** on a tiré à la fois ***exquintare**, d'où le provençal *esquintar*, qui a passé en français sous la forme *esquinter*, et ***exquintiare**, d'où le provençal *esquinzar*. Or **quinque** se prononçait, comme on sait, ***cinque** : la réduction du type ***recinquiare** à ***recinciare** a son pendant dans **laqueare**, qui est devenu ***laciare**, d'où *lacer*. La convenance phonétique de ***recinciare** et de *recincier* est absolue; l'*i* du mot français postule un i long en latin, et celui de **quinque** est dans ce cas. Au point de vue sémantique, si l'on considère que la lustration par l'eau devait être la plus couramment employée[1], on m'accordera bien, je pense, la patente nette.

Il me reste à dire, bon gré mal gré, mon sentiment sur le rapport du verbe actuel *rincer* avec l'ancien *recincier*. M. Gaston Paris a justement fait remarquer que *rincer* ne pouvait venir de ***recentiare**, car le **c** intervocalique ne disparaît jamais, et que ***recentiare** aurait dû aboutir en français à **roisencier*, comme **recentem** a effectivement donné *roisent*[2]. Faut-il admettre *reïncier* — tel est bien l'ancêtre de notre *rincer* actuel — comme une variante phonétique de *recincier*? Peut-être. J'ai proposé naguère[3] d'expliquer par une dissimilation les formes verbales *feïs, meïs*, de **fecisti, misisti.** Bien que ma proposition ait été accueillie fraîchement[4], je ne la retire pas, car elle n'a pas été discutée sérieusement. Je verse *reïncier* dans le dossier, à côté de *hanseï* « assassin » que j'ai cité. J'attire en outre l'attention sur *biestre, behistre*, pour *bisestre, besistre*, que l'on trouve dans Godefroy, sur *isagno* (Mistral), de **zizania**, et sur les deux cas suivants, empruntés à la toponomastique[5] :

marque phonétique : si le provençal se rattachait à **quinquare**, il devrait être **recinquar*.

1. Ter socios pura circumtulit unda
Lustravitque viros.

Vergilius, *Aen.* VI, 229.

2. *Romania*, IX, 482. Dans ***recinciare** > *recincier*, le premier *c* est traité comme initial : cf. **recepta** > *recette*, etc.

3. *Romania*, XXVIII, 118.

4. Par M. Baist, *Zeitschrift für rom. Phil.*, XXIII, 533, aux conclusions duquel M. Meyer-Lübke s'est associé, *ibid.*, XXIV, 150. M. Baist déclare qu'il ne connaît pas l'espagnol *beazas*; j'ai voulu dire *biazas*.

5. *Gréasque* (Bouches-du-Rhône), que j'ai cité, n'est pas sûr, parce qu'il peut avoir perdu son ancien *z* médial, indépendamment de toute dissimilation ; à Marseille, en effet, on dit *couïno* pour *couzino*.

Vincentianus est représenté par *Viance*, francisation de l'ancien limousin *Viensá*, dans *Saint-Viance* (Corrèze)[1].

Zizerna est représenté par *Ciarne*, commune de Saint-Freigne (Charente)[2].

(*Romania*, XXVIII, 204.)

REDOISSIER

L'ancien verbe *redoissier*, que Godefroy ne donne qu'au participe passé, s'est maintenu jusqu'à nos jours, sous la forme *ridohî*, dans le patois wallon. Il signifie « regorger » et « émousser, s'émousser ». Scheler veut le tirer de ***reductiare**[3], mais la phonétique s'y oppose, car le groupe latin *ctj* n'est jamais représenté en français par *iss*, mais par un simple *ç*: **factionem** > *façon*, **lectionem** > *leçon*, ***suctiare** > *sucier*, etc. M. Lücking[4] a jadis expliqué l'adjectif *redois*[5] par un type ***redossius**, tiré de **dossum** « dos ». Ce qualificatif s'applique proprement à un cheval blessé sur le dos et, par suite, difficile à manier, puis, au figuré, à une personne revêche, orgueilleuse, vicieuse. La différence de sens entre l'ancien *redois* et le wallon *ridohî* est grande ; cela n'empêche pas *redoissier* de remonter à ***redossiare**. Dans une lame « émoussée », le fil est retourné et présente un « dos » au lieu d'un tranchant; quant au sens de « regorger », il se rattache à l'idée de « revenir en arrière » qui est aussi dans « s'émousser ».

REISSIDAR

Raynouard s'est mépris complètement sur l'étymologie du provençal *reissidar* « réveiller » qu'il rattache à **sedere**[6]. Diez a bien vu que le mot tenait à **excitare** et postulait ***reexcitare**, comme *deissidar*, son synonyme, postule* **deexcitare**. Mais le latin classique ayant un i bref, * **reexcitare** devrait donner *reissedar*, comme * **intoxicare** donne *entoissegar*. Raynouard cite, il est vrai, *reissedar*

1. Cart. d'Uzerche, p. p. Champeval.
2. *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 1898, p. 258.
3. Dans Grandgagnage, II, 304.
4. *Die ælt. franz. Mundarten*, p. 204.
5. Godefroy l'enregistre à tort sous la forme *redoit*.
6. *Lex rom.*, V, 221 ; cf. V, 80, où aucune étymologie n'est indiquée.

dans *Girart de Roussillon* et l'on trouve *esedar*, de **excitare**, dans le manuscrit d'Oxford du même poème ; mais les formes en *e* sont exceptionnelles et ne nous dispensent pas d'expliquer celles qui ont un *i*.

Il est facile, il me semble, de concilier l'étymologie de Diez avec les exigences de la phonétique. A côté de **ciere**, dont le participe est **cītus**, le latin possède **cire**, dont le participe est **cītus**. Tout s'explique par là. Les verbes provençaux *deissidar*, *reissidar*, *soissidar*[1] et *solcidar*[2] remontent à ***deexcītare**, ***reexcītare**, ***suscītare** et ***sollicītare**. Les formes où l'accent frappait l'i (* **deexcītat** *deissida*, etc.) ont empêché sa disparition dans celles où il était atone ; le même phénomène s'observe dans le français *soucier*, de **sollicītare**.

(*Romania*, XXVIII, 207.)

REMÈS

Godefroy donne plusieurs exemples du substantif masculin *remès* (variantes *remais*, *remect*, *remeus*, *remaus*) qui signifie « suif » et paraît avoir été surtout usité sur la Loire moyenne et en Poitou[3]. L'étymologie est bien claire. Il suffit de remarquer que le latin **remittere** signifie « fondre », sens qui a survécu dans l'ancien français et dans l'ancien provençal *remetre*, pour comprendre comment le participe **remissus**, employé substantivement, a pu désigner le suif. Le bas manceau *remè* « adoucissement de la température » se rattache aussi à **remissus** avec le sens de « relâché ». Enfin, dans le provençal actuel *remés*, en gascon *arremés* « ce qui se caille sur les eaux grasses », il faut encore reconnaître le même point de départ phonétique avec le sens de « laissé en

1. Ce mot, qui manque dans Raynouard, m'est signalé par M. J. Leite de Vasconcellos, dans la *Vie de sainte Douceline*, p. 143, du *Recueil de textes* de M. Paul Meyer ; il signifie « secouer ».

2. Le mot manque dans Raynouard, mais le provençal moderne a *soucida* et *souicida* « soucier ». La deuxième forme paraît contaminée par **suscitare** ; remarquons cependant que **collocare** aboutit dans certaines régions à *couija*.

3. A ces exemples il faut en ajouter trois que Godefroy aurait pu prendre dans Du Cange, v° *rema* 2 ; en outre, il faut lire *romès* le prétendu mot *roines* qu'il traduit par « rognures, débris de lard ». Au lieu de créer un article *rema* 2, Carpentier aurait dû insérer ses exemples dans Du Cange à l'article **remissum** ; le péage de Château-du-Loir mentionne une poilée de *remès* « sartago remissi » ; Du Cange n'a pas compris.

repos ». Dans le patois de Saint-Yrieix-la-Montagne (Creuse) le verbe *metre* s'emploie intransitivement au sens de « se cailler ».

(*Romania*, XXVIII, 208.)

RÉMOULADE

Nous ne connaissons plus en français le mot *rémoulade* ou *rémolade* que comme nom d'une sauce piquante. L'Académie, dans la dernière édition de son Dictionnaire, a supprimé — et en cela on ne peut nier qu'elle ne se soit conformée à l'usage — le sens de « remède, onguent ou emplâtre pour les chevaux », qu'elle avait admis, concurremment avec le premier, en 1740. Littré tire *rémoulade* de *remoudre* par le participe *remoulu*, sans s'expliquer autrement. Scheler fait observer que *rémoulade* vient de ce que les éléments de la sauce et de l'onguent « sont hachés ou plutôt *moulus* très menu ». Comme le sens de « sauce » n'apparaît qu'au XVIII^e^ siècle, il est probable qu'il dérive de celui de « onguent », le seul que connaissent Oudin et Furetière ; j'ajoute que le mot n'est pas dans Cotgrave. De toute façon, il est peu vraisemblable que le français ait tiré un substantif en *-ade* d'un verbe de la troisième conjugaison. Le mot étant à l'origine un terme de vétérinaire, il faut voir si l'italien ne nous offrirait pas le prototype du français. Or ce prototype existe. Je lis dans un ouvrage anonyme, imprimé à Venise en 1584, la *Scielta di notabili avvertimenti pertinenti a' cavalli*, à la page 56 : « Facciasi cotal *remolata*, acciò che più giovi, di crusca bollita in sugna... » Suivent plusieurs autres recettes de *remolata*, qu'il est inutile de rapporter in extenso, où le son (*crusca*) joue toujours un rôle. Or, si l'on remarque que le son s'appelle *remola* dans l'italien du Nord, on voit tout de suite l'étymologie de *remolata*, d'où est venu le français *rémoulade*. Personne ne se plaindra de ne pas trouver dans la *rémoulade* de nos jours l'ingrédient qui lui a donné son nom.

(*Romania*, XXIX, 187.)

RENEISÈLE

Scheler explique le champenois *rainauselle* « grenouille verte », soit comme un diminutif analogue à *filoselle*, soit comme un com-

posé formé avec *raine*, lat. **rana**, et l'allemand *hasel* « coudrier [1] ». Cette dernière explication est si bizarre qu'elle ne vaut pas la peine d'être discutée. Il est clair que *rainauselle* est un diminutif de *raine*, mais *filoselle*, mot d'origine italienne [2], n'a pu en rien influer sur sa désinence. Le même mot se retrouve à l'Ouest : manceau *renâzelle* et *guernâzelle* [3], au moyen âge *reneisele* [4], saintongeais *guernezelle* [5]. Je suppose que *reneisele* est dû à l'analogie de *dameisele*. En effet, l'existence du simple *raine*, de **rana**, n'étant pas douteuse, on a pu tirer *reneisele* de *raine* sur le modèle du couple *dame, dameisele*.

RENFORMIR

Furetière est le premier de nos lexicographes qui donne le verbe *renformir* « rétablir une muraille bien endommagée par un gros enduit fort épais en quelques endroits ». Le substantif *renformis* désigne le travail ainsi exécuté [6]. D'après Littré, *renformir* est composé de *re, en* et *forme* et *renformis* dérive de *renformir* ; il faudrait, d'après cela, écrire *renformi*. La composition d'un verbe en *ir* dans ces conditions me paraît si invraisemblable [7] que je propose une autre explication. Le moyen français a le verbe *renformer* « remettre en forme ». On sait combien la langue technique est riche en dérivés tirés de verbe avec le suffixe *is*, contraction de *eïs* : *arrachis, couchis, hourdis, lattis, torchis*, etc. De *renformer* on a tiré *renformis*, et *renformir* est une formation régressive d'après le substantif. L'existence de *crépir* à côté de *crépi* (Furetière écrit

1. Dans Grandgagnage, II, 271, note, à propos du wallon *raine côrèce*, qui désigne le même animal et qui veut dire proprement « grenouille de coudrier ». C'est bien à tort que M. Meyer-Lübke rattache *couresse* « sorte de serpent » au verbe *courir* (*Gramm.*, II, § 366) ; il dérive de *coure* « coudrier ».

2. Voyez mes *Essais*, p. 298-9.

3. Dottin et Montesson.

4. Il n'y en a qu'un exemple, relevé par Godefroy dans le *Livre des manières* d'Etienne de Fougères et écrit *reneisselle*. Comme le scribe écrit *demeisselle* pour *demoiselle*, la comparaison avec les patois actuels engage à voir dans ce mot une *s* douce ; pourtant Brachet signale *grenacelle* en Touraine (*Romania*, I, 91).

5. Jônain, article *gu'rneuille*, écrit *gu'rneselle*.

6. L'Académie admet ces deux mots depuis 1762.

7. Comme l'a remarqué Darmesteter, *Création des mots nouveaux*, p. 120 et 130, la conjugaison en *ir* ne s'augmente plus depuis longtemps que par la formation parasynthétique à base adverbiale. Il a cité *agourmandir* et *aveulir* ; on peut y ajouter le terme de marine *s'abeausir* « se mettre au beau », qui n'est peut-être que la francisation du poitevin *s'abelzi* (Lalanne).

crespis) a pu préparer les voies à l'avènement de *renformir*; mais peut-être aurait-il percé tout seul. A côté de *vernisser*, dérivé régulier traditionnel de *vernis*, nous voyons naître *vernir* à la fin du XVI^e^ siècle, et plus récemment *mégis* (d'où *mégissier*) a été flanqué d'un verbe *mégir*. Pensez en outre à *couvir*, tiré de l'ancien adjectif *couvis*, qui du coup a été transformé en participe[1]. Quant à *tripolir*, il est dû surtout à *polir*, car *alcali*, *bistouri*, *charivari* et *émeri* vont fondre leur *i* dans celui du suffixe *iser* et donnent *alcaliser*, *bistouriser*, *charivariser*, *émeriser*.

(*Romania*, XXVIII, 209.)

REPETNAR

Raynouard enregistre le verbe provençal *repetnar*, qu'il traduit par « ruer, se regimber », sans aucune allusion à l'étymologie. Le même mot existe en ancien français ; Godefroy l'a relevé dans le *Pelerinage Renart*, où les manuscrits hésitent entre *repenner*, *repesner* et *repaner*, et dans un texte plus récent, où on lit *respener*. Il ne faut pas un grand effort pour remonter au type latin ***repedinare**, composé parasynthétique fait avec le prefixe **re** (cf. **recalcitrare**), le substantif **pes, edis** « pied » et le suffixe verbal **inare**. La graphie provençale *repetnar* est pour *repednar*: le *d* s'est durci en *t* en fin de syllabe; comparez *matdi*, fréquent en Limousin et en Auvergne, de **matutinum**, qui a remplacé un plus ancien **maddi*. Le suffixe verbal **inare** n'est pas des plus usités : Diez l'a oublié et M. Meyer-Lübke ne lui consacre que quelques lignes[2]. M. Taber Cooper[3] cite une trentaine de verbes latins qui finissent en **inare**, mais il mêle ceux dans lesquels **-in-** appartient au thème à ceux où il appartient à la désinence: ces derniers sont en minorité[4].

REPOLON

Le dictionnaire de l'Académie a admis en 1762 le terme de

1. Cohn, *Die Suffixwandlung*, p. 201, note. Ce que nous avons dit ci-dessus, p. 24, article *avalies*, peut encore servir de terme de comparaison.
2. *Gramm.*, II, § 585.
3. *Word Formation*, p. 242.
4. Mistral rattache à tort à l'ancien *repetnar* le verbe moderne *repeta*, qui vient de ***repeditare**; mais le gascon *penna* ne lui est pas étranger, soit qu'il ait été tiré de *repetnar*, par formation régressive, soit que le latin vulgaire ait dit ***pedinare** à côté de ***repedinare**.

manège *repolon,* qui est déjà donné par Cotgrave en 1611. Furetière définit ainsi ce mot : « Demi-volte d'un cheval, la croupe en dedans, formée en cinq temps »; puis il ajoute : « Quelques-uns appellent *repolon* le galop d'un cheval l'espace d'un demi mille. » *Repolon* apparaît au XVI^e^ siècle, comme transcription de l'italien *repolone,* dans *L'Ecuirie du S. Federic Grison* (Paris, 1559), f° 9, v° : « remises, passades, *repolons* » et f° 36 : « bailler les passades ou *repolons* à la fin de la carriere. » L'italien l'a emprunté à l'espagnol, comme maint autre terme de manège. La forme primitive est *repelon,* dérivé du verbe *repelar,* proprement « action de tirer le poil », qui s'emploie dans un sens analogue. Salvá définit *repelar* par « hacer dar al caballo una carrera corta », et *repelon* par « la carrera pronta y fuerte que da el caballo ».

(*Romania,* XXVIII, 210.)

REPOUS

Littré définit *repous* « mortier fait avec de la brique pilée et de petits platras » et ne donne pas l'étymologie de ce mot. Le sens de « mortier » n'appartient à *repous* qu'en vertu d'une ellipse : on a dit jadis *mortier de repous,* les exemples réunis par Godefroy à l'article *repous* ne laissent pas de doute à cet égard[1]. D'ailleurs le sens propre de *repous* n'a peut-être pas aussi complètement disparu que pourrait le faire supposer sa présence dans Godefroy ou son absence dans Littré. Le *Dictionnaire des termes techniques* de Souviron le donne encore : « platras pilés qui servent à affermir les chemins[2]. » Toutefois, c'est peut-être un archaïsme, car Furetière — qui, il est vrai, n'était pas maçon — s'exprime ainsi : « C'est une espece de mortier qu'on fait avec de la brique, de la tuile, ou autre vieille maçonnerie réduite en *poudre,* qu'on mêle avec de la chaux, et qui sert de sable et de ciment. » Je souligne *poudre* ; il ne faut pas qu'il nous crève les yeux et nous persuade que *repous* est formé du préfixe *re* et de l'ancien français *pous*

1. Ajoutez-y un exemple resté en panne à *repons,* où il faut lire *repous.*

2. C'est un abrégé de la définition de Daviler, que voici : « On nomme ainsi les petits plâtres (*lisez* plâtras) qui proviennent de la vieille maçonnerie, et qu'on bat et mêle avec du tuileau ou de la brique concassée pour affermir les aires des chemins et sécher le sol des lieux humides ; en latin *rudus.* »

« poudre » ; ce serait une grave méprise. *Repous* est le substantif verbal de *repousser*, employé au sens concret, comme l'est souvent *rebut*, substantif verbal de *rebuter*[1]

REVENDIQUER

Le verbe *vendiquer* est fréquent, comme terme de droit, en moyen français ; mais *revendiquer* est à peine employé[2]. Le latin ne connaissant pas ***revindicare**, on ne s'explique pas pourquoi nous avons abandonné *vendiquer*. La première édition de Robert Estienne (1539) a un article intéressant, supprimé dans les éditions subséquentes, qui jette un jour curieux sur la question. Le voici. « Reinvindication. Intenter l'action petitoire de reivindication et faire les consignations requises au[x] cas anciennement accoustumez d'une part et d'autre. » On a donc dit d'abord *reivindication*[3], d'après le latin, et le génitif *rei* pouvait ne pas paraître plus étrange que *juris* dans *jurisconsulte, jurisprudence*, ou que *aquæ* dans *aqueduc*. Mais l'existence de *vendiquer* a amené presque instinctivement un raccord, et l'on a dit *revendication*, d'où *revendiquer*. Le raccord est artistement fait, et je signale le cas à M. Remy de Gourmont, qui vient d'écrire un joli livre sur l'esthétique de la langue française[4]. Nous avons mis aussi quelque grâce à nous débarrasser du groupe *sd* qu'offre le latin *jurisdictio* : malgré le XVI^e^ siècle, qui écrit toujours *jurisdiction*, c'est *juridiction* qui l'a emporté, de connivence avec *juridique*.

(*Romania*, XXVIII, 210.)

REVERTIER

Le jeu de *revertier* est une variété de jeu de trictac où les dames

1. *Repous* a aussi un sens tout différent, celui de « repoussoir » : c'est même le seul que connaisse Richelet (1680). Ce sens apparaît en 1437 dans Godefroy et une coïncidence bizarre le fait appliquer comme pourrait l'être celui dont nous nous sommes occupé : *repoux a faire mortier*. Il s'agit manifestement du rabot des maçons.

2. M. Paul Godefroy me le signale en 1437, sous la forme *revendiquier*, dans les archives de Tournai, et M. Delboulle l'a relevé en 1568 dans Bunyon. En 1611, Cotgrave donne *revendication*, mais pas *revendiquer*.

3. L'espagnol dit encore aujourd'hui *reinvindicacion* et *reivindicar*.

4. Paris, Société du *Mercure de France*, 1899.

font le tour du tablier pour revenir à leur point de départ. Littré tire *revertier* du latin **reverti** « revenir » ; mais on ne peut oublier que *revertier* est une forme corrompue de *reverquier*, analogue à *tabatière*, pour *tabaquière*, et à la prononciation, si fréquente chez le petit peuple de Paris, *cintième*, pour *cinquième*. Le Duchat rapproche *reverquier* de l'allemand **verkehren**, et il a approximativement raison. « Jouer au reverquier » se dit en allemand **verkehren** et en néerlandais **verkeeren**. M^me^ de Villedieu nous apprend dans ses *Mémoires* que, pendant son séjour dans les Pays-Bas, elle jouait au reverquier « qui est le trictac de ce pays-là[1]. » L'expression nous est donc arrivée par le néerlandais, et je trouve une confirmation éclatante de ce fait dans le *Journal de voyage de deux jeunes Hollandais à Paris en 1656-1658*, publié jadis par A.-P. Faugère, et dont M. L Marillier vient de donner une seconde édition[2]. On lit, à la page 196 : « Nous y passasmes toute l'apres-disnée a jouer au *verkier* des fraises et des cerises. » Cette forme *verkier*, dont je ne connais pas d'autre exemple, est fidèlement calquée sur le néerlandais **verkeerspel**. L'addition du préfixe *re*, dans la forme française ordinaire, est un phénomène curieux dont la raison d'être m'échappe.

REVOLA

N. du Puitspelu a puisé dans le vocabulaire du patois lyonnais de Cochard l'article suivant : « *Revola*, s. f. Se dit d'un terrain complanté de jeunes chênes. *Vitia una bella revola.* » Il ajoute pour son propre compte : « Je ne connais pas ce mot, et ne saisis pas par quelle dérivation de sens il pourrait se rattacher à **revolvere**. » Les apparences sont trompeuses. *Revola* n'a rien à voir avec **revolvere**, mais il vient par dérivation du latin **robur** « rouvre », tout comme le dauphinois *revouairi*, autrefois *revoiri*, *rovoiri*, et le tessinois *arveuira*, qui désignent une forêt de *rouvres*. Mais le lyonnais ne peut avoir le même type étymologique (***roburia**) que le dauphinois et le tessinois, car si l'on peut admettre que la désinence *la* offre une dissimilation de *r* en *l*[3], on ne peut tirer cette

1. Citation du *Dictionnaire général*.
2. Paris, Champion, 1899.
3. Le nom propre *Revoil* paraît bien être pour *Revoire*, c'est-à-dire remonter à *Roburia.

désinence d'une forme latine en **ia**, laquelle aurait nécessairement abouti à *i*, en lyonnais comme en dauphinois. Je crois que *revola* remonte à ***robulla**, comme l'espagnol *rebollo* « pousse des racines du rouvre », remonte à ***robullus**[1].

RIAULE

Littré dit que le terme de mineur *riaule* « sorte de crochet muni d'une poignée » est un substantif féminin ; il n'en donne pas l'étymologie. A. Darmesteter, dans le manuscrit du *Dictionnaire général*[2], faisait le mot du masculin, tout en y voyant une « altération de l'ancien français *rieule*, **regula** ». Je crois que *riaule* est masculin, mais qu'il ne vient pas de **regula**. Il représente une variante phonétique de *rable*, c'est-à-dire qu'il remonte au latin **rutabulum**. Les patois de la Bourgogne et de la Franche-Comté connaissent la forme *riaule* « râble, fourgon de boulanger », et il n'y a aucune difficulté ni phonétique, ni sémantique, à cette étymologie[3].

RIBOUE

Jaubert a un article ainsi conçu : « *Riboue*, s. f. Abreuvoir. Mener les chevaux à la *riboue* (Saint-Benin-d'Azy). Lat. *ad rivum* ? » Le *b* de *riboue* étant absolument inconciliable avec le **v** de **rivum**, il est indiqué de songer à **ripa**. Je crois que *la riboue* est pour **l'aribour*, plus anciennement *l'aribeour*, de ***arripatorium**. On sait que ce type latin est représenté par l'ancien français *ariveor*, dont il y a trois exemples dans Godefroy, à l'article *arivoir*, et par le nom de la célèbre abbaye de *La Rivour*, commune de Luzigny (Aube). Dans le Bas-Maine, *arivoir* s'emploie encore aujourd'hui pour désigner l'endroit d'une rive où l'on aborde facilement et, par extension, un abreuvoir, un lavoir[4].

1. Meyer-Lübke, *Gramm. des l. rom.*, II, § 503.
2. *Riaule* ne figure pas dans le *Dictionnaire général*, par suite de la suppression systématique des mots patois et des termes trop spéciaux à laquelle les auteurs ont été contraints par des raisons matérielles.
3. Cf. l'article *rouble*, ci-dessous, p. 134.
4. Dottin, p. 28.

RIVACHE

Parmi les noms vulgaires de la plante que les botanistes appellent *Selinum palustre* L., Duchesne relève « *persil laiteux, rivache des marais, rivache laiteux* »[1]. Ce mot *rivache* n'est pas dans les grands dictionnaires français. J'y vois un doublet de *livêche,* mot dont l'étymologie est bien connue (lat. **levisticum** pour **ligusticum**). La livêche porte aussi les noms de *persil de montagne, séséli commun*; or Cotgrave traduit *sermontain,* autre nom du séséli[2], par *bastard loveage,* et l'on sait que le mot anglais *loveage,* aujourd'hui *lovage,* n'est autre chose que le français *livêche.* Le genre masculin de *rivache* ne fait pas difficulté. Quant au changement de l'*l* initial en *r,* il est probablement dû à une étymologie populaire ; cf. l'italien *rovistico* « livêche ». On trouve l'ancien adjectif *rivage* employé substantivement, au féminin pluriel, pour désigner les herbes qui poussent près de la *rive* (Godefroy).

RODO

N. du Puitspelu a un article ainsi conçu :

Rodo, frôler, toucher en passant, accrocher légèrement. *La roa m'a rodo,* la roue m'a frôlé. De ***radare**, pour **radere**, raser.

M. Philipon fait la remarque suivante sur l'étymologie que je viens de reproduire : « Le maintien du **d** étonne ; les exemples cités à la phonétique ne sont pas concluants et le sens me semble commander l'étymologie ***rotare**[3]. »

Mais il est clair que ***rotare**, inférieur pour le sens, ne convient pas mieux pour la forme que ***radare**, le lyonnais ne faisant aucune différence entre **t** et **d** latins intervocaliques : il suffit de remarquer que l'exemple de N. du Puitspelu contient le substantif *roa* à côté du verbe *rodo.* Ce dernier s'explique d'une façon très satisfaisante par le type ***rasitare**[4].

(*Romania,* XXIX, 188.)

1. *Répert.*, p. 168.
2. Cf. l'article *sermontain*, ci-dessous, p. 139.
3. *Romania,* XX, 316.
4. Cf. *Romania*, XXIV, 271, et *Essais de phil. franç.*, p. 367.

ROINSE

Jaubert donne *roinse* comme un mot du Nivernais signifiant « jointure » avec cet exemple : « la *roinse* du doigt ». Le mot n'est pas dans Chambure. C'est un exemple curieux d'agglutination de l'*s* finale rhotacisée de l'article pluriel[1], car la forme normale du mot est *oince,* employée avec le même sens en Berry, en Poitou et en Saintonge. Jaubert a relevé dans Rabelais, IV, 15 « les plus dures *oinces* qu'oncques je senty sur mes espaules » ; il traduit à tort par « ongles ». Même traduction fautive dans Godefroy, qui cite un seul exemple du moyen âge, emprunté au roman de la *Charrette* de Chrétien de Troyes, sous la forme *once*[2]. Le mot est très employé dans les patois méridionaux aux sens voisins de « jointure » et de « phalange ». Monluc ne s'est pas fait scrupule de l'introduire dans son français, au risque de n'être pas compris : « Si j'estois prins, tout le monde sçait que la plus grand piece de mon corps n'eust pas esté plus grande que une *unce* d'ung des doitz de ma main[4]. »

ROSSER

Le verbe actuel *rosser* « battre » est, selon toute vraisemblance, identique à l'ancien français *roissier,* qui a exactement le même sens. Il n'est pas possible d'accepter l'étymologie de Diez, car ***ruptiare**, qu'il propose, n'aurait pu donner que **rocier,* comme ***corruptiare** a donné *corrocier, courroucer.* Quant à rattacher, comme le fait M. Fœrster, *roissier* à ***rocca** « roche », il y faut encore moins songer. Comme *roisse* rime avec *angoisse* dans le poème

1. Cf. *rannées, renfans, reux, rieux* (pour *années, enfants,* etc.), dans Chambure.

2. La bonne traduction a été donnée par Boucherie, mais avec une étymologie insoutenable (voy. *Romania,* III, 420).

3. Vers 4659 de l'édition Fœrster. M. Fœrster pense que *once, oince* est identique à **uncia** ; d'autres le tirent de **unc(us)** + **ia**, ce qui paraît plus vraisemblable. En tout cas, la forme *oince* avec son *i* est à rapprocher de Saint-*Point* < **Pontius**, *Digoin* < **Denegontium**, *Saincoins* < **Cincontium**.

4. Bibl. nat. mss. franç. 5011, f° 219 r°. Les anciennes éditions passent le mot et donnent « plus grande qu'un des doigts de ma main ». L'édition de Ruble, II, 359, porte absurdement « que une *unée* d'un des doigtz de ma main ».

de *Guillaume d'Angleterre*[1], nous sommes phonétiquement amenés à proposer *rŭstiare. J'ai montré ailleurs[2] que le latin **rustum** était la base des mots provençaux *rouis* « buisson, ronce » et *rouisso* « branche ou tige morte, gaulis ». ***Rustiare** a été tiré de ***rustia** « gaule », comme **flagellare** de **flagellum**. Le provençal moderne *rousta* « rosser » vient encore à l'appui de mon hypothèse, puisqu'il semble représenter ***rustare**, formé directement sur **rustum**.

ROUBLE

A la suite du mot *rouble* « monnaie russe », que tout le monde connaît, Littré enregistre un autre mot *rouble*, qu'il définit d'une façon tout à fait insuffisante par « outil du briquetier » et pour lequel, naturellement, il ne donne pas d'étymologie. J'emprunte à la première édition du dictionnaire français-allemand de Mozin une définition précise, qui est la suivante : « Outil qui sert à égaliser ou niveler le terrain. » Il est clair, d'après cela, que *rouble* est un doublet de *râble*, c'est-à-dire une forme contractée de *roable*, du latin **rutabulum**[3]. Le *râble* du plombier sert aussi à égaliser la coulée du plomb, de façon que la table ait partout la même épaisseur.

ROUVIEUX

Les maréchaux appellent *rouvieux* (qu'on écrit parfois *roux-vieux*) une affection de la peau du cheval, qui paraît être une sorte de gale ; le mot désigne aussi une maladie analogue chez le chien. Littré le rattache à l'allemand **rufe** « croûte » ; mais cette étymologie ne rend pas compte de la désinence[4]. Je pense qu'il faut identifier *rouvieux* au picard *rouviu*, qui s'applique à la rougeole, et qui vient très régulièrement du latin ***rubeolus**.

1. Vers 1495-96.
2. *Essais de phil. fr.*, p. 381.
3. Cf. l'article *riaule*, ci-dessus, p. 131. Un mot tout différent est le berrichon *rouble* « arroche », qui semble postuler ***atruplex** pour **atriplex**.
4. A l'historique, il cite un exemple de Guillaume de Machaut où il s'agit, en réalité, de l'adjectif *rouvel* < **rubellus**.

RUBICAN

Ce mot, qui est un terme de manège, figure dans le Dictionnaire de l'Académie française dès 1694. Il ne s'emploie, paraît-il, qu'au masculin : comme adjectif, il se dit de « tout cheval noir, bai ou alezan, dont la robe, et surtout les flancs, sont semés çà et là de poils blancs », et, comme substantif, il signifie « cette couleur de la robe d'un cheval ». Littré, que Scheler se borne à répéter, nous apprend qu'on a vu dans *rubican* un composé de **ruber** « rouge », et de **canus** « blanc » ; mais, ajoute-t-il, « ce paraît être l'adjectif bas latin **rubricantem**, rougeâtre, de **rubrica**, rubrique ». Les deux hypothèses se valent.

Boehmer a raison de considérer *rubican* comme inséparable de l'espagnol *rabicano* et de l'italien *rabicano*, qui ont le même sens[1]. En effet, bien que Cotgrave ne connaisse que *rubicans* « the white haires that be scattered here and there upon the coats of some coloured horses » et *rupricam* « a bay horse »[2], je lis dans le *Traicté des signes des chevaulx* imprimé à la suite de *La Mareschalerie de Laurent Ruse* (Paris, Ch. Perier, 1559), f° 133 v° : « Le cheval *rabican* (c'est-à-dire bay, ayant poils gris en quelques endroits, mesmement à la queue) lequel a des poilz blancs depuis la main en arriere, monstre qu'il vault beaucoup[3]. » On lit *rapican* dans *L'Ecuirie du s. Federic Grison* (Paris, Ch. Perier, 1559), f° 6 v° : je ne sais si l'édition italienne de F. Grisone que le traducteur français avait sous les yeux portait réellement *rapicano*, mais l'édition de Venise 1584 porte *rabicano* dans le passage correspondant[4].

Le français tient donc *rubican* de l'italien, qui le tient de l'espagnol, qui le tient... Mais ici je ne puis donner raison à Boehmer qui considère l'espagnol *rabicano* comme dérivé de l'arabe **rabaca**

1. *De colorum nominibus equinorum*, dans *Rom. Studien*, I, 293.

2. Cette forme extrêmement altérée vient d'Olivier de Serres : l'édition de 1605 citée par Littré porte en effet « le cheval bay appelé *rupricam* », IV, 10 ; l'édition de 1646 donne, au même passage, *rubican*.

3. Oudin ne donne que *rubican* qu'il traduit par l'italien de fantaisie *rubicane* ; mais dans la partie italienne il donne deux fois *rabican* comme traduction de *rapicano*, *rabicano*.

4. La 1re édition est de 1550. A noter que Cardan, dans son *De rerum varietate* (Bâle, 1557), latinise le mot en *rapicanus*. Oudin donne *rapicano* et *rabicano*.

« miscendi sententia ». *Rabicano* se décompose tout naturellement en *rabo* « queue », et *cano* « blanc »: comparez *rabicorto, rabilargo,* etc., d'une part, et *barbicano, pelicano,* etc., de l'autre [1]. Le texte français de 1559, cité plus haut, est d'accord avec les dictionnaires espagnols, qui expliquent *rabicano* par « que tiene algunas cordas blancas en la cola », puisqu'il dit: « ayant poil gris en quelques endroits, mesmement à la queue ». Certains dictionnaires espagnols donnent aussi *rubican* « que tiene el pelo mezclado de blanco y rojo. » Il n'y faut voir qu'un gallicisme sans portée.

(*Romania,* XXIX, 189.)

RUSTINE

On appelle *rustine* la face de derrière du creuset dans lequel on affine la fonte. Littré fait de ce mot un substantif masculin, mais c'est probablement par suite d'une faute d'impression, car je ne sache pas qu'on n'ait jamais dit autrement que *la rustine.* Il est longuement question du mot et de la chose dans l'article *forge* de l'Encyclopédie de Diderot, article paru en 1757 et dû à Bouchu, maître de forges à Veuxaules, proche Châteauvilain, mais sans indication étymologique. Pour Bouchu, la *rustine* est une pierre, ce qui fait songer à l'allemand *stein* comme second élément composant: on n'a qu'à se rappeler *castine,* de *kalkstein.* Mozin et Sachs traduisent *rustine* par *hinterseite,* sans plus; mais Sachs, dans la liste des composés dont *rück* est le premier élément, donne *rückstein* « aire de creuset ou de rustine ». Je pense que le français *rustine* est emprunté de l'allemand *rückstein,* comme plus d'un terme de métallurgie [2].

(*Romania,* XXIX, 190.)

SALBUROSSE

Labourasse définit le terme meusien *salburosse* (var. *salburesse, selburesse*) par : « trépied sur lequel on place le cuveau à lessive. »

1. M. Munthe n'a pas manqué de citer *rabicano* dans ses observations sur les composés espagnols du type *aliabierto* parues en 1889 dans le *Recueil de mém. philol. présenté à M. G. Paris par ses élèves suédois,* p. 38.

2. Cf. l'article *tympe,* plus loin, p. 161.

Il le décompose fort justement en *sal* « selle » et *burosse*; mais il identifie le second élément avec le substantif féminin *burosse* « femme qui lave la lessive », ce qui n'est pas tout à fait exact. Dans *salburosse, burosse* est pour **buerece,* adjectif qualificatif féminin signifiant « propre à *buer,* à faire la lessive », du type étymologique ***bucarĭcia** [1], tandis que dans le substantif *burosse* « femme qui lave la lessive », nous avons un ancien *bueresse* (Godefroy), représentant de ***bucatorissa**, qui a de bonne heure fait concurrence à ***bucatricem**.

(*Romania,* XXIX, 190.)

SAVALLE

Littré a recueilli le substantif masculin *savalle* « nom que porte à la Martinique la *clupée cyprinoïde* ». Il aurait pu faire remarquer en même temps que *savalle* vient de l'espagnol *sábalo,* qui désigne en Europe l'alose, *Clupea alosa.* Mais d'où vient *sábalo*?

(*Romania,* XXVIII, 211.)

SCION

Le mot *scion* « pousse, rejeton d'une plante » a fort exercé l'imagination de nos étymologistes. Ménage, après avoir développé complaisamment les étymologies par κῦμα et par μοσχίον, proposées par ses prédécesseurs, finit par tirer *scion* de **scissus**. Diez s'est laissé séduire par **sectionem** sans voir que ce mot latin n'aurait pu donner en français que **seçon,* comme **lectionem** a donné *leçon.* Le *Dictionnaire général* a fait table rase de tout cela en rappelant simplement que l'ancienne forme française du mot est *cion* et la forme picarde *chion* [2], ce qui écarte toute étymologie ayant une s initiale. Je propose de rattacher *scion* à la racine germanique ki qui se trouve dans l'allemand *keim* « germe ». Je rappelle que

1. Sur le suffixe *erez, erece,* voir l'article *lampresse,* ci-dessus, p. 98. Godefroy ne connaît que *bueresse.* L'adjectif * *buerece* ne paraît pas très répandu : le berrichon dit *selle à buie,* le poitevin *selle de buée.*

2. Corblet donne *chion* « baguette, jet d'arbre » et le verbe *chionner* « donner des coups de baguette ». Il a en outre un substantif *chion* « pomme enveloppée de pâte ».

l'anglo-saxon a **cidh**, l'ancien saxon **kidh**, l'ancien haut-allemand **chidi** et le moyen haut-allemand **kide** au sens exact de « scion »[1].

Il faut se garder de voir le même radical dans le manceau *chiau, chiard* « rejeton qui pousse sur les racines des végétaux » : il s'agit ici du latin **catellus**, représenté en provençal moderne par *cadeu*, et peut-être en français par *caïeu* « petite bulbe »[2].

SEMOUSTER

Godefroy a un exemple unique de *semouster* « fouler le raisin » et il rapproche justement ce mot du savoyard *semouta* « piétiner » et du romand *semouter*, qui a le même sens que l'ancien français. L'étymologie est claire : le type latin est ***submustare**, de **sub** « sous » et de **mustum** « moût ». Ce type se retrouve dans le provençal, mais le développement sémantique n'est pas le même. D'après Mistral *semousta* signifie « ôter le vin de la cuve avant qu'il ait fini de fermenter » et, au figuré « surabonder ». A côté du verbe *semouster*, Godefroy a deux exemples du substantif *semoste*, qu'il s'abstient de définir, mais le sens est manifestement « époque où l'on foule le raisin ».

SERÈNE

Littré a admis dans son supplément le substantif féminin *serène* « nom, en Normandie et en Bretagne, de vases en poterie de grès dans lesquels est versé le lait de la traite et où monte la crème destinée à faire le beurre ». Il le rattache au latin **seria** « jarre ».

Il ne me paraît pas possible de séparer ce mot du picard *cheraine, cherène* et du wallon *serène*, qui désignent une baratte[3]. Scheler le tire du latin **serum** « petit lait » ; mais le *ch* du picard

1. Kluge, *Etym. Woert. der deutsche Sprache*, v° *keim* ; Graff, *Althochd. Sprachschatz*, IV, 365 ; Ettmuller, *Lex. anglo-saxonium*, p. 390 ; Clark Hall, *A concise anglo-saxon Dict.*, v° *cīd*. L'anglais *scion* vient du français ; la forme la plus anciennement attestée est *cyun*. Skeat rattache directement le français au verbe *scier*, tandis que Wedgwood le ramène ingénieusement au latin **syphon**, grec σίφων, la pousse ayant pu être comparée à une pompe qui aspire la sève du tronc.

2. Cf. l'article *chiauler*, ci-dessus, p. 52.

3. Cf. Grandgagnage, II, 341, et l'article *seraine* 2 de Godefroy.

écarte cette étymologie, aussi bien que celle de Littré. Je crois qu'il faut — quoique Scheler le juge difficile — s'adresser à l'anglo-saxon **cyrine, cerene,** d'où l'anglais actuel *churn* « baratte » [1]. Le breton *kirin* a un sens analogue; M. Victor Henry y voit un emprunt au scandinave, vieil islandais **kirna** [2].

SERMONTAIN

On s'étonne de ne pas trouver dans Littré le nom de plante *sermontain,* qui figure non seulement dans nos anciens dictionnaires (Cotgrave, Duez, Oudin), mais encore en 1771 dans le Dictionnaire de Trévoux. Ce mot désigne ordinairement le séséli, *Seseli tortuosum* L., plus rarement une variété de laser, le *Laserpitium Silver* L. — Savary des Bruslons a relevé *sermontant* dans le tarif de la douane de Lyon sans pouvoir dire ce que c'était. Aux exemples réunis par Godefroy v° *sermontaygne* et *sermontain* on peut en ajouter bien d'autres : *silermontaing,* f° 68b de la traduction du *Circa instans* que possède la bibliothèque Sainte-Geneviève ; *senemontain* et *sirmontain* dans l'*Antidotaire Nicolas,* édition Dorveaux, § 2, 4, 24, 26, 30, 49, 81 ; *sirmontain* dans la *Garison des vins* qui fait suite à l'*Antidotaire,* p. 38. La forme *senemontain,* fréquente dans l'*Antidotaire,* ne peut s'expliquer que par une confusion avec *sene* « séné ». Mais que représente au juste la forme ordinaire dans son premier élément composant ? Platearius, auteur du *Circa instans,* donne *siler montanum* comme synonyme de *siseleos,* mais le latin classique **sĭler** désigne une plante analogue au saule, probablement l'osier, qui n'a rien à faire avec le sermontain. A côté de **seseli,** le latin avait une forme secondaire **sili,** répondant au grec σίλι, variante de σέσελι : de là le dérivé **silatum,** donné par Festus. Cette forme **sili,** supplantée par **siler** dans le latin des botanistes, est probablement la source de la première syllabe de *sermontain, sirmontain,* où le changement de *l* en *r* ne fait pas difficulté [3].

1. Mentionnons pour mémoire deux étymologies inadmissibles : le verbe *serrer* (Du Méril) et le bas allemand *schrantsen* (Joret, *Essai sur le patois du Bessin,* p. 67).

2. *Lexique étym. du breton,* p. 68.

3. Duez donne *silmontain,* mais c'est probablement une forme refaite.

SERRON

L'Académie a admis en 1762 dans son dictionnaire le mot *serron,* substantif masculin, qu'elle définit ainsi : « Boîte dans laquelle on apporte des drogues des pays étrangers. » Littré tire *serron* du verbe *serrer,* sans commentaire. A priori, *serron,* étant un terme de commerce extérieur, doit être d'origine exotique. Le Dictionnaire de Trévoux nous met sur la voie par un renvoi au *Mercure de France,* septembre 1724, p. 2048. Dans le passage visé, une correspondance d'Espagne annonce que la flotte de la Nouvelle Espagne est arrivée à Cadix et a rapporté « 1436 *serrons* de cochenille ». Savary des Bruslons (1723) ne connaît pas *serron,* mais il donne *ceron* et *suron* (tous les deux aussi dans Littré) et sous ce dernier article il écrit : « *Suron* ou *ceron,* balot couvert de peau de bœuf, fraîche et sans apprêt, le poil en dedans, cousu avec des filets et lanières de la même peau. Les balots viennent ordinairement de la Nouvelle-Espagne... Le mot est espagnol, mais francisé , *surone* en espagnol signifiant un balot ». Le mot espagnol visé par Savary est manifestement *seron,* augmentatif de *sera* « corbeille, manne »[1]. Le mot a aussi passé en anglais, où l'on écrit *seron* et *seroon* et sans doute dans d'autres langues[2].

(*Romania,* XXIX, 191.)

SERVONE

On lit dans une ancienne traduction du *Traité de la messe* de Jean Belet : « Li avenemenz en char delivra noz ames de la *servone* au deable[3]. » Ce curieux mot *servone,* dont le sens manifeste est « servitude », a échappé à Godefroy, bien que l'infatigable compilateur ait emprunté plus d'un exemple à cette ancienne tra-

1. Cf. Körting, 8275 ; le rapprochement de l'espagnol *sera* (portug. *seira*) avec le prov. *sarria,* et l'étymologie par le german. *sahar* « jonc », ne peuvent être acceptés. M. Meyer-Lübke a proposé le lat. **seria** qui est parfait pour la phonétique (*Zeitschr. für oester. Gymn.,* 1891, p. 765).

2. Mozin, dans son *Dict. français-allemand,* traduit ou plutôt transcrit *suron* par *surone, serone.*

3. Bibl. nat. lat. 995, f° 34 r°. Sur ce manuscrit, voir quelques mots de M. P. Meyer, dans le *Bulletin de la Société des Anciens Textes,* X, 83.

duction[1]. La désinence *one* paraît être une altération de *une*, qui est le correspondant phonétique régulier de la désinence latine **ūdinem**, passée ordinairement en français sous la forme *ume*. A ce titre, *servone*, dérivé de *serf*, est à mettre à côté de *vieillune*, dérivé de *vieil*, dont les exemples abondent en ancien français[2]. Ce n'est pas un représentant populaire du latin **servitudinem** (lequel ne pourrait être que *sertone*, *sertune*), mais un dérivé direct de *serf*. Le provençal a tiré *ordumna*, de *ord*, sans qu'il y ait de type latin correspondant. L'affirmation de la loi phonétique qui rattache *one*, *une* au latin **udinem** s'impose. On ne peut donc passer de **udinem** à *ume* sans faire appel à l'action de la désinence ***uminem**[3].

SEVAU

On appelle *sevau* en Berry une « bande de bois, taillis ou futaie, contournant la limite d'un champ » (Jaubert, *Supplément*). Au xv^e^ siècle, le mot était usité dans l'Orléanais : dans l'aveu du fief de Monceaux, rendu en 1442, figurent « deux pièces de terre tenant ensemble, un *sevau* entre deux[4] ». Je crois qu'il faut rattacher *sevau* au latin **sepes** « haie ». On sait que **sepes** s'est conservé dans le latin vulgaire de la Gaule : le français en a fait *soif*, mot disparu de la langue générale, mais conservé sous des formes plus ou moins faciles à reconnaître par beaucoup de patois[5]. *Sevau* correspond à un type ***sepalis**[6]. Un texte du Nivernais, de 1478,

1. Cf. l'article *gobeter*, ci-dessus, p. 85.

2. Cf. le languedocien *bielhuno* « vieillesse ».

3. Je m'aperçois au dernier moment que M. Fœrster a réuni quelques exemples de la désinence *une* dans une note sur le vers 647 de la *Charrette* de Chrétien de Troyes. Il cite *amertune*, *pesantune*, *servitune*, auquel il ajoute *amertonde* et *enfertumbe*. La forme *amertonde* se rapproche de *servone* par son *o* ; le groupe *nd* y provient sans doute d'une métathèse de **d'n** latin.

4. Cité par Godefroy qui définit bizarrement *sevau* par « buisson de bois qui renferme une terre labourable, pré ou bois ».

5. Quelques-unes de ces formes sont énumérées à la fin de l'article *soif* de Godefroy.

6. **Sepalis** est employé comme substantif féminin dans une charte d'Amalfi où Du Cange l'a relevé en proposant de le corriger en **separalis** : on voit que la correction n'est pas nécessaire. Outre ***sepalis**, le latin vulgaire de Gaule a possédé ***sepicia**, d'où le provençal *sebissa*, et ***sepile**, dont il va être question à l'article *sevil*, ci-dessous, p. 142.

emploie *sevelee* comme synonyme de « haie »[1] : c'est probablement un dérivé de *sevau,* du type * **sepalata.**

SEVIL

Le substantif *sevil* ne se trouve que dans l'*Erec* de Chrétien de Troyes, au vers 4976. Le sens de « haie » s'impose, d'après les vers 4973, 5006, 5022, où le mot *haie* est effectivement employé. Dans une longue note, M. Foerster flotte entre *sevil,* qui peut provenir, dit-il, de * **sepĭculum** ou de * **sepīle,** et *senil,* qui pourrait être le même mot que le provençal moderne *senilh,* lequel désigne la plante dite souchet long. Il faut certainement s'en tenir à *sevil* « haie ». Comme *sevil* rime avec *il* et que Chrétien de Troyes fait rimer *il,* dans *Erec* même, tantôt avec des mots en *l* simple (*mil,* 4957; *vil,* 505 et 1019), tantôt avec des mots en *l* mouillé (*peril,* 1145) nous ne trouvons pas dans l'étude des rimes le moyen de savoir si *sevil* vient de * **sepĭculum** ou de * **sepīle.** L'existence de * **sepale,** représenté par *sevau,* dont il vient d'être question, rend très probable celle de * **sepīle.** On peut en outre invoquer dans le même sens le nom de lieu *Le Sebioux,* qui est fréquent dans le sud de la Vienne, dans la Creuse, dans la Haute-Vienne, et qui vient de * **sepīle,** comme *Le Courtioux* vient de * **cortīle.**

SIGUETTE

Siguette est un terme de manège qui désigne, d'après Littré, un caveçon de fer creux garni de dents de fer et composé de pièces jointes par des charnières. On se sert de mors *à la siguette,* surmontés d'une têtière, pour dompter les chevaux fougueux. Le mot est tel quel dans Trévoux, qui l'a pris à Furetière (1690): « C'est un cavesson de fer avec des dents *comme celles d'une scie...* » Si Littré n'avait pas retranché de la définition traditionnelle ces cinq derniers mots, il aurait probablement trouvé sans peine l'étymologie: c'est l'italien *seghetta,* proprement « petite scie ». Cotgrave ne donne pas *siguette,* mais *seguette,* qui est le mot italien tout craché. Je ne sais d'où est sortie la forme *siguette,*

1. Ce texte a été signalé par Carpentier, mais avec la fausse lecture *senelee* ; on le retrouve corrigé comme il convient dans Godefroy, à l'article *sevelee.*

qui a supplanté, au moins dans les dictionnaires, la forme étymologique[1] : peut-être a-t-on pensé à *scie*.

(*Romania*, XXIX, 192.)

SOFASCHIER

Godefroy a réuni un assez grand nombre d'exemples de cet ancien verbe français qui signifie « soulever, soupeser ». Il a cru devoir les ranger sous l'article *sousfaissier*, comme si le mot était composé de *sous* et de *fais*, ou représentait un type du latin vulgaire ***subtusfasciare**. Aucun des exemples cités n'autorise cette manière de voir : il est absolument certain que *sofaschier*, en picard *sofaskier*, est la seule forme authentique, laquelle s'explique très régulièrement par l'hypothèse d'un type ***subfascare**, composé parasynthétique du latin vulgaire formé avec le préfixe **sub** « sous » et le substantif **fascis** « faix ». On trouve aussi *sozfaschier*, dont le préfixe correspond à **subtus** et non à **sub**, soit que le latin vulgaire ait réellement connu la variante ***substusfascare**, soit qu'il y ait eu, en français, substitution directe du préfixe *soz* au préfixe **so*. Le latin vulgaire paraît avoir tiré un autre composé parasynthétique de **fascis**, à savoir ***affascare**. En effet, Godefroy, dans son *Complément*, cite, à l'article *afaissier*, un texte picard de 1309 où *asfaskier* est employé comme synonyme de « charger » : ce mot est à distinguer de *affaisser*, lequel a été composé à une époque relativement moderne avec le préfixe *a* et le substantif *fais*[2].

(*Romania*, XXIX, 192.)

SONGNOLE

Carpentier a recueilli dans les lettres de remission du Trésor

1. Une coquille typographique a transformé *siguette* en *figuette* dans l'édition génevoise de Del Campe, *Abrégé de l'art de monter à cheval* (1677), p. 10, si j'en crois une citation faite par M. Schuchardt, dans la *Zeitschr. für rom. Phil.*, XXIII, p. 191.

2. Il est bien tentant de tirer le français moderne *fascher* de *fascare ; mais tant que l'histoire de ce mot ne sera pas mieux connue, l'étymologie en doit être réservée. L'exemple du XIVe siècle que Littré et Godefroy ont emprunté à Du Cange n'existe pas réellement : j'ai conté ailleurs en détail l'histoire de cette mystification ; voyez Boudet, *Reg. consulaires de Saint-Flour*, préf., p. 11.

des Chartes deux exemples d'un ancien mot français *songnole* ou *songnolle,* qu'il a insérés dans son supplément de Du Cange[1].

Le premier en date, de 1409, est ainsi conçu : « En icelle chambre le suppliant print et embla trois arbalestes, une *songnolle,* un maillet, etc. » Carpentier traduit dubitativement par « espèce de flèche ». Je n'ai pas de doute sur le sens, étant donné le voisinage du mot *arbalète* : il s'agit du levier articulé ou pied-de-biche des anciennes arbalètes, qui est appelé *sinolle* dans le Journal de Jean Maupoint[2].

Le second, de l'an 1424, mentionne une rupture de « l'os de la *songnole* de l'espaule ». Carpentier le glose sagement par « pars humeri ». Je ne prendrai pas sur moi de décider si l'os en question est l'omoplate ou la clavicule, ce qui importe peu : je noterai seulement la parfaite convenance sémantique de cette appellation de *songnole* appliquée à l'articulation scapulo-humérale des anatomistes. Il est certain en effet, qu'ici, comme dans l'exemple de 1409, *songnole* n'est qu'une graphie particulière de *ceognole,* mot dont je me suis occupé dans mes *Essais de philologie française* et qui représente le latin ***ciconiola**[3].

(*Romania,* XXIX, 193.)

SORDENT

Godefroy définit *sordent* par « frein, mors », et il n'en donne que les deux exemples suivants :

> Barre vos a mise e *sordent*
> El regne (*lisez* regné) tot (*corr.* tolt) qui vos apent.
> (Beneeit, *Duçs de Norm.*, II, 17966, Michel.)

> Des or se gardent Saisne, la pute gent grifaigne,
> Tel *sordens* lor est crius qui gaires n'en adagne.
> (*Enf. God.*, Richel. 12588, f° 42ª.)

1. Ces exemples sont raccrochés au petit bonheur à l'article *sonella* « sonnette ».

2. Cf. mes *Essais de phil. franç.*, p. 409, addenda à la p. 267. Un autre exemple est dans Godefroy, à l'article *chinoch,* qu'il faut lire *chinolle.*

3. Aux références indiquées dans les *Essais*, ajoutez : Du Cange, *cicomola* (faute pour *ciconiola*), *citonella* (faute pour *ciconella*), *ciconia, cigonia, cigognola* (addition de l'édition Favre) et Godefroy, *sigognole.*

Il a en outre un article *soredent,* où se trouve cet exemple unique :

> De lor lignage avons un *sobredent* (var. *soredent*),
> Qui son cousin Foucon a fait sanglant.
> (Herb. Le duc, *Foulq. de Candie*, p. 85, Tarbé.)

A cet article, Godefroy considère *soredent* comme une « forme altérée pour la rime de *sordon,* rejeton ».

En réalité, *sobredent, soredent* est le même mot que *sordent,* et ce mot ne signifie ni « frein » ni « mors » ni « rejeton » : c'est un composé de *sor* « sur », et de *dent,* qui est encore employé par Paré au xvi^e^ siècle, sous la forme *sourdent,* dans son sens propre de « dent qui vient hors de rang, sur une autre ou entre deux autres »[1]. Depuis lors, nous avons modernisé la forme et nous disons *surdent,* avec le même sens. Toute trace du sens figuré paraît avoir disparu en français avec le moyen âge, mais la naissance même de ce figuré n'a rien de bien mystérieux. *Sobredent* est employé d'une façon analogue en ancien provençal[2] ; Mistral, v° *subredent,* indique même comme encore vivant le sens de « obstacle, embarras ».

La forme *sobredent* dans *Foulcon de Candie* est curieuse. Il n'est pas sûr que ce soit une forme véritablement provençale, car elle peut provenir des dialectes du Sud-Ouest de la langue d'oïl, où *b* de p latin se trouve plus d'une fois devant *r*[3] : je constate en effet l'existence de *subredent* jusque dans le patois du Bas-Maine[4]. D'autre part, Littré enregistre *soubredent* comme variante de *surdent* et il appuie cette forme d'un exemple de Guyot (*lisez* Gayot) de Pitaval, *Causes célèbres,* I, 24. Le Dictionnaire de Trévoux qualifie *soubredent* de « mot Toulousain », et il a raison, car il fait voir que Gayot de Pitaval, « l'auteur peu célèbre des *Causes célèbres* », qui, par parenthèse, était Lyonnais, l'a emprunté au ju-

1. Voyez l'art. *surdent* de Littré. Cotgrave traduit inexactement *sourdent* par : « The stumpe of a broken tooth. » Évidemment, il ne s'est pas rendu compte de la formation du mot.

2. Cf. l'article *sobredens* du vocabulaire de la *Chanson de la croisade contre les Albigeois*, édition P. Meyer.

3. Görlich, *Die südwestlichen Dialecte der langue d'oïl,* p. 95.

4. Dottin, *Gloss. du Bas-Maine,* p. 479.

risconsulte Coras, rapporteur du procès de Martin Guerre, celui « qui avoit deux *soubredents* à la mâchoire de dessus[1] ».

(*Romania*, XXIX, 194.)

SOUCHET

Littré tire de *souche* le nom de plante *souchet*, et à cela il n'y a qu'à applaudir. Mais il veut en tirer aussi un autre mot *souchet*, celui qui porte chez lui le n° 1, et qui y est défini ainsi : « pierre qui se tire au-dessous du dernier banc des carrières. » Il y a de quoi ouvrir de grands yeux. Pour ma part, je ne vois pas ce que ce *souchet* là peut avoir à faire avec *souche*.

Or il existe un verbe *souchever*, signifiant, d'après Littré, « enlever le souchet dans une carrière pour séparer les lits de pierre ». Arsène Darmesteter en a donné l'étymologie, qui avait échappé à Littré : *souchever* est composé de *sous* < **subtus** et de *chever* < **cavare**; c'est proprement « creuser en dessous ». Quant à *souchet*, Darmesteter déclare[2] que « ce mot n'a probablement rien à voir dans l'étymologie de *souchever* » : il n'approuve donc qu'à moitié l'idée de Littré. Mais il me paraît aussi difficile de concevoir l'indépendance de *souchet* vis-à-vis de *souchever* que sa dérivation de *souche*. Je propose d'y voir un substantif verbal dont la forme primitive a dû être **souschief*, qui est à *souschever*, comme *essief* à *essever*, *meschief* à *meschever*, *relief* à *relever*, etc. La forme normale **souchef* ayant amuï son *f* finale[3], la confusion avec le suffixe diminutif était presque inévitable.

(*Romania*, XXIX, 195.)

SOUPEAU

Littré ne donne pas d'étymologie au terme rural *soupeau* « morceau de bois qui attache le soc de la charrue avec l'oreille ». On

1. Au dernier moment, relisant le fragment de *Mainet*, publié dans la *Romania*, IV, 315, j'y trouve ce vers :

« Baligant, dist Marsiles, oiés quel *soubrident !* »

M. G. Paris dit en note : « Je ne connais pas ce mot qui paraît signifier raillerie insultante. » *Soubrident* est évidemment identique à *sobredent*, *sordent*.

2. *Traité de la form. des noms composés*, 2e éd., p. 153.

3. Cf. Thurot, *Prononc. franç.*, II, 133 et s.

lit dans Jaubert : « *Soupiau,* pièce de bois servant de semelle à la charrue ; a de l'analogie avec le français *sous-pied.* » En réalité, *soupeau* est pour *cepeau,* diminutif de *cep.* Tous les dictionnaires français, excepté celui de l'Académie, connaissent *cep,* souvent écrit *sep,* comme le nom de la pièce de la charrue qui glisse sur le sol et qui supporte le soc. Dans beaucoup de provinces, cette pièce s'appelle *semelle* : c'est en ce sens qu'il faut entendre ce dernier mot dans la définition de *soupiau* que donne Jaubert.

SOURDON

Le *sourdon* est un coquillage du genre *Cardium,* très abondant sur nos côtes, où il porte divers noms, recueillis par M. Rolland[1]. Mistral enregistre *sourdoun,* comme nom de ce coquillage, en le rapprochant du roman *sordon* (?) ; il semble pourtant que le mot n'est véritablement usité que sur les côtes de la Saintonge, de l'Aunis et du Poitou[2]. Quelle en est l'étymologie ? Bien que le *sourdon* soit dans Cotgrave (qui l'a tiré du célèbre livre de Rondelet sur les poissons), dans Oudin et dans Trévoux, nos premiers étymologistes l'ont négligé. Mistral le tire de *sourd,* mais sans s'expliquer autrement. Peut-être faut-il identifier ce mot avec l'ancien français *sourdon,* variante de *sourjon* « surgeon, source », dont Godefroy a réuni un certain nombre d'exemples[3]. J'emprunte à Trévoux un détail qui me suggère cette idée, et je la donne pour ce qu'elle vaut. « Les tuyaux dont il attire et jette l'eau sont très courts ; c'est par ces petits jets d'eau, qu'il pousse à plus de deux pieds de distance, qu'on découvre où il est. »

(*Romania,* XXIX, 196.)

SOUTRE

Soutre est un substantif masculin qui se dit dans quelques études

1. *Faune pop.*, III, 220. Sans parler de *bucarde,* qui est savant, l'auteur cite *besourdo, capelan, mourgue* et *praire,* dans la Méditerranée ; *maillot, mayon, petoncle,* à Arcachon ; *sourdon,* sur les côtes de l'Ouest ; *raguideau,* à Noirmoutier, et *rigadell, rigodell,* à Audierne ; *coque* et *hénon,* dans la Manche. D'après Mistral, le sourdon porte aussi le nom de *folego* dans le Midi.

2. *Besourdo,* usité dans l'Aude, d'après Rolland, est-il de la même famille ?

3. Cf. l'article *sordon* du *Gloss. du centre,* de Jaubert.

d'une pancarte de papier qu'on met sur le bureau pour écrire dessus, y serrer des notes, etc., ce qu'on appelle couramment un « sous-main ». Littré ne donne que ce sens dans le corps de son dictionnaire; mais dans le Supplément, il a accueilli celui de « partie inférieure », que le mot possède en Aunis, et il cite un vers de D'Aubigné à l'appui. Ici comme là, il tire le mot du latin **subter**. L'étymologie ne vaut rien, pour plus d'une raison. La plus apparente, c'est que ce mot est en ancien français *soustre*[1], et que la présence d'une *s* dans la forme primitive est confirmée par les patois du Centre et de l'Ouest qui disent *soûtre*[2]. Le provençal possède également *soustre*, qui signifie entre autres choses « litière » et le verbe *soustrar*, en saintongeois *soûtré* « faire litière ». Mistral fait venir *soustrar* de *soustre*: c'est le rapport inverse qu'il faut admettre. *Soutre* est un substantif verbal tiré de *soutrer*, comme *repos*, de *reposer*, *bris*, de *briser*, etc. M. Meyer-Lübke a fort bien expliqué l'origine du saintongeois *soutrer* et du provençal *soustrar*[3]: ils remontent tous deux au latin vulgaire ***substrare**, infinitif refait d'après le participe passé **substratum**, qui a remplacé **substernere** « étendre dessous, faire la litière ».

(*Romania*, XXIX, 196.)

•

TALLEVANE

Littré emprunte à M^me^ de Genlis un exemple du mot *tallevane* « pot de grès où l'on met du beurre », mais il ne donne aucun éclaircissement sur l'origine de *tallevane*. C'est un terme normand, qui est enregistré dans le *Dictionnaire du patois de l'Eure* sous la forme *pot de talvanne* et défini ainsi: « grand pot de grès à large ouverture, lourd et grossier, où l'on met entre autres provisions celles de cochon salé. » Les auteurs se demandent si le nom ne viendrait pas de celui de la ville de *Thérouanne*. Ce qui ne permet pas d'accepter cette hypothèse, c'est que la forme ancienne n'a pas la désinence en *anne*. On trouvera deux exemples de *pot de tallevande*, *pot de tallevende*, l'un de 1466 et l'autre de 1473, provenant de Bayeux, dans le *Dictionnaire du patois normand* de

1. Cf. l'article *soustre* de Godefroy.

2. Cf. Jaubert, *Gloss. du centre*, et Jônain, *Dict. du patois saintongeais*. A l'article *soute*, Littré cite les formes du Berry *soûtre*, *sioûtre*, *sioûte* : ces formes correspondent au français *soutre*, et non à *soute*, terme de marine, qui est féminin. Jaubert donne le sens de « sous-main » dans son supplément.

3. *Gramm. des lang. rom.*, t. II, § 117.

Moisy. Cela étant, il faut vraisemblablement reconnaître dans ce mot le nom de *Tallevende*, porté par deux communes du Calvados, situées près de Vire, à côté l'une de l'autre, *Tallevende-le-Grand*, aujourd'hui *Saint-Germain-de-Tallevende*, et *Tallevende-le-Petit*, aujourd'hui *Saint-Martin-de-Tallevende*. Je remarque pourtant que la poterie ne figure pas parmi les industries actuelles de Tallevende[1].

TARANCHE

Littré ne donne ni historique ni étymologie au substantif féminin *taranche*, qu'il se contente de définir ainsi : « Grosse cheville de fer qui sert à tourner la vis d'un pressoir. » Le mot n'est pas dans nos plus anciens dictionnaires; il apparaît à la fin du XVII[e] siècle dans le *Dictionnaire des termes d'arts et de sciences* de Thomas Corneille (1694), et il a passé de là dans Trévoux. Il est impossible de méconnaître le moderne *taranche* — dont j'ignore l'habitat exact, aucun dictionnaire patois ne l'enregistrant — dans le latin gallo-romain **tarinca**, qui a exactement le même sens. Du Cange a relevé **taringa** dans la passion et dans l'invention de saint Quentin, et **tarinca** dans la passion des saints Fuscien et Victoric. Son article, qui a été résumé dans le Forcellini-De Vit, demande à être remanié ainsi qu'il suit.

Tarinca se trouve non seulement dans la passion des saints Fuscien et Victoric, mais dans la première rédaction de la passion et de l'invention de saint Quentin : « Ricciovarus jussit vocari fabrum ferrarium ut faceret **tarincas** duas quæ a cervice usque ad crura ejus attingerent, et alias decem quas inter ungulas et carnem mitterent in digitos ejus... Et in digitos ejus candentes **tarincas** intulit... **Tarincas** quæ in Quintini sancti corpus fuerant confictæ[2]. » L'auteur de la seconde rédaction a remplacé tarinca,

1. A Guernesey, d'après Métivier, on désigne sous le nom de *talvâne* la « pierre fine dont on se sert pour orner la façade d'un édifice ». C'est, d'après lui, le bas-breton *talbenn*, « frontispice, pignon », sans rapport avec ce qui nous occupe. — On trouve dans Godefroy le mot *talevenne*, qu'il ne définit pas, comme figurant dans cette phrase, rédigée en Bourgogne l'an 1454 : « Depecier le toy de sa maison et desrochier la *talevenne* d'icelle. » Ici *talevenne* désigne l'étage qui se trouve immédiatement sous le toit, et doit être rapproché d'un article de l'*Etymologicon françois* de Jean Le Bon, dit l'*Hétropolitain*, publié en 1571 : « *Talevande*, latine **suggrunda**, estage sous la gouttiere. »

2. *Acta Sanctorum*, octobr. XIII, p. 783 et 786.

qui lui a sans doute paru barbare, par *sudes* ou par *clavus*. Ce n'est que dans la troisième rédaction, de peu antérieure au XII[e] siècle, que se trouve à deux reprises la forme *taringa* relevée par Du Cange : « Sudes ferreas quæ gallica lingua *taringæ* vocantur[1]. » Cette forme est donc sans grande autorité, et **tarinca**, appuyé par le français *taranche*, doit être inscrit sans aucune hésitation dans le vocabulaire du latin vulgaire des Gaules[2].

Le mot français *taranche* est-il le seul représentant dans les langues romanes de l'ancien gaulois **tarinca** ? Ménage s'est adressé à ce dernier pour l'étymologie du français *tringle*, mais il a fait fausse route, comme on le verra plus loin. Les dialectes méridionaux de la France se servent pour exprimer l'idée de « écharde », et quelquefois de « attelle » de termes variés que Mistral a réunis à l'article *esterlinco* : parmi ces termes, *tarenco*, *tarenclo*, usités en Rouergue, remontent certainement à **tarinca**, ***tarincula**. Les autres paraissent issus d'un croisement entre **tarinca** d'une part, **hastella** et **scandula** de l'autre : je ne saurai pour le moment débrouiller cet écheveau.

Je mentionnerai pour terminer deux mots italiens qui semblent apparentés au français : *tarenco*, enregistré par Oudin, qui le définit : « la partie du compas où l'on met la pointe ou le crayon », et *tarengo* « lame de fer servant d'armature à la jante d'une roue ».

(*Romania*, XXIX, 198.)

TENAIS

Je ne connais le mot *tenais* que pour l'avoir lu dans le dictionnaire de Cotgrave, où figure l'article suivant : « Tenais, m. *The slip of a plant.* » Appliqué à une plante, *slip* signifie « bouture, plant ». Il faudrait connaître la source de Cotgrave pour décider s'il a exactement rendu le sens de *tenais*[3]. En tout cas, je n'hésite pas à saluer dans ce dernier un représentant populaire, mer-

1. *Acta Sanctorum*, p. 799 et 800.

2. M. d'Arbois de Jubainville veut bien m'apprendre que les parlers celtiques actuels de l'Écosse et de l'Irlande possèdent, au sens de « clou », des mots qui paraissent remonter à des types anciens * **taranga** et * **tarangia** et dont la racine est la même que celle de **taratro**, d'où vient le français *tarière*.

3. On peut se demander, en effet, si *tenais* ne désigne pas les vrilles de la vigne et autres plantes grimpantes, vrilles qui portent aussi le nom de *tenons*. Ce sens de *tenon*, qui manque dans Littré, est donné par Trévoux.

veilleusement régulier, du latin **tenacem**, c'est-à-dire un doublet de *tenace*. Les écrivains latins emploient déjà **tenax** substantivement, pour désigner soit un lien en général, soit le pédicule des fruits[1]. **Tenacem** est encore représenté en roman, sous une forme populaire, par le sarde *tenage* « manche », et le portugais *tenaz* « tenaille »[2].

(*Romania*, XXIX, 199.)

TIE

Le substantif féminin *tie* est répandu dans tout le domaine occidental de la langue d'oïl, où il désigne soit un cône de métal, avec une rainure en spirale, adapté en haut du fuseau pour retenir le fil, quand on file à la quenouille, soit un crochet de métal adapté à l'aiguille sur laquelle tourne le fuseau, quand on file au rouet[3]. Ménage lui a fait les honneurs de son *Dictionnaire étymologique*, et comme il le tire de **theca**, il l'écrit *thie*[4]. Cette étymologie est séduisante au point de vue sémantique[5], mais elle n'en est pas moins fausse : **theca** a un **e** long et a donné dans les dialectes de l'Ouest *teie, taie,* qui ne peut aboutir à *tie*[6]. Il faut chercher ailleurs. Je propose de rattacher *tie* au radical qui se trouve dans le gothique **tiuhan**, allemand *ziehen* « tirer ». L'anglo-saxon nous offre un développement de sens, attesté encore aujourd'hui par l'anglais *tie*, autrefois *tige* « attache, crampon », qui est tout à fait en harmonie avec l'office séculaire de la *tie* du fuseau[7].

1. Capita olearum ulmeis vinculis vel *tenacibus* quibuscumque constricta, Palladius, III, 18. Pira lecta cum *tenacibus* suis, Id., III, 25. Mala cum *tenacibus* lecta, Id., IV, 10. Botryonum *tenaces*, Id., X, 17.

2. Meyer-Lübke, *Gramm. des lang. rom.*, II, § 413; cf. Körting, 9437.

3. Le mot se trouve dans Favre, dans Lalanne, dans Jônain et dans Dottin. Jônain déclare hardiment que « *tie* est le pur hébreu *thue*, filer ».

4. C'est avec cette orthographe que le mot a pris place dans la dernière édition du *Dict. des Arts* de Thomas Corneille, dans le *Dictionnaire de Trévoux* (où la *thie* est d'abord confondue avec le *peson* ou *verteil*, mais bien définie dans la seconde partie de l'article), etc. Littré n'a pas cru devoir le recueillir. Malgré cela, *thie* est considéré par d'aucuns comme un mot français : c'est ainsi que Mistral l'emploie pour traduire le provençal *mouscoulo*.

5. On trouve **theca** au sens de « dé à coudre » dans le latin du moyen âge.

6. L'impossibilité de ramener *tie* à **theca** ne tient pas seulement à la nature de la voyelle, mais au traitement du **c** médial. Cf. à ce sujet *Romania*, XXX, 153.

7. Littré ne parle pas de la *tie* ou *thie* du fuseau. En revanche, il a un article « *tie*, s. f., instrument des ouvriers qui font des ouvrages de raclerie dans les forêts ». Je ne sais ce que c'est au juste que cet instrument : *tie* est-il pour *tille*, aissette,

Je ne sais si nous avons affaire au même radical dans le mot *tigue* qui en patois wallon (Namur) désigne une botte d'ognons[1].

(*Romanai,* XXIX, 200.)

TIRETOIRE

Littré enregistre *tiretoire* comme le nom d'un instrument de tonnelier, qu'il ne décrit pas[2], et d'un instrument de dentiste servant à extraire les incisives et les racines de la mâchoire inférieure. Dans le manuscrit du *Dictionnaire général,* Darmesteter considère ce mot, dont Littré ne donne pas l'étymologie, comme un dérivé de *tirette.* Cette explication n'est guère satisfaisante. *Tiretoire,* écrit aussi *tirtoire,* me paraît être une altération récente, due à l'influence du verbe *tirer,* de *trétoire,* primitivement *traitoire*[3]. Il est clair que le mot français *traitoire* correspond au latin **tractoria** « qui sert à tirer »[4]. Furetière attribue à Nicot cette étymologie ; elle résulte de la présence dans Nicot d'un article ainsi conçu : « *Traictoire de tonnelier,* **tractoria.** » Cet article, ajouté dans l'édition de 1564 du *Dict. francoislatin,* doit être de Jean Thierry, plutôt que de Nicot[5] : mais quel que soit son premier auteur, l'étymologie n'en est pas moins bonne.

(*Romania,* XXIX, 201.)

mot dont MM. Bugge et Joret se sont occupés ici même, III, 158 et IX, 435 ? La chose est possible, linguistiquement parlant, car je note que dans le *Dictionnaire du commerce* de Savary des Bruslons, à l'article *fuseau,* il est dit : « Il y en a (des fileuses) qui se servent d'une *tille,* qui est un petit morceau d'argent ou de fer blanc, fait un peu en vis, qui se met au bout d'en haut du fuseau au lieu de coche, et sur lequel le fil se lie comme de lui-même. »

1. Grandgagnage, II, 429.

2. Cet instrument sert à tirer les derniers cerceaux d'une futaille pour les faire entrer à force. On en trouvera une longue description dans Savary des Bruslons, *Dictionnaire du commerce,* art. *tonnelier.* Savary écrit *tirtoir.*

3. *Traitoire* (ou *traitoir*) et *trétoire* sont dans Littré, sans étymologie : sous la dernière orthographe, le mot s'applique à une tenaille de bois à l'usage du vannier.

4. En Berry, la *traitoire* du tonnelier s'appelle une *tirouère* (Jaubert).

5. Nicot donne à l'instrument du tonnelier le nom de *tourtoire,* qu'il rattache judicieusement à *torqueo,* tandis qu'il voit dans la *tourtoire* du veneur un mot dérivé du verbe *tourner.* Dans l'un comme dans l'autre emploi le français *tourtoire* représente le latin * **tortoria,** dérivé du supin de **torquere.**

TIRE-VEILLE

Tire-veille est le nom d'une corde servant de rampe de chaque côté de l'escalier extérieur d'un navire. Littré emprunte à Jal l'explication étymologique suivante : « *tirer* et *veiller* : *veille* à ce que la corde ne casse, et *tire* dessus pour t'aider à monter. » Arsène Darmesteter enregistre *tire-veille* parmi les composés ayant un double impératif qui dépendent de l'ellipse « ce à quoi l'on dit », sans faire d'observation particulière[1]. Il faudrait au moins le mettre dans la série « ce à propos de quoi on dit », ou même dans la série « ce qui dit ». Mais là n'est pas la question. Furetière, en 1690, et Aubin, en 1702, ne connaissent que *tire-vieille*, et les dictionnaires postérieurs laissent le choix entre *tire-vieille* et *tire-veille*. Il est facile de voir que *tire-veille* est une altération irraisonnée, et que le mot est composé avec le verbe *tirer* à l'impératif et le substantif *vieille* au vocatif : « *tire, vieille,* pour t'aider à monter ». C'est une plaisanterie de nos bons marins qui n'a rien de bien difficile à saisir.

(*Romania,* XXIX, 202.)

TITRE

Littré, qui a éprouvé le besoin singulier de constituer un article *titre* 2 pour le sens de « sigle abréviatif », a enregistré sans aucune remarque, comme numéro 17 de son article *titre* 1, le sens de *titre* dans la langue de la venerie : « Lieu, relais où l'on poste les chiens pour courir la bête à propos quand elle passe[2]. » Pourtant *titre,* en ce dernier sens, est un mot tout différent de *titre* > **titulum**. L'ancienne forme est *tristre* ou *triste*, dont Godefroy donne quatre exemples, avec la traduction « affût, aguet »[3].

1. *Traité des mots composés*, 2e éd., p. 226. Dans le manuscrit du *Dictionnaire général*, Darmesteter dit : « Composé de *tire* et de *veille : tire* sur la corde et *veille* à ne pas tomber. »

2. De là le composé *attitrer* « poser les chiens dans des relais pour attendre le gibier » qui s'est employé au figuré au sens de « aposter » jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, bien que Littré et le *Dict. gén.* omettent ce sens. Furetière a fort bien indiqué le rapport de *attitrer* et de *titre*, terme de chasse.

3. Le mot se trouve, en outre, dans Wace, *Rou*, III, 10558, variante, et dans

Deux de ces exemples proviennent de la *Vie de saint Gilles*. Les éditeurs de ce texte, MM. Bos et G. Paris, ont fort bien indiqué dans leur glossaire que cette ancienne forme correspondait au terme actuel *titre*; mais comme ils ne disent rien de l'étymologie, il est utile d'en parler. Le mot est représenté de nos jours non seulement par notre terme de chasse *titre*, mais par l'anglais *tryst*, qui signifie « rendez-vous » : les germanistes considèrent *tryst* comme une variante de *trust* « confiance » et le rapprochent de l'islandais *treysta* « assurer » et « compter sur ». Aux quatre exemples de Godefroy on peut ajouter les textes latins cités dans Du Cange, article *trista*. Un de ces textes offre même le mot sous sa forme française : « *tristre* (var. *terstre*) inter boscum et forestam. » Ce texte provient de la Normandie, et non de la Grande Bretagne. Je suis porté à croire que l'anglais *tryst*, autrefois *trist*, est un emprunt au français (j'entends par « français » le « roman » parlé en Normandie), et que le français l'a reçu directement des langues scandinaves au temps de l'établissement en Neustrie de Rou et de ses compagnons.

(*Romania*, XXIX, 202.)

TREF

Godefroy donne trois sens distincts à l'ancien français *tref* : 1° poutre, solive ; 2° mât, vergue d'un navire ; 3° tente, pavillon. Le sens de « mât, vergue » me paraît extrêmement douteux. Sur 7 exemples produits, il n'y en a qu'un, tiré d'un roman du roi René, où il est possible. Dans tous les autres, comme dans la locution *a plein tref*, il faut entendre « voile ». Il est surprenant que Godefroy n'ait pas cité la *Vie de saint Gilles* où les termes de marine abondent. Les éditeurs enregistrent *tref* dans leur vocabulaire avec le sens de « mât », en renvoyant aux vers 803 et 930 ; mais *tref* figure en outre aux vers 886, 897, 902 et 917, et il me semble avoir clairement partout le sens de « voile ». Ce sens s'est conservé jusqu'au XVII[e] siècle dans le langage maritime. Non seulement Oudin enregistre encore *tref* « voile quarrée »[1] et *à plein tref*, qu'il traduit en italien par « a piena vela », mais Furetière,

Froissart, *Paradis*, 869 et 923 : j'emprunte ces indications à M. Fœrster, édition du *Chevalier au lion*, p. 288.

1. Une coquille a transformé *quarree* en *quairre*.

à l'article *aiguille,* mentionne spécialement les aiguilles de *tré* « qui servent à coudre les voiles »[1]. Littré lui-même donne *trévier* « maître voilier »[2]. Le mot a passé de la marine du ponant à la marine du levant en se spécialisant: le provençal *treu,* l'espagnol *treo* et l'italien *trevo* désignent la voile carrée qui remplace la voile latine par les temps de bourrasque.

Il est vraisemblable que *tref* « voile » a la même étymologie que *tref* « tente » et je suis assez porté à y voir, comme M. Suchier[3], l'anglo-saxon *traef* « tente », c'est-à-dire un mot différent de *tref* « poutre » que tout le monde est d'accord pour tirer du latin **trabem**.

TREISME

L'Épiphanie est appelée au moyen âge, dans les textes wallons, *treisme, treime, treme* et *tremedi.* Il est évident que ce nom lui vient de ce qu'elle tombe le treizième jour après Noël. Mais comment est formé exactement le mot *treisme* ? M. Horning, mentionnant incidemment ce mot à propos de *heylle,* autre nom de la même fête, pense que *treisme* est pour *trezime* « treizième »[4]. En réalité, *trezime* et *treisme* sont bien distincts morphologiquement et phonétiquement: le premier est tiré de *treze* à l'aide du suffixe numéral français *ime*; le second représente le latin vulgaire **tredecima** et a dû être primitivement **tredeisme,* **treeisme*[5]. C'est un cas de survivance du système de numération ordinale propre au latin, cas tout à fait analogue à ceux de *carême* et de *cinquême* dont il a été question ci-dessus. On sait que **dodecimus** a été très sûrement reconnu par M. l'abbé Devaux[6] dans le nom de lieu *Diémoz* (Isère).

1. Cf. l'article *marprime,* ci-dessus, p. 106.

2. *Tré* et *trévier* ont disparu de l'usage, car ils ne sont pas dans le *Dictionnaire de marine* de l'amiral Willaumez (1820).

3. *Zeitschr. für rom. Phil.,* I, 433 ; cf. *Romania,* VI, 629 et XXIII, 313. Il est surprenant que M. de La Roncière ait oublié le mot *tref* dans les quelques pages de sa récente *Histoire de la marine française* où il a passé en revue la nomenclature de la langue maritime des Normands au XIIe siècle, t. I, p. 114 et s.

4. *Zeitschr. für rom. Phil.,* XVIII, 220. — Cette opinion a déjà été exprimée par Gachet, *Compte rendu de la comm. royal. d'histoire,* 3e série, VII, 468.

5. Giry enregistre une forme *treeme* dans son *Traité de diplomatique,* p. 273.

6. *Bull. d'hist. eccl. du dioc. de Valence,* 1891, p. 177.

TRELLIONO

Ce verbe signifie « carillonner » dans une partie du Lyonnais. N. du Puitspelu y voit une altération de *carillono*. En réalité, *trelliono* est apparenté au provençal *trignouna*, qui devient par dissimilation *trilhouna* (Rouergue) ou *trignoula* (région du Rhône). *Trignouna* dérive de *trignoun*, qui est dans Raynouard sous la forme *trinho*. L'étymologie est transparente, bien que Raynouard ne l'ait pas vue. *Trinho* est le latin **trinionem**, variante de **ternionem**, « réunion de trois », dans l'espèce, « sonnerie de trois cloches »[1].

TRÉTEAU

Il y a une difficulté phonétique à l'étymologie de *tréteau* par ***transtellum** proposée depuis longtemps par M. G. Paris[2]: pourquoi l'*a* latin entravé est-il représenté par un *é* en français ? Cette difficulté se présente aussi pour le simple **transtrum**, car *trestre* est non moins fréquent que *trastre* en ancien français[3]. D'après A. Darmesteter, l'élément **trans** de ***transtellum** aurait été traité comme le mot **trans** lui-même, lequel est devenu *tres*, d'où *trestel*, *tréteau*[4]: c'est bien difficile à admettre, si l'on considère *trestel*, et tout à fait impossible, si l'on y joint *trestre*, dont Darmesteter ne parle pas. Je suppose que dans le latin vulgaire de la Gaule il s'est produit une contamination entre **trĭstegum** et **transtrum**. Le premier de ces mots, emprunté du grec τρίστεγον, est fort employé par les écrivains latins de la basse époque (saint Jérome, Grégoire de Tours, etc.) pour désigner le troisième étage d'une maison, celui où les **transtra** qui supportent le toit sautent aux yeux[5]. De là, j'imagine, des formes vulgaires***trĭstrum**, ***trĭstellum** qui expliqueraient bien *trestre*, *trestel* de l'ancien français. Un ré-

1. Cf. l'article *carillon* du *Dictionnaire général*, où j'ai indiqué en passant l'étymologie du provençal *trinho*. Körting n'a pas d'article **trinio**.

2. *Romania*, III, 420.

3. Cf. Godefroy, article *trastre*. Le wallon a une forme curieuse, *terrastre*, dont Godefroy n'a pas reconnu l'identité.

4. *Formation des noms composés*, 2e éd., p. 93.

5. M. Bonnet, dans sa thèse sur Grégoire de Tours, renvoie à une note très instructive de Rönsch sur **tristegum**. *Rom. Forschungen*, II, 283.

sultat différent de la contamination s'est produit dans le Midi de la France : le provençal moderne *trast, trastet* « galetas, soupente », remonte pour la forme à **transtrum**, mais pour le sens à **trĭstegum**.

(*Romania*, XXIX, 203.)

TRÉVIN

Arsène Darmesteter a oublié de relever dans son *Traité de la formation des noms composés* le substantif *trévin*, synonyme de *piquette*, qui se trouve dans le supplément de Littré. Ce dernier en explique ainsi la formation : « *Tré*, du latin *très*, trois, et *vin* : comme qui dirait tiers de vin. » Il me paraît bien préférable de reconnaître dans le premier élément du mot composé la particule *très*, dans son sens ordinaire de « derrière, arrière ». Le provençal moderne désigne la piquette par le mot *reire-vin*, littéralement « arrière-vin » ; d'autre part, le mot *avant-vin* a été appliqué à du vin fait avec du raisin cueilli avant l'ouverture officielle des vendanges[1].

(*Romania*, XXIX, 204.)

TRINGLE

« Peult estre, dit Robert Estienne, que ce mot *tringle* vient de **regula** en adjoustant un *t*. » Ménage, qui a sur la conscience plus d'une étymologie de même calibre, ne veut pourtant pas de celle-ci. Il tire *tringle* de ***taringula**, diminutif du latin mérovingien **taringa**. J'ai dit plus haut que la langue technique possède un mot *taranche* dans lequel il est impossible de méconnaître tarinca ; de ***taringula** n'aurait pu sortir que **tarengle*. Scheler fait appel à un type ***stringula** pour ***strigula**, diminutif du latin classique striga (et non **strix**, qui désigne un oiseau de nuit) ; mais, sans parler d'autres objections, **striga** ayant un i bref ne peut s'accorder avec l'*i* de *tringle*.

1. Littré, à l'article *va-devant*, cite un arrêt du Parlement du 4 août 1787 portant défense de « cueillir des raisins... pour faire du vin dit *avant-vin* ou *va-devant* », mais il a oublié d'enregistrer cet intéressant composé à son ordre alphabétique, et aucun de nos dictionnaires ne le donne. Naturellement, il n'est pas non plus dans Darmesteter qui a omis même *va-devant*.

Je n'hésite pas à reconnaître le mot actuel *tringle* dans l'ancien français *tingle*, dont il y a plusieurs exemples dans Godefroy, avec la traduction « solive ». Cette traduction est inexacte ; il s'agit bel et bien de « tringles »[1]. Le latin **tignulum**, diminutif de **tignum**, ne peut être la base étymologique, car il a un i bref (*cf.* **tigillum**) et le rapport de sens n'est pas tout à fait satisfaisant. D'autre part, il est impossible de méconnaître la parenté du mot français qui nous occupe et du néerlandais *tengel* ou *tingel* que le dictionnaire de Kramers définit ainsi : « tringle, cale, garniture de bois mince entre des pièces de charpente qui ne se touchent pas comme il faut ; trousse-barre, darivotte ou darivette qui joint ensemble les coupons d'un train à flotter ». *Tingle*, aujourd'hui *tringle*, semble donc nous être venu des Pays-Bas[2].

A côté de *tringle*, les dictionnaires français modernes donnent *trangle*, qui s'applique dans la langue du blason à des fasces rétrécies figurant sur l'écu en nombre impair, par opposition aux barettes, qui sont les fasces rétrécies en nombre pair. Je ne doute pas de l'identité étymologique de *trangle* et de *tringle*, identité indiquée par Littré : *trangle* correspond à la variante *tengel* du néerlandais, comme *tringle* à la variante *tingel*[3].

(*Romania*, XXIX, 205.)

1. A rapprocher des articles *tingle*, *tingler*, *tingleret* (lire *tinglerez*) et *tingleure* de Godefroy, l'article *tingulare* inséré par Carpentier dans Du Cange, et la définition de *tringle* dans Furetière : « règle de bois longue et étroite qui sert à boucher quelques ouvertures de portes, fenestres, chassis, etc. ; piece de marrein... qui sert à couvrir les joints des planches d'un bateau. »

2. L'allem. *tingel* vient aussi du néerlandais. Ce dernier se rattache au thème **tanga, tangia** « serrer, lier ». Cf. Fick, *Vergl. etym. Wœrt. der indog. Spr.*, 3e éd., III, 116 ; et J. Ten Doornkat Koolman, *Wœrt. der ostfries. Spr.*, III, 405.

3. Je relève au dernier moment quelques faits qui viennent à l'appui de l'identité *tringle*, *tingle*. Il y a dans l'Encyclopédie de Diderot un article ainsi conçu : « *Tingle*, s. f., terme de rivière, pièce de merrain dont on se sert pour étancher l'eau qui entreroit dans les bateaux en mettant de la mousse tout autour de la *tingle* ». C'est le sens donné par Furetière à *tringle*, sens qu'on est étonné de ne pas trouver dans Littré. — Le catalan et l'espagnol possèdent le subst. fém. *tingle*, qui s'applique à l'outil avec lequel les vitriers ouvrent le plomb dans lequel ils enchassent les vitraux ; *tringlette* s'emploie en français dans le même sens technique, et probablement aussi *tringle* ; le catalan et l'espagnol viennent sûrement du français. — L'espagnol *tinglado*, « hangar », *tinglar*, *tingladillo*, « border, bordage à clin », se rattachent peut-être au même radical.

TRONE

Godefroy n'a qu'un exemple de *trone* « poids », c'est-à-dire « machine pour peser » ; il en a deux du dérivé *tronel,* écrit *trosnel* et *tronniel.* On en trouvera d'autres dans Du Cange, aux articles *thronum* et *trona.* Il est bien clair que *trone* vient de **trūtina** et on l'a dit depuis longtemps[1]. Mais comme **trutina** manque dans Körting, il est bon de rafraîchir le souvenir de cette vieille étymologie et de rappeler que **trutina** est resté vivant dans le latin vulgaire du nord de la Gaule. Le picard connaît encore aujourd'hui *tragneau, traneu* « romaine, balance » (Corblet).

TRONIÈRE

Littré donne sans étymologie le mot *trônière* « embrasure d'une batterie de canon ». L'accent circonflexe qui surmonte l'*o* de ce mot est de mauvais aloi et dû à une étymologie populaire; il vient de *trône,* et est représenté par une *s* dans Furetière, qui écrit *trosniere* (1690). Avant Furetière je ne trouve rien dans Richelet, Oudin, Cotgrave, Nicot. Le mot existe avec le même sens en italien (*troniera*) et en espagnol (*tronera*). Oudin donne le mot italien à la fois sous la forme *troniera* et sous la forme *tronera.* Il est clair qu'il est foncièrement espagnol, dérivé de *trueno* « tonnerre » lequel s'est appliqué à une variété de canon ; mais il n'est pas impossible que le français l'ait reçu par l'intermédiaire de l'italien.

(*Romania,* XXIX, 206.)

TUDIEU

D'après Littré, *tudieu,* juron familier à nos comiques, serait un « euphémisme pour *tue Dieu* ». Le mot a été omis par A. Darmes-

1. Le français *trone* a passé en anglais sous la forme *tron* et les lexicographes anglais ont de bonne heure songé à **trutina.** Cf. ce que dit Du Cange, article *trona* : « Statera publica, seu *trutina,* apud Scotos et Anglos, unde forte corrupta vox, uti censet Somnerus. »

teter dans ses *Noms composés*; aussi n'est-il pas inutile de protester contre cette opinion. On ne peut bonnement douter que *tudieu* ne soit la même chose que *vartigué*, *vertubleu* et *vertuchou*[1], c'est-à-dire *vertu Dieu*, locution conforme à l'ancienne syntaxe française, pour *vertu de Dieu*[2].

TURCOIN

Littré enregistre, à la suite de bien d'autres[3], le terme de commerce *turcoin* « nom que les fabricants de camelot donnent au poil de chèvre filé », sans l'accompagner d'aucun commentaire. Ce mot n'est autre que le nom de la ville du département du Nord que nous appelons aujourd'hui *Tourcoing*, mais que nos aïeux appelaient plutôt *Turcoing*[4]. Il suffit de consulter l'ancien *Dictionnaire géographique* de Masselin, pour voir que Tourcoing possédait des « filatures de coton et de *fils de camelot* ».

TURGI

N. du Puitspelu a l'article suivant :

Turgi, s, f. Brebis qu'on engraisse. Subst. verb. de *atturgi*, avec aphérèse du préfixe.

Atturgi étant un verbe qui signifie « étouffer parce qu'on avale de travers », il n'y a aucune vraisemblance à ce que *turgi* ait rien à faire avec lui. Il est certain, en revanche, que le lyonnais *turgi* est identique au dauphinois *turgi*, au piémontais *turja*, au provençal *turga*, *turca*, etc.[5], tous mots qui s'appliquent à une fe-

1. Littré donne *tubleu*, sans exemple. Je trouve dans les fiches de Darmesteter un exemple de *tuchou* pour *vertuchou*, forme que n'enregistrent pas les dictionnaires : « *Tuchou* ! de ce train-là, vous envoyeriez bientost le procureur à l'hospital, » Gherardi, *Théatre italien*, I, 33, Matrone d'Ephèse. Ailleurs, dans le même recueil, II, 479, le mot est écrit *tuchoux*.

2. La bonne explication, comme je m'en aperçois après coup, est déjà dans Cotgrave, où on lit : « *Tudey* (fondly) for *Vertu Dieu*. Lorrainois. » M. Nyrop a bien vu aussi que *tudieu* est pour *vertu Dieu* (*Gramm. hist. de la lang. franç.*, t. I, § 522).

3. A commencer par Mozin, en 1812.

4. Cette forme est la seule qui figure dans le *Dictionnaire de Trévoux*.

5. Cf. Littré : « *Turque*, nom qu'on donne, dans quelques contrées, aux brebis

melle stérile et qui peuvent se spécialiser à la femelle de tel ou tel animal. Les brebis stériles sont toutes désignées pour être mises à l'engrais [1].

TYMPE

« *Tympe* ou *timpe,* s. f. Pierre maçonnée à la partie antérieure d'un fourneau de forge. » (Littré.)

« Plaque de fonte qui est placée sur le devant d'un haut fourneau de forge, au bas des *estalages*. Nous écrivons par un *y* à cause de l'analogie avec *tympan*. » (Jaubert.)

« Une pierre taillée qu'on appelle *tympe*... Avant de la poser, vous placez à l'extrémité des costières sur le devant un morceau de fer... qu'on appelle aussi *tympe*. » (Bouchu, art. *forge* de l'Encyclopédie de Diderot, tome VII, p. 150, paru en 1757.)

Je crois que tout rapport entre *tympe* et **tympanum** doit être écarté et que, comme pour *rustine* étudié plus haut, il faut s'adresser à l'allemand. Dans cette langue, *tümpel,* qui signifie proprement « creux » s'applique précisément au creux du foyer du fourneau ou bassin de réception : là est la source du français *timpe,* qu'il eût été plus sage d'écrire avec un *i,* sans préoccupation étymologique [2].

(*Romania,* XXIX, 206.)

VANCLE

On n'a pas encore signalé de représentant assuré du latin populaire **vĭnculum** dans les parlers de France [3]. Le saintongeais

âgées de plus d'un an, qui n'ont point encore porté » ; Bescherelle : « *Turque*, brebis d'un an qui ne porte pas ; brebis qu'on sépare du troupeau des portières pour l'engraisser. »

1. L'étymologie proposée par Diez est très jolie : on aurait dit **vacca *taurica** « vache qui est comme un taureau », puis l'expression aurait été appliquée par extension à d'autres femelles. Mais le provençal, qui dit aussi *toriga*, ne peut s'accommoder d'une diphtongue **au**.

2. L'espagnol *timpa*, donné par le dictionnaire de Cuesta (1886), vient du français. L'italien *tonfano* et le prov. *tomple* « gouffre, fondrière », ont été ramenés par Diez à l'ancien haut-allemand *tumphilo* (Körting, 9807).

3. Mistral cite le roman *vincle*, mais le mot n'est pas dans Raynouard ; d'ailleurs,

nous en offre un, fort ressemblant : c'est *vancle* (prononcez en mouillant l'*l*), que l'on trouve dans Jônain, et qui désigne chacun des deux liens qui fixent l'essieu sous le chartil. Ces liens étaient autrefois des cordes ou des harts ; ce sont aujourd'hui des bandes de fer courbes. Le verbe *vancler* est usité, avec le sens correspondant, à côté du substantif *vancle*.

VAREUSE

Le *Dictionnaire général* définit *vareuse* par : « sorte de blouse courte en grosse toile, en gros drap. » Le mot n'a pas pénétré depuis longtemps dans l'usage général ; l'Académie ne l'admet qu'en 1878 et il n'est pas, en 1812, dans Mozin. C'est un terme de mer : la *vareuse*, comme le dit De Chesnel dans son *Dictionnaire de technologie* (1858), est proprement « la chemise en toile à voile ou en grosse cotonnade de couleur que portent les matelots dans l'exercice de certains travaux qui exigent l'emploi du goudron et d'autres matières salissantes. » La *vareuse* doit être, étymologiquement, la chemise que revêt le *varreur*, c'est-à-dire celui qui lance la *varre* pour pêcher la tortue[1]. Le *Dictionnaire de Trévoux* connaît l'expression de *canot-varreur* « canot dont on se sert pour pêcher à la varre ».

VARRE

Littré donne sans étymologie *varre* « sorte de harpon dont les Américains se servent pour prendre les tortues de mer », *varrer* « pêcher à la varre » et *varreur* « pêcheur de tortues, celui qui lance la varre ». Il n'est pas difficile de reconnaître dans *varre* l'espagnol *vara*, latin **vara**[2] : la graphie par deux *r* est due à l'influence de *barre*, et elle est usuelle depuis le XVI^e^ siècle. L'Académie écrit *vare*, mais elle se contente de cette définition : « mesure espagnole qui vaut un peu moins d'un mètre. » Les dictionnaires

à supposer qu'on le trouve effectivement dans quelque ancien texte, il a l'aspect d'un mot savant. La forme populaire serait * *vencle*.

1. Sur l'étymologie de *varre*, voyez l'article qui suit.

2. Au même type latin remonte le wallon *were*, étudié plus loin à son ordre alphabétique, p. 168.

espagnols courants ne donnent ni à *vara* ni à *varar* les sens correspondants à ceux de *varre* et de *varrer* en français; mais l'espagnol d'Amérique les a sûrement possédés, car Œxmelin parle d'un « vieux *varreur* espagnol qui faisait ce métier depuis quarante ans » [1].

VEILLOTE

Veillote est un terme agricole qui s'applique aux petits tas de foin qu'on forme sur le pré. En Normandie, on dit *villote*, et cette dernière forme est donnée par Nicot qui explique fort clairement, sinon très élégamment, le sens du mot: « *Villote* est un petit meulon de foin desja seché, dont de plusieurs on fait une meule de foin. » Le patois du Bas-Maine a conservé *veille*, *veuille*; il dit aussi *veillot*, *veillote* et *veilloche* dans le même sens. Dans le sud de la Creuse, ces petits tas de foin portent le nom de *chalei* (forme du pluriel) et « mettre le foin en veillotes » se dit « *charelha* ». Je ne sais quelle est l'étymologie de l'expression qu'emploie le patois de la Creuse [2], mais ce que je sais, c'est qu'on forme les *chalei* avec le râteau en enroulant le foin sur lui-même. Et voilà pourquoi je crois que *veille* a dû être primitivement *vëille* (cf. la forme *villote*, citée ci-dessus), c'est-à-dire un simple doublet de *vrille*, plus rapproché du type étymologique, **vitĭcula**.

VÉLINGUE

Sur une partie de la côte normande, une variété d'algue, le *Laminaria saccharina* des naturalistes, s'appelle *vélingue*. M. Joret n'a pas réussi à déterminer l'étymologie de ce mot, tout en le soupçonnant d'être d'origine germanique [3]. Or, parmi les autres noms normands de cette algue, je trouve *ceinture*, *étole*, *ruban* [4]; ailleurs on l'appelle *baudrier* [5]. Il est vraisemblable que *vélingue*

1. Citation du *Dictionnaire de Trévoux*.
2. Je ne trouve rien d'analogue dans Mistral.
3. *Flore pop.*, p. LXXXVIII.
4. *Ibid.*, p. 236.
5. Duchesne, *Rép.*, p. 364. Littré n'indique pas ce sens de *baudrier*; le *Nouveau Larousse* l'enregistre sous la forme *baudrier de Neptune*.

est identique à l'ancien français *eslingue* « fronde », mot très usité en Normandie au moyen âge, et qui vient du moyen haut allemand **slinge**.

(*Romania*, XXVIII, 212.)

VÉRICLE

C'est Furetière qui a introduit *véricle* dans notre lexicographie. Voici ce qu'on lit dans la première édition de son dictionnaire : « Terme d'orfevre, qui se dit des pierreries fausses. Les statuts des orfevres portent, qu'il n'est pas permis de tailler des diamants de *vericle*, ni de les mettre en or ou en argent, c'est-à-dire de verre ou de cristal, ce qui est mal observé. » L'Académie a cru devoir admettre ce mot dans son dictionnaire en 1762. Diez l'a expliqué par un type latin ***vitriculus**[1] : c'est une ombre d'étymologie pour une ombre de mot. *Vericle* est une altération sans autorité pour *bericle*, seule forme authentique des anciens statuts des orfèvres approuvés par le roi Jean[2]. On sait que *bericle* est devenu dans la langue moderne *besicle*, et qu'il remonte à **beryllus**, adultéré au moyen âge en ***bericulus**.

VIERG

Je lis dans le n° 46 de la *Revue critique*, année 1900, p. 377 : « Puisque M. Bloch aime à retrouver dans tel nom et dans tel usage des âges récents le souvenir de l'époque gauloise, il aurait pu rappeler, à propos du *Vergobret* des Eduens, le nom de *Vierg* ou *Verg*, qui fut porté jusqu'à la Révolution par le premier magistrat d'Autun. » Mon ami G. Lacour-Gayet, qui a écrit ces lignes, a certainement voulu dire que M. Bloch aurait pu faire remarquer que *vierg* ne vient pas de *vergobretus*, comme d'aucuns se le figurent. L'édition de César, commencée par Benoist et terminée par Dosson[3], remarque, à l'article *vergobretus* : « A Autun, jusqu'à la Révolution de 1789, le premier magistrat, élu pour deux ans, porta le titre de *vierg*, que Du Cange, sans beaucoup de raisons,

1. Cf. Körting, n^os^ 1345 et 10253.
2. *Ord.*, III, 12 ; Lespinasse, *Les Métiers de Paris*, II, 10.
3. Paris, Hachette, 1893, p. 731.

rattache à *vergobretus*. » A l'article *Autun* de la *Grande Encyclopédie*, mon confrère M. Prou s'exprime ainsi : « Au moyen âge le chef de l'administration municipale s'appelait *vierg* ; dès 1342, on voyait en lui le successeur du magistrat gaulois des Eduens, le *vergobretus* ; mais il est plus probable que le *vierg* n'est que l'ancien *vigerius* ducal, dont on trouve mention dès 1112. » Il est tout ce qu'il y a de plus certain que *vierg* vient de **vicarius**, et que le *g* dont on l'a affublé, et que ne connaissent pas les textes les plus anciens [1], est dû à un rapprochement arbitraire, absolument comme le *d* du mot français *poids*.

La forme *vier*, en tant que représentant, dans la langue vulgaire d'Autun, le latin **vicarius** mérite de nous arrêter. On sait que l'i est bref dans la première syllabe de **vicarius**. Le français proprement dit en a tiré *veier*, *voier*, *voyer*. Il n'est pas possible d'admettre que *vier* représente une ancienne contraction de *veier*. D'ailleurs, les parlers de langue d'oc nous offrent aussi deux formes concurrentes, l'une avec un *i*, qui a passé dans l'usage français avec le mot *viguier*, l'autre avec un *e* : d'une part *viguier*, *vigier*, de l'autre *veguier*, *veier* [2].

L'existence de ***vĭcarius**, à côté de **vĭcarius**, en latin vulgaire, ne peut guère être révoquée en doute, et ***vĭcarius** est vraisemblablement dérivé de **vĭcus**. Je laisse aux historiens du droit le soin de décider s'il faut distinguer, au moyen âge, le ***vĭcarius** du **vĭcarius**, ou admettre une simple contamination tardive exercée par **vĭcus** sur **vĭcarius**. On pourrait songer aussi à une formation demi-savante dans laquelle l'i bref latin aurait été rendu par un *i* roman, comme dans le provençal *prezicar*, de **prædĭcare** ; mais cette hypothèse ne me paraît pas bonne.

VIGNON

Littré donne *vignon* « genêt piquant » sans étymologie. On apprend par son *Supplément* que *vignon* est usité en Normandie. Effectivement, nous trouvons dans l'excellente *Flore populaire de Normandie* de M. Joret les noms de *vègne*, *vignon*, *guignon*, *vignot*, *gignot*, *gégnot* et *vignette* appliqués à l'*Ulex europæus*, à l'*Ulex nanus*, à la *Genista anglica*, au *Spartium scoparium*. Dans le Bas-Maine on

1. Voyez l'article *vier* de Godefroy.
2. Cf. l'article *vehier* du *Dictionnaire de Trévoux*.

prononce *vuignon* : « ajonc épineux », dit M. Dottin. Il est impossible de ne pas songer à l'anglais *whin*, qui a exactement le même sens ; mais peut-on admettre que nos patois aient été chercher ce mot en Angleterre ? Non, sans doute. M. Skeat considère l'anglais *whin* comme emprunté du cymrique **chwyn** « mauvaise herbe », dont le radical se retrouve dans le breton actuel *c'houenna* « sarcler »[1]. Il est donc probable que *vignon* et consorts sont d'origine celtique.

(*Romania*, XXVIII, 212.)

VIRGOULEUSE

On appelle *virgouleuse*, *virgoulé* et *virgoulée*, autrefois *virgoulèse*, une variété de poire estimée. Elle a porté aussi les noms de *bujaleuf* et de *chambrette*, au témoignage de La Quintinie[2]. *Bujaleuf* est le nom d'une commune de la Haute-Vienne, et *Chamberet* le nom d'une commune de la Corrèze, et ces deux dernières appellations s'expliquent par ce que La Quintinie nous apprend de l'origine limousine de la virgouleuse. Le même auteur nous dit que *Virgoulé* est le nom d'un village voisin de Saint-Léonard (Haute-Vienne), mais ce nom n'existe pas sous cette forme dans la toponymie actuelle. Il s'agit de *Villegouleix*, hameau de la commune de Saint-Martin-Château, canton de Royère (Creuse). Ce hameau dépendait de la seigneurie de Peyrat-le-Château (Haute-Vienne), laquelle appartenait à la famille de Pierre-Buffière, en même temps que celle de Chamberet[3]. Tout se concilie donc à merveille. La dissimilation de *Villegouleix* (prononcé à la française *Vilgoulé*)[4] en *Virgoulé* est intéressante à constater : elle rompt en visière à la loi XIV de M. Grammont, d'après laquelle

1. V. Henry, *Lex. étym. du breton*, p. 170.

2. « La poire de *Virgoulé*, qu'on appelle *Bujaleuf* en Angoumois, *Chambrette* en Limousin, *Poire de glace* en Gascogne, *Virgoulese* et *Virgouleuse* en tant d'endroits, ... doit, ce me semble, porter plutôt le simple nom de *Virgoulé* que tout autre. Ce qui m'en fait juger ainsi, c'est à cause du village de *Virgoulé* (village voisin de la ville de Saint-Léonard, en Limousin) duquel nous l'avons tirée... Elle est sortie de ce village par la libéralité du marquis de Chambret, qui en était le seigneur, et qui nous la donna sous le nom de sa poire de Virgoulé ». *Instr. pour les jardins*, Paris, 1697, I, p. 289.

3. Paquet et Toumieux, *La baronnie de Saint-Martin-Château* (Limoges, 1893), p. 16.

4. En patois on prononce *Vialogoulei*.

« implosive dissimile intervocalique ». J'en suis fâché pour la loi[1].

VOLGRENER

Godefroy n'a qu'un exemple de ce verbe qu'il traduit au jugé par « réduire en grain, écraser ». Il l'a tiré d'un manuscrit d'*Érec,* où on lit :

Un mout fort cheval
Qui si grant esfroi demenoit
Que dessoz ses piez *volgrenoit*
Les chaillos plus menuement
Que muele n'escache fromant.

Il est bien certain que ce mot n'appartient pas au vocabulaire de Chretien de Troyes, car la bonne leçon est *esgrunoit,* vers 3708 de l'édition Fœrster. Mais qu'est-ce que *volgrener*? J'y vois un dérivé du substantif composé *volgrain,* qui n'est pas dans Godefroy, mais dont on peut affirmer l'existence grâce aux textes bas latins que l'on trouve cités dans Du Cange aux articles *vogranum* et *volugranum.* Le *volgrain* est sans aucun doute le grain qui vole sous le coup des fléaux ; nous avons là l'adjectif ***volus,** que le latin vulgaire a tiré de **volare** et qui s'est conservé, sous la forme tonique, dans le mot actuel *veule.* L'expression *volgrener les cailloux* est une jolie trouvaille, bien qu'elle ne soit pas de Chrétien de Troyes et qu'elle n'ait pas fait fortune.

VONGER

Dans le Bas-Maine, le verbe *vonger* a trois sens très distincts que M. Dottin donne dans l'ordre suivant : « jaillir abondamment, déborder ; vomir avec effort; s'écrouler, s'affaisser, en parlant de la terre. » Le sens de « vomir avec effort » doit être considéré le premier, et il nous donne clairement l'étymologie du mot. On

1. Comparez la forme *Jauberois* dans *Les Narbonnais,* pour *Gerberoi,* issue de * *Gelberoi* ; *serouge* et *seroulge,* en ancien français, pour *serourge* ; *valcheira,* en Haute-Auvergne, pour *vercheira* (ci-dessus, p. 47). Il faut reconnaître cependant que ce procédé, dont je pourrais citer encore quelques exemples, est plus rare que le procédé inverse que M. Grammont a érigé en loi.

peut en toute sûreté inscrire *vomicare dans le vocabulaire du latin vulgaire de la Gaule[1]. Qu'on ait tiré *vomicare de vomere cela est aussi naturel que d'avoir fait *rodicare de rodere, d'où le français *ronger*, ou *pendicare de pendere, d'où le français *pencher*. Mais a-t-on passé directement du sens de « vomir » aux sens de « s'écrouler, s'affaisser » et de « jaillir abondamment, déborder »? Je ne sais. Peut-être faut-il faire appel à un autre verbe *vomicare tiré de vomica « abcès » et signifiant proprement « crever comme un abcès ».

VOYER

Littré donne sans étymologie *voyer* « faire couler ou écouler » et *voyette* « grande écuelle emmanchée pour la lessive ». Ces mots ont été introduits dans notre apparat lexicographique par la dernière édition du *Dictionnaire des Arts et des Sciences* de Thomas Corneille, parue en 1731, où on lit: « *Voyette*, grande écuelle de bois emmanchée pour *voyer* la lessive : ces termes sont de Bretagne et d'Anjou. » M. Dottin a relevé dans le patois du Bas-Maine : *vouyeu* « pot à lessive », *vouyée* « lessive », *vouyer* « verser de l'eau chaude sur la lessive », *vouyette* « pot en zinc avec un long manche servant à couler la lessive » et *vouyoir* « pot à lessive ». Il identifie *vouyer* à *ouyer* « verser du liquide dans un vase », mot qui correspond au français *ouiller*, autrefois *aouiller* « remplir jusqu'à l'œil, jusqu'à la bonde ». Mais l'identification n'est pas bonne. Le saintongeais dit dans le même sens *voider* « verser des pots d'eau chaude sur la lessive ». Il est certain que nous avons affaire à une variante de *vider*. L'ancien français a précisément la forme *voier* en concurrence avec *voidier*, et cette forme *voier* se trouve presque exclusivement dans les textes de l'Ouest[2].

WERE

Le wallon *were*, écrit *weire* au XIV^e^ siècle, signifie « chevron,

1. Il n'y a aucun fond à faire sur *avommichier* « vomir », que donne Godefroy: j'y vois une faute de lecture pour *acommichier* « communier ».

2. *Voier* vient-il de *vocare, pour vacuare, ou est-ce un simple doublet de *voidier*, remontant comme lui à *vocitare? Malgré les apparences, je penche pour la seconde hypothèse, parce que *vocitat aboutit en provençal à *vueja*, comme *cugitat (pour cogitat) aboutit à *cuja*.

étançon ». Grandgagnage ne propose pas d'étymologie ; Scheler rapproche dubitativement *were* du français *équerre* ou de l'allemand *quer* « oblique »[1]. Le latin **vara** me paraît une étymologie toute simple : on sait que ce mot désigne une pièce de support[2].

WIBET

En ancien français, on trouve *wibet, guibet* et *bibet* au sens de « moucheron, cousin ». Ce mot existe encore aujourd'hui notamment en Normandie, dans le Maine et dans la Bretagne française[3]. Comme la même idée est exprimée en breton par *fibu, fubu* ou *c'houibu,* et par *gwybedyn* dans le pays de Galles, on a cru longtemps que les mots romans venaient du celtique[4]. M. Ernault est porté à croire que ce sont les dialectes celtiques qui ont emprunté à leurs voisins et que le mot emprunté commençait par un *v*. Peut-être faut-il reconnaître dans *wibet* le radical germanique **wab** « se mouvoir çà et là » que l'anglo-saxon nous offre dans le substantif composé *scærnwibba* « fouille-merde » et l'anglais actuel dans *weevil* « charançon ».

(*Romania,* XXVIII, 212.)

1. Grandgagnage, II, 486.

2. Cf. l'article *varre*, ci-dessus, p. 162.

3. Dans la Beauce (*Proc.-verb. de la Soc. arch. d'Eure-et-Loir*, VII, 101) et dans le département de Seine-et-Oise (Rolland, *Faune pop.*, III, 304), on dit *guibelet, guiblet*, que l'on a voulu identifier à *guibelet* « tarière » ; il est plus naturel d'y voir un diminutif de *guibet*.

4. C'est l'opinion exprimée, par exemple, dans le *Dict. du patois normand* des Duméril. M. Joret donne *bibé* sans étymologie dans son *Glossaire du Bessin* ; il rattache au même radical *bibette* « petit bouton » qui n'a rien à voir avec le mot qui nous occupe, car *bibette* est pour *bubette*, diminutif de *bube*. D'autres ont songé à **bibere** « boire », notamment Moisy.

5. *Revue celtique*, V, 222 ; XV, 358.

APPENDICE

LE MOIS DE *DELOIR*

Le mois de *deloir*, *delair* ou *deleir* est assez fréquemment mentionné dans les chartes françaises du moyen âge. Nos érudits du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle ne paraissent pas avoir connu ce mot ; au XVIII^e^, Lacombe l'a enregistré et traduit sans commentaire par « décembre » [1], comme le fait de nos jours Frédéric Godefroy. Puis, les étymologistes sont venus, et cette notion simple, qui se trouvait par hasard exacte, s'est compliquée, par suite obscurcie et en partie faussée. Nos diplomatistes officiels, L. de Mas-Latrie et A. Giry, enseignent que quand il y a un *o* dans ce mot étrange, c'est bien le mois de décembre qu'il faut entendre, mais que quand il y a un *a*, c'est le mois d'août. Ils ne fournissent pas de norme pour se décider quand il y a un *e*, mais les jeunes générations vont d'instinct à ce qui est nouveau, et se prononcent pour « août » malgré vents et marées [2]. Il est temps de couper le mal dans sa racine en montrant que jamais, sous quelque forme que ce soit, le mot qui nous occupe ne s'applique au mois d'août. Mais auparavant il nous faut prendre un parti sur la question de savoir s'il convient d'imprimer *deloir* ou *de l'oir*.

Barbazan pense que le mois de décembre a été ainsi appelé en l'honneur de la naissance de Jésus-Christ, *hoir* (héritier) de l'Eternel, comme dit le style évangélique. Roquefort approuve cette étymologie audacieuse. N. de Wailly s'exprime ainsi à ce sujet : « On

1. *Dictionnaire du vieux langage françois* (1766), p. 144 : « *Delair*, mois de décembre. » Le mot a échappé à La Curne de S^te^-Palaye.

2. Par exemple dans l'interprétation de cette phrase de Guillaume d'Ercuis : « Celle annee (1308), le dimenche derrein jour de *deleir*, trespassa Senteline d'outre mer, et fu enterree a Saint Innocent le lundi ou jour du premier an. »

ne doute plus guère aujourd'hui qu'il ne faille écrire *de l'oir*, etc., non *deloir*[1]. » M. P. Meyer a cité[2] un exemple « qui vient confirmer l'opinion défendue par N. de Wailly », ce qui a pu faire supposer qu'il la partageait. C'est la doctrine officielle, celle de L. de Mas-Latrie et celle de Giry, au même titre que la distinction entre *air* et *oir* : elle a tout juste la même valeur. Il est vraiment dommage qu'on n'ait pas senti le poids de ce qu'a écrit à ce sujet Félix Bourquelot en 1867. Ses paroles sont aussi pleines de sagesse que d'érudition. Je les reproduis pour qu'on les médite :

« Malgré le respect que je professe pour la science et la pénétration de l'auteur des *Éléments de paléographie*, et tout en tenant compte des rapprochements signalés par M. Duplès-Agier, je ne puis me défendre de conserver des doutes sur la valeur du système mis en avant par Barbazan et Roquefort. Sans avoir moi-même d'explication à proposer, je ferai observer que le cartulaire de Renier Acorre, dans quinze cas différents où les actes sont datés de décembre, offre la forme *de deloir* qui ne se prête pas à l'interprétation proposée, à moins d'admettre un redoublement de l'article, qui est rare ; j'ajouterai que la même forme se présente dans plusieurs actes de différente provenance dont le plus ancien remonte à 1224...[3] »

Si l'on pouvait encore conserver des doutes sur le bien-fondé des observations présentées avec tant de mesure par Bourquelot, ils disparaîtraient en présence d'un document d'un autre ordre signalé par M. P. Meyer. C'est un calendrier exécuté en Bourgogne vers la fin du XIII^e^ siècle et où les noms des derniers mois de l'année sont ainsi énoncés : *octovrez, novembres, delors*[4]. Dans la langue du scribe *delors* équivaut à *deloirs*.

Je citerai deux nouveaux exemples, parce qu'ils élargissent encore l'aire géographique de ce singulier vocable. Les textes produits jusqu'ici ont montré qu'il était en usage à Chypre, en Picardie, en Champagne, en Bourgogne, dans l'Ile de France et en Bretagne. On peut ajouter à son domaine le Poitou (langue d'oïl) et la Marche (langue d'oc). La traduction de la *Summa de ecclesias-*

1. *Annuaire de la Société de l'Histoire de France pour* 1852, p. 33.
2. *Romania*, VI, 6.
3. *Bibl. de l'École des Chartes*, 6^e^ série, t. III, p. 75. Bourquelot cite ici six exemples de *deloir, delayr, delay, deleir, delices*, que Godefroy lui a empruntés, sauf le dernier, simple faute d'impression greffée sur un lapsus, dont il sera question plus loin.
4. *Romania*, VI, 6.

ticis officiis de Jean Belet, qui se trouve dans le ms. lat. 995 de la Bibliothèque nationale et que je considère comme poitevine, renferme le passage suivant, à propos des jeûnes : « Cil de iver en la quarte [semaine] *de deloir*[1]. » La charte communale inédite de Barmont (commune de Mautes, canton de Bellegarde, Creuse) est ainsi datée : « Aiso fo fait e donat e altreat l'an de l'Incarnasio Nostre Seignor mil e dos sens e seissanta e V, al mes *de daler*, lo marts avant Chalendas[2]. »

Sur quoi donc se fonde l'opinion d'après laquelle *deloir* doit se décomposer en trois mots : *de l'oir*? Sur deux textes seulement, que je vais examiner.

Le premier, le seul qu'ait allégué N. de Wailly, est une charte privée passée sous le sceau de Cys-la-Commune (Aisne) en 1256, et dont la date est ainsi conçue : « An l'an dell' incarnasion Notre Saingneur mil et .ıı^{cc}. et LVI, *oumois de . loir . dñs*[3]. » N. de Wailly commente ainsi ce document : « Les mots *de* et *loir* y sont séparés par un point ; il est donc impossible de les réunir, comme on l'a fait pendant longtemps ; en outre l'abréviation *dñs*, qui signifie nécessairement *dominus*, achève de montrer que le mois de décembre s'appelait le *mois de l'héritier du Seigneur*. » J'avoue que j'ignore la raison d'être du mot *dominus* à la fin de cette charte ; mais je la soupçonne d'être d'ordre purement diplomatique et je n'établis aucun lien entre *loir* et *dominus*. Ce qui pour moi est tout à fait certain, c'est que *ou mois de loir* est une faute de scribe pour *ou mois de deloir*. J'en prends à témoin le scribe lui-même, qui a écrit, quelques lignes plus haut, *quaus* pour *quause* (c'est-à-dire *cause*), *Colaras* pour *Colars*, et *delalamaison* pour *de la maison*. Voilà un homme jugé.

Le second est un manuscrit d'une chronique d'outre mer qui est publiée au tome II des *Historiens occidentaux des Croisades*, et qui a été invoqué par M. P. Meyer. On y lit, à la page 442 : « U mois *del ier* morut pape Innocent. » M. P. Meyer fait remarquer qu'un autre manuscrit donne *mois de liuer*, c'est-à-dire *de l'iver* « leçon fautive, mais qui pourtant confirme la bonne ». Je n'hésite pas à penser que nous sommes en présence d'un cas identique à celui que nous a déjà offert la charte de 1256 ; le scribe a voulu écrire :

1. Fol. 33 v°.

2. Bibl. nat. Nouv. acq. franç., 10065 f° 193 v°, copie faite au XVII^{e} siècle par frère Eustache, récollet d'Aubusson.

3. Arch. nat. S 4953, n° 10 ; cf. Douët d'Arcq, *Sceaux*, n° 5766. Je reproduis la coupure des mots telle que la donne l'original pour la partie qui est en italique.

u mois de delier. La forme *delier*, pour *deleir*, paraît spéciale à l'orient latin. Godefroy n'en donne pas d'exemple; mais elle se trouve deux fois dans une cédule écrite à Nicosie en 1395 et publiée par L. de Mas-Latrie: « En l'an de IIIᶜLXXI de Crist, a xx jours de *delier*... En l'an IIIᶜLXXIIII de Crist, a xi jours de *delier*[1]. »

Donc, tous les textes connus, sauf deux dont nous venons de montrer le peu d'autorité, nous donnent *deloir* et ses variantes comme nom indivisible du mois que nous appelons « décembre ». Il n'y a pas lieu d'examiner l'hypothèse d'un redoublement sinon de l'article, comme dit Bourquelot, du moins de la conjonction *de*, qui aurait pu faire dire abusivement *le mois de de l'oir* pour *le mois de l'oir*. A-t-on jamais signalé dans les chartes du XIIIᵉ siècle des formules comme *ou mois de davril, de daost, de doitovre*[2]?

S'il est fâcheux que notre école de diplomatique ait préféré l'opinion de N. de Wailly à celle de Bourquelot et qu'elle enseigne que le moyen âge disait le *mois de l'oir* et non le *mois de deloir*, il est plus fâcheux encore qu'elle ait fait accueil à la théorie de Gachet. Gachet a écrit un curieux mémoire intitulé *Recherches sur les noms des mois et des fêtes chrétiennes*, qui a paru dans le tome VII de la troisième série du *Compte rendu des séances de la Commission royale (belge) d'histoire*. La comparaison des sources germaniques et des sources romanes l'a conduit à la conclusion qu'il fallait distinguer dans les textes français un mois dit *de l'aynr, de l'ayr* ou *de l'air*, d'un autre mois dit *de l'oir*, le premier devant être identifié avec le mois d'août, appelé *aranmanoth* dans le calendrier de Charlemagne et *aerenmaend*, etc., dans les documents flamands, le second, avec le mois de décembre, appelé *hoeremaend* dans les documents flamands[3]. Gachet ne s'est pas mis en frais pour

1. *Hist. de Chypre*, II, 425. Bourquelot a renvoyé à ce document, mais il ne semble pas avoir bien saisi le sens des formules « à xi jours, à xx jours de » qui veulent dire simplement « le onze, le vingt de »; il a cité en détachant du reste *jours de delier*, ce que l'imprimeur a transformé en *jours de délices!* La forme *delier* se trouve aussi dans la troisième partie des *Gestes des Chiprois*, édition G. Raynaud, p. 182 et 300.

2. L'agglutination de l'article dans *lierre*, *lendemain*, etc., formes sorties de *l'ierre*, *l'endemain*, est quelque chose du même genre, assurément, mais qui n'apparaît pas encore dans les documents du XIIIᵉ siècle. Il en est de même des quelques cas que l'on peut citer pour la prothèse ou l'aphérèse du *d* (voyez ci-dessus, p. 13, article *amègue*); ils sont tous assez récents.

3. Ouvrage cité, par 402 et 412. Le mémoire de Gachet est la source de Mas-Latrie et de Giry. Ce dernier distingue le *mois de l'oir* (décembre) et le *mois de l'air* (août); je ne sais qui lui a donné l'idée du tréma.

étayer son opinion. Il a trouvé dans Roquefort un exemple ainsi conçu : « Fait en l'an Nostre Seigneur M II[c] LIIII ans ou mois *de laynr* »; cela lui a suffi pour identifier ce mois *de laynr* avec le mois d'août, appelé effectivement *aerenmaend* par les Flamands. Or Roquefort cite sa source : c'est le manuscrit français 2844, f° 3 r°, et le document au bas duquel se trouverait cette date est une célèbre ordonnance de saint Louis maintes fois publiée, et qui est incontestablement de décembre 1254. Il y a plus : Bourquelot[1] et Rapetti[2] ont cité ce même manuscrit et ont lu d'un commun accord : « ou mois *de delayr* ». Roquefort a oublié *de* (tout comme le scribe picard de la fameuse charte de 1256) et il a pris le point sur l'*y* pour le sigle abréviatif de la nasale[3].

Il est impossible de discuter l'opinion de Gachet : elle ne repose sur rien. Il faut donc en revenir au point où la science française en était en 1766, quand le bon Lacombe traduisait tranquillement *delair* par « décembre ».

Mes lecteurs m'en voudraient peut-être d'avoir traité ici cette menue question de diplomatique française si je leur déclarais maintenant que je n'ai rien de plus à dire. La science étymologique a fait piètre figure jusqu'ici dans toute cette affaire ; tâchons de la réhabiliter. Ne perdons pas notre temps à discuter la doctrine surannée qui décompose *deloir* en *de l'oir*, ni l'opinion de Gachet qui proclame l'identité du français *deloir* et du flamand *hoeremaend*, ni celle de cet autre qui fait appel à l'infinitif latin **delere** « à cause de l'espèce d'anéantissement que subit la nature lors de la saison d'hiver » ; adressons-nous ailleurs.

Le mois de décembre était pour les Romains le mois de Saturne. C'était en décembre qu'on célébrait les Saturnales, fêtes qui avaient fini par s'étendre sur une semaine entière, à partir du 17, et dont le trait caractérique était la mise sur le pied d'égalité des esclaves et des maîtres, la *libertas decembris* dont parle Horace. Pendant ces fêtes, les bases de la société étaient pour

1. *Bibl. de l'École des Chartes*, 6[e] série, t. III, p. 75.

2. *Li Livres de jostice*, p. 344.

3. Godefroy, avec son éclectisme habituel, a pris dans Roquefort (sans le citer) la prétendue leçon du ms. 2844, et il a passé un mot de plus que son modèle, ce qui réduit la date à cette formule inintelligible : « Fait en l'an Nostre Seignor M II[c] LIIII *anz mois delaynr.* » — Il est bon de dire, à la décharge de Roquefort, que le point sur l'*y* n'est pas un point, mais une petite ligne presque horizontale ; il n'y a d'ailleurs aucun doute sur la lecture, car au folio 1, 1[re] col. du v°, l'*y* du mot *lays* est surmonté d'une petite ligne analogue.

ainsi dire retournées : les maîtres s'amusaient à servir leurs esclaves ; on ne se plaisait qu'aux extravagances ; c'était une folie, un *délire*. Le peuple prit l'habitude de qualifier décembre de **mensis delerus** « le mois extravagant »[1]. Cet adjectif se substantiva, comme de juste, puisque tous les noms de mois sont des adjectifs substantivés, et voilà pourquoi nos ancêtres du moyen âge appelaient le mois de décembre, selon leur dialecte, *deler*, *deleir*, *delair* ou *deloir*[2].

Je m'empresse d'ajouter que je n'ai aucun texte latin, ni haut ni bas, dans lequel **delerus** ou **delirus** soit accolé à **december** ; si j'en pouvais produire un seul, l'étymologie s'imposerait ; mais elle perdrait peut-être un peu de son prix[3].

1. On sait que le latin hésite entre **lira** et **lera, delirare** et **delerare**, etc. Les formes en **e**, moins connues que celles en **i**, se trouvent concurremment avec elles dans le *Corpus glossariorum*, si précieux pour l'étymologie romane : **delerat** παρακόπτει, λῆρεῖ ; **delerus** ληρῶν, παράληρος ; (II, 41, 48, 49) ; **delerus** παραγήραμα (II, 491, 15) ; γελοῖος ; **delerum** (III, 334, 32) ; **delerus**, mente defectus per aetatem, vel a recto ordine et quasi a lera aberret (V, 627).

2. L'*a* du provençal *daler* (dont il n'y a d'ailleurs qu'un exemple, il ne faut pas l'oublier) n'est pas un obstacle. Le provençal change volontiers l'*e* protonique en *a*, surtout devant *l* et *r* : il dit *dalfi*, de **delphinus**, *nalech*, de **neglectus**, *Alei*, de **Eligius** (saint-Éloi), *Aliri*, de **Illidius** (saint-Allire), *marcé*, de **merces**, *raüsar*, de **refusare**, etc.

3. C'est un fait général très connu que la perpétuité des fêtes et des traditions païennes sous le christianisme officiel. En ce qui concerne les Saturnales, la *Fête des Fous* du Moyen âge en reproduit l'image bien reconnaissable ; à Viviers on élisait l'*Évêque des Fous* le 17 décembre, c'est-à-dire le jour même où commençaient les Saturnales sous l'Empire romain (Voy. Du Cange, v° *kalendae*).

ADDITIONS ET CORRECTIONS

P. 2, art. *aceja*. Je retrouve dans mes notes un extrait des archives de Martel (pris, en 1895, à Cahors, où ces archives étaient en dépôt), qui me paraît appuyer l'interprétation de *aceja* comme nom de poisson dans *Flamenca*. Parmi les présents que font les consuls de Martel à un commissaire royal venu dans la ville le 21 mai 1297, figurent les poissons suivants : « *salmo*, *trochas*, ASSEGAS, *lhatz* » (CC 2, à la date).

P. 4, note 4 : au lieu de *rezieut*, lire *resieut*.

P. 9, art. *ajoux*. Ajouter aux exemples cités : *affresas* « engoulevent », dans l'Orne, pour *fresaie*.

P. 17, art. *antille*, l. 3 : au lieu de *anadilla*, lire *anadilha*.

P. 18, art. *aranchier*. La forme normale sortie de **arrenicare* serait **aranquier* ; l'étymologie n'est donc pas sûre, malgré sa belle mine. Moisy donne *aranser* et l'appuie d'un exemple des *Rimes guernesiaises*. Je m'aperçois au dernier moment que Métivier, à l'article *éransaïr*, a déjà proposé **adrenicare*.

P. 20, art. *assado*. Le prov. *asseda* vient certainement de ad + sitim + are ; mais le lyonnais n'en peut venir (au moins directement), puisque dans ce patois le *t* intervocalique tombe ; cf. l'article *cadola*, p. 40.

P. 20, note 4 : au lieu de **sapidiare*, lire **sapidizare*.

P. 24, ligne 24 : au lieu de composition, lire conservation.

P. 25, note 1 : au lieu de *ceuf*, lire *œuf*.

P. 27, art. *baillard*. M. Kluge pense que l'étymologie de l'anglais *barley* par *bar* + *leek* est inadmissible (*Zeitschr. für rom. Phil.*, XXIV, 427). D'après lui, l'anglo-saxon *bærlic* serait emprunté du normand et remonterait à un type **baralicum*, pour **balaricum*. L'hypothèse est bien peu vraisemblable. En tout cas, les anciennes formes françaises *ballarc*, *ballarge*, que M. Kluge invoque pour appuyer l'existence de **balaricum* à côté de **balearicum*, ne peuvent répondre à ses désirs : dans ces formes, la graphie *ll* représente une *l* mouillée.

P. 30, art. *bavéole*. Des formes plus populaires, qui ont aussi perdu une *l* par dissimilation, sont *bavereule* et *baverole*, que l'on écrit plus simplement *bavreule*, *bavrole*, usitées en Normandie.

P. 32, art. *berlin*, l. 19. Ce n'est pas dans le Bessin, mais dans le Cotentin

que M. Joret signale *vélin* et *vrelin* comme nom du limaçon de *mer* (*mur* est une faute d'impression du livre de M. Joret que j'ai stupidement reproduite) ; le limaçon de mer est d'ailleurs une variété de littorine.

P. 32, note 6. Au lieu de 53, lire LIII.

P. 34, ligne 20 : au lieu de proparixyton, lire proparoxyton.

P. 42, art. *cartayer*. Le patois normand dit *carter* et *carteyer*, à la fois dans le sens général de « se tenir à l'écart » et dans le sens spécial que connaît seul le français (Du Bois, *Gloss. du patois normand*, p. 67 ; *Dict. du patois normand en usage dans le dép. de l'Eure*, p. 92).

P. 43, art. *cerce*. Il faut sans doute rattacher à la même étymologie le normand *sarche* s. f., que Du Bois définit ainsi : « trépied en bois pour placer le cuvier à lessive. »

P. 52, art. *constre*. Supprimer l'astérisque devant **congeria**, car cette forme figure dans le recueil des *Gromatici veteres* (Voy. Quicherat et Chatelain).

P. 57, ligne 19 : au lieu de Gillieron, lire Gilliéron.

P. 58, art. *coulindrou*. M. Pernot me fait remarquer que le développement phonétique de l'ancien grec νθ est tout différent de celui de ντ, et que Κόρινθος se prononce en grec moderne *Korthos*. On ne peut donc expliquer le changement de *nth* en *nd* qui s'observe dans *coulindrou* par la prononciation grecque. Je dois aussi à M. Pernot une autre observation curieuse : tandis que certains de nos patois méridionaux appellent la groseille « raisin de Corinthe », le grec moderne l'appelle φραγκοστάφυλα « raisin franc ».

P. 59, art. *creule*. Le changement de l'*ŏ* entravé de **corolla** en *eu* n'est pas régulier ; il est probablement dû à une confusion avec la désinence diminutive *reule*, *role* (cf. *baverole*, *bavereule*, ci-dessus, p. 30).

P. 60, art. *cuschement*. M. G. Paris me signale la conservation de l'ancien adjectif *cusche* dans le nom propre *Cucheval*.

P. 65, art. *endeigner*. Le mot s'est aussi conservé en Normandie, au moins au participe passé en fonction d'adjectif. Duméril donne *endagné* « invétéré » comme usité dans l'arr. de Bayeux ; M. Joret ne l'a pourtant pas enregistré. Dans l'*Essai sur le patois normand de la Hague* de M. J. Fleury, on lit : « *Endeygniei*, adj., envieilli (mal), devenu presque incurable, parce qu'on l'a laissé se prolonger trop longtemps. R. *en* + écoss. *to ding*, réduire à l'incapacité de réussir (?). »

P. 66, note 1 : au lieu de fraingais, lire français.

P. 67, art. *ereure*. Duméril, Du Bois et Moisy (v° *airure*) ont vu la bonne étymologie. Notons l'existence d'un mot normand presque identique, appliqué à l'espace qui se trouve entre les raies d'un champ labouré, lorsque cet espace est environ le triple d'un sillon ordinaire. Le *Dict. du dép. de l'Eure* donne dans ce sens *arure*, *ariure*, *airiure* : il faut probablement y reconnaître le type ***areatura**.

P. 67, ligne 19 : au lieu de vers, lire ver.

P. 73, art. *estober*. Par acquit de conscience, je renvoie à l'article ***stopere** de Körting, où l'on trouvera d'autres étymologies, notamment celle de M. Körting lui-même, développée dans la *Zeitschr. für franz. Spr. und Liter.*, XXI, 1re partie, p. 93, et à la *Romania*, XXIX, p. 319, où j'ai exposé les idées singulières du Dr Pfeiffer. M. Körting pense que *estovoir* est sorti du verbe *ester* par le pré-

térit *estut*, d'après *plut*, qui avait pour infinitif *plovoir*. Ici aussi, le *b* provençal vient mettre le holà.

P. 82, ligne 6 : au lieu de Ce, lire Le.

P. 82, ligne 25 : au lieu de Liliput, lire Lilliput.

P. 91, ligne 30 : au lieu de * **grūmus**, lire **grūmus**.

P. 93, art. *inmence*. Le normand *immense*, s. f. « très grande quantité » (Du Bois) n'aurait-il pas la même étymologie ?

P. 93, note 1 : au lieu de toute, lire tout.

P. 95, ligne 23 : au lieu de polyptique, lire polyptyque.

P. 95, ligne 24 : au lieu de Irminou, lire Irminon.

P. 102, ligne 11 et note 2 : au lieu de gallicien, lire galicien.

P. 107, ligne 6 : au lieu de marquis, lire baron.

P. 110, art. *mois*. Pour les raisons sémantiques qui militent en faveur de **musteus**, voyez Schuchardt, *Roman. Etymol.*, I, 58 et 60.

P. 111, ligne 1 : au lieu de trisyllable, lire trisyllabe.

P. 112, art. *nollière*. Le mot existe aussi en Normandie sous les formes *anouillère*, *anouellieire*. M. Joret ne donne pas d'étymologie ; M. J. Fleury propose * **annularis** « de l'année ».

P. 119, art. *précimis*. Duméril donne *précimi*, *princimi* comme usités dans l'Orne et il les tire, naturellement, du latin **proxime**.

P. 122, ligne 27. La perte du *z* initial de **zizania** n'est pas le résultat d'une dissimilation proprement dite ; c'est une aphérèse analogue à celle de l'*a* ou de la syllabe *la* de certains mots, par confusion du nom et de l'article féminin : le *z* s'est confondu avec l'*s* du pluriel *las*, et de *las (z)izagnas* est sorti l'*izagna*.

P. 127, art. *repetnar*. Cf. le français dialectal *repenelle* « reginglette », que Littré enregistre et qu'il rapproche justement du prov. *repetnar*, « de **re** et **pes**, **pedis** », dit-il.

P. 129, art. *revendiquer*. De *juridiction*, prononcé *juridicion*, Montaigne a de même tiré le verbe *juridicier*, qui n'a pas fait fortune, bien que Pascal ait copié la phrase où il figure et que, par suite, Littré l'ait recueilli.

P. 129, ligne 27 : au lieu de trictac, lire trictrac.

P. 130, ligne 10 : au lieu de trictac, lire trictrac.

P. 134, art. *rouvieux*. Le patois normand connaît *rouget* au sens de « dartre des chiens ». Du Bois, qui le donne, enregistre aussi *rouvieu* « maladie de peau qu'ont les chiens » et *rouvroux* « dartre des chiens ». Tout cela paraît bien revenir au même.

P. 138, art. *serène*. Voyez l'article que M. Joret a consacré à ce mot dans ses *Mélanges de phonétique norm.*, p. 38 ; s'il ne m'avait pas échappé, je me serais tu.

P. 140, art. *serron*. Le mot espagnol visé par Savary des Bruslons est *zurron* (Kœrting, 2536). Il semble y avoir eu contamination entre *seron* et *zurron*.

P. 142, art. *sevil*. C'est aussi le type * **sepīle** qui est à la base du lyonnais *sevilò* « haie », lequelle représente * **sepilata** et non * **sepelata**, comme le dit N. du Puitspelu, fort embarrassé d'ailleurs pour expliquer l'*i* du mot lyonnais.

P. 143, art. *sofaschier*. Le patois normand emploie *souffaquer*, *souffaquier* au sens de « peser sur, oppresser » ; c'est évidemment le même mot, et non le latin **suffocare** invoqué par Duméril et Du Bois.

P. 143, ligne 16 : au lieu de ***substusfascare**, lire ***subtusfascare.**

P. 167, ligne 13 : au lieu de Chretien, lire Chrétien.

P. 174, ligne 10 : au lieu de conjonction, lire préposition.

P. 174, note 3 : au lieu de par, lire pages.

P. 176, art. *deloir*. Il ne faut pas songer à rattacher à **delerus** l'ancien adjectif *deloiros*, que Godefroy ramène au type *deliros* et qu'il traduit par « enragé, furieux, effroyable » ; c'est une simple forme dialectale de *douloiros*, qui a le sens de « douloureux » et qui repose sur un type ***doloriosus.**

TABLE DES NOTICES

	Pages.
Aacier	1
aceja	2, 177
acheter	4
acousander	4
affier	5
agrassol	6
aiger	7
aimaillanter	8
aissade	8
aisson	9
ajoux	9
alandier	10
aleron	11
alèze	11
allier	12
ambersac	12
amègue	13
amélanche	14
amiau	15
anar	15
ancien	16
antille	17
antoit	18
aranchier	18, 177
argelas	18
armon	19
arroumera	19
art	20
assado	20, 177
assure	21
at	22
auvelle	22
auverèche	23
auvernière	23
avair	24
avalies	24
avelanède	25
Baillard	27, 177
balzin	28
barbanoise	28
bardin	29
basteresse	29
bavéole	30, 177
bedoche	30
bellicant	31
benevis	31
berlin	32, 177
bezougneto	33
bignon	33
boisseza	34
boucan	34
bourgeon	35
brenèche	36
broine	37
broufounié	37
bruvenie	38
burgalèse	39
bus	40
Cadarz	39
cadola	40
cagouille	40
cagouillon	42
carqueron	42
cartayer	42, 178
cascane	42
cerce	43, 178

	Pages.
chaintre	44
chambrule	46
chancera	47
chancière	48
charolesse	49
chebiche	49
chènevis	50
chevasson	50
chevoistre	51
chiauler	52
chinquême	52
climper	53
clin	53
consîre	54, 178
copeau	54
coronda	55
çoule	56
coulindrou	57, 178
coumére	58
craventer	58
creule	59, 178
curle	60
cuschement	60, 178
Dacre	61
dagagne	62
degeit	62
despaisenter	63
Echife	64
écoucher	64
enchoistre	65
endeigner	65, 178
enuble	66
éprault	66
éreure	67, 178
erturon	67
escabil	67
escaut	68
esclem	68
esclembo	69
escofier	69
esgloua	70
esnoillie	70
espaeler	70
espanir	71
essaidier	72
essief	72
estober	73, 178
estoinc	73
estrenc	75
estricher	76
Fanète	76
fargette	76
flaine	77
fuissel	78
Gahel	78
garmos	79
genevelle	80
giernote	81
ginousclo	83
girande	83
gloutrenie	84
gobeter	85
godemetin	85
gource	86
graulo	87
grauloun	87
gremissel	90
greule	91
gusmet	91
Harderic	92
hotteux (à)	92
hurebec	92
Inmence, immense	93, 179
ivière	93
Jable	94
jade	94
jagonce	95
jarce	95
jarron	96
jazerène	96
jè	96
jouclia	97
Lachusclo	97
lamberge	98
lampresse	99
lioube	99
list	100
louateure	101
luberne	102
lumignon	102

	Pages.
Maguelet	103
maleviz	104
marcheïl	104
maroute	105
marprime	106
marrassan	107
meaisse	107
menevel	108
mespesol	109
mitoinché	110
mois	110, 179
moison	110
moleïsse	111
Navegher	112
nollière	112, 179
nuitamment	113
Oing	113
Pasi	114
pave	114
pergam	116
petre	116
plaquesin	117
plie	118
porte-chaise	118
portrait	119
précimis	119, 179
promoistre	120
Quiérame	120
Recincier	121
redoissier	123
reissidar	123
remès	124
rémoulade	125
reneisèle	125
renformir	126
repetnar	127, 179
repolon	128
repous	128
revendiquer	129, 179
revertier	129
revola	130
riaule	131
riboue	131
rivache	132
rodo	133
roinse	133
rosser	133
roublo	134
rouvieux	134, 179
rubican	135
rustine	136
Salburosse	136
savalle	137
scion	137
semouster	138
serène	138, 179
sermontain	139
serron	140
servone	140
sevau	141
sevil	142, 179
siguette	142
sofaschier	143, 179
songnole	143
sordent	144
souchet	146
soupeau	146
sourdon	147
soutre	147
Tallevane	148
taranche	149
tenais	150
tie	151
tiretoire	152
tire-veille	153
titre	153
tref	154
treisme	155
trelliono	156
tréteau	157
trévin	157
tringle	157
trone	159
trônière	159
tudieu	159
turcoin	160
turgi	160
tympe	161
Vancle	161
vareuse	162

	Pages.
varre	162
veillote	163
vélingue	163
véricle	164
vierg	164
vignon	165
virgouleuse	166
volgrener	167
vonger	168
voyer	168
Were	168
wibet	169

APPENDICE

	Pages.
Le mois de *deloir*	171, 180

INDEX DES AUTEURS

A

Adam (L.), 44.
Ami et Amile, 62.
Ammien Marcellin, 2 *n.*
Antidotaire, 139.
Apulée, 106.
Arbois de Jubainville (D'), 150 *n.*
Arnobe, 45, 113 *n.*
Aubigné (D'), 148.
Aubin, 74 *n.*, 153.
Authon (Jean d'), 73.

B

Babelon, 87 *n.*
Baist, 122 *n.*
Barbazan, 171, 172.
Baudouin, 52 *n.*, 58 *n.*
Beaurepaire (De), 35 *n.*
Behrens, 7, 10 *n.*, 48, 82 *n.*
Belet (Jean), 85 *n.*, 173.
Belon (Pierre), 21, 26.
Beneeit, 144.
Benoist (Eug.), 164.
Bernart de Ventadour, 15.
Béronie et Vialle, 27 *n.*, 47.
Bescherelle, 118.
Bezzenberger, voy. Stokes.
Biau Desconeü, 116.
Blancandin, 116.
Bloch (Gust.), 184.
Boèce, 4, 15, 16.
Boehmer, 135.
Boissonnade (Paul), 61.
Bonnardot, voy. *Livre des Mestiers*.
Bonnet (Max), 46 *n.*, 156 *n.*
Borel (P.), 103.
Bos (Dr), 73, 76 *n.*, 81 *n.*, 106, 154.
Boucherie, 133 *n.*
Bouchu, 136, 161.
Boudet, 143 *n.*
Bourdelot, 108.
Bourquelot, 171, 173, 174, 174 *n.*, 175.
Brachet, 11 *n.*, 50, 85 *n.*, 92, 112, 113, 120, 126 *n.*
Braune, 36.
Brunetto Latino, 102, 120.
Bugge, 67 *n.*, 152 *n.*
Bunyon, 129 *n.*

C

Caelius Aurelianus, 66 *n.*
Camus, 106.
Candolle (De), 57.
Canello, 84 *n.*
Cardan, 135 *n.*
Carpentier, 8 *n.*, 15, 18, 33, 39, 50 *n.*, 69, 77, 86, 108, 111 *n.*, 124 *n.*, 142 *n.*, 144, 158 *n.*
Caseneuve, 4.
Cassiodore, 113.
Cassius (Felix), 116.
Caton, 45.
Cénac-Moncaut, 33.
Chambure (De), 6 *n.*, 7, 8, 44, 70, 96, 101, 110, 120, 133.
Champeval, 123 *n.*
Charisius, 121.
Charlemagne, 174.
Chatelain, voy. Quicherat.
Chesnel (De), 162.
Cholières, 86 *n.*

Chrétien de Troyes, 51, 62, 79, 133, 134, 141 *n.*, 142, 167.
Cicéron, 113 *n.*
Circa instans, 106, 139.
Clark Hall, 138 *n.*
Clemm, 118.
Cochard, 69 *n.*, 130.
Cohn, 127 *n.*
Colletet, 118 *n.*
Condé (Jean de), 64 *n.*
Constans, 56.
Coras, 146.
Corblet (Abbé), 65 *n.*, 137 *n.*, 159.
Corneille (Th.), 44, 100, 149, 151 *n.*, 168.
Cornu, 20 *n.*
Corpus glossariorum, 50 *n.*, 70, 84 *n.*, 117, 175 *n.*
Cotgrave, 1, 2, 5, 22 *n.*, 32 *n.*, 40, 86 *n.*, 103 *n.*, 107, 119, 125, 128, 129, 132, 135, 139, 145 *n.*, 147, 150, 159, 160 *n.*
Crescenzi (P. de'), 62.
Croisade d'Albigeois, 145 *n.*
Cuesta, 161 *n.*

D

Dante, 37 *n.*
Darmesteter (Ars.), 16, 40, 46, 113, 118, 126 *n.*, 131, 146, 152, 153, 156, 157, 159 (cf. Hatzfeld).
Daviler, 128.
Décaméron, 37 *n.*
Delboulle, 129 *n.*
Del Campe, 143 *n.*
Delisle (L.), 105.
Delorme (Ph.), 43.
Devaux (Abbé), 7, 89 *n.*, 155.
Devic, 86 *n.*, 92, 103 *n.*
Diderot, 9, 11, 136, 158 *n.*, 161.
Diez, 1, 8, 14, 84 *n.*, 100 *n.*, 110, 112, 113 *n.*, 123, 127, 133, 137, 161 *n.*, 164.
Dorveaux (Dr), 93 *n.*, 103, 139.
Dosson, 164.
Dottin, 6 *n.*, 11 *n.*, 14, 33, 36, 44, 45 *n.*, 48 *n.*, 51 *n.*, 65, 82, 95 *n.*, 97, 98, 112, 114, 126 *n.*, 131 *n.*, 145 *n.*, 151 *n.*, 166, 167, 168.
Douët d'Arcq, 173 *n.*
Dozy et Engelman, 18 *n.*, 86 *n.*
Dubois, Du Bois (L.), 13 *n.*, 95 *n.*, 178, 179.
Duboul (A.), 6 *n.*, 37, 57 *n.*
Du Cange, 2 *n.*, 3, 4, 15, 20 *n.*, 27 *n.*, 31 *n.*, 38, 39, 41 *n.*, 47, 51 *n.*, 55 *n.*, 61, 62, 73, 77 *n.*, 86 *n.*, 93 *n.*, 95 *n.*, 111, 121, 124 *n.*, 141 *n.*, 143 *n.*, 144 *n.*, 149, 150, 154, 158 *n.*, 159, 167, 176 *n.*
Duchesne (L.), 6 *n.*, 66 *n.*, 104 *n.*, 105 *n.*, 132, 163 *n.*
Ducourtieux, 63.
Duez, 32, 139.
Duméril (E. et A.), 13, 139 *n.*, 169 *n.*, 178, 179.
Duplès-Agier, 171.
Duval (L.), 105 *n.*
Duvau (L.), 74.

E

Enfances Godefroi, 144.
Ennius, 59.
Ernault, 32 *n.*, 75 *n.*, 169.
Estienne (Ch.), 6 *n.*
Estienne (H.), 118 *n.*, 120.
Estienne (R.), 127, 157.
Estoire de la guerre sainte, 4.
Etienne de Fougères, 126 *n.*
Ettmüller, 138 *n.*
Eustache (Frère), 173 *n.*

F

Fagniez, 39 *n.*
Faugère, 130.
Fauvel, 22.
Favre, 41 *n.*, 144 *n.*, 151 *n.*
Félibien, 92.
Ferabras, 90.
Festus, 45, 139.
Fick, 32 *n.*, 158 *n.*
Flamenca, 3, 15, 22 *n.*, 56.
Flavius Vopiscus, 23, 49, 99.
Flechia, 121.
Fleckeisen, 41.
Fleury, 81 *n.*, 95 *n.*, 178, 179.
Florimont, 16 *n.*
Fœrster, 51, 133, 141 *n.*, 142, 154 *n.*, 167.
Forcellini-De Vit, 45 *n.*, 106 *n.*, 149.
Fourès, 41 *n.*
Fragment de Valenciennes, 4.
Fritzner, 74 *n.*
Froissart, 95, 154 *n.*
Furetière, 5 *n.*, 11, 19, 44, 94, 110, 111 *n.*, 125, 126, 128, 152, 153, 154, 158 *n.*, 159, 164.

G

Gachet, 155 *n* , 174, 174 *n.*, 175.
Gade, 119.
Gastellier, 21 *n.*
Gautier (Léon), 59 *n.*
Gautier d'Arras, 121 *n.*
Gay, 39.
Gayot de Pitaval, 145.
Genlis (M^me^ de), 148.
Gherardi, 160 *n.*
Gilliéron, 7.
Girard de Roussillon, 4 *n.*, 63, 78, 124.
Girbert de Montreuil, 64.
Giry, 38, 155 *n.*, 171, 172, 174 *n.*
Godefroy (F.), 6 *n.*, 7, 8, 13, 15, 17 *n.*, 19 *n.*, 21, 23, 27, 28 *n.*, 29, 30, 31, 33, 36 *n.*, 38, 39, 42, 43, 46 *n.*, 50 *n.*, 51 *n.*, 52, 55 *n.*, 56, 59 *n.*, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 69, 70, 71 *n.*, 72, 73, 75, 76, 77, 80, 81, 82, 83 *n.*, 85 *n.*, 86, 92, 93, 94, 95, 96 *n.*, 97, 99 *n.*, 100, 102, 104, 105, 107 *n.*, 108, 111, 112, 113 *n.*, 120, 121, 122, 123, 124, 126 *n.*, 127, 128, 131, 133, 137, 138, 139, 141 *n.*, 142 *n.*, 143 *n.*, 144, 145, 147, 148 *n.*, 149 *n.*, 153, 154, 156 *n.*, 158, 159, 167, 168 *n.*, 170, 171, 172 *n.*, 174, 175 *n.*, 179, 180.
Godefroy (P.), 124 *n.*
Gœrlich, 145 *n.*
Gœtz, voy. *Corpus*.
Gouan, 83 *n.*
Gouget, 61 *n.*
Gourgues (De), 105.
Gourmont (De), 129.
Graff, 138 *n.*
Grammont, 119 *n.*, 166, 167 *n.*
Grandgagnage, 17 *n.*, 28, 53, 54, 63, 69 *n.*, 71, 72 *n.*, 76, 82 *n.*, 93, 96, 123 *n.*, 126 *n.*, 169.
Grégoire de Tours, 46 *n.*, 156.
Grisone, 128, 135.
Grœber, 16, 110.
Guérard, 108 *n.*
Gui de Vigevano, 55 *n.*
Guibert, 63.
Guillaume de Machaut, 134 *n.*
Guillaume de Tyr, 56.
Guillaume Le Clerc, 81.

H

Haillant, 67 *n.*
Halma, 106.
Hatzfeld et Darmesteter (*Dict. général*), 19, 27 *n.*, 30 *n.*, 36 *n.*, 42, 43, 54, 59, 65, 67 *n.*, 92, 96 *n.*, 106, 113, 131, 132, 152, 156 *n.*
Hécart, 23 *n.*, 28 *n.*
Henry (V.), 87 *n.*, 139, 166 *n.*
Herbert Le Duc, 145.
Horace, 175.
Horning, 13 *n.*, 20, 45, 51 *n.*, 121, 155.

I

Isidore de Séville, 20 *n.*

J

Jal, 54 *n.*, 73, 75, 101 *n.*, 106, 153.
Jaubert (C^te^), 4, 6 *n.*, 7, 8, 12, 15, 23, 36, 41 *n.*, 49, 52, 58, 67, 83, 85 *n.*, 86, 93, 96 *n.*, 100 *n.*, 108, 114.
Jean de Stavelot, 63.
Jérôme (Saint), 156.
Jònain, 27 *n.*, 30 *n.*, 42, 80, 100, 126 *n.*, 148 *n.*, 151 *n.*, 162.
Joret, 13, 18, 31 *n.*, 32, 48, 59, 67, 73 *n.*, 81 *n.*, 114, 139 *n.*, 152 *n.*, 163, 165, 169 *n.*, 177, 178, 179.
Juvénal (Scholiaste de), 23.

K

Kluge, 60, 70, 138 *n.*, 177.
Kœrting, 5 *n.*, 6, 15, 16 *n.*, 36, 55, 59 *n.*, 60 *n.*, 62, 65 *n.*, 66 *n.*, 75 *n.*, 77, 87 *n.*, 93 *n.*, 115 *n.*, 121 *n.*, 140 *n.*, 151 *n.*, 156, 159, 161 *n.*, 164 *n.*, 177, 179.
Koschwitz, 104.
Kramers, 158.

L

Labbe (Le P.), 1.
La Boderie (De), 95.
Laborde, 60 *n.*
Labouderie (Abbé), 90 *n.*
Labourasse, 44, 47 *n.*, 136.
Lacombe, 171, 175.
Lacour-Gayet, 164.
La Curne, 107 *n.*
La Fontenelle de Vaudoré, 62 *n.*
Lalanne (Abbé), 6 *n.*, 30 *n.*, 45 *n.*, 100 *n.*, 112, 114, 126 *n* , 151 *n.*

Lancelot, 2.
Lanfranc de Milan, 66.
Lanusse, 107.
La Quintinie, 166.
La Roncière (De), 73, 155 *n.*
Larousse illustré, 30, 31, 46 *n.*
Le Bon, 149 *n.*
Le Duchat, 2, 130.
Le Fèvre d'Etaples, 1.
Legoarant, 81.
Leite de Vasconcellos, 124 *n.*
Le Maçon, 37 *n.*
Lemarié, 99 *n.*
Leroux (A.), 109 *n.*
Leroux de Lincy, 75 *n.*
Lespinasse, 111 *n.*, 164 *n.*; voy. *Livre des Mestiers*.
Lespy et Raymond, 77.
Levy (Emil), 3, 20, 34, 37, 40, 60 *n.*, 62, 63, 72 *n.*, 73.
Lex Alamannorum, 23, 49, 99.
Leys d'Amors, 79.
Liger, 5 *n.*
Lisset Benancio, 93 *n.*
Littré, 4, 8 *n.*, 10 *n.*, 11, 12, 19, 20, 21, 24, 25, 27, 30, 31, 32, 33, 36, 40, 41, 42, 43, 46, 50, 52, 66, 81, 83 *n.*, 85, 92, 93 *n.*, 94, 97 *n.*, 98, 100 *n.*, 101, 106, 108, 110, 113, 117, 118, 119, 125, 128, 131, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 142, 143 *n.*, 145, 146, 147, 148, 149, 150 *n.*, 151 *n.*, 152, 153, 155, 157, 158, 160, 161, 162, 165, 168, 179..
Livre des Mestiers, 34, 43, 50 *n.*, 80, 100, 102, 114.
Longnon, 17 *n.*
Luce (Siméon), 57.
Luchaire, 79 *n.*
Lücking, 123.
Lucrèce, 45.

M

Mackel, 35, 60 *n.*, 71 *n.*, 101 *n.*
Macrobe, 16.
Magret, 100 *n.*
Mainet, 116, 146 *n.*
Marcabrun, 60.
Marcellus Empiricus, 8, 116.
Marguerite de Navarre, 36.
Marillier, 130.
Martial, 55 *n.*
Martin, 56, 81 *n.*
Mas-Latrie (De), 171, 172, 174.
Masselin, 160.
Maupoint (Jean), 144.
Ménage, 1, 4 *n.*, 6 *n.*, 12, 16, 36, 54, 95, 108 *n.*, 110 *n.*, 121, 137, 150, 151, 157.
Ménendez Pidal, 55.
Méon, 56.
Mesonero Romanos, 28 *n.*
Mésué, 103.
Métivier, 114, 149 *n.*, 177.
Meyer (P.), 3 *n.*, 62, 78, 110, 124 *n.*, 140 *n.*, 145 *n.*, 172, 173.
Meyer-Lübke, 7, 8, 16, 51 *n.*, 55 *n.*, 60, 62 *n.*, 84 *n.*, 87, 99, 107, 113 *n.*, 115 *n.*, 122 *n.*, 126 *n.*, 127, 131 *n.*, 140 *n.*, 148, 151 *n.*
Michaelis de Vasconcellos (M^me^), 102 *n.*
Michel (F.), 61 *n.*, 63,.75.
Mistral, 3, 5, 9, 10, 14, 18, 19, 20, 29, 31, 32, 33, 34, 37, 39, 40 *n.*, 41, 48 *n.*, 55, 57, 60 *n.*, 61, 64, 68, 69, 70, 71, 72 *n.*, 73, 76, 77, 79, 83, 86, 88, 91 *n.*, 97, 104 *n.*, 105, 107, 112, 114, 116, 122, 127 *n.*, 138, 145, 147, 150, 151 *n.*, 161 *n*, 163 *n.*
Moisy, 149, 169 *n.*, 177.
Molinier (Émile), 109 *n.*
Mondeville (H. de), 81, 106.
Mongin, 69 *n.*
Monluc, 107, 133.
Montaiglon (De) et Raynaud, 82.
Montaigne, 179.
Montesson (De), 44, 98, 114, 118, 126*n.*
Mont Saint-Michel (Roman du), 43.
Mort Aymeri, 117.
Mort du roi Gormond, 5 *n.*
Mozin (Abbé), 53, 134, 136, 140 *n.*, 160 *n.*, 162.
Müller (Max), 32 *n.*
Munthe, 136 *n.*
Muratori, 69 *n.*
Murray (D^r^), 94.
Mussafia, 85 *n.*, 105 *n.*

N

Narbonnais, 167 *n.*
Nemnich, 27 *n.*, 98.
Nicot, 12, 92, 101 *n.*, 110, 111 *n.*, 152, 159, 163.
Nyrop, 160 *n.*

O

Oexmelin, 163.

Orderic Vital, 93.
Oudin (C.), 75.
Oudin (A.), 17 *n.*, 37 *n.*, 49 *n.*, 59, 62, 110, 118, 125, 135 *n.*, 139, 147, 150, 154, 159.
Ovide, 117.

P

Palissy (B.), 21.
Palladius, 150 *n.*
Paquet, 166 *n.*
Paris (G.), 1, 5, 26 *n.*, 30, 35, 73, 76 *n.*, 112 *n.*, 116, 121, 146 *n.*, 154, 156.
Paris (P.), 35.
Parodi, 23.
Pascal, 179.
Passion, 15, 60.
Paul Diacre, 45.
Péan Gastineau, 29, 85 *n.*
Pernot, 178.
Pétrone, 115 *n.*
Pfeiffer, 177.
Philipon, 132.
Philippe de Thaon, 68.
Planchon, 83 *n.*
Platearius, voy. *Circa instans.*
Plaute, 17, 41.
Pline l'Ancien, 28 *n.*, 47.
Pommerol (Dr), 47 *n.*
Prise d'Orange, 116.
Prou, 165.
Publius Vegetius, 66 *n.*
Puitspelu (N. du), 5 *n.*, 6, 19 *n.*, 20, 24, 40, 46, 49, 51, 64, 69, 76, 77, 97, 130, 132, 156, 160, 179.

Q

Quicherat et Châtelain, 59, 178.

R

Rabelais, 5, 103, 133.
Raimbaut de Vaqueiras, 79 *n.*
Rainol, 100 *n.*
Rapetti, 175.
Raymond, voy. Lespy.
Raynaud, 174 *n.*; voy. Montaiglon.
Raynouard, 4 *n.*, 8 *n.*, 20, 22, 37, 40, 47, 55, 79, 100 *n.*, 102, 110, 123, 124 *n.*, 127, 156, 161 *n.*
Renart, 56, 127.
Renclus de Moiliens, 8, 84 *n.*, 111.
Ribault de Laujardière, 96 *n.*
Richelet, 86 *n.*, 94, 110, 129 *n.*, 159.
Ritschl, 41.
Rœnsch, 156 *n.*
Roland, 59.
Rolland (E.), 2 *n.*, 19 *n.*, 32, 88 *n.*, 91 *n.*, 92, 98 *n.*, 99 *n.*, 147, 169 *n.*
Rondelet, 2, 3 *n.*, 32 *n.*, 147.
Roquefort, 170, 174, 175, 175 *n.*
Rose (Roman de la), 95.
Rozier (Abbé), 46.
Ruble (De), 107 *n.*, 133 *n.*
Ruse (Laurent), 135.

S

Sachs, 136.
Saint-Julien (P. de), 1.
Salmon, 117.
Salvá, 128.
Salvioni, 10, 38, 50 *n.*, 114.
Sauvages (Abbé de), 6 *n.*, 14, 34, 45 *n.*, 88 *n.*, 104, 116.
Savary des Bruslons, 25, 26, 61, 101, 102, 108, 117, 118, 121 *n.*, 139, 140, 152 *n.*, 179.
Scarron, 118 *n.*
Scheler, 11 *n.*, 19, 54, 64 *n.*, 72 *n.*, 102, 113, 121, 123, 125, 135, 139, 157, 169.
Schœtensack, 81 *n.*
Schuchardt, 17, 41 *n.*, 118 *n.*, 143 *n.*, 179.
Senneville (De), 109.
Serres (O. de), 135 *n.*
Skeat, 138 *n.*, 166.
Sidrac, 29.
Silvestre (Armand), 51 *n.*
Somner, 159 *n.*
Sorel (Alex.), 57 *n.*
Souviron, 128.
Stokes et Bezzenberger, 32 *n.*

T

Taber Cooper, 127.
Taillevent, 99 *n.*
Tarbé, 33, 145.
Tardieu (Ambr.), 105 *n.*
Ten Doornkat Koolman, 158 *n.*
Thibault, 24, 36, 58 *n.*, 106 *n.*, 118.
Thierry (Jean), 111 *n.*, 152.
Thurneysen, 45, 94 *n.*

Thurot, 146 *n.*
Tissot, 112 *n.*
Tobler, 23, 73.
Toumieux, 166 *n.*
Tournefort, 14.
Toutain, 103.
Trévoux (Dict. de), 5 *n.*, 14, 54, 72, 110, 139, 140, 142, 145, 147, 149, 150 *n.*, 151 *n.*, 160 *n.*, 162, 163 *n.*
Tricotel, 86 *n.*
Tristan, 75 *n.*

V

Valadeau, 86 *n.*
Valenciennes, 22.
Valhébert (De), 110 *n.*
Van Hamel, voy. Renclus.
Vasconcellos, voy. Leite, Michaelis.
Vayssier (Abbé), 3, 57 *n.*, 68, 116.
Vercoullie, 54, 71.
Vie de saint Gilles, 73, 76, 154.
Vie de sainte Douceline, 124 *n.*
Vigfusson, 74 *n.*, 82.
Villedieu (Mme de), 130.
Villepelet (De), 63 *n.*
Villon, 120.
Vinson, 79 *n.*
Voiture, 94.
Voyage de Charlemagne à Jérusalem, 104.

W

Wace, 73, 75, 153 *n.*
Wailly (De), 171, 172, 173, 174.
Wedgwood, 1, 2, 138 *n.*
Willaumez, 106, 155 *n.*

INDEX GÉOGRAPHIQUE

Aigueperse, 47.
Alagnon, 19, 90.
Alava, 39 *n.*
Amalfi, 141 *n.*
Amboise, 92, 112.
Angleterre, 53, 61, 154, 159 *n.*, 166.
Angoumois, 27, 41.
Anjou, 61, 168.
Antéroches, 89.
Anterrieux, 89.
Anzême, 86 *n.*
Apt, 22.
Aquitaine, 35.
Aragon, 33, 36.
Arcachon, 147 *n.*
Armagnac, 91.
Artige (L'), 109.
Artois, 50, 71.
Asturies, 55.
Aube, 52 *n.*, 131.
Aubusson, 105, 173 *n.*
Aude, 57, 147 *n.*
Audierne, 147 *n.*
Aunis, 30, 147, 148.
Autun, 108, 164.
Auvergne, 47, 127.
Aveyron, 67, 87, 90.
Avignon, 34.
Azerables, 89.

Bâle, 135 *n.*
Baléares, 27.
Barbezieux, 29 *n.*
Barmont, 173.
Basque (pays), 79 *n.*
Bayeux, 148, 178.
Béarn, 61, 77, 105 *n.*
Beauce, 169 *n.*
Bellegarde, 173.
Bercy, 29 *n.*
Bergerac, 105 *n.*
Berry, 5, 7, 10, 15, 21, 29, 36, 41, 49, 58, 61, 67, 80, 82 *n.*, 83, 85 *n.*, 93, 96, 100, 112, 114, 133, 134 *n.*, 137 *n.*, 141, 147, 148 *n.*, 152 *n.*, 161.
Besse, 77.
Bessin, 24, 31, 32, 59, 67, 139 *n.*, 169 *n.*, 177.
Blaisois, 7, 10, 21, 36, 44, 58 *n.*, 106, 119.
Bléré, 92, 112.
Bordeaux, 39, 41, 61, 79.
Boulogne-sur-Mer, 65 *n.*
Bourberain, 109.
Bourbonnais, 28.
Bourgogne, 131, 149, 172.
Bournois, 109.
Bretagne, 32, 138, 168, 169, 172.
Briance, 34 *n.*
Bugue (Le), 4 *n.*
Bujaleuf, 166.
Burgos, 39.

Cabroulasse (La), 88.
Cadix, 140.
Caen, 95.
Cahors, 105 *n.*
Campanie, 106.
Cantal, 19, 89, 105 *n.*
Cartagena, 28.
Cévennes, 2 *n.*
Chamberet, 166.
Champagne, 10, 13, 33, 52 *n.*, 96, 172.
Charente, 87.
Charente-Inférieure, 87.
Charroux, 62, 85 *n.*

Château-du-Loir, 124 *n.*
Châteauneuf-sur-Loire, 108.
Châtcauvilain, 136.
Châtillon, 34.
Chauny, 72 *n.*
Chénérailles, 47 *n.*, 77.
Cherbourg, 32.
Chypre, 172, 174.
Ciarne, 123.
Clairvaux (Forêt de), 52 *n.*, 58 *n.*
Clermont-Ferrand, 60.
Cluny, 77.
Condom, 79.
Corinthe, 57, 177.
Corrèze, 87.
Côte-d'Or, 109.
Cotentin, 177.
Côtes-du-Nord, 98.
Courtioux (Le), 142.
Craponne, 87.
Creuse, 23, 29, 49, 70, 87, 105, 163, 173.
Croisic (Le), 61.
Cucheval, 178.
Cys-la-Commune, 173.

Dacie, 106.
Danemark, 13 *n.*
Dauphiné, 7 *n.*, 76, 89, 90, 97, 130, 160.
Digoin, 133 *n.*, 155.
Diémoz, 155.
Dijon, 121.
Dordogne, 87, 105 *n.*
Doubs, 90.
Drable (La), 89.

Écosse, 150 *n.*, 159 *n.*
Engadine, 38.
Entéroches, 89.
Espagne (Nouvelle), 139.
Eure, 178.
Eure-et-Loir, 169 *n.*

Flandres, 112, 173, 174.
Forez, 31, 46, 93 *n.*
Franche-Comté, 77, 96, 107, 109, 112, 131.

Gadamès, 86.
Galice, 102.
Garonne (Haute-), 7 *n.*
Gascogne, 20, 27, 33, 41, 71, 79, 89, 90, 107, 127 *n.*
Génésareth, 26.
Genève, 143 *n.*
Gerberoy, 167 *n.*
Gers, 7 *n.*, 33.
Gironde, 87.
Gorce, Gorse, etc., 87.
Granville, 32.
Gréasque, 122 *n.*
Grenoble, 89.
Grizolles, 90.
Guéret, 105.
Guernesey, 114, 177.
Guiole (La), 90.

Haye (La), 178.
Hérault, 2 *n.*, 88, 90.
Herment, 105.
Hollande, 53.

Ile-de-France, 31, 172.
Indre, 87.
Irlande, 150 *n.*
Isbergues, 50.

Jérusalem, 104.
Jura, 69, 90.

Landes, 7 *n.*
Languedoc, 2, 6, 34, 45 *n.*, 89, 90.
Lauzerte, 13 *n.*
Laval, 14.
Lavardin, 29.
Lemnos, 26.
Levant, 26, 102.
Liège, 21.
Lille, 50 *n.*
Limagne, 47.
Limoges, Limousin, 27, 34, 47, 56, 60, 63, 70, 72 *n.*, 73, 85, 88, 89, 90, 91, 93, 109, 111, 127.
Loire, 98, 124.
Loire (Haute-), 87.
Lorraine, 44, 106, 160 *n.*
Lot, 87.
Lot-et-Garonne, 87.
Luzigny, 131.
Lyon, Lyonnais, 5 *n.*, 6, 11, 16 *n.*, 20, 24, 29 *n.*, 30, 40, 46, 49, 51, 55 *n.*, 64, 69, 76, 77, 97, 130, 132, 139, 145, 156, 160, 179.

Maine, 6 *n.*, 7, 10, 11 *n.*, 13, 21, 29, 33, 44, 45 *n.*, 65, 66, 82, 95, 96, 98, 112, 114, 124, 126, 131, 145, 151 *n.*, 163, 165, 167, 168, 171.
Manche, 147 *n.*
Marche, 172.
Marne, 111 *n.*
Marseille, 27, 34 *n.*, 35 *n.*, 89, 90, 114, 122 *n.*

Martel, 177.
Martinique (La), 137.
Mautes, 173.
Méditerranée, 10 *n.*, 20, 147 *n.*
Mesnay, 90.
Metz, 19, 38.
Meuse, 44 *n.*, 47 *n.*, 136.
Monceaux, 141.
Montbrison, 31.
Montferrand, 47, 77.
Montpellier, 6, 14, 83, 88, 102, 104.
Mont Saint-Michel, 43.
Morbihan, 30 *n.*
Morvan, 6, 8, 10, 29 *n.*, 44, 70, 96, 101, 110, 120.
Moscovie, 102.
Muizon, 111 *n.*

Namur, 152.
Nantes, 61.
Narbonne, 35 *n.*, 39.
Nevers, 94.
Nice, 114.
Nicosie, 174.
Nîmes, 20.
Niort, 61.
Nivernais, 133, 141.
Nogaro, 105 *n.*
Noirmoutier, 32, 147 *n.*
Normandie, 31, 48, 61, 81, 106, 114, 138, 154, 163, 164, 165, 169, 177, 178, 179.

Omignon, 13 *n.*
Orléans, 92; 141.
Orne, 13, 179.

Palais (Le), 109.
Pamiers, 87 *n.*
Paris, 50 *n.*, 51 *n.*, 61, 111 *n.*, 135.
Pays-Bas, 130, 156.
Péaule, 30 *n.*
Périgord, 41, 63.
Peyrat-le-Château, 105 *n.*, 166.
Picardie, 23, 42, 56, 65 *n.*, 70, 121, 134, 137, 143, 159, 172.
Poitiers, Poitou, 27, 42, 49, 61, 79, 85, 100 *n.*, 111, 112, 124, 126 *n.*, 133, 137 *n.*, 147, 151 *n.*, 172.
Polignac, 34.
Pompéi, 72.
Ponthieu, 27.
Portugal, 102 *n.*
Provence, 35 *n.*
Pyrénées (Basses-), 58.
Pyrénées (Hautes-), 7 *n.*, 57.
Pyrénées-Orientales, 36.
Puy-de-Dôme, 87.

Quercy, 71, 84 *n.*

Rennes, 13, 43.
Rhône, 156.
Riom, 77.
Riverie, 49.
Rivour (La), 131.
Rodez, voy. Rouergue.
Rome, 38.
Roudersas, 23, 99.
Rouen, 22, 35.
Rouergue, 14, 57, 89, 97 *n.*, 156.
Royère (Creuse), 23, 99, 166.
Royère (Haute-Vienne), 86.

Saincoins, 133 *n.*
Saint-Benin d'Azy, 131.
Sainte-Christie, 91.
Saint-Flour, 143 *n.*
Saint-Freigne, 123.
Saint-Jean d'Angely, 112.
Saint-Laurent, 86 *n.*
Saint-Léonard, 166.
Saint-Martin, 24.
Saint-Martin-Château, 166.
Saint-Point, 133 *n.*
Saint-Pol, 50.
Saint-Priest-la-Feuille, 86 *n.*, 89.
Saint-Silvain-Montaigut, 86 *n.*
Saint-Yrieix-la-Montagne, 72 *n.*, 86 *n.*, 125.
Saintonge, 10, 13, 21, 27, 29, 30 *n.*, 41, 42, 45 *n.*, 48, 100, 126, 133, 147, 148 *n.*, 151 *n.*, 161, 168.
Sancerre, 108.
Sancey, 90.
Sauteirargues, 90.
Save, 33.
Savoie, 138.
Sebioux (Le), 142.
Seine, 22.
Seine-et-Oise, 169 *n.*
Smyrne, 26.
Solignac, 34.
Suisse romande, 138.

Tallevende, 149.
Tarascon, 35 *n.*
Tarn-et-Garonne, 13 *n.*, 90.
Thérouanne, 148.
Thoisy, 108.
Tortosa, 55 *n.*
Toulouse, 3, 6 *n.*, 37, 51 *n.*, 57, 87 *n.*, 145.

Touraine, 85 *n.*, 126 *n.*
Tourcoing, 160.
Tournai, 53 *n.*, 129 *n.*
Tours, 93 *n.*, 105.
Tuffé, 119.
Tunis, 114.

Uzerche, 123 *n.*

Valenciennes, 10, 23 *n.*
Vandelogne, 29.
Var, 39, 46.
Vendée, 114.
Venise, 103 *n.*, 125, 135.
Veuxaules, 136.
Vezelay, 29.
Vienne (Département), 62, 87.
Vilaine, 29.
Villeblevin, 85 *n.*
Villegouleix, 166.
Vire, 149.
Viviers, 176 *n.*
Vosges, 67 *n.*

Wallon (pays), 28, 37 *n.*, 42, 53, 54, 63, 69 *n.*, 71, 72 *n.*, 76, 80, 82 *n.*, 93, 95, 96, 123, 126 *n.*, 152, 155, 156 *n.*
Wissenbach, 67.

Zante, 95.

INDEX LEXICOGRAPHIQUE

ALLEMAND, voy. GERMANIQUE

ANGLAIS, voy. GERMANIQUE

ARABE

chorj, 77.
djaulac, 18.
farda, 77.
hadid, 92.
mahleb, 103.
rabaca, 136.

BRETON, voy. CELTIQUE

CATALAN

alavesa, 39 *n.*
argelaga, 18.
coronda, 55.
corondel, 56 *n.*
cusc, 60.
tingle, 160 *n.*
tracha, 61.

CELTIQUE

barenn, 32.
benna, 34.
bernic, brinic, 32.
*cambita, 45.
c'houibu, 169.
c'houenna, 166.
chwyn, 166.
fibu, fubu, 169.
gab-l-, 94 *n.*
gaesum, 96.
garta, 87.
garz, 87.
gorto, 87.
gwybedyn, 169.
kirin, 139.
louarn, 102 *n.*
morgat, 32.
rigadell, rigodell, 147 *n.*
studincq, 75 *n.*
talbenn, 149 *n.*
*taranga, *tarangia, 150 *n.*
taratro, 150 *n.*
tarinca, 149.
vergobretus, 164.
vidubium, 33.

ESPAGNOL

acabdar, 4.
agrazon, 7 *n.*
alabesa, 39.
alar, 12.
alero, 12 *n.*
alforja, 77.
aliabierto, 136 *n.*
aliaga, 18 *n.*
añojal, 112.
arcea, 3.
arte, 20.
azada, 8.
barbicano, 136.
biazas, 122 *n.*
burgales, 39.
cadarzo, 40.
cincuesma, 53.
colondra, 55.
corondel, 56 *n.*
cureña, 56.
degaña, 62.
derrengar, 18.
descabdar, 4.
estrenque, 75 *n.*
gafa, gafete, gafo, 79.
garnacha, 36.
guadamecí, 86.
ijada, 94.
loberno, 102.
nevera, 93.
pelicano, 136.
perlesia, 28.
quebrantar, 59.
rabicano, 135.
rebollo, 131.
reivindicacion, reivindicar, 129 *n.*
repelar, repelon, 128.
sábalo, 137.
sera, seron, 140.
timpa, 161 *n.*
tingle, tinglado, etc., 158 *n.*
treo, 155.
tronera, 159.
vara, varar, 162.
yeso, 97.

FRANÇAIS

aacier, 1.
aasmance, 93 *n.*
abaisser, 76.
abajoue, 9.
abatis, 25.
abeausir (s'), 126 *n.*
abée, 9.
abelzi (s'), 126 *n.*
abenevis, 31.
abeneviser, 31.
able, 22.
ableret, 99.
ablier, 99.
abourde, 9.
ace, 44.
acée, 3.
achaintre, 10.
achaux, 10.
ache, 67.
acheder, 4.
achenau, 10.
acheter, 4.
acommichier, 168 *n.*
acousander, 4.
acravanter, 59 *n.*
adefier, 6.
adfier, 6.
aesmance, 93.
afaskier, 143.
affaisser, 143.
affier, 6.
affigeai, 6.
agace, 1.
agacer, 1.
agland, 10.
aglu, 10.
agourmandir, 126.
agrassol, 6.
agrole, 10.
ahaie, 10.
aiger, 7.
aigrasseau, 7.
aigrefin, 32.
aileron, 11.
ailler, 12.
aimaillanter, 8.
aimairoche, 106.
aime, 15.
aimiau, 15.
ains, 16.
aipe, 67.
*aiperel, 67.

airiure, 178.
ais, 23.
aissade, 8.
aissée, 9.
aisson, 9.
aitefier, 6.
aizer, aizu, 7, 7 *n.*
*ajoue, 9.
ajouter, 9 *n.*
ajoux, 9.
ajust, 9 *n.*
ajuster, 9 *n.*
alaisier, 11.
alandier, 10.
alcaliser, 127.
aleron, 11.
alèze, 9, 11.
alignole, 10 *n.*
aller, 15.
allier, 12.
alumelle, 9.
alun, 34.
alunette, 9.
amaroûche, 106.
ambersac, 12.
ambrisser, 21.
amèche, 13.
améchée, 10.
amègue, 13.
amélanche, 14.
amélanchier, 14.
amerèle, 105.
amertonde, amertune, 141 *n.*
ameruche, ameroke, 106.
amiau, 15.
amoise, 10 *n.*
amoueroque, 106.
amouroche, 105 *n.*
amourouque, 106.
amouroustre, 106.
amouscate, 10.
amproie, 21.
anau, 10.
ancien, 16.
aneïlle, 17.
anemarche, 13 *n.*
anete, 82 *n.*
aneuillère, 112.
angeul, 21.
angouste, 21.
angrote, 21.
anguille, 99.
anielle, 10.
anl'nire, 112.
anote, 82 *n.*
anouillère, 112.
anspessade, 21.
ante, 45.
antille, 17.
antillette, 17 *n.*
antoit, 18.
anuble, 66.
anwille, 99.
anwillereç, 99.
aouiller, 168.
apaisenter, 64.
ape, 67.
aramberge, 10.
aranchier (s'), 18, 177.
aratoire, 67.
areure, ariure, 67, 178.
arivoir, 131.
armon, 19.
arnoute, 82 *n.*
aronce, 10.
arrachis, 126.
ars, 19.
artison, 67.
arure, 178.
arvoire, 22.
assure, 21.
atefier, 6.
atifier, 6.
attitrer, 153 *n.*
aube (d'une roue hydraulique), 23.
*aubelete, 23 *n.*
auplète, 23 *n.*
aurone, 37.
aussi, aussiment, 113.
autressi, autressiment, 113.
auve (d'une roue hydraulique), 23.
auvelle, 22.
auvennière, 24.
auvent, 24.
auverèche, 23,
auvernière, 23.
auvette, 22.
auvoire, 22.
availles, 21.
availlon, 21.
avalies, 24.
avant-vin, 157.
avelanède, 9, 25.
aver, 24.
aveulir, 126 *n.*
†avommichier, 168 *n.*
azert, 21.
azur, 21.

baillarc, baillard, baillarge, 27.
bailler, 27.
baligan, 31 *n.*

balzin, balziner, 28.
banne, 34.
banneret, 23.
barbanoise, 28.
bardin, 29.
barjau, 29.
basterez, basteresse, 29.
baudrier, 163.
bavéole, baveule, etc., 30, 177, 178.
bécasse, 51.
bèche (insecte), 92.
bedoche, bedochon, 30.
behistre, 122.
bellicant, 31.
belue, beluette, 31.
benevis, 31.
béni, bénicle, 32.
benin, 32.
bercil, 29 *n.*
berdin, 31.
berdine, 29.
bericle, 164.
berlin (tique), 29 *n.*
berlin (patelle), 32.
bernache (oie), 32 *n.*
bernache (vin), 36.
bernacle, 32.
berni, bernic, 32.
bernicle, 32.
bernin, 32.
besoche, 30.
berzil, 29.
besicle, 164.
besistre, 122.
bibet, 169.
bibette, 169 *n.*
biestre, 122.
bignon, 33.
bisestre, 122.
bissac, 12.
bistouriser, 127.
blavéole, 30.
bleu, 30.
bleuette, 31.
boîte, 120.
bordois, 29.
boucan (volcan), 34.
boucaut, 35.
boulier (filet), 20.
bourbe, 28.
bourbonoise (tarte), 28.
bourgeon, 35.
bourre, 36, 111.
bourrir, 36.
brelin, 29 *n.*, 32.
brenache, brenèche, 36.
breulin, 29 *n.*
brûle-champ, 46, 47.
bruvenie, 38.
bube, bubette, 169 *n.*
buer, buerece, bueresse, 137.
bujaleuf, 166.
burgalese, 39.
burir, 36.
burosse, 137.

cadarce, 40.
cadole, 40.
cagouille, 40.
cagouillon, 42.
caïeu, 138.
caimmerolle, 58 *n.*
canchiere, 48.
carême, 52, 155.
carillon, 34, 156 *n.*
carqueron, 42.
cartayer, carter, 42, 178.
carvelle, 54.
cascane, 42.
castine, 136.
ceinture, 165.
ceognole, 144.
cep, cepeau, 147.
cerce, 43, 178.
ceron, 140.
cerceau, 43.
cerche, 43.
cerchier, 43.
certefier, 6.
chabot, 51 *n.*
chabouclé, 47 *n.*
chabuche, chabusse, 49.
chachioux, 49.
chael, 52.
chainsil, 47.
chaintière, 48 *n.*
chaintre, 10, 44.
chambrette (poire), 166.
chambreule, 47 *n.*
† chambruelle, 46.
chambrule, 46.
† chambuche, 46.
chambucle, 46.
† chambuele, 46.
champ, 46.
chancelle, 47.
chancière, 48.
chantière, 48.
charivariser, 127.
charrette, 42.
chaublonqué, 47 *n.*
chaux, 10.

chavessot, 51 *n.*
cheau, 52 *n.*
chebiche, 49.
chécher, 49.
chemiron, 67 *n.*
chènevis, 50.
chenorir, 67 *n.*
cheraine, 138.
cherche, 43.
chercher, 43.
cherène, 138.
chevasson, 50.
chevène, 50 *n.*
chever, 146.
chevêtre, 51.
chevoistre, 51.
chiau, 52.
chiaule, 52.
chiauler, 52.
chignon, 34.
† chinoch, 144 *n.*
chinolle, 144 *n.*
chinquême, 52, 155.
chion, 137.
chiprichimi, 120.
choître, 52 *n.*
chrétien, 17.
chuguette, 83 *n.*
† chuquette, 83 *n.*
cince, 121.
cinquième, cintième, 130.
cion, 130.
cipricimi, 120.
claie, 46 *n.*
clain, 53.
clenche, 54.
climper, 53.
clin, 53.
clinche, 53 *n.*
cloître, 51.
cobe, 85.
cobeter, 85.
cocoille, 41 *n.*
coîmelle, 58 *n.*
coispel, 55.
cole (estre à la), 56.
comèle, 58.
† condiche, 111 *n.*
consîre, 54, 178.
copeau, 54.
copeter, copter, 85.
coque, 147 *n.*
cordouan, 86.
coube, 85.
couchis, 126.
coudre (subst.), 91 ; cf. *coure.*
coudre (verbe), 5.
coule (être à la), 56.
çoule, 56.
coulemelle, 58.
couméle, 58.
coumére, 58.
coup, 85.
coure, couresse, 126 *n.*
courroucer, 133.
couvi, couvir, 25 *n.*, 127.
cravanter, craventer, 59.
crenèche, 36.
crépi, crépir, 127.
creule, 59, 178.
croisserece, 119.
cromasle, 121.
cuisse (laine), 25.
curle, 60.
cusche, cuschement, 60, 178.

dacre, 61.
dagagne, 62.
dame, dameisele, 126.
damesche, 13.
dard, 3.
dédaigner, 66.
degiet, 62.
delair, deleir, deloir, 171.
deloiros, 179.
demesche, 14.
desaler, 16 *n.*
deschater, 4.
despaisenter, 63.
doloiros, 179.
domesche, domesgue, domeste, 13.
doumiche, 13.
dreiturier, 69.
dzaiçon, 96.

écheveau, 72 *n.*
éclaircir, éclairdir, éclairzir, 29.
écoucher, 64.
écoufi, 69 *n.*
écrelet, 21.
égliober, égloubai, 100 *n.*
ejade, 94.
embrunche, 21.
émeriser, 127.
émiau, 15.
empaistrier, empêtrer, 35 *n.*
enchardir, encharzir, 29.
enchoistre, 65.
enchoite, 65 *n.*
endeigner, 178, 65.
enfertombe, 141 *n.*
engarmoser, 80.

enliouber, 100.
enrievre, 66.
enteser, 18.
enuble, enubler, 66.
épaler, 71.
épanir, épénir, 71.
eprault, 66.
équerre, 169.
érémont, 19.
éreure, 67, 178.
erneute, ernote, 81, 82 *n.*
ers, 19.
erturon, 67.
érubé, 92.
eschief, 72 *n.*
esciemment, escientement, 113.
esclem, 68.
escohier, 69.
escoissendre, 5.
escouchier, 64.
esgras, 7.
eslingue, 164.
esmance, 93.
esmeau, 15 *n.*
esmer, 93.
esnoillie, 70.
espaeler, 70.
esquinter, 122.
essaidier, 72.
essaiver, 72.
essever, 72, 146.
essief, 72, 146.
* essoleillée, 70.
estoine, 73.
estovoir, 73, 178.
estrecier, 76.
estrichier, 76.
estrikier, 76 *n.*
estrenc, 75.
étai, 74.
étole, 163.
étouine, 74.
étui, 76.
exiguer, 73.

fâcher, 143 *n.*
faix, 143.
fanète, 76.
feïs, 122.
† figuette, 143 *n.*
filoselle, 126.
flaine, 77.
flanelle, 77.
floenne, 77.
foine, foisne, 76.
fuissel, 78.

fusel, fuseau, 78.

gable, 94.
gamache, 86 *n.*
ganote, 81.
garibet, 93.
garmos, 79.
garmoser, 80.
garnache, 36.
gaufre, gaufrerez, 99.
gearse, 95.
gegnot, 165.
† genenelle, 80.
genevelle, 80.
gênote, 81.
gerce, 95.
gercer, 96.
gerche, 95.
germe, germelette, germette, 95.
gernote, 81.
gerque, gerse, 95.
* ges, 97.
gesante, 83.
ghenevèle, 80.
giernote, 81.
gignot, 165.
ginouscle, 83.
† ginousèle, 83.
gif, gip, 97.
girande, 83.
gis, gist, 97.
gland, 10.
gloube, 100 *n.*
gloutrenie, 84.
glu, 10.
gobeter, 85.
godemetin, 85.
godemichi, 86 *n.*
goitron, 35 *n.*
goleron, 88 *n.*
gorlon, 88 *n.*
gource, 86.
granvolon, 88 *n.*
graivelon, gravalon, grav'lon, 88 *n.*
graouli, 88.
gravouner, 88 *n.*
gremécé, gremecio, gremissel, 89.
grenacelle, 126 *n.*
grenache, 36.
grole, 87.
grôlon, 88 *n.*
guènote, 81.
gueribé, 92.
guernàzelle, guernczelle, 126.
guibelet, 169 *n.*
guibet, 169.

guignon (ajonc), 165.
gy, 97.

haie, 10.
hallier, 12 *n.*
hanseï, 122.
harderic, 92.
hauban, 74.
havresac, 12.
hénon, 147 *n.*
heure (à haute), 92.
heurebeuf, 92.
heylle, 155.
hotteux (à), 92.
hourdis, 126.
hubert, 92.
hurebec, hurbec, 92.
hyacinthe, 95.

if, 70.
ignolet, 21.
instamment, instantement, 113.
istel, 21.
ivière, 93.
ivrogne (aurone), 37 *n.*

jable, 94.
jade, 94.
jacinthe, 95.
jagonce, 95.
jaiceron, jaisson, 96.
jarce, jarse (brebis), 95.
jarse (lancette), 96.
jarser, jarson, 96.
jaseran, jaseron, 96.
jazerenc, 96.
jazerène, 96.
jè, 96.
joue, 10.
juène, 51 *n.*
juridicier, juridiction, 129, 179.

lacer, 122.
laçure, 21.
laize, 11.
lamberge, 98.
lambrisser, 21.
lambrunche, 21.
lampresse, 98.
lamproie, 21, 98.
lancisse (bourre), 111.
langeul, 21.
langrote, 21.
lapis-lazuli, 21.
lattis, 126.
lavaille, 21.
lavaillon, 21.
lazert, 21.
leçon, 123, 137.
lécrelet, 21.
lemignon, 102.
lendemain, 21 *n.*
lérot, 91.
li, 100.
lierre, 21 *n.*
lignolet, 21.
limegnon, limignon, 102.
linteau, 10.
lioube, 99.
lis, 100.
lisière, 101.
list, 100, 101.
liste, 100.
lit, 100.
litre (bande), 100.
livêche, 132.
loir, 91.
losange, 21.
louateure, 101.
luberne, 102.
luissel, 90 *n.*
lumignon, 102.
lunette, 10.

maasse, 108.
madaisse, 108.
maguelet, 103.
mahaleb, 103.
maille (maigle), 45 *n.*
maillenter, 8.
maillet, 8.
mairien, 35.
maise, 108.
maleviz, 104.
marcheïl, 104.
marouette, maroute, 105.
marprime, 106.
marrassan, 107.
marre, 107.
mâsse, 107.
matasse, 108.
meaisse, 107.
mèche, 108 *n.*
mèche (cerise de), 14.
méche (poignée), 108.
méchée, 10
medasche, 108.
mégir, mégis, 127.
mègue, 13.
meïs, 122.
menevel, 108.
merrain, 35 *n.*

meschever, meschief, 146.
mitoinché, 110.
moison, 110.
moitaene, 110.
moite, 120.
moleïsse (bourre), 111.
muison, 111.
muscade, 10.

naigeou, 7 *n.*
naiger, naiser, 7.
navegher, 112.
nayou, 7 *n.*
nielle, 10.
nille, 17.
nollière, 112, 179.
noue, 10.
nuitamment, 113.
nuitantre, 113.

oince, 133.
oing, 113.
once (lynx), 21.
once (phalange), 133.
once (poids), 133 *n.*
osange, 21.
ouiller, ouyer, 168.
ovelle, 22.

palasin, palesin, 28.
palletret, paltret, 119.
parteret, partret, 119.
pavais, pavas, 114.
pave, 114.
pavè, 114.
pavée, 114.
paveille, 114.
paveis, 114.
paveux, 114.
pavie, 114.
pelade, 25.
peletre, 117.
pelis, 25.
pelure, 25.
pencher, 168.
peritre, 117.
pesantune, 141 *n.*
petoncle, 147.
petre, 116.
pétrelle, pétrole, pétrot, 117.
plaquesin, 117.
plie, 118.
poids, 65.
poistron, 35 *n.*
poltrait, 119.
porte-chaire, 118.
portrait (parteret), 119.
pous, 128.
précimis, 119, 179.
premoiste, promoistre, promoste, 120.
princimi, 179.
proche, prochain, 17.

quiérame, 120.

râble, 134.
raguideau, 147 *n.*
rainauselle, 125.
raine, 126.
ramberge, 10, 98.
rapican, 135.
rebut, rebuter, 129.
recette, 122 *n.*
rechinchier, recincier, recincer, 121.
redois, redoissier, 123.
relever, relief, 146.
remais, remaus, remest, remès, remeus, 124
rémoulade, 125.
renâzelle, 126.
reneisele, 125.
renformer, renformir, renformis, 126.
repaire, repairier, 35. 35 *n.*
repenelle, repener, 127, 179.
repère, 35 *n.*
repolon, 128.
repous, repousser, 128.
revendiquer, 127.
revertier, 129.
riaule, 131.
riboue, 131.
ridohi, 123.
rimberge, 98.
rivache, 131.
roinse, 133.
roisent, 122.
roissier, 133.
romès, 124 *n.*
ronger, 168.
rosser, 133.
rouble, 134.
rouget, 179.
rouvel, 134 *n.*
rouvieu, rouvieux, rouviu, 134, 179.
ruban, 163.
rubican, 135.
rupricam, 135.
rustine, 136.

salburosse, 136.
sarche, 43, 178.
sas (tamis), 44.
sasse, 44.

sàssâ, sàssie, sàssot, 44 *n.*
savalle, 137.
schwène, 51 *n.*
scion, 137.
semelle, 147.
semoste, 138.
semouster, 138.
sene, 139.
† senelee, 142 *n.*
serène, 138, 179.
sermontain, 132, 139.
serouge, seroulge, serourge, 167 *n.*
serrer, 139 *n.*, 140.
serron, 140.
servitune, 141 *n.*
servone, 140.
sevau, 141.
sevelee, 142.
sevil, 142, 179.
siège (poisson), 2.
siguette, 142.
sioûte, sioûtre, 148 *n.*
socé, sôcé, 44 *n.*
sofaschier, 143, 179.
soif (haie), 141.
songnole, 143.
sobredent, 145.
sordent, 145.
sordon, 145, 147 *n.*
soubredent, soubrident, 146. 147 *n.*
souche, souchet, 146.
* souchef, souchever, 146.
soucier, 124.
souffaquer, 179.
soupeau, 146.
sourdent, 145.
sourdon, 147.
sourjon, 147.
soustre, 148.
soute, 148 *n.*
soutre, soûtre, soûtrer, 147, 148.
sôzé, 44 *n.*
subredent, 145.

tabatière, 130.
talevenne, 149 *n.*
tallevane, tallevande, tallevende, 148.
talvâne, 149 *n.*
taranche, 149, 157.
tarière, 150 *n.*
tenais, 150.
tenon, 150 *n.*
terrien, 16.
tévertin, 84 *n.*
thie, 151.
tie, 151.
tigue, 152.
tille, 151 *n.*
tilleul, 34.
timpe, 161.
tingle, tingler, etc., 158.
tiretoire, tirtoire, 152.
tirette, 152.
tire-veille, tire-vieille, 153.
tirouère, 152 *n.*
titre (terme de chasse), 153.
tourtoire, 152 *n.*
tragneau, 159.
traitoire, trétoire, 152.
traneu, 159.
trangle, 158.
trastre, 156.
travertin, 84 *n.*
tré, tref (voile), 106, 155.
treeme, treime, tremedi, 155.
très, 157.
trestel, trestre, 156.
tréteau, 156.
trévier, 155.
trévin, 157.
trezime, 155.
tringle, 157.
triste, tristre, 153.
trone (balance), 159.
trônière, 159.
tubleu, tuchou, 160 *n.*
tudey, 160 *n.*
tudieu, 159.
turcoin, 160.
turque (brebis), 160 *n.*
tympe, 161.

unce, 133.
† unée, 133 *n.*

va-devant, 157 *n.*
valanède, 26.
vallonée, 25.
valonie, 26.
vancle, vancler, 161-162.
vareuse, 162.
varre, varrer, varreur, 162.
vartigué, 160.
vègne, 165.
veier, 165.
veille, veïlle, 163.
veilloche, veillot, veillote, 163.
velanède, 25.
vélingue, 163.
velonnée, 25.
ventre (laine), 25.
† véricle, 164.

verquier, 130.
vertubleu, vertuchou, 160.
veuille, 163.
veule, 167.
vieillune, 141.
vier, vierg, 164, 165.
vignette, vignon, vignot, 165.
virgoulé, virgouleuse, 166.
voider, 168.
voier, voyer (vicaire), 165.
voier, voyer (vider), 168.
volgrain, volgrener, 167.
vonger, 167.
vouyée, vouyette, etc., 168.
vrogne, 37 *n.*

were, 169.
wibet, 169.

yade, 94.

zue, 7 *n.*

FRANCO-PROVENÇAL, voy. PROVENÇAL

GASCON, voy. PROVENÇAL

GERMANIQUE

Aam (néerl.), 15.
aas (all.), 22 *n.*
ahm (all.), 15.
arenmanoth (anc. h. all.), 174.
ätzen (all.), 15.
avegaar (néerl.), 112.
barley (angl.), 27, 177.
berlin (anc. h. all.), 32.
bûchen (moy. h. all.), 137.
burjan (anc. h. all.), 35.
cerene (anglo-sax.), 139.
chîdi (anc. h. all.), 138.
churu (angl.), 139.
chûski (anc. h. all.), 60.
cîdh (anglo-sax.), 138.
cling (angl.), 54.
currant (angl.), 57.
cyrine (anglo-sax.), 139.
daker (néerl.), 61.
decher (all.), 61.
dicker (angl.), 61.
ding (écossais), 178.
earthnut (angl.), 81.
eerdnot (néerl.), 82 *n.*
eihw-, 70.
emperice (angl.), 118.
essen (all.), 22 *n.*
ezzan (anc. h. all.), 1.
gabel (all.), 94.
giebel (all.), 94.
gleise (all.), 101.
græulich (all.), 88.
habersack (all.), 12.
* happja (anc. h. all.), 8 *n.*
hasel (all.), 126.
hazjan (anc. h. all.), 1.
hoeremaend (néerl.), 174, 175.
hwat-, 4, 1.
kalkstein, 136.
karvielwerk (all. néerl.), 54.
keim (all.), 137.
keusch (all.), 60.
kîde (m. h. all.), 138.
kîdh (anc. sax.), 138.
klingen (all., néerl.), 54.
klink (néerl.), 54.
klinke (all.), 54.
klinken (all., néerl.), 54.
klinkwerk (all., néerl.), 54.
kram (néerl.), 120.
lakmoes (néerl.), 80.
leek (angl.), 27.
leckerlei (all.), 21.
leise (moy. h. all.), 101 *n.*
lis, 101 *n.*
lovage (angl.), 132.
marlen (néerl.), 106.
marlpriem (néerl.), 106.
moes (néerl.), 80.
nabager (anc. h. all.), 112.
natjan (anc. h. all.), 7.
navegaar (néerl.), 112.
netzen (all.), 7.
ohm (all.), 15.
paegel (anglo-sax.), 71.
palsy (angl.), 28.
peg (néerl.), 71.
pegel (néerl.), 71.
pergament (all.), 116.
plaice (angl.), 118.

priem (néerl.), 106.
quer (all.), 169.
rückstein (all.), 136.
rufe (all.), 134.
sahar (anc. h. all.), 140 *n.*
scærnwibba (anglo-sax.), 169.
schiefer (all.), 64.
schlimm (all.), 69.
schoen (néerl.), 69.
schrantzen (all.), 139 *n.*
scion (angl.), 138 *n.*
searce (angl.), 44.
seron, seroon (angl.), 140.
serone (all.), 140 *n.*
shiver (angl.), 64.
skif, 64.
skohs (goth.), 69.
slimb (anc. h. all.), 69.
slimp (moy. h. all.), 53.
slinge (moy. h. all.), 164.
slink (anc. h. all.), 53 *n.*
slip (angl.), 150.
spennan (anc. h. all.), 71.
strang (all.), 75.
streichen (all), 76.
strike (angl.), 76.
string (angl.), 75.
stryken (néerl.), 76.
stud, studding-sail (angl.), 74, 75.
surone (all.), 140 *n.*
tengel (néerl.), 158.
tether (angl.), 82 *n.*
tie (angl.), 151.
tige (anglo-sax.), 151.
tingel (néerl.), 158.
tiuhan (goth.), 151.
trœf (anglo-sax.), 155.
tron (angl.), 159.
trust (angl.), 154.
tryst (angl.), 154.
tudder (néerl.), 82 *n.*
tümpel (all.), 161.
verkeerspel (néerl.), 130.
verkehren (all.), 130.
wab, 169.
wallnuss, 26.
warm (all., néerl.), 80.
warmmuos (anc h. all.), 80
warmoes (néerl.), 80.
weevil (angl.), 169.
whin (angl.), 164.
ziehen (all.), 151.

GREC

ἀβρότονον, 37.
ἄγριος, 1.
ἄγχειν, 14 *n.*
ἁλιεύς, 12.
ἄμη, 15 *n.*
ἀμελής, 14 *n.*
βαλάνι, βαλανίδι, βαλανιδία (gr. mod.), 26.
βαρυφωνία, 37.
βήρυλλος, 164.
γελοῖος, 176 *n.*
γλυφή, 100.
δραχμή, 41.
ἐγκαυστικός, 65.
ἐλλύχνιον, 102.
'ἐπιφάνια, 38.
θεοφάνια, 38 *n.*
θήκη, 151.
κάρυον, 81.
καταβαλλειν, 10.
καταβολή, 40.
καταβόλος, 40.
κόλαφος, 85.
κορωνίς, 55.
κρεμαστήρ, 121.
κοχλίας, 41.
κρύπτη, 4.
κύκνος, 41.
κυκλάμινος, 116.
κῦμα, 137.
κύπερος, κύπειρος, 115 *n.*
ληρεῖν, 176 *n.*
μάχαιρα, 107.
μέταξα, 108.
μῆλον, 14 *n.*
μοσχίον, 137.
πάππος, 115.
πάπυρος, 115.
παραβολή, 40.
παρακύπτειν, 176 *n.*
παράλυσις, 28.
πεντηκοστή, 53.
περγαμηνός, 116.
προβοσκίς, 120.
πύρεθρον, 117.
πυξίς, 34.
σέσελι, 139.
σίλι, 139.
συκωτόν, 116 *n.*
τρικλίνιον, 41.
τρίστεγον, 156.
τύμπανον, 161.
ὑάκινθος, 95.
φραγκοστάφυλα (grec mod.), 178.
ψάλτρια, 41.

HÉBREU

beth, 38 *n.*
thue, 151 *n.*

ITALIEN

acceggia, 3.
arveuira (dial.), 130.
assetare, 21.
avia (dial.), 55.
balzare, 28.
befana, befania, 38 *n.*
calabrone, 87.
carrareccia, 49 *n.*
cascana, 43.
codega, 65 *n.*
colla (dial.), 56.
curlo, 59.
degagna, 62.
gesso, 97.
lancia spezzata, 21.
lasca, 2 *n.*
lista, listo, 100 *n.*
matassa, 108.
naticchia, 17 *n.*
nevaio, 93.
nevera, 93 *n.*
pas (dial.), 114.
portaseggetta, 118.
rabicano, rapicano, 135.
remola, remolata, 125.
repolone, 128.
rovistico, 132.
scapitare, 4.
scofone (dial.), 69.
scoscendere, 5.
seghetta, 142.
tarenco, 150.
tarengo, 150.
tenage (dial.), 151.
tevertino, 84 *n.*
tonfano, 161 *n.*
trevo, 155.
troniera, 159.
turja (dial.), 160.
vernaccia, 36, 37 *n.*

LATIN

abrotonum, 37.
acacia, 1.
*accapitare, 4.
*accapitum, 4.
acceia, 3.
acceptus, 4.
*accrepantare, 59 *n.*
acerarbor, 88.
acidus, 2 *n.*
acies, 2.
*acimen, 2.
*acracius, etc., 7.
*adaciare, 2.
*adæstimare, 93.
adaptare, 4.
aedificare, 6 *n.*
aequare, 73 *n.*
aestimare, 93.
*affascare, 143.
*alario, 11.
alaris, 12.
alarius, 12.
*albella, 22.
*albula, 22.
alligare, 1.
ama, 15.
amalocia, 106.
amalusta, 106.
*amaro, *amarucia, etc., 105.
amarusca, 98, 105.
amita, 45.
*amygdaletum, 103.
anaticula, 17.
*aniticula, 17.
annare, 15.
*annucularius, 112.
annuculus, 112.
*antevannus, 24 *n.*
*antianus, 16.
*apia, 1, 55.
apium, 66.
*appatientare, 64.
aptificare, 6.
aptus, 4, 22.
aqua, 7.
aratorius, 67.
aratura, 67.
arbitrium, 23.
area, 67.
armus, 19.
*arrenicare, 18, 177.
*arripatorium, 131.

ars, 20.
artemo, 19.
ascia, 8.
*asciata, 8.
asiaticianus, 17 *n.*
asinusca, 98.
*assapidare, 20.
*assitare, 21.
atriplex, *atruplex, 134 *n.*
axis, 23 *n.*

balanus, 26.
balearicus, 27, 177.
*beccacia, 51.
beneficium, 31, 104.
benna, 34.
*bennia, 34.
*bennio, 34.
*benniola, 34.
*berbicalis, 29.
*berbicile, 29.
*berbicinus, 29.
*bericulus, 164.
beryllus, 164.
betphania, 38 *n.*
bibere, 169 *n.*
*bisocca, 31 *n.*
botryo, 35.
britannicianus, 17 *n.*
*brucaria, 88.
*bucaricius, 137.
*bucatorissa, 137.
burgensis, 29.
buris, 39.
burra, 36.
*burrio, 36.
*burro, 36.
*burruculus, 36.
calcare, 42.
*cames, *camex, 45.
canapis (et dérivés), 50.
cancellus, 45.
cancer, 45, 48.
*cancerius, 45, 48.
canthus, 48.
*capacio, 51.
*capacius, 51.
*capicia, *capicium, 49.
*capistrium, 51.
capistrum, 51.
*capocius, 51.
caprariciа, 88, 99.
capsaricius, 23, 99.
captare, 4.
caput, 4, 40, 49, 51, 68.
carbo, 47.
carbunculus, 47.
*carbusculus, 47.
*carraricius, 49.
castricianus, 17 *n.*
*catabola, 40.
catabulum, 40.
catellus, 52.
catena, 34.
*catenio, 34.
cavare, 146.
certificare, 6.
christianus, 17.
cicinus, 141.
*ciconiola, 144.
ciere, 124.
circes, 44.
circinum, 44.
cire, 124.
citus, 124.
*claustrium, 51.
claustrum, 51.
cochlea, 41.
*coculea, 41.
cogitare, 168 *n.*
*colapus, 85.
collocare, 124 *n.*
*colpus, 85.
columna, 55.
*colurus, 91.
conchylium, 41 *n.*
congeria, 54, 178.
*conscindere, 5 *n.*
consuere, 5.
contrarius, 89.
corium, 69 *n.*
corolla, 59.
coronis, 55 *n.*
corulus, 91.
coxa, 5 *n.*
crabro, 88.
*crabrus, 88.
*cremastulum, 121.
*crepantare, 59.
crepare, 59.
*crepentare, 59.
crepere, 59.
cruentare, 8.
cruentus, 8, 64.
crupta, 4.
*cucullio, 42.
*cugitare, 168 *n.*
cuneus, 54 *n.*
*currulus, 60.
*cuspia, 55.
cuspis, 55.
*cutica, 65.

cutis, 65.
cyclamen, 116.
cyperus, 115.

decania, 62.
*deexcitare, 123.
deglubare, 70.
dejectus, 62.
delerus, delirus, 176, 179.
Denegontium, 133 *n.*
*discapitare, 4.
*dispatientare, 64.
*disrenicare, 18.
*doloriosus, 179.
domesticus, 13.
dracuma, 41.
duodecimus, 155.

eburnus, 84 *n.*
ecclesiola, 90.
ellychnium, 102.
encausticus, 65.
Epiphania, 38.
exaequare, 72.
exagitare, 72.
*exaquare, 72.
*excapere, 68.
*excapitare, 4.
*excaptus, 68.
exceptus, 4.
excipere, 68.
excitare, 123.
*exconscindere, 5.
excussorius, 5 *n.*
*excuticare, 65.
*exglubare, 70.
*exquintare, *exquintiare, 122.
*exsoliculata, 70.

*falcio, 34.
falx, 34.
*fascare, 143 *n.*
fascis, 143.
febriculentus, 8.
festinanter, 113.
figere, 6 *n.*
*filana, 72.
flagellare, 89, 134.
flammeum, 72.
flebilis, 90.
flos (et dérivés), 78.
fluentus, 8.
*fluxina, 77.
fluxus, 77.
*fuscellum, 72.
fuscina, 76.
fusum, fusus, 78.

gaesum, 96.
gallica (nux), 26.
genu (et dérivés), 80.
gerere, 83, 96.
germanicianus, 17 *n.*
*germica, 96.
germinare, 81 *n.*
glis (et dérivés), 90.
globus (et dérivés), 90.
glomus (et dérivés), 20, 90.
glubare, 70.
glumus (et dérivés), 90.
*glupa, 100.
*glutturnia, 84.
gobio, gobius, 51.
graculus, gragulus, 87.
granus, 167.
grumus (et dérivés), 90.
*gutturio, 35 *n.*
gutturnia, 84.
gypsum, 97.

hama, 15.
*hamellus, 15.
hastella, 150.
hibernus, 95.
*hibernicula, 32 *n.*
hyacinthius, 95.

illyricianus, 17 *n.*
*impasturiare, 35 *n.*
indignari, 65.
ingenium, 20.
innubilare, 66.
innubilus, 66.
*inreprobus, 66.
italicianus, 17 *n.*

jaculus, 96.
janua, 80.
*jugula, 97.
*juxtula, 97.

labrusca, 98.
*laciare, 122.
*lactinuscula, 83.
*lactuscula, 97.
*lanaticius, 112.
laqueare, 122.
*latia, 11.
lectio, 137.
levisticum, 132.
ligatura, 101.
limen, 102.

limes, 10.
*liminio, 102.
lineola, 10 *n.*
*luminio, 102.
lupa, 100.
*lupernus, 102.
lustrare, 121.

machaera, 107.
*maculentare, 8.
maculentus, 8, 64.
maleficium, 31, 104.
*manabella, 80.
*manapellus, 109.
manibula, 80.
manicula, 80.
manipulus, 109.
*margella, 20.
marra (et dérivés), 107.
mataxa, 108.
*materiamen, 35.
matutinum, 127.
medietas, 110.
mens, 93.
mensio, 110.
*mercatile, 105.
mercatum, 105.
metaxa, 108.
*minuspensare, 109.
misellus, 62 *n.*
*molaticius, 112.
modiatio, 111.
mollusca, 98.
musca, 108.
*musceus, 108, 179.
musteus, 108.
mustum, 138.
mutatio, 111.
*muxus, 108.

*nasiare, 7.
*neptia, 55.
neptis, 55.
noctanter, 113.
noctuabundus, 113 *n.*
*noctuare, 113 *n.*
*nocturnalis, 84.
nubilare, 66.
nubilus, 66.
nuculeus, 41.

*pacentare, *pacentus, 64.
*pacidus, 114.
pagella, 71.
pannus, 71 *n.*
pappus, 115.
papyrus, 115.
parabola, 40.
paralysis, 28.
patiens, 64.
pavidus, 114.
*pedinare, 127 *n.*
*pendicare, 168.
*pergamen, *pergamentum, 116.
*pernacula, 32 *n.*
pes, 127.
placidus, 114.
plangere, 89.
platessa, 118.
*platix, 118.
porcaricius, 23, 49, 99.
*porrio, 36.
*posterio, 35 *n.*
prædicare, 165.
*prandiaria, 89.
precaria, 89.
promuscis, 120.
*propianus, 16.
prurire, 89.
psalteria, 41.
pullus, 52.
pyrethrum, pyrithrum, 89, 117.
pyxis, 34.

quadragesimus, 52.
quinquagesimus, 52.
quinquare, 121.
quintus, 122.
quotidianus, 16.

rana, 126.
rapistrum, 98.
*rapusculum, 98.
*rasitare, 132.
recalcitrare, 127.
*recentiare, 121.
recepta, 122.
receptus, 4.
*recinciare, 122.
*redossiare, 123.
*redossius, 123.
*reductiare, 123.
*reexæquare, 72 *n.*
*reexcitare, 123.
regula, 131.
rei vindicatio, 129.
remissus, 124.
remittere, 124.
repatriare, 35.
*repedinare, 127, 179.
*repeditare, 127 *n.*
*requinquiare, 122.

*retortatura, 101.
revolvere, 130.
ripa, 131.
*robullus, 131.
robur, 130.
*roburia, 130.
*rodicare, 168.
rota, rotare, 132.
rubellus, 134 *n.*
*rubeolus, 134.
ruber, 135.
rubrica, 135.
rupta, 4.
*rustare, 134.
*rustiare, 134.
rusticus, 65.
rustum, 134.
rutabulum, 131, 134.

sapidus, 20.
Saturninus, 84 *n.*
scandula, 150.
*scapiculus, scapus, 68.
scindere, 5.
scindula, 69.
scissus, 137.
scriptus, 4.
sectio, 137.
sedere, 123.
semita, 45.
sepes (et dérivés), 141, 142, 179.
septem, 22.
seria, 138, 140.
sĕrum, 138.
servitudo, 141.
seseli, 139.
*setacium, 44.
sigillaricius, 23, 49, 99.
silatum, 139.
silentus, 8.
siler, 139.
sili, 139.
sitis, 21.
sollicitare, 124.
sonere, 59.
*spissia, 51.
*spissiare, 51.
stamineum, 77 *n.*
stiva, 39.
stopere, 178.
striga, 157.
*subfascare, 143.
*submustare, 138.
substernere, 148.
*substrare, 148.
subter, 148.
subtus, 143, 146.
*subtusfascare, 143.
suggrunda, 149.
suscitare, 124.
sycoton, 116 *n.*
syphon, 138 *n.*

tarinca, 149, 150, 157.
*tarincula, 150.
taringa, 149.
*taringula, 157.
*taurica (vacca), 161.
tenax, 151.
ternio, 156.
theca, 151.
tignum, 158.
titulus, 153.
*tortorius, 152 *n.*
trabs, 155.
tractorius, 152.
trans, 156, 157.
transpirare, 89.
*transtellum, 157.
transtrum, 157.
tredecimus, 53, 155.
trichilinium, 41.
trinio, 156.
tristegum, 156.
Trivoria, 89.
trutina, 159.
tympanum, 161.

*umbiliculus, 87.
uncia, 133 *n.*
unctum, 114.
uncus, 133 *n.*
unguen, 113.
urbanicianus, 17 *n.*
ursaricius, 23, 49, 99.

vaccaricia, 23, 49, 99.
vacuare, 168.
vara, 162, 169.
vas (et dérivés), 78.
velamen, 77.
vicarius, 164.
vicus, 165.
vidubium, 33.
vincere, 45.
vinculum, 161.
vindicare, 129.
vircaria, 48 *n.*
viticula, 163.
vitium, 104.
*vitriculus, 164.
*vocitare, 168 *n.*

*volus, 167.
vomica, 168.
*vomicare, 168.
zizania, 122, 179.

NÉERLANDAIS, voy. GERMANIQUE

PERSAN

ladjourd, 21.

PORTUGAIS

enxada, 8.
guadamecin, 86.
luberno, 102 *n.*
seira, 140 *n.*
tenaz, 151.

RHÉTO-ROMAN

bavania, boagna, 38.
chavaister, 51.

ROUMAIN

haleu, 22.

PROVENÇAL, FRANCO-PROVENÇAL et GASCON

acaptar, acapte, 4.
aceja, 2.
aceut, 4.
agras, 6.
agrassol, agrassoulié, 6.
agrassoun, 7 *n.*
agrimoulio, 7 *n.*
aissada, 8.
aissoun, 9.
alamoun, 19.
alanda, 10.
Alari, 176.
alavesa, 39 *n.*
aleiroun, 11.
alesabre, 88.
Aliri, 176.
amaroun, amarun, 105.
ambre, 90.
amelenco, etc., 14.
amelo, amenlo, 14.
amola, 15 *n.*
anadilha, 17, 177.
anar, 15.
anoui, 112.
anvan, 24 *n.*
arable, 89.
aramoun, 19.
arceut, 4 *n.*
arestol, 109.
argelabre, 88.
argelas, argilas, etc., 18.
arroumera, 19.
art, 20.
aseta, 2 *n.*
asiga, 3.
asima, 2.
assado, 20, 177.
assedar, 21, 177.
assegia, etc., 3.
at, 4, 22.
atefia, atofayi, etc., 6.
auforge, 77.
avair, 24.
avasabre, 88.
avelanedo, 27.
aver, avé, 24.
avi, 55 *n.*
baillarc, 27.
barbesin, 29.
barjau, 29.
bastaresso, 29.
begnolo, 34 *n.*
begnoun, 34.
belitralio, 88.
belugan, 31.
berbesin, 29.
berbial, 29.
besourdo, 147 *n.*
bezouch, 31 *n.*, 33.

bezougneto, 33.
blaveirouna, 88.
boiar, 27 *n.*
boiceza, boisseza, 34.
bolcan, 35.
bolliardze, 27 *n.*
boufounié, 37.
bouiroun, 35.
bourro, bourroun, etc., 36.
bouzoulh, 33.
brafounié, 37.
brefania, 37.
brefounié, 37.
broine, 37.
broufounié, 37.
brugelho, 88.
bus, bust, 39.

cabassoun, 51.
cabés, 51 *n.*
cabotz, 51 *n.*
cacalauso, 41.
cadarz, 39.
cadaula, 40.
cadel, 52.
cadola, 40.
cagaraulo, 41.
cagoulho, 41.
calamantran, 89.
cance, 45.
capelan, 147 *n.*
caula, 87 *n.*
chabesso, 49.
chabuscle, etc., 46.
chalei, 163.
chambuclio, etc., 46.
chancera, 47.
charelha, 163.
charolesse, 49.
chavassi, 49.
chugueto, 83 *n.*
chusclo, 83.
cogolha, 41.
colre, 91.
coronda, coronna, 55.
cossou, 5 *n.*
couessindre, 5 *n.*
cougniero, 54.
couïno, 122 *n.*
couliandre, 57.
coulindro, coulindrou, etc., 57, 178.
coungiero, 54.
counjounglo, 97.
countrali, 89.
couriandre, 57.
courintou, 57.

courouendo, couroundo, 56.
cremascle, 121.
crosa, 4.
cujar, 168 *n.*
cusca, 60.
cuschous, 60.

daler, 172, 176 *n.*
dalfi, 176 *n.*
decusca, 60.
degeit, degiet, 62, 79.
degloouba, 70.
deissidar, 123.
desanar, 16.
desbesa, 71 *n.*
descaptar, 4.
descusca, 60.
desguavelar, 90.
deslacha, 71 *n.*
desmama, 71 *n.*
desmeira, 71 *n.*
despoupa, 71 *n.*
desteta, 71 *n.*
digiet, 63.
domesgue, 13.

echifo, 64.
eissagar, 72.
eissegar, 72.
eissetz, 4 *n.*
eissigar, 72.
eissoun, 9.
entoissegar, 123.
escabelha, 68.
escabil, 67.
escaragol, 41.
escaut, escauto, etc., 68.
esclaure, 71 *n.*
esclembo, 64, 69.
escofier, 69.
escoissendre, 5.
escriut, 4.
esedar, 124.
esgloua, 70.
esmar, esme, 93 *n.*
espani, 71.
esquinter, esquinzar, 122.
estober, 73, 178.

faisso, 79 *n.*
fargette, 76.
fargino, 76.
fe, 79 *n.*
feunial, 90.
fiera, 79 *n.*
flaina, 77.

flausino, 77.
fleila, fleira, 89.
floissena, floissina, 77.
floyno, 77.
fluina, 77.
folego, 147 *n.*
forje, 77.
frechelu, fredelu, etc., 89.
frejoulut, etc., 89.
frescoulet, etc., 89.
frevol, 90.

gafed, 78.
gahel, 78.
garabroun, 87.
gàrri, 91.
gaule, 94.
geis, 97.
ginousclo, 83.
glouo, 70.
goulintou, etc., 57.
grasserolo, etc., 7 *n.*
graule, 88.
graulo, etc., 87.
grauloun, 87.
greule, greure, 89, 90, 91.
grifounié, 37.
grouber, 90.
groumer, 19, 90.
grumeu, 91.
guceu, 90 *n.*
gumera, 91.
gumet, gusmet, 90, 91.

haisso, 79 *n.*
he, 79 *n.*
hiera, 79 *n.*

isagno, 122, 179.
iserablo, 89.

jaule, 94.
jouclia, etc., 97.
jusclo, 83.

lachusclo, etc., 97.
lignola, 10 *n.*
lindau, 10.
listra, 100 *n.*
loberna, 102.
loumbrilh, 89.

madaissa, 108.
maillot, 147.
malaguet, 104.
marcé, 176 *n.*
marousso, 105.
marra, marras, marrassan, etc., 107.
matdi, 127.
mayon, 147.
meitadenc, 110.
meneble, 109.
mercadil, etc., 105.
mescontar, 109.
mespesar, 109.
mespesol, 109.
metre, 125.
mois, 110, 179.
mourgue, 147 *n.*

nalech, 176 *n.*
neviera, 93.

oumpril, 89.
ounso, 133.

pagelo, pagero, 71.
pàsi, 114.
pelitre, 89.
penna, 127 *n.*
pergam, pergamen, etc., 116.
plangeiro, 89.
planoro, 89.
pounchudo, 3.
praire, 147 *n.*
prali, 89.
pregalho, 89.
prebaluo, 90.
prezicar, 165.
pruzir, 89.

rable, 89.
rabuscle, 98.
raüsar, 176 *n.*
receut, receutal, 4.
reissidar, 123.
renglavo, 90.
repetnar, 127.
requinquar, 121 *n.*
revola, 130.
revouairi, 130.
rodo, 132.
rota, 4.
rouis, rouisso, 134.
rousta, 134.

sadeja, 20 *n.*
sarria, 140 *n.*
sebil, sebissa, 141 *n.*
sebrar, 71 *n.*
sejo, 3.
semousta, 138.

set, 4, 22.
sevilò, 179.
siege, etc., 3.
sobreden, 145.
soissidar, 124.
solcidar, 124.
soucida, souicida, 124 *n.*
soustrar, soustre, 148.

toriga, 161 *n.*
tracha, traque, 61.
trast, trastet, 157.
trelliono, 156.
trespila, 89.
treu, 155.
trignoun, etc., 156.
trous, 68.
turca, turga, turgi, 160.

valcheiro, 47, 48.
veguier, vehier, veier, 165.
verquiero, 48.
vezouch, 31 *n.*
vigier, viguier, 165.
vincle, 161 *n.*
volcan, 35.
vuejar, 168 *n.*

SCANDINAVE

clynge, 54.
fisk, 32.
gafl, 94.
hnot, 82.
jörd, 82.
jordnöt, 82.
kirna, 139.
stæðingr, 74.
stag, 74.
strengr, 75.
stod, 74.
tjoder, 82 *n.*
treysta, 154.

INDEX GRAMMATICAL

A substitué à *e* en provençal, 176, note 2 (*daler*).

ACCENT TONIQUE DÉPLACÉ, 23 (*Roudersas*), 34 (*boisseza*), 116 (*pergam*), 123 (*Viance*).

ADVERBE : voyez MOTS COMPOSÉS.

AGGLUTINATION : d'un *a*, 9 (*abajoue*, etc.), 10 (*achaintre*, etc.), 10 note 1 (*alignole*, *amoise*), 11 (*alèze*), 14, note 4 (*amelenco*), 177 (*aclas*, *affresas*); d'un *d*, 13, note 2; d'une *l*, 21, note 1 (*lendemain*, *lierre*), 174, note 2; d'une *r*, 133 (*roinse*), 133, note 1 (*rannées*, etc.); de l'article arabe *al*, 18 (*argelas*).

ANALOGIE, 78 (*fuissel*), 113 (*nuitamment*), 125 (*reveisèle*).

APHÉRÈSE : d'un *a*, 7, note 1 (*grassérolo*), 37 (*broine*), 37, note 3 (*vrogne*), 105 (*maroute*, etc.), 112 (*nollière*), 131 (*riboue*); d'un *d*, 13 (*amèche*, *amègue*), 13, note 2 (*anemarche*, *Omignon*); d'un *e*, 37 (*broufounié*), 38 (*bruvenie*), 38 note 2 (*piphaine*, *piphania*); d'un *i*, 94 (*jade*); d'une *l*, 21 (*ambrisser*, etc.); d'une *n*, 7 (*aiger*), 93 (*ivière*); d'un *z*, 122 et 178 (*isagno*); de la syllabe *ci*, 119, 179 (*précimis*); de la syllabe *la*, 83 (*ginousclo*), 83, note 3 (*chugueto*); de la syllabe *ver*, 159 (*tudieu*), 160, note 1 (*tubleu*, *tuchou*).

ASSIMILATION, 44 (*chercher*), 49 (*chebiche*, etc.), 50, note 5 (*juène*), 87 (* **gragula**).

B prend la place de *v*, 37 (*brenèche*).

C disparaît entre deux voyelles, 122 (*feïs*, etc.).

COMPOSITION : voyez MOTS COMPOSÉS.

CONJUGAISON, 4 (*acousander*, pour *acousandre*), 124 (protonique maintenue dans *reissidar*).

CONTAMINATION, 1 (*aacier*, *agacier*), 6, note 2 (*afier*, *atefier*, *edefier*), 8 (*mail*, *maillenter*), 18 (*enteser*, *toit*), 25 (*vallon*, *valanède*), 27 (*avelanède*, * *valanide*), 33 (*bezoulheto*, *bezougneto*), 37, note 3 (*ivrogne*, *vrogne*), 40 (**catabulum**, stabulum), 43, note 2 (*encercher*, *encharger*), 44 (*cerce*, *cerchier*), 48, note 4 (*chaintre*, *chantière*), 51 (*espès*, *espoisse*), 55 (**columna**, corona, **coronis**), 58 (*commère*, *coulemèle*), 72 (*essaiver*, *essever*), 72, note 3 (*eissagar*, *eissigar*), 74 (*étoin*, *étui*), 80 (**genu**, **janua**), 87 (gracula, ravus; **gracula**, * **graula**), 90 (glomus, **grumus**), 91 (**glomus**, gluma, grumus), 95 (**hyacinthus**, **Zacynthus**), 100 (*lis*, *list*, *lit*), 108 (*masse*, *meaisse*, *mèche*), 111 (*moison*, *muïson*), 115 (**cyperus**, **papyrus**), 119 (*parterez*, *portrait*), 132 (*livèche*, *rivage*), 143 (*scie*, *seguette*), 146 (*souche*, * *souchef*), 152 (*tirer*, *traitoire*), 156 (**transtrum**, **tristegum**), 162 (*barre*, *vare*), 164 (**vergobretus**, *vier*), 165 (**vĭcarius**, **vīcus**).

COQUILLES TYPOGRAPHIQUES, 25, note 2 (*avalies*), 26, note 2 (*velaguida*), 27, note 2 (*bâillerage*), 46 (*chambuche*, *chambuele*, *chambuelle*, *cham-*

bruelle), 59, note 2 (**accrapentare**), 82, note 2 (*jacquerote*), 83, note 2 (*ginousèle*), 83, note 3 (*chuquette*), 107 (*marrasau*). 143, note 1 (*figuette*), 174, note 1 (*délices*).

D substitué à *z* et à *s*, 29 (*bardin*), 30 (*bedoche*).

Déclinaison : passage de la 3e à la 1re (mots d'origine grecque), 34, 55, note 6, 120, note 3 ; passage de la 5e à la 1re, 54 (**congeria**).

Dérivation : voyez suffixes.

Désinence altérée, 18 (*antoit*), 24 (*avalies*), 25 (*avelanède*, etc.), 25, note 1 (*couvi*), 27 (*baillard*), 32 (*berlin, margonde*, etc.), 36 (*brenèche*), 51, note 2 (*chabot*), 67 (*éprault*), 83 (*girande*), 86 (*godemetin*), 92 (*harderic*), 96 (*jazerène*), 99 (*ableret*), 99, note 3 (*waufret*), 103 (*maguelet*), 114 (*pave, pavot*, etc.), 116 (*pergam, pergament*), 119 (*portrait*), 146 (*souchet*).

Dissimilation : consonantique, 18 (*argelas*), 30 (*bavéole*), 49 (*charolesse*), 55, note 5 (*colondra*), 57 (*coulindron*), 70 (*esnoillie*), 87 et s. (*grauloun*, etc., etc.), 91 (*greule*), 101 (*louateure*), 117 (*petre*), 122 (*rincer*), 123 (*Viance*, de **Vi(n)centianus**, *Ciarne*, de **Zizerna**), 130 note 3 (*Revoil*), 156 (*trelliono*), 166 (*virgouleuse*) ; vocalique, 119 (*précimis*).

Epenthèse d'une R, 37 (*broufounié*), 38 (*bruvenie*), 55 note 5 (*colondra*), 57 (*coulindrou*), 120 (*promoistre*), 157 (*tringle*).

Etymologie populaire : voyez contamination.

F prononcée anciennement *h* en gascon, 79 (*gahel*).

Formation régressive, 17 (*proche*), 55, note 3 (*avi*), 126 (*renformir*), 127 (*couvir, vernir*, etc.), 129 (*revendiquer*), 148 (***substrare**), 178 (*juridicier*).

L : voyez dissimilation.

Labialisation, 6 (*atofayi, atufega*), 6, note 1 (*atufier*), 37 (*broufounié*), 38 (*bruvenie*, etc.), 121 (*cromasle*), 124, note 3 (*romès*).

Lectures défectueuses, 34 (*bouquauz*), 105 note 1 (*mercadin*), 111 note 6 (*condiche*), 124, note 3 (*roines*), 144, note 2 (*chinoch*), 144 note 3 (*cicomola, citonella*).

Métathèse, 44 (***circticem**), 84 (*gloutrenie*), 91 (*greule, gusmet*), 98 (*lamperresse, wauferrès*), 112, note 4 (*anl'nire*), 120 (*quierame*).

Mots composés : adverbes, 92 (*à hotteux*), 113 (*nuitamment*), 119 (*précimis*) ; exclamations, 159 (*tudieu*) ; substantifs, 6 (*chambrule*), 117 (*plaquesin*), 118 (*porte-chaise*), 119, note 1 (*vinceluna*), 135 (espagnol *rabicano*), 136 (*salburosse*), 139 (*sermontain*), 144 (*sobredent, sordent*), 153 (*tire-veille*), 157 (*trévin*), 167 (*volgrain*) ; verbes, 1 (*aacier*), 18 (*aranchier*), 21 (*assado*), 63 (*despaisenter*), 64 (*écoucher*), 68 (***excapere**), 70 (*esgloua*), 70 (*espaeler*), 71, note 4 (*desbesa*, etc.), 72 (*essaiver, eissagar*), 123 (*reissidar*, etc.), 124 (*repetnar*), 126 (*renformer*), 126, note 7 (*abeausir*, etc.), 129 (*revendiquer*), 138 (*semouster*), 143 (*sofaschier*), 146 (*souchever*), 167 (*volgrener*).

N disparaît dans *Viance* de **Vi(n)centianus**, 123.

Noms propres : devenus noms communs, 13, note 2 (*Danemark*), 27 (*Baléares*), 28 (*Bourbonnais*). 148 (*Tallevende*), 160 (*Tourcoing*), 166 (*Bujaleuf, Chamberet, Villegouleix*).

P devient *b*, 28 (*balzin*), 37 (*broufounié*), 38 (*bruvenie*) ; devient *u*, en provençal, 4 (*acheter*) ; tombe, en provençal, 22 (*at*).

Ph devient *v*, 38 (*bruvenie*).

Prosthèse : voyez agglutination et V.

R maintenu dans *avair*, 24 ; voyez les articles dissimilation, épenthèse, rhotacisme.

Rhotacisme, 67 (*erturon*), 67, note 4 (*chemiron*, etc.), 83 (*girande*), 133 (*roinse*), 133, note 1 (*rannées*, etc).

S remplacée par *d*, 30 (*bedoche*) ; remplacée par *r*, voyez rhotacisme ; disparaît entre deux voyelles, 122 (*meïs*, etc.).

Substantifs composés, voyez mots com-

posés ; — verbaux, 9, note 3 (*ajust*), 11 (*alèze*), 18 (*antoit*), 72 (*essief*), 129 (*repons*), 146 (*souchet*), 147 (*soutre*).

Substitution de suffixe : voyez désinence altérée.

Suffixes nominaux : **abella**, 80 (*genevelle*), 109 (*manivelle*), **acia**, 51 (*bécasse*), 49 (*chavassi*); **acianus**, 107 (*marrassan*); **acio**, 51 (*chevasson*); **acium**, 44 (*sas*); **acius**, 51 (**capacius**); **alis**, 113 (esp. *añojal*), 141 (*sevau*); **antia**, 93 (*inmence*); **aria**, 23 (*auvernière*); 48, note 1 (**vircaria**); 93 (*ivière*); 112 (*nollière*); **aricia**, 23 (*auverèche*), 29 (*basteresse*), 49 (*charolesse*), 88 (*Cabroulasse*), 98 (*lampresse*); 126, note 1 (*córece, couresse*); 136 (*salburosse*); **aricius**, 119 (*portrait*); **ario**, 11 (*aleron*); **aris**, 2 (esp. *alar*); **arium**, 10 (*alandier*), 12 (*allier*); **arius**, 69 (*escofier*), 110 (*mitoinché*), 165 (**vicarius**); **ata**, 125 (*rémoulade*), 142 (*sevelée*); **aticia**, 111 (*moleïsse*); **aticium**, 25 (*abatis, avalis*, etc.), 126 (*renformis*); **aticius**, 25 note 1 (*coveïs*); **atoria**, voy. **oria**; **atorissa**, 137 (**bucatorissa**); **atricem**, 137 (**bucatricem**); **atum**, 50 note 3 (**canapatum**); **atura**, 67 (*éreure*), 101 (*louateure*); **cellus**, 91 (*gusmet*); **culus**, 46 (*charbucle*), 91 (**glomusculus**); **ea**, voyez **ia**; **ella**, 22 (*auvelle*), 179 (*repenelle*); **ellus**, 19 (*groumer*), 52 (*chiau*), 54 (*copeau*), 91 (*gusmet*), 109 (*menevel*), 134, note 4 (*rouvel*), 146 (*soupeau*); **entus**, 8 (**maculentus**), 64 (**pacentus**); **eola**, 30, 177 (*bavéole*); **eolus**, voy. **iolus**; **erna**, 102 (*luberne*); **etum**, 50, note 3 (**canapetum**); **eus**, voy. **ius**; **ia**, 11 (**latia**), 32, note 2 (**bennia**), 48 (**canceria**), 51 (**spissia**), 55 (**apia, *cuspia, *neptia**), 87 (**gortia**), 95 (**hyacinthia**), 133, note 3 (**uncia**), 134 (**rustia**); **ianus**, 16 (*ancien*); **ĭca**, 27 (**balearica**), 65, note 1 (**cutica**), 96 (**germica**), 161 (**taurica**); **ĭcem**, 96 (**germicem**); **ĭcia**, 49 (*chabesso*); **īcia**, 49 (*chebiche*), 141, note 6 (*sebissa*); **icianus**, 17 (*Mulcien, Rencien*); **ĭcius**, 51, note 1 (*cabés*); **īcius**, 49 (*cobis*); **īcula**, 17 (*antille*), 163 (*veïlle, vrille*); **īculus**, 67 (*escabil*), 142 (**sepiculum**); **ĭcus**, 17, note 5 (combiné avec **ianus**), 27 (**balearicus**), 65 (**encausticus**); **ĭdus**, 114 (*pasi*); **īle**, 29, note 1 (*berzil*), 105 (*marcheïl*), 142 (*sevil*); **ĭna** et **īna**, 77 (*flaine*); **inca** (celtique), 149 (*taranche*); **io**, 34 (*bignon*), 35 (*bourgeon*), 42 (*cagouillon*), 50 (*chevasson*), 102 (*lumignon*); **iola**, 34, note 2 (*begnolo*), 87 (**gortiola**), 89 (*plagnolo*), 143 (*songnole*); **iolus** (**eolus**), 109 (*mespesol*), 134, 179 (*rouvieux*); **ium**, 51 (*chevoistre*); **ius** (**eus**), 110 (*mois*), 123 (*redois*), 134 (*rouis*); **o**, 19 (*armon*), 36 (*bourroun*), 42 (*carqueron*), 50, note 3 (**canapo**), 105 (*amaroun*), 137 (*scion*), 147 (*sourdon*); **ocia**, 106 (**amalocia**); **ŏcius**, 51, note 2 (*chabot*); **oria**, 67 (*areure*), 152 (*tiretoire, traitoire*), 152, note 4 (*tirouère*), 152, note 5 (*tourtoire*); **osa, osus**, 50 note 3 (**canaposa, *canaposus**); **ūcia**, 49 (*chabusse*), 50 (*canebuche*); **ŭcia**, 105 (*marousso*); **ŭculus**, 112 (*anoui*); **ūdo**, 141 (*servone*); **ŭla**, 22 (*able*), 97 (*jouclia*); **ŭlus**, 91 (*greule*); **ūmen**, 105 (*amarun*); **ŭrnus**, 84 (**glutturnus**); **uscula**, 83 (*ginousclo*), 97 (*lachusclo*); **usculum**, 98 (*rabuscle*); **usca**, 98 (**asinusca**, etc.); **usta**, 106 (amalusta); **ūtium**, 50 (*chènèvis*).

Suffixes verbaux : **are**, 2, 8, 20, 21, 59, 64, 97, 143; **ficare**, 6, note 2 : **iare**, 7, 51, 76, 85, 121, 122, 123, 133, 143; **icare**, 18, 168, 177; **inare**, 127, 179; **ire**, 126; **itare**, 131; **izare** (*oyer, ayer*), 20, note 4, 42, 177; **izare** (*iser*), 127.

V prosthétique, 163 (*vélingue*); substitué à *b*, 22 (*auvelle*), 32, 177 (*verlin*).

Z remplacé par *d*, 29 (*bardin*, etc.); supprimé dans *isagno* (zizania), 122, 179, et dans *Ciarne* (**Zizerna**), 123.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Préface.	1
Mélanges d'étymologie française.	1
Additions et corrections.	177
Table des mélanges.	181
Index des auteurs.	185
Index géographique.	191
Index lexicographique.	195
Index grammatical.	215
Table des matières.	219

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN, 108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS, 6e

BIBLIOTHÈQUE
DE LA
FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

I. — **De l'authenticité des Épigrammes de Simonide**, par AMÉDÉE HAUVETTE, professeur adjoint de langue et de littérature grecques à la Faculté. 1 vol. in-8°. . . . . 5 fr.

II. — **Antinomies linguistiques**, par VICTOR HENRY, professeur de sanscrit et de grammaire comparée des langues indo-européennes à la Faculté. 1 vol. in-8°. . . . . 2 fr.

III. — **Mélanges d'histoire du moyen âge**, publiés sous la direction de M. le Professeur LUCHAIRE, par MM. LUCHAIRE, DUPONT-FERRIER et POUPARDIN. 1 vol. in-8°. . . . . 3 fr. 50

IV. — **Études linguistiques sur la Basse-Auvergne. Phonétique historique du patois de Vinzelles**, par A. DAUZAT, licencié ès-lettres. Préface de A. THOMAS, chargé du cours de philologie romane à la Faculté. 1 vol. in-8°. . . . . 6 fr.

V. — **La Flexion dans Lucrèce**, par A. CARTAULT, professeur de poésie latine à la Faculté. 1 vol. in-8°. . . . . 4 fr.

VI. — **Le Treize Vendémiaire an IV**, par HENRY ZIVY, étudiant à la Faculté. 1 vol. in-8°. . . . . 4 fr.

VII. — **Essai de reconstitution des plus anciens mémoriaux de la Chambre des Comptes de Paris** (*Pater, Noster*[1], *Noster*[2], *Qui es in cœlis, Croix, A*[1]), par MM. JOSEPH PETIT, archiviste aux Archives nationales, GAVRILOVITCH, MAURY et TEODORU, avec une préface de Ch.-V. LANGLOIS, chargé de cours à la Faculté. 1 vol. in-8°, avec une planche hors texte. . . . . 9 fr.

VIII. — **Études sur quelques manuscrits de Rome et de Paris**, par ACHILLE LUCHAIRE, professeur d'histoire du moyen âge à la Faculté. 1 vol. in-8°. . . . . 6 fr.

IX. — **Étude sur les Satires d'Horace**, par A. CARTAULT, professeur de poésie latine à la Faculté. 1 vol. in-8°. . . . . 11 fr.

X. — **L'Imagination et les Mathématiques selon Descartes**, par Pierre BOUTROUX, licencié ès-lettres. 1 vol. in-8°. . . . . 2 fr.

XI. — **Étude sur le dialecte alaman de Colmar (Haute-Alsace)**, par VICTOR HENRY, professeur de sanscrit et de grammaire comparée des langues indo-européennes à la Faculté. 1 vol. in-8°. . . . . 7 fr.

XII. — **La main-d'œuvre industrielle en Grèce**, par P. GUIRAUD, professeur adjoint à la Faculté. 1 vol. in-8°. . . . . 6 fr.

XIII. — **Mélanges d'histoire du moyen âge**, publiées sous la direction de M. le professeur LUCHAIRE, par MM. LUCHAIRE, HALPHEN, HUCKEL, 1 vol. in-8°. . . . . 6 fr.

XIV. — **Mélanges d'Étymologie française**, par ANTOINE THOMAS, professeur de littérature du moyen âge et philologie romane à la Faculté. 1 vol. in-8°. . . . . 7 fr.

XV. — **La Rivière Vincent Pinzon**. *Étude sur la cartographie de la Guyane*, par P. VIDAL DE LA BLACHE, professeur de géographie à la Faculté. 1 vol. in-8°. . . . . 6 fr.

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.

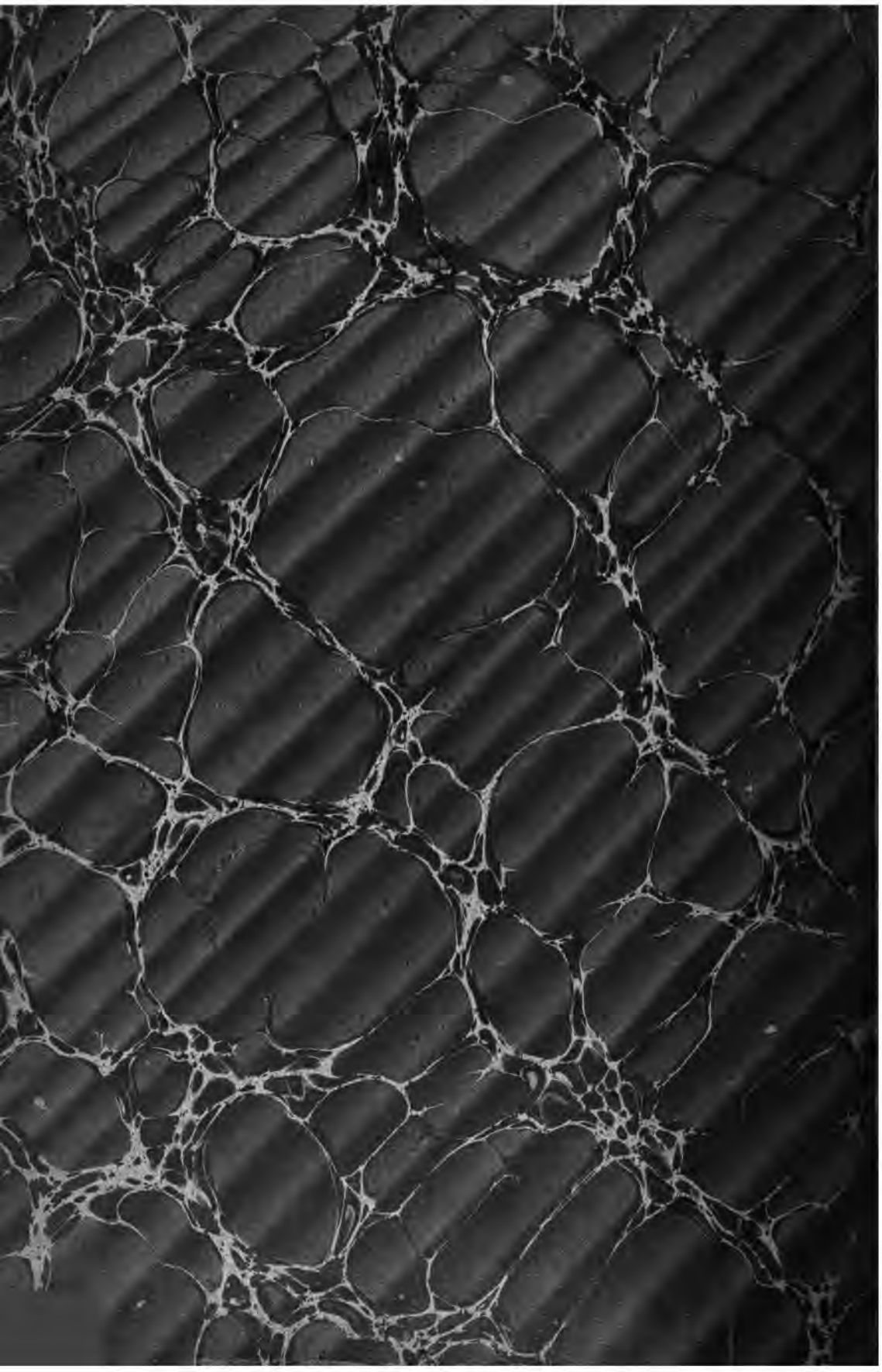

MAR 31 1905

6245.56
Melanges d'etymologie francaise,
Widener Library 003682318
3 2044 086 594 215